

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE AU QUÉBEC. ENQUÊTE SUR LE
PROCESSUS DE SIGNIFICATION D'UN PROBLÈME PUBLIC

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

PAR
JAOUAD AMERZOUK

AVRIL 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

J'aimerais commencer ce remerciement en témoignant ma gratitude à tous les sociologues et auteurs dont les travaux et les idées ont inspiré et guidé cette étude. Je les remercie infiniment et leur exprime toute ma reconnaissance. Je tiens à souligner particulièrement la contribution de John Dewey à ma réflexion sociologique.

Pour sa disponibilité, sa confiance, ses encouragements, son empathie, son soutien et ses critiques, je remercie également Rachad Antonius, mon directeur de mémoire. Mes remerciements vont aussi à Louis Jacob pour sa lecture attentive et ses remarques fort constructives.

Je dédie ce mémoire à ma petite Sibylle et ma formidable Marie-Ève.

TABLES DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	vii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	viii
RÉSUMÉ	ix
ABSTRACT.....	x
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
RADICALISATION ET VIOLENCE : ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU PROBLÈME PUBLIC	
1.1	La radicalisation, une attitude transgressive ou régressive? 5
1.2	Articulation de la radicalisation et de la violence terroriste 9
1.2.1	Point de vue des experts..... 9
1.2.2	Point de vue des officiels 13
1.3	Recension des écrits : une recherche scientifique polarisée 15
1.3.1	La radicalisation, un préalable à la violence terroriste 16
1.3.2	La violence terroriste, un préalable à la radicalisation 19
1.3.3	L'idéologie religieuse extrémiste, un rôle déterminant..... 21
1.3.4	La radicalisation, un antidote à la violence terroriste? 22
1.3.5	L'état de la recherche au Canada et au Québec..... 24
1.3.6	En résumé..... 25
CHAPITRE II	
L'APPROCHE PRAGMATISTE DES PROBLÈMES PUBLICS..... 27	

2.1	Problématique.....	27
2.2	La radicalisation menant à la violence : réception collective d'un problème public.....	28
2.3	Processus de définition collective d'un problème public : modèle de Dewey.....	30
2.4	Public des problèmes publics : une communauté d'aventure	32
2.4.1	Un public évanescant et éphémère	33
2.4.2	Un public récepteur collectif et acteur collectif	36
2.5	Lieu du public : un « milieu » de division unificatrice.....	37
2.6	Problèmes publics, créations et créateurs de publics	38
2.6.1	Problèmes publics ou problèmes sociaux?.....	40
2.6.2	En résumé.....	41
2.7	Signification sociale des problèmes publics	41
2.7.1	Nommer un problème public, c'est déjà agir	42
2.7.2	Signifier un problème public : un moment d'interactions symboliques.....	43
2.7.3	En résumé.....	45
2.8	Définition des problèmes publics : un processus d'étiquetage collectif?.....	46
2.8.1	Approche fonctionnaliste des problèmes publics	47
2.8.2	Approche du conflit des valeurs des problèmes publics	49
2.8.3	Approche constructiviste des problèmes publics	51
2.8.4	Approche pragmatiste des problèmes publics	53
2.9	Trajectoire des problèmes publics : un canevas général.....	54
 CHAPITRE III		
CORPUS ET MÉTHODE D'ANALYSE.....		57
3.1	Corpus d'analyse	57
3.1.1	« Histoire naturelle » du problème de la radicalisation menant à la violence ...	57
3.1.2	Délimitation du corpus de données	61
3.2	Méthode d'analyse.....	67

3.2.1	L'analyse thématique	67
3.2.2	De la description à l'interprétation des données	69
3.2.3	Justification des données.....	70
3.2.4	Organisation méthodologique des données.....	73
3.2.5	Limites de la recherche	73

CHAPITRE IV

DESCRIPTION DU PROCESSUS DE DÉFINITION COLLECTIVE DU PROBLÈME DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE

4.1	Émergence du problème : attentats de Saint-Jean-sur-Richelieu et d'Ottawa	75
4.1.1	Attentat de Saint-Jean-sur-Richelieu : un acte, plusieurs dénominations	75
4.1.2	Un coupable, plusieurs désignations	76
4.1.3	Causes identifiées : processus de radicalisation	77
4.1.4	Un phénomène nouveau, des solutions adaptées.....	78
4.1.5	Attentats d'Ottawa : un terrorisme atomisé.....	80
4.1.6	Des coupables difficiles à profiler.....	81
4.1.7	Causes identifiées : entre haine et compassion	83
4.1.8	Solutions projetées : réprimer ou corriger?	83
4.2	Reconnaissance du problème de la radicalisation menant à la violence.....	91
4.2.1	Intégrisme ou radicalisme, comment nommer le problème?	91
4.2.2	Coupables : des esprits égarés à la recherche d'une identification	93
4.2.3	Causes identifiées : « laïcité » ou « islamophobie »?.....	94
4.2.4	Solutions projetées : l'impasse.....	96
4.3	Institutionnalisation du problème de la radicalisation menant à la violence	102
4.3.1	Consécration de la dénomination « radicalisation menant à la violence ».....	102
4.3.2	Coupables : aucun profil type.....	103
4.3.3	Causes ou facteurs de risque?.....	105
4.3.4	Solutions projetées : entre coercition et correction	108
4.4	Officialisation du problème de la radicalisation menant à la violence	113
4.4.1	Nommer le problème et les coupables	113

4.4.2	Causes identifiées : « sources de motivation » et « situations propices »	114
4.4.3	Solutions projetées : « déradicalisation »	115

CHAPITRE V

INTERPRÉTATION DU PROCESSUS DE DÉFINITION COLLECTIVE DU PROBLÈME DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE

5.1	Comment en est-on arrivé au Québec à formuler le problème en termes de radicalisation menant à la violence?	122
5.1.1	Préfiguration du problème	123
5.1.2	Configuration du problème	128
5.1.3	Refiguration du problème	134
5.1.4	Processus de définition collective du problème	136
5.2	Pourquoi en est-on arrivé au Québec à privilégier un seul modèle unidirectionnel qui conçoit la radicalisation cognitive comme préalable nécessaire à l'engagement dans la violence terroriste?	140
5.2.1	Nommer un problème, c'est le faire advenir à l'existence	140
5.2.2	Nommer un problème, c'est l'inscrire dans un contexte de description	142
5.2.3	Nommer un problème, c'est l'inscrire dans un champ pratique	149

CONCLUSION	163
------------------	-----

BIBLIOGRAPHIE	166
---------------------	-----

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Figure	Page
1.1 Figure 1. Usage médiatique du concept de radicalisation violente au Canada francophone et anglophone entre 1976 et 2016	7
1.1 Figure 2. Usage médiatique du concept de <i>homegrown islamist terrorist</i> au Canada francophone et anglophone entre 1996 et 2017	8
3.1.2 Figure 3. Corpus de données	66
4.1 Figure 4. Arbre thématique 1. Émergence du problème de la radicalisation menant à la violence	88
4.2 Figure 5. Arbre thématique 2. Reconnaissance du problème de la radicalisation menant à la violence	100
4.3 Figure 6. Arbre thématique 3. Institutionnalisation du problème de la radicalisation menant à la violence	111
4.4 Figure 7. Arbre thématique 4. Officialisation du problème de la radicalisation menant à la violence	120
3.2.2 Tableau 1. Fiche thématique	72

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

CDPDJ : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec

CPDSI : Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam

CPRMV : Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence

GRC : Gendarmerie royale du Canada

SPVM : Service de Police de la Ville de Montréal

RÉSUMÉ

En réponse aux attentats terroristes survenus les 20 et 22 octobre 2014 à Saint-Jean-sur-Richelieu et à Ottawa, le Québec s'est donné pour objectif de lutter contre le phénomène d'engagement de certains jeunes dans la violence terroriste. Au terme d'un long processus de réflexion et de débat collectifs, ce phénomène a été converti en problème public et désigné sous l'expression « radicalisation menant à la violence ». C'est en interrogeant les implications de l'activité discursive à l'origine de cette dénomination que l'objet de cette étude a commencé à se dessiner et à prendre forme. Comment en est-on arrivé, au Québec, à formuler ce problème en terme de radicalisation menant à la violence? Qui sont les protagonistes de ce « on » qui ont décidé de signifier et de traiter ce problème selon cette dénomination? Comment expliquer la prégnance de cette version du problème et sa naturalisation dans le récit officiel sur la violence terroriste au Québec? En bref, que s'est-il passé entre le moment d'occurrence des attentats d'octobre 2014 et celui de leur formulation en termes de radicalisation menant à la violence? À travers ce questionnement, nous désirons examiner non pas ce qui a été fait et réalisé par le Québec en réponse aux événements des 20 et 22 octobre, mais plutôt le « travail collectif » au moyen duquel ces événements ont été apprêtés, de manière à définir la « radicalisation » comme leur principale cause et la « déradicalisation » comme leur principale solution. En analysant ce « travail collectif », cette enquête révèle que la signification attribuée collectivement à ces événements, autant que les causes identifiées pour les raconter et les solutions envisagées pour les résoudre ne leur sont ni inhérentes, ni permanentes, ni décisives, ni objectives, mais socialement produites.

Mots clés : Radicalisation menant à la violence, problème public, public politique, processus de définition d'un problème public, signification.

ABSTRACT

In response to the terrorist events perpetrated in Saint-Jean-sur-Richelieu and Ottawa on October 20th and 22nd 2014, Québec had set itself the goal of bringing to a halt the phenomenon of the involvement of some young people in terrorist violence. After a lengthy process of collective reflection and public debate, the problem at hand has been transformed into a social issue and referred to as « radicalisation leading to violence ». How did we come to identify this phenomenon as radicalisation leading to violence ? Who are the protagonists of this « we » who decided to signify and treat this problem according to this terminology ? How to explain the prevalence of this understanding of the problem and its « naturalisation » in the official accounts of terrorist violence in Québec? In short, what happened between the time of the occurrence of the events in October 2014 and these being referred to in terms of radicalisation leading to violence ? Through this questioning, we aim to examine not what has been done and achieved by Quebec in response to these events, but rather what « collective action » have led to understanding these events as being the result of the « radicalisation » young people and « deradicalisation » as the solution to counter this phenomenon. It is by questioning the implication of the discursive action at the origin of this terminology that the object of this study began to emerge and take shape. By analyzing this « collective action » leading to defining the problem at hand as «radicalisation», this research demonstrates that the meaning assigned collectively to these events, as much as the causes identified for explaining them and the solutions proposed to solve them, are neither inherent nor permanent, nor decisive, nor objective, but socially produced.

Keywords : Radicalisation leading to violence, public problem, political public, process of defining a public problem, signification.

INTRODUCTION

*Le monde est encore en train de se faire*¹.

*Chaque perspective est une façon de ne pas voir, autant qu'une façon de voir*².

En plus d'être d'actualité, le sujet de « la radicalisation menant à la violence » s'étend à divers champs d'études et se divise en plusieurs objets de recherches. D'emblée, l'enquête sociologique sur ce sujet peut se pencher sur les motivations, les idéologies ou encore les revendications et objectifs qui animent les auteurs de cette violence. Mais elle peut également examiner la réception collective de cette forme de violence, soit le traitement public qu'elle suscite et les réponses des sociétés qui sont visées par elle. C'est sur ce second aspect du sujet que se limite l'objectif de la présente étude. Plus précisément, notre principal effort est d'éclairer le processus par lequel le phénomène de la radicalisation menant à la violence a été reçu, défini et traité au Québec.

Comme ailleurs dans le monde, ce phénomène a surgi au Québec tel un nouveau « problème public », requérant une mobilisation collective et un traitement urgent. En effet, par le choc émotionnel et les sentiments d'angoisse qu'ils ont suscités au sein de la population, les attentats de nature terroriste survenus à Saint-Jean-sur-Richelieu et à Ottawa les 20 et 22 octobre 2014 se sont instantanément imposés comme événements hautement problématiques.

¹ James, W. (1998). *La signification de la vérité. Une suite au pragmatisme*. [1909]. (Collectif DPHI, trad.). Lausanne : Antipodes, p. 151.

² Burke, K. (1984). *Attitudes Toward History*. (3^e éd.). California : University of California Press. p. 41. Cité dans D. Cefai. (2009). Postface. [Chapitre de livre]. Dans J. Gusfield, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique* (p. 219-318). (D. Cefai, trad.). Paris : Economica, p. 317.

Ils ont systématiquement bénéficié d'un accès privilégié aux scènes médiatiques, et de la légitimité nécessaire à la mobilisation de l'action publique. Afin d'identifier ces événements, en faire sens et formuler le problème qu'ils posent, les comptes-rendus médiatiques autant que les rapports d'experts et les communiqués d'officiels ont « sélectionné » et mis en évidence la « perspective » de la radicalisation menant à la violence. Cette perspective s'est imposée tel un puissant centre autour duquel gravitait un ensemble solidaire d'interprétations, d'explications, d'arguments, d'acteurs et de pratiques. Elle a façonné cet ensemble autant que celui-ci l'a maintenue et façonnée en retour. Tenue pour acquise depuis lors, elle s'est naturellement érigée en horizon vers lequel convergent l'action publique préventive, les efforts de recherches scientifiques et, bien entendu, les simples interrogations et demandes de compréhension du sens commun.

Dans cette étude, notre intérêt porte principalement sur la réponse de la société québécoise au problème de la radicalisation menant à la violence. Nous allons ainsi examiner les matériaux de sens qui ont été privilégiés collectivement pour signifier ce problème, notamment le nom qui lui a été assigné, les causes qu'on lui a supposées et les solutions qui ont été envisagées pour le résoudre. Nous n'avons aucune intention de proposer des solutions à ce problème, ni prétention de formuler des recommandations ou d'émettre des critiques moralisantes, et encore moins d'évaluer les effets de la réponse de la société québécoise à ce problème. Notre objectif n'est pas de nous mettre à la place du travailleur social ou de l'agent de police, ni d'emprunter le rôle de l'ingénieur social, du fonctionnaire, du militant et du responsable politique impliqués dans le travail de définition et de résolution de ce problème. En tant que sociologue, nous comptons engager davantage de réflexions sur le sujet de la radicalisation menant à la violence, saisir la perspective ayant servi à définir cette situation problématique et envisager celle-ci sous une nouvelle perspective. Nous espérons ainsi déstabiliser quelques certitudes et ébranler certaines convictions quant à la définition officielle de ce problème public.

Se pencher sur le traitement public réservé, au Québec, aux attentats des 20 et 22 octobre est une opportunité pour documenter comment ces actes terroristes ont été constitués en un problème public formulé selon la perspective de la radicalisation menant à la violence; et pourquoi celle-ci est apparue, depuis, comme l'ultime version envisageable pour signifier ces

événements. Comme si elle était inscrite dans la nature des choses, la perspective de radicalisation s'est aisément imposée comme un nouveau paradigme qui présuppose certains changements dans l'appréhension de la violence terroriste. Ainsi, en réponse aux attentats des 20 et 22 octobre, le Québec a mis en place un Plan d'action intitulé *La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble*. Fondé sur la perspective de la radicalisation menant à la violence, le Plan identifie des causes, définit des orientations d'actions, propose à des institutions des rôles à incarner, des responsabilités à endosser, et actualise tout un système d'actions pour résoudre ce problème. Or, ce Plan d'action n'est qu'une étape dans un « processus de réception collective » de ce problème public. Au terme de ce processus se sont configurées, simultanément, la définition officielle du problème de la radicalisation menant à la violence et l'action publique pour le traiter. Il s'agit en fait d'un processus à la fois de réception collective et de production collective. Il implique non seulement le travail délibératif des responsables politiques et des experts, mais engage également l'activité réflexive et discursive de la population québécoise dans son ensemble.

Dans cette étude, nous avons analysé ce processus, en nous appuyant sur les prémisses et préceptes de la sociologie des problèmes publics, pratiquée dans le sillage de l'École de Chicago et tributaire, en grande partie, du « point de vue pragmatiste » inspiré des travaux de John Dewey, notamment. En analysant le processus de réception collective des événements terroristes de Saint-Jean-sur-Richelieu et d'Ottawa, nous avons tenté de comprendre le comment et le pourquoi de leur configuration et de leur formulation en termes de radicalisation menant à la violence. Nous avons alors examiné non pas ce qui a été fait et réalisé par l'action publique en réponse à ces événements, mais plutôt le « travail collectif » au moyen duquel ils ont été signifiés, saisis et apprêtés au Québec, de manière à définir la « radicalisation » comme leur principale cause et à appeler à la « déradicalisation » comme leur principale solution.

Notre étude est divisée en cinq chapitres. Dans un premier temps, il s'agira de tracer l'évolution sémantique du concept de radicalisation, d'examiner son articulation à la violence terroriste dans le récit officiel, et de procéder à la recension des travaux pertinents sur le problème de la radicalisation menant à la violence. Le second chapitre permettra de bien

situer le référent théorique retenu dans cette étude en vue d'examiner le processus de réception collective du problème de la radicalisation menant à la violence. Dans le troisième chapitre, il sera question du choix méthodologique et des opérations de construction du corpus de données. À cet effet, nous exposerons les liens que nous avons établis entre la question de recherche, le référent théorique, le matériel d'analyse et l'approche méthodologique. Le quatrième chapitre reconstitue et décrit l'ensemble des données extraites du corpus à l'étude. Ces données seront mises en perspective et interprétées, dans le cinquième chapitre, selon les préceptes de l'approche pragmatiste des problèmes publics.

CHAPITRE I

RADICALISATION ET VIOLENCE : ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU PROBLÈME PUBLIC

Après avoir exploré certains des principaux éléments du récit officiel sur l'implication dans la violence terroriste d'une infime minorité de jeunes musulmans issus de l'immigration, nous avons relevé, dans ce premier chapitre, un certain nombre de points problématiques générés par l'articulation du concept de radicalisation et de celui de terrorisme. Nous avons par la suite dressé un portrait de l'état des connaissances scientifiques accumulées, ici et ailleurs dans le monde, sur le phénomène de la radicalisation menant à la violence.

1.1 La radicalisation, une attitude transgressive ou régressive?

Tout comme celui de « terrorisme ³ », le concept de radicalisation soulève la controverse et suscite le scepticisme, notamment dans le milieu universitaire. Traditionnellement employé pour qualifier ou disqualifier un parti politique ou encore pour créditer ou discréditer l'action d'un mouvement social, le concept de radicalisation renvoyait, entre le 18^e et le 19^e siècle, aux orientations politiques et prises de position des fascistes et de l'extrême droite, mais également à celles des centristes et des socialistes. Durant la seconde moitié du 20^e siècle, les mouvements sociaux de libération se sont appropriés le concept pour décrire leur engagement de subvertir, d'une façon radicale, l'ordre socioéconomique dominant. Paradoxalement, le

³ Schmid, A. P. et Easson, J. J. (2011). 250-plus Academic, Governmental and Intergovernmental Definitions of Terrorism. [Chapitre de livre]. Dans A. P. Schmid (dir.), *The Routledge Handbook of Terrorism Research* (p. 99-148). Abingdon, Routledge. À ce jour, les chercheurs recensent plus de 250 définitions gouvernementales et académiques du concept de terrorisme. Il n'existe toujours pas de définition acceptée ou qui ferait consensus parmi les officiels, les chercheurs et les experts.

concept de radicalisation est employé, vers la fin des années 1970, pour décrire les assauts des néolibéraux vis-à-vis de l'État providence et de ses acquis sociaux ⁴.

Dans l'usage quotidien, la radicalisation dénote une attitude immodérée et sans compromis qui, selon son contexte d'emploi, peut être qualifiée de négative ou de positive. Que ce soit une pensée, une personne, une utopie, une idéologie, une réforme, une posture et même une sociologie, l'attribut radical investit aussi bien les sujets que les doctrines, les opinions que les actions. On l'emploie comme épithète méliorative ou péjorative, en vue de valider ou d'invalider des idées, des attitudes ou des actions. Dans le sens qui lui est conféré publiquement aujourd'hui, le concept de radicalisation est employé presque exclusivement dans son acception péjorative. Dans le compte rendu du *First International Conference on Radicalisation and Political Violence* tenue à Londres en 2008, on explique que durant les années 2000 : « experts and officials started referring to the idea of “radicalisation” whenever they wanted to talk about “What goes on before the bomb goes off” ⁵ ».

Au Canada, l'usage médiatique du concept de radicalisation dans son acception péjorative, c'est-à-dire associée à la violence terroriste, est très récent. Le graphique de la figure 1 montre qu'en effet, avant de prendre son élan et d'atteindre un pic entre 2014 et 2015, suite aux attentats d'Ottawa et de Saint-Jean-sur-Richelieu, la courbe avait entamé une légère ascension entre 2004 et 2006, probablement en écho aux tristement célèbres attentats de Madrid et de Londres. Le graphique montre également que même les événements tragiques du 11 septembre n'ont pas eu d'impact significatif quant à la popularité de l'acception péjorative du concept de radicalisation. Au fait, à la différence des auteurs des attentats du 11 septembre, communément qualifiés de « djihadistes étrangers internationaux », ceux des attentats de Saint-Jean-sur-Richelieu et d'Ottawa sont de jeunes convertis à un islam dit « radical », nés et éduqués au Canada et dont certains sont issus de l'immigration. On les

⁴ Johnson, R. (2005). Radical. Dans T. Bennet, L. Grossberg et M. Morris (dir.), *New Keywords. A Revised Vocabulary of Culture and Society* (p. 296-297). Oxford : Blackwell.

⁵ Neumann, P. R. (dir.). (2008). *Introduction to Perspectives on Radicalisation and Political Violence. First International Conference on Radicalisation and Political Violence*. London : ICSR, p. 4.

désigne par le vocable de *homegrown islamist terrorist*, un concept dont l'usage médiatique au Canada est aussi récent que celui de radicalisation menant à la violence.

ÉVOLUTION

Pic médiatique : 80 documents le 31 janvier 2017

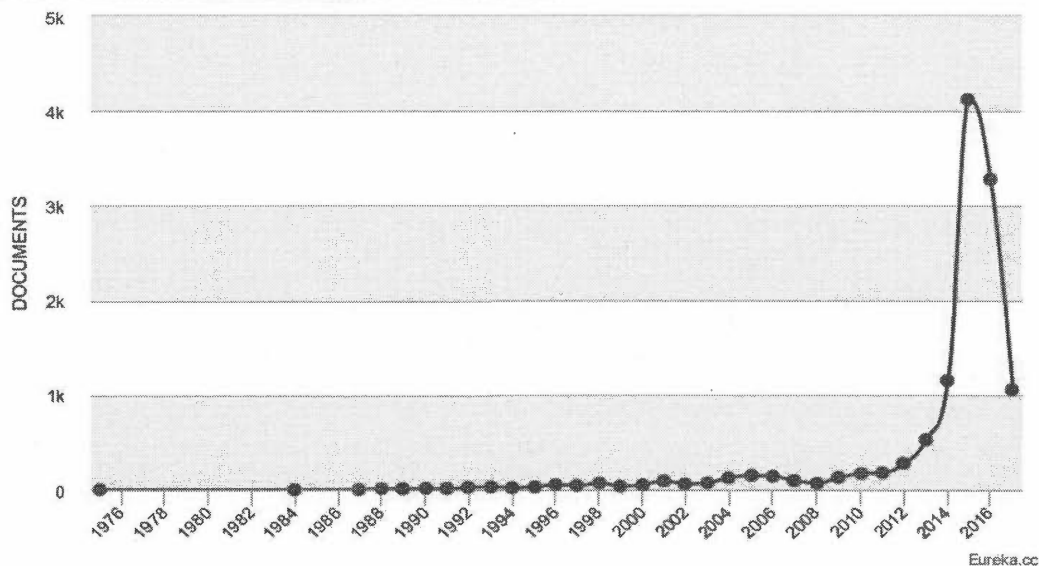


Figure 1. Usage médiatique du concept de radicalisation violente au Canada francophone et anglophone entre 1976 et 2016 ⁶

Comme le montre le graphique de la figure 2, c'est en 2006 que la courbe atteint son premier pic quant à l'usage médiatique du concept de *homegrown islamist terrorist* au Canada, une date qui coïncide avec l'interpellation, dans la région de Toronto, de dix-huit jeunes musulmans issus de l'immigration et qui s'apprêtaient, apparemment, à mener plusieurs attaques terroristes au Canada. Le second pic est atteint vers la fin de 2014, date qui correspond à l'occurrence des attentats de Saint-Jean-sur-Richelieu et d'Ottawa.

⁶ Ce graphique a été généré en juillet 2017 par la base de données Eureka.cc. Dans notre requête, nous avons entré le mot clé « radicalisation violente » pour sonder son usage médiatique au Canada francophone et anglophone durant une période qui couvre les quarante dernières années. Il est important de préciser que l'usage médiatique du terme radicalisation, tel qu'il apparaît dans ce graphique, renvoie toujours à la radicalisation violente.

ÉVOLUTION

Pic médiatique : 88 documents le 14 juin 2016

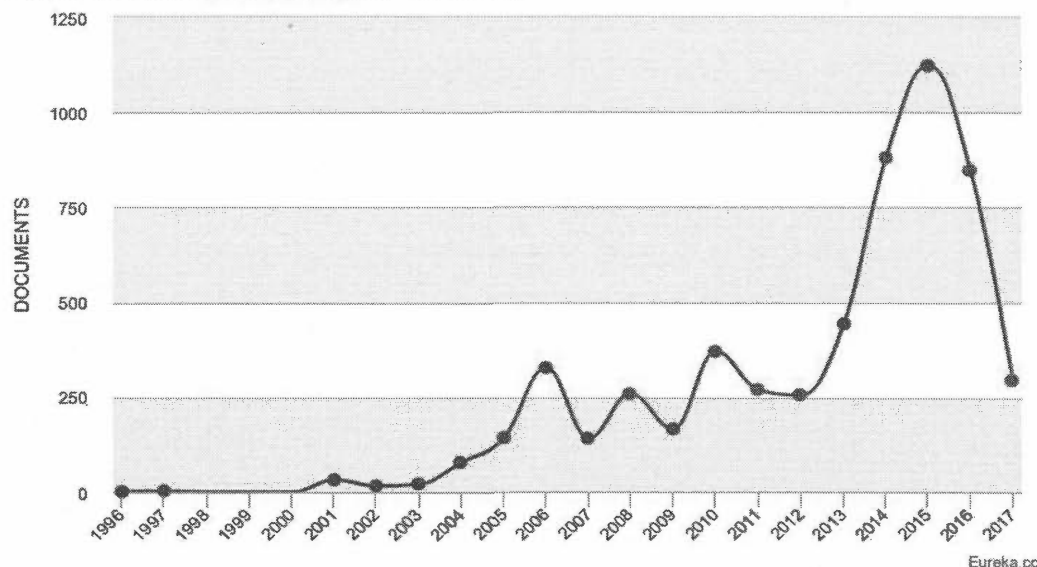


Figure 2. Usage médiatique du concept de *homegrown Islamist terrorist* au Canada francophone et anglophone entre 1996 et 2017⁷

Tout au long de son histoire, le concept de radicalisation est passé du champ des rapports politiques à celui des luttes sociales pour se stabiliser, aujourd'hui, dans le champ du religieux, plus particulièrement dans le registre de la violence terroriste qui se revendique de l'idéologie extrémiste islamiste. Une même attitude, soit la radicalisation, « s'est vue accorder différents statuts à différentes périodes historiques, quelquefois valorisée, d'autres fois fustigée comme irrémédiables⁸ ». Si on l'employait pour décrire l'action de certains mouvements sociaux antiracistes ou féministes, notamment, la radicalisation était étiquetée comme une attitude transgressive, et même « progressiste », alors que pour qualifier les

⁷ Ce graphique a été généré en juillet 2017 par la base de données Eureka.cc. Dans notre requête, nous avons entré le mot clé « *Homegrown Islamist terrorist* » pour sonder son usage médiatique au Canada francophone et anglophone durant une période de plus de vingt ans.

⁸ Gusfield, J. (2009). *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*. (D. Cefai, trad.). Paris : Economica, p. 4.

actions de certains mouvements religieux ou même d'extrême gauche ou de droite, la radicalisation était qualifiée de régressive et largement condamnée comme attitude. Associer aujourd'hui la radicalisation à la violence terroriste n'est qu'une manière supplémentaire d'en parler. C'est en questionnant les implications de tels glissements sémantiques que l'objet de la présente recherche a commencé à se dessiner et à prendre forme.

1.2 Articulation de la radicalisation et de la violence terroriste

Au Québec, comme ailleurs dans le monde occidental, des universités, des centres de recherche, des institutions publiques et des *think tanks* engagent et parrainent plusieurs programmes de recherches dédiés à approfondir la compréhension de la radicalisation liée à la violence terroriste. Nombre d'experts issus de divers horizons sont régulièrement invités à témoigner devant des organes officiels et à faire part de leurs commentaires dans les médias, notamment en ce qui concerne les causes et les solutions de ce problème. Il faut dire qu'aujourd'hui, la recherche sur la radicalisation est en voie de s'instituer en un « champ de recherche » indépendant. Celui-ci est à l'origine d'un « récit officiel » accepté, partagé et continuellement reproduit dans les publications académiques, dans les rapports de recherche et dans les pratiques préventives. Par récit officiel, nous entendons l'ensemble d'hypothèses, de postulats, de prémisses, de définitions et d'affirmations à la base des explications produites, ici et ailleurs dans le monde, par des chercheurs, des experts et des officiels sur le phénomène de la radicalisation menant à la violence. Dans ce récit, la radicalisation s'est imposée comme clé à l'énigme de l'engagement dans la violence terroriste d'une infime minorité de jeunes musulmans issus de l'immigration. Bénéficiant d'une grande visibilité médiatique, ce récit légitime une réponse politique à ce problème, distribue des rôles et des responsabilités, structure le sens commun, disqualifie des explications, exclut des formes de savoirs alternatifs et naturalise, par le fait même, un « régime de vérité ». Comment articule-t-on alors la radicalisation et la violence terroriste dans ce récit officiel?

1.2.1 Point de vue des experts

Que ce soit ici ou ailleurs dans le monde, la radicalisation n'apparaît problématique qu'à partir du moment où elle incite à la violence, dans le but de faire valoir une vision du monde, de changer l'ordre établi ou de réaliser des objectifs politiques. Pour les experts, la

radicalisation menant à la violence est conçue « as a process leading towards increased use of political violence ⁹ ». Au terme de ce processus « individuals come to undertake terrorist activity, or directly aid or abet terrorism ¹⁰ ». Concrètement, le processus de radicalisation désigne « [a] change in beliefs, feelings, and behaviors in directions that increasingly justify intergroup violence and demand sacrifice in defense of the ingroup ¹¹ ». Pour expliquer l'engagement dans la violence terroriste de certains jeunes musulmans issus de l'immigration, la radicalisation désigne « the psychological transformations that occur among Western Muslims as they increasingly accept the legitimacy of terrorism in support of violent jihad ¹² ». Le processus de radicalisation serait marqué par « l'articulation entre une vision idéologique radicale et la volonté implacable de sa mise en œuvre ¹³ ». Pour résumer :

[t]errorism is the ultimate consequence of the radicalization process. In the example of the homegrown threat, local residents or citizens gradually adopt an extremist religious/political ideology hostile to the West which legitimizes terrorism as a tool to affect societal change [...] Internalizing this extreme belief system as one's own is radicalization ¹⁴.

Manifestement, ces définitions sont traversées par deux « séquences successives » : la radicalisation menant à la violence, en plus d'impliquer une « radicalisation comportementale », c'est-à-dire un engagement ou un usage actif de la violence, inclut également une « radicalisation cognitive » qui précède le passage à l'acte, soit l'acceptation, l'intériorisation ou l'encouragement passif d'idéologies extrémistes. Or, si la « radicalisation cognitive et non violente » se définit comme « the process by which individuals come to hold

⁹ Della Porta, D. et LaFree, G. (2012). Processes of Radicalization and De-Radicalization. *International Journal of Conflict and Violence*, 6(1), p. 5.

¹⁰ Bartlett, J., Birdwell, J. et King, M. (2010). *The edge of violence, a radical approach to extremism*. London : Demos, p. 8.

¹¹ McCauley, C. Et Moskalenko, S. (2008). Mechanisms of Political Radicalization: Pathways toward Terrorism. *Terrorism and Political Violence*, 20(3), p. 416.

¹² King, M. et Taylor, M. D. (2011). The Radicalization of Homegrown Jihadists: A Review of Theoretical Models and Social Psychological Evidence. *Terrorism and Political Violence*, 23(4), p. 603.

¹³ Khosrokhavar, F. (2014). *Radicalisation*. Paris: Interventions, p. 21.

¹⁴ Silber, M. D. et Bhatt, A. (2007). *Radicalization in the West : The Homegrown Threat*. New York Police Department Intelligence Division, p. 16.

radical views [...] but do not undertake, or directly aid or abet terrorist activity¹⁵ », les deux types de radicalisations, cognitive et comportementale, auraient alors pour « dénominateurs communs » deux propriétés déterminantes. Celles-ci impliquent l'idée d'un « processus de radicalisation » et supposent l'adoption d'une « idéologie radicale ». Nous pourrions alors dire que la radicalisation comportementale implique nécessairement une radicalisation cognitive et non pas l'inverse. Une fois nourrie par des influences extrémistes, la radicalisation cognitive apparaît dès lors comme préalable à la radicalisation menant à la violence.

1.2.1.1 Un enchevêtrement problématique

Le vrai problème de ces définitions n'est pas celui de généraliser le soupçon et d'affirmer qu'à elle seule, une idéologie, sous diverses influences extrémistes, conduit à la violence. L'histoire de la violence terroriste nous apprend qu'en effet, la socialisation idéologique a toujours été présente dans des violences menées de front par divers mouvements « qualifiés » de terroristes, notamment les mouvements anarchistes, nationalistes, anticolonialistes ou séparatistes¹⁶. Or, le problème de ces définitions est que la radicalisation cognitive reste « enchevêtrée » et enfermée dans la conceptualisation de la radicalisation menant à la violence. Notre objectif est loin de maintenir une barrière entre idéologies qualifiées de radicales et violences terroristes. Nous interrogeons ici le cas inverse : comment soustraire la radicalisation non violente, dont le discours et l'activisme sont souvent passifs et pacifistes, de la conceptualisation de la radicalisation menant à la violence? Concrètement, si le radical violent est perçu comme un individu engagé dans un « processus » et sous l'emprise d'une « idéologie », il serait difficile, voir impossible dans certains cas, de concevoir ou d'accepter que le radical non violent, lui-même engagé dans un processus de

¹⁵ Bartlett, J., Birdwell, J. et King, M. (2010). *Op. cit.*, p. 8.

¹⁶ Rapoport, D. C. (2004). The Four Waves of Modern Terrorism. [Chapitre de livre]. Dans A. K. Cronin et J. M. Ludes (dir.), *Attacking Terrorism: Elements of a Grand Strategy* (p. 46-73). Washington : Georgetown University Press, p. 54-64.

radicalisation, tenant et adepte d'une idéologie dite radicale, ne soit pas classé « à risque » pour la sécurité.

Prenons l'exemple de l'individu radicalisé qui s'identifie à l'idéologie islamiste, cette forme de radicalisme religieux visé par les définitions de la radicalisation menant à la violence. Inscrit dans un mouvement de revitalisation religieuse, l'islamisme tient lieu de « vision du monde » et exerce une forte attraction. Or, il « n'est ni monolithique, ni immuable, ni réductible aux seuls réseaux terroristes ¹⁷ ». C'est une idéologie traversée par divers courants qui, aussi hétérogènes soient-ils, partagent la volonté de retrouver la « normativité traditionnelle » de l'islam et d'appliquer « l'intégralité » de son dogme. Olivier Roy esquisse un idéaltype et identifie au moins trois principaux courants islamistes : traditionalistes, fondamentalistes et intégristes. Chacun de ces courants comprend « diverses tendances » et se distingue par ses objectifs et ses attitudes à l'égard de la société, de l'État et de la violence, notamment. Les traditionalistes, peu portés sur le politique, préconisent un activisme pacifiste articulé autour d'un changement fondamental de la pratique religieuse. Les fondamentalistes ne délégitiment pas le politique et aspirent à une réforme de la société selon les fondements de l'islam. Quant aux intégristes, ils privilégient la participation active dans le jeu politique et n'hésitent pas à rejoindre des organisations terroristes et à user de la violence pour faire valoir leurs visions du monde ¹⁸. Regrouper ces courants sous le vocable « radical » est une généralisation qui empêche de les traiter selon leurs propriétés distinctives. Le concept de radical ne laisse pas assez de place pour inclure des nuances gommées sous l'effet d'un étiquetage pratique, certes, mais fort problématique. L'individu qui s'identifie au courant islamiste traditionaliste, même s'il condamne la violence comme moyen d'expression et ne porte que peu ou pas d'intérêt direct au pouvoir et aux changements politiques, serait étiqueté comme radical, au même titre que le *djihadiste* violent.

¹⁷ Lamchichi, A. (2002). L'islamisme n'est pas monolithique. *Confluences Méditerranée*, 1(40), p. 101.

¹⁸ Roy, O. (2001). *Généalogie de l'islamisme*. Paris : Hachette, p. 22-85.

1.2.2 Point de vue des officiels

De son côté, le discours des officiels n'échappe pas à cette intrication. Au Royaume-Uni, on conçoit la radicalisation menant à la violence comme un phénomène cognitif, dont la prévention « must mean challenging extremist ideas that are conducive to terrorism¹⁹ ». Dans une approche similaire, le Danemark soutient que « radicalisation is the process in which a person gradually accepts the ideas and methods of extremism and, possibly, joins its organised group²⁰ ». Pour la France, l'important serait de prévenir la radicalisation cognitive : « [a]gir le plus en amont possible est essentiel pour stopper une trajectoire de radicalisation, prévenir tout passage à l'acte violent²¹ ». L'idée de passage d'une radicalisation cognitive à une radicalisation comportementale s'observe également dans le discours officiel étatsunien qui conçoit ce passage comme « process of adopting or promoting an extremist belief system for the purpose of facilitating ideologically based violence to advance political, religious, or social change²² ».

Pareillement pour le discours politique canadien, la radicalisation menant à la violence serait un « processus par lequel des personnes sont exposées à une idéologie qui les encourage à adopter des points de vue extrêmes, ce qui en retour mène à la violence²³ ». Quant au Québec, le gouvernement reprend, dans son Plan d'action, la définition de *Wikipédia*, sans citer toutefois la référence. Il estime que « le mot radicalisation peut renvoyer à un ensemble de gestes qualifiés d'« extrêmes » ou qui découlent d'une interprétation plus littérale des principes

¹⁹ Gouvernement du Royaume-Uni. (2011). *CONTEST. The United Kingdom's Strategy for Countering Terrorism*. [Document PDF], p. 59.

²⁰ Gouvernement du Danemark. (2009). *A common and safe future. An action plan to prevent extremist views and radicalisation among young people*. [Document PDF], p. 8.

²¹ Gouvernement de France. (2016). *Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme*. [Document PDF], p. 37.

²² Gouvernement fédéral des États-Unis. (2007). *Violent Radicalization and Homegrown Terrorism Prevention Act of 2007*. [Document PDF], p. 2.

²³ Gouvernement fédéral du Canada. Sécurité publique Canada. (2014). *Réagir à l'extrémisme violent et aux voyages à des fins liées au terrorisme. Rapport public sur la menace terroriste pour le Canada*. [Document PDF], p. 36.

d'un système, qu'il soit politique, religieux, culturel ou économique ²⁴ ». Comme celles des experts, les définitions officielles mettent l'accent sur la radicalisation cognitive et partagent, à l'unanimité, l'idée que l'engagement de certains jeunes dans la violence terroriste serait l'aboutissement d'un processus, dont l'une des étapes principales est l'adoption de visions du monde extrêmes. La définition empruntée par le Québec va un peu plus loin et met en relief une autre propriété de ce phénomène, en évoquant « l'interprétation littérale d'un système de pensée », soit le retour à sa « racine » et à son « fondement matériel ». En somme, la radicalisation menant à la violence serait, selon les définitions officielles, le résultat d'une attitude qui se développe au cours d'un processus amorcé par une lecture intransigeante du monde et encouragé par une idéologie extrémiste.

1.2.2.1 Nouveau champ pratique d'intervention

Les définitions, en termes de radicalisation, de l'engagement de certains jeunes dans la violence terroriste présupposent et justifient un nouveau champ pratique de prévention. Ces définitions se sont matérialisées dans de nouvelles structures de prévention. En effet, comme ailleurs dans le monde, le Québec s'est doté, en 2015, d'un Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), un organisme qui a pour mandat de repérer et d'évaluer les individus « à risque » de basculer dans la violence terroriste, et de leur offrir un suivi individualisé ²⁵. Ces individus sont alors pris en charge par cet organisme et soumis à un « processus de déradicalisation », soit un « moyen utilisé pour faire changer mentalement un individu déjà radicalisé et lui faire abandonner ses vues ²⁶ ».

Mais aussi innovatrice et ambitieuse soit-elle, cette pratique préventive recèle d'importantes anomalies. Comme moyen mis en œuvre pour aider le jeune exposé à des idées extrêmes, la « déradicalisation » vise à réhabiliter et à restaurer sa « lecture » et sa « vision » du monde.

²⁴ Gouvernement du Québec. (2015). *Plan d'action gouvernemental 2015-2018. La Radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble*. [Document PDF], p. 9.

²⁵ Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence. (2015). *Enjeux et perspectives de la radicalisation menant à la violence en milieu scolaire au Québec*. [Rapport d'analyse], p. 3-6.

²⁶ Gouvernement du Québec. (2015). *Op. cit.*, p. 9.

Or, s'agit-il de le désengager d'une violence qu'il n'a pas encore commise, ou qu'il ne commettra jamais, ou de le transformer en lui imposant une vision du monde acceptable? Par ailleurs, comment savoir avec certitude qu'un individu a bel et bien changé ses vues? Comment évaluer le degré d'une déradicalisation et quels en sont les indicateurs de succès? En mettant l'accent sur le « changement de vues », la définition de la déradicalisation sous-entend que la radicalisation menant à la violence est le fait d'une vision du monde. Cependant, une telle conception opère un raccourci facile et rapide entre le moment d'accepter une vision extrémiste du monde et le moment de s'engager dans la violence. Entre idéologies dites radicales et violences terroristes, les « rapports de causalité » ne sont pas indus. Or, affirmer que l'étape d'exploration d'une idéologie extrémiste et de son acceptation conduit à la violence est une conception qui peine à combler le « hiatus » entre penser et agir.

1.3 Recension des écrits : une recherche scientifique polarisée

Les chercheurs sont loin d'être unanimes quant à l'importance et au sens accordés à la catégorie radicalisation dans la conception de l'engagement de certains jeunes dans la violence terroriste. Pour certains, cette catégorie est source de confusions et de contradictions : en même temps qu'elle désigne les idéologies extrémistes comme vecteurs de violences terroristes, elle concentre les efforts de prévention sur l'individu et son processus de transformation psychologique²⁷. Pour d'autres, devant l'inexistence de profils types pouvant avertir de l'imminence d'une violence terroriste, la catégorie radicalisation participe à forger une réponse préventive floue et ambiguë²⁸. De fait, en mettant l'emphasis sur les signes et processus de transformation cognitive, elle opère tel un filtre qui obstrue le regard analytique et empêche de voir les causes fondamentales de l'engagement dans la violence terroriste. Bien qu'elle puisse nous éclairer quant à la « circulation » des idéologies extrémistes, la catégorie radicalisation ne serait toujours pas en mesure d'expliquer les raisons qui font en sorte que seule une infime minorité des tenants et partisans des idéologies

²⁷ Sedgwick, M. (2010). The Concept of Radicalization as a Source of Confusion. *Terrorism and Political Violence*, 22(4), p. 480.

²⁸ Richards, A. (2011). The Problem with 'radicalization': the remit of 'Prevent' and the need to refocus on terrorism in the UK. *International Affairs*, 87(1), p. 145.

extrémistes s'engage dans la violence terroriste ²⁹. D'autres estiment que la logique préventive d'anticipation d'une « violence terroriste future » traduit une crise épistémologique des politiques de contre-terrorisme. L'institutionnalisation de « l'État d'exception » et l'extension des programmes de sécurité seraient les principaux symptômes de cette crise ³⁰. Inscrits en faux contre ces arguments, d'autres chercheurs estiment que le monde fait face à une nouvelle forme de violence terroriste qui serait peu déchiffrable, ambiguë, plus meurtrière et dont les finalités sont inatteignables et délirantes³¹. Parmi ceux qui se reconnaissent dans cette perspective, certains estiment que la connaissance accumulée auparavant sur la violence terroriste « is irrelevant at best, and obsolete and anachronistic, even harmful, at worst [...] the old paradigms should be discarded and replaced with a new understanding ³² ». En effet, le concept de radicalisation est employé aujourd'hui comme « nouveau paradigme » au service d'un nouveau récit sur la violence terroriste. La trame de ce récit s'articule sur trois approches : mésosociologique, microsociologique et macrosociologique.

1.3.1 La radicalisation, un préalable à la violence terroriste

1.3.1.1 Approche mésosociologique

Qualifiée « d'approche réseaux », l'approche mésosociologique soutient que la radicalisation menant à la violence n'est pas le produit de la pauvreté, ni du chômage des jeunes, ni du lavage de cerveau, ni du manque d'éducation, ni de l'aliénation mentale. Parmi ses tenants, Marc Sageman explore la dynamique et l'environnement des groupes radicalisés et soutient, dans *Understanding Terror Networks*, que la radicalisation :

²⁹ Kundnani, A. (2014). *The Muslims Are Coming! Islamophobia, Extremism, and the Domestic War on Terror*. London : Verso, p. 129-130.

³⁰ Jackson, R. (2015). The epistemological crisis of counterterrorism. *Critical Studies on Terrorism*, 8(1), p. 35.

³¹ Brodeur, J. P. (2009). Comment définir le terrorisme? [Chapitre de livre]. Dans S. Leman-Langlois et J. P. Brodeur (dir.), *Terrorisme et antiterrorisme au Canada* (p. 17-37). Montréal : Les presses de l'Université de Montréal. p. 36. Voir aussi Hoffman, B. (1999). *La mécanique terroriste*. Paris : Calmann-Lévy, p. 229-255.

³² Crenshaw, M. (2011). *Explaining Terrorism. Causes, Process and Consequences*. Oxford : Routledge, p. 51.

is about who you know – radical ideas are transmitted by social networks and violent radicalization takes place within smaller groups, where bonding, peer pressure, and indoctrination gradually change the individual's view³³.

Cherchant la célébrité, les émotions fortes et l'héroïsme, le jeune radicalisé violent se perçoit comme un « avant-gardiste » dont la vocation serait de ressusciter un « Âge d'or islamique³⁴ ». Dans son modèle de radicalisation violente, Sageman identifie quatre phases successives du processus de radicalisation violente : *sens of moral outrage*, résulte de la perception, par le jeune musulman, des injustices à l'égard de ses coreligionnaires; *specific interpretation of the world*, renvoie à l'intériorisation des narrations extrémistes ; *resonance with personal experiences*, réfère à la discrimination vécue ou perçue qui conduit le jeune vers la dernière phase, celle de la *mobilization through networks*³⁵.

Dans une approche similaire, Quintan Wiktorowicz accentue l'importance de la socialisation, de la « dynamique du groupe » et de son pouvoir à cadrer ses membres. Il modélise également le processus de radicalisation violente en quatre étapes successives : *cognitive opening*, un état de crise psychologique qui, ancré dans des expériences de discriminations, prédispose le jeune musulman à s'ouvrir aux idéologies extrémistes; *religious seeking*, où le jeune, frustré et confus, cherche des solutions dans la religion; *frame alignment*, étape où il adopte les « cadres d'interprétations » d'un groupe extrémiste et se retrouve sous son emprise idéologique; *socialization*, ultime étape où le jeune passe à l'action³⁶. Alignés sur cette trajectoire de la radicalisation violente, Silber et Bhatt élaborent un modèle similaire, mais pointent plus particulièrement des facteurs d'ordre culturel pour expliquer l'engagement de certains jeunes dans la violence terroriste. Ils soutiennent qu'à l'origine de « l'ouverture cognitive » et de « l'emprise idéologique » qui en résulte se trouve une situation de

³⁴ Sageman, M. (2008). A Strategy for Fighting International Islamist Terrorists. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 618(1), p. 224.

³⁵ *Ibid.*, 223-226.

³⁶ Wiktorowicz, Q. Cité dans King, M. et Taylor, M. D. (2011). The Radicalization of Homegrown Jihadists: A Review of Theoretical Models and Social Psychological Evidence. *Terrorism and Political Violence*, 23(4), p. 605-606.

« déchirement identitaire », conséquence du tiraillement des jeunes musulmans issus de l'immigration entre leur culture séculière occidentale et leur héritage religieux ³⁷.

Inspiré par ces recherches, Edwin Bakker s'attache à examiner les réseaux terroristes islamistes et les données biographiques des *homegrown islamist terrorist* en Europe ³⁸. Il déconstruit plusieurs stéréotypes et montre qu'en dépit d'un nombre de traits communs, les *homegrown islamist terrorists* se radicalisent de plusieurs façons. Leurs profils varient largement, ils ne souffrent pas de problèmes psychologiques ou d'isolement, ne sont ni frustrés ni enragés : « most have work or study, some are married with children, other live with their parents or friends [...] they seem to live "normal" lives ³⁹ ». Dans la même veine, Peter Neumann accentue le rôle des « narrations extrémistes » et résume les causes de la radicalisation menant à la violence comme suit : « perception of grievance – conflicted identities, injustice, oppression, or socio-economic exclusion [...] which can make people receptive to extremist ideas [...] and group dynamics ⁴⁰ ». L'approche mésosociologique de la radicalisation violente soulève toutefois quelques questions : le processus de socialisation au sein d'un groupe, couplé aux reproches d'injustices et aux ressentiments, est-il en mesure de transformer en terroriste tout jeune musulman vivant un conflit identitaire, des situations de discrimination ou d'exclusion ? Qu'est-ce qui fait en sorte que les cadres d'interprétation des groupes terroristes sont acceptés et légitimés par certains, mais rejetés par d'autres ?

1.3.1.2 Approche microsociologique

Qualifiée de psychologisante, l'approche microsociologique se propose de répondre, en partie, à ces questions. Elle estime que les motivations d'engagement dans la violence terroriste diffèrent en fonction des types de personnalités qui dominent dans les groupes terroristes.

³⁷ Silber, M. D. et Bhatt, A. (2007). *Op. cit.*

³⁸ Bakker, E. (2006). *Jihadi terrorists in Europe : their characteristics and the circumstances in which they joined the jihad: an exploratory study*. Clingendael: Netherlands Institute of International Relations.

³⁹ *Ibid.*, p. 51.

⁴⁰ Neumann, P. R. (2011). *Preventing Violent Radicalization in America*. Washington DC : Bipartisan Policy Center's National Security Preparedness Group, p. 15.

Selon Petter Nesser, les engagements du « leader » du groupe, souvent un activiste politique charismatique, et du « protégé », souvent en admiration avec ce dernier, sont le résultat de « convictions profondes » et d'un « choix rationnel » délibéré. Pareillement, le « rejeté », ayant souvent un passé de petite criminalité, s'engage dans le groupe terroriste par « opportunisme » alors que l'engagement du « suiveux » serait motivé par la loyauté de celui-ci envers un proche, un ami ou un recruteur ⁴¹. Cependant, comment expliquer que parmi ces individus vivant dans des situations de vulnérabilité et ayant l'un ou l'autre type de ces profils, seule une minorité s'engage dans l'action violente?

1.3.2 La violence terroriste, un préalable à la radicalisation

1.3.2.1 Approche psychosociale

C'est ici où intervient la « perspective psychosociale » de la radicalisation menant à la violence. Placés dans des situations de vulnérabilité, certains individus, ayant des « traits de personnalité particuliers », seraient apparemment prédisposés plus que d'autres à s'engager dans la violence terroriste. Le processus de radicalisation violente apparaît ici comme le résultat d'une transformation due à l'interaction de « facteurs situationnels » (discrimination, narrations extrémistes, crise identitaire) avec certains traits de personnalité (désir de domination, de soumission, narcissisme excessif, suraffirmation identitaire) ⁴². Or, comment expliquer que, parmi ceux qui s'engagent dans la violence terroriste, certains choisissent d'aller jusqu'au bout de cet engagement alors que d'autres se désengagent en cours de route?

John Horgan propose à cet égard une façon pratique de concevoir la violence terroriste. Il divise le processus de radicalisation en trois étapes indépendantes : devenir terroriste;

⁴¹ Nesser, p. (2004). *Jihad in Europe. Exploring the motivations for Salafi-jihadi terrorism in Europe post-millennium*. (Thèse de doctorat). Department of Political Science. Université of Oslo. Cité dans Dalgaard-Nielsen, A. (2010). Violent Radicalization in Europe : What We Know and What We Do Not Know. *Studies in Conflict & Terrorism*, 33(9), p. 806-807.

⁴² King, M. et Taylor, M. D. (2011). *Op. cit.*, p. 614-617.

demeurer impliqué et engagé dans le terrorisme; se désengager de l'activité terroriste ⁴³. Il démontre que les facteurs à l'origine de la radicalisation correspondent rarement aux facteurs qui déterminent :

how, when, and to what extent that person will engage in specific terrorist operations. Similarly [...] what keeps people involved with a terrorist movement may have surprisingly little [...] on what subsequently causes them to disengage from terrorist operations ⁴⁴.

Concrètement, Horgan s'efforce de montrer qu'il serait « contreproductif » de mettre l'emphasis, dans la recherche scientifique sur la violence terroriste, sur la radicalisation cognitive et le processus d'intériorisation d'idéologies extrémistes. Il montre, preuves à l'appui, que le désengagement de l'action terroriste ne signifie pas nécessairement l'abandon des idéaux extrémistes et la déradicalisation, et, inversement, la radicalisation cognitive ne signifie pas forcément l'engagement dans le terrorisme. Contrairement aux stéréotypes, « extremist views are acquired after an individual joins a group and not before ⁴⁵ ».

1.3.2.2 Approche macrosociologique

Qualifiée de sociopolitique, l'approche macrosociologique confirme la thèse de Horgan et soutient que l'adoption d'idéologies religieuses extrémistes est une étape postérieure à celle de l'engagement dans la violence. La radicalisation violente, dans cette approche, serait enracinée dans une tentative de reconstruire une « communauté dissolue » ou une « identité diluée » dans un monde globalisé : « [it] has little to do with religious practice, while radical theology, as salafisme, does not necessarily lead to violence ⁴⁶ ». Selon Olivier Roy, les

⁴³ Horgan, J. (2009). Deradicalization or Disengagement? A process in need of clarity and a counterterrorism initiative in need of evaluation. *International Journal of Social Psychology*, 24(2), p. 292. Voir aussi Horgan, J. (2005). *The Psychology of Terrorism*. Abingdon : Routledge, p. 80-140.

⁴⁴ Horgan, J. (2009), *Op. cit.*, p. 292.

⁴⁵ Horgan, J. et Bjørge, T. (2005). *Root Causes of Terrorism. Myths, reality and ways forward*. Abingdon: Routledge. Cité dans Elshimi, M. (2015). De-radicalisation interventions as technologies of the self: a Foucauldian analysis. *Critical Studies on Terrorism*, 8(1), p. 113.

⁴⁶ Roy, O. (2008). *Al Qaeda in the West as a Youth Movement: The Power of a Narrative*. MICROCON Policy Working Paper 2. Brighton : MICROCON, p. 2.

jeunes qui se radicalisent dans les pays occidentaux ont une faible formation religieuse, sont en rupture avec leurs familles, avec leurs traditions culturelles, avec l'islam traditionnel et avec l'enseignement des clercs. Leur passage à la violence ne serait pas le résultat d'un long processus d'endoctrinement, car la violence est au cœur de leur « fascination » pour les groupes terroristes⁴⁷. Ces groupes produisent de « puissantes narrations » qui trouveraient un écho parmi la seconde génération de migrants musulmans, « devenue étrangère à la culture [des] parents, mais inquiète devant la perte d'identité qu'implique une intégration trop réussie ⁴⁸ ».

Aligné sur cette thèse, Farhad Khosrokhavar soutient que les « lectures rigoristes » de l'islam ne conduisent pas à la violence. Or, « en étendant indûment la suspicion à l'ensemble des adeptes du fondamentalisme islamique, on provoque une stigmatisation qui peut à la limite contribuer à créer l'effet de radicalisation que l'on souhaite précisément éviter ⁴⁹ ». La radicalisation violente serait l'expression de révolte d'un groupe doublement malmené, à la fois précarisé, exclu et incapable d'exprimer politiquement sa situation ⁵⁰. Le jeune musulman issu de l'immigration vivrait une « situation d'anomie », résultat de « l'érosion des identités », de l'affaiblissement du « sentiment d'appartenance » et de l'effacement des « évidences sociales ⁵¹ ». Cette « anomie » et cette « précarisation » seraient doublées d'une puissante narration extrémiste qui fait de l'islam une arme pour « combattre l'impérialisme » et « restaurer la dignité des musulmans ».

1.3.3 L'idéologie religieuse extrémiste, un rôle déterminant

Néanmoins, d'autres enquêtes empiriques montrent que l'idéologie religieuse extrémiste joue un rôle primordial dans le développement du processus de radicalisation violente. Dans une étude empirique, Gartenstein-Ross et Grossman identifient six marqueurs de risque de

⁴⁷ *Ibid.*, p. 15-16.

⁴⁸ Roy, O. (2001). *Généalogie de l'islamisme*. Paris : Hachette, p. 25.

⁴⁹ Khosrokhavar, F. (2014). *Op. cit.*, p. 152.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 19.

⁵¹ *Ibid.*, p. 26.

développement du processus de radicalisation violente parmi certains jeunes musulmans issus de l'immigration ⁵². Ces marqueurs de risque renvoient à « l'interprétation légaliste » de l'islam, aux « narrations extrémistes », à la « pratique rigoriste », au « prosélytisme » et à la « radicalisation politique ». Bien qu'elle évoque un facteur politique, l'étude minimise sa portée au profit de quatre facteurs religieux. Or, d'autres études empiriques, en mettant en évidence la perte de confiance des jeunes musulmans issus de l'immigration dans les voies politiques et légales, montrent que le facteur politique joue un rôle capital dans le processus de radicalisation violente ⁵³. Dans cette perspective, on soutient que l'ouverture de certains jeunes musulmans issus de l'immigration aux messages extrémistes n'est pas attribuable aux lacunes, carences ou insuffisances :

of identity, community, family relations, education, and socioeconomic opportunities [...] but because of lack of belief in their own abilities to address these grievances and effect change through legal and constitutional channels ⁵⁴.

1.3.4 La radicalisation, un antidote à la violence terroriste?

La confusion entre radicalisation cognitive et violences terroriste est démystifiée dans une étude menée sur le *homegrown islamist terrorism* dans plusieurs pays, dont le Canada ⁵⁵. L'étude compare les formes de radicalisations religieuses violentes et non violentes et examine les implications d'une telle distinction pour les stratégies préventives ⁵⁶. S'appuyant sur des données empiriques, l'étude définit 58 profils exhaustifs des *homegrown islamist terrorists* et 28 profils de radicaux islamistes non violents. Ceux-ci, contrairement à ceux-là, ont mené des études universitaires, adhèrent aux valeurs du pluralisme et de la tolérance, et sont davantage impliqués dans l'activisme politique. Certaines convictions, souvent associées aux narrations extrémistes violentes, telles que l'instauration du *califat* islamique ou

⁵² Gartenstein-R. D. et Grossman, L. (2009). *Homegrown Terrorists In the U.S. and U.K. An Empirical Examination of The Radicalization Process*. Washington DC : Center for Terrorism Research.

⁵³ Voir à cet égard l'étude du Change Institute. (2008). *Studies Into Violent Radicalisation : The beliefs, ideologies and narratives*. London.

⁵⁴ Change Institute. (2008). Cité dans Dalgaard-Nielsen, A. (2010). *Op. cit.*, p. 809.

⁵⁵ Bartlett, J., Birdwell, J. et King, M. (2010). *Op. cit.*

⁵⁶ *Ibid.*, p., 7-8.

l'application de la *sharia*, sont soutenues par plusieurs répondants radicaux non violents. Or, ces derniers refusent de défendre le « *djihad* violent » comme obligation religieuse et rejettent fermement la violence. L'étude convient que « becoming a terrorist was not always a natural or linear progression from being a radical ⁵⁷ ». Plus important encore, l'étude appelle à « l'aménagement d'espaces sociaux pour la radicalisation non violente », car, en tant qu'« expressions politiques », la radicalisation, la rébellion, le rejet et la transgression des valeurs reçues font partie intégrante de la vie des jeunes ⁵⁸. La radicalisation cognitive apparaît, dans cette étude, non pas comme « facteur de risque » exerçant un « effet de convoyeur » ou de « levier », mais plutôt comme « solution » à la radicalisation menant à la violence, une conclusion partagée par plusieurs chercheurs pour qui la « radicalisation – in the true political sens of the word – is the solution, not the problem ⁵⁹ ».

Cette thèse est étayée par une étude empirique qui examine la distinction entre radicalisation religieuse violente et radicalisation religieuse non violente du point de vue des communautés musulmanes issues de l'immigration. L'étude soutient que la radicalisation cognitive des jeunes musulmans se révèle comme antidote à la radicalisation menant à la violence ⁶⁰. Plus de la moitié des répondants interrogés dans l'étude estiment que les politiques et pratiques préventives ont des « effets » aliénants, stigmatisent leur identité religieuse et induisent nécessairement le désengagement politique et le sentiment de victimisation ⁶¹. La perception de ces effets est confirmée par une enquête menée auprès de jeunes musulmans activistes issus de l'immigration au Danemark ⁶². Il s'avère que ces derniers ont une opinion défavorable aux initiatives de prévention et estiment que la catégorie radicalisation participe à

⁵⁷ *Ibid.*, p. 12.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 13.

⁵⁹ Kundnani, A. (2014). *Op cit.*, p. 289.

⁶⁰ Githens-mazer, J., Lambert, R., Baker, A., Cohen, B. S. et Pieri, Z. (2010). *Muslim Communities Perspectives on Radicalisation in Leicester, UK*. Center for Studies in Islamism and Radicalisation (CIR). Danemark : Aarhus University.

⁶¹ *Ibid.*, p. 41-46.

⁶² Kühle, L. et Lindekilde, L. (2010). *Radicalization among Young Muslims in Aarhus*. Center for Studies in Islamism and Radicalisation (CIR) Danemark : Aarhus University.

l'« étiquetage collectif » et conduit à l'« isolement » et à la « suspicion généralisée » des musulmans ⁶³.

1.3.5 L'état de la recherche au Canada et au Québec

Encore à son état embryonnaire au Canada et au Québec, la recherche sur la radicalisation menant à la violence analyse le rôle des idéologies extrémistes et l'implication des médias numériques, examine le retour du religieux dans le débat public ou encore l'impact des nouvelles politiques de sécurité en termes de droits et de libertés. Certains chercheurs insistent sur le facteur religieux et idéologique, en faisant un parallèle entre les radicaux violents et les adeptes des « nouveaux mouvements religieux ». Dans les deux cas, l'individu radicalisé, manipulé et sous une emprise idéologique, agirait comme « instrument de Dieu ». L'aspect politique de son action violente s'inscrit dans une préoccupation plus large, dont le but est principalement religieux ⁶⁴. Contrairement à certains chercheurs qui mettent l'accent sur l'aspect psychologique de la radicalisation violente ⁶⁵, d'autres chercheurs insistent sur la relation qui existerait entre la radicalisation violente de certains jeunes et les pratiques étatiques de sécurisation, de surveillance et de lutte contre la violence terroriste ⁶⁶. À ces approches s'ajoute celle qui met de l'avant la nécessité de penser la radicalisation menant à la violence comme un « processus relationnel » qui tient compte de la « variété des acteurs » et non seulement de la « subjectivité » et de « l'état d'esprit » des auteurs. Dans cette perspective, la radicalisation serait le résultat d'une « incapacité de communication »,

⁶³ *Ibid.* p. 133-136.

⁶⁴ Dawson, L. (2009). The Study of New Religious Movements and the Radicalization of Home-Grown Terrorists: Opening a Dialogue. *Terrorism and Political Violence*, 22(1), p. 3-10.

⁶⁵ Bélanger, J., Nociti, N., Chamberland, P. E., Paquette, V., Gagnon, D., Mahmoud, A., Carla, L (...) Eising, C. (2015). *Bâtir une communauté résiliente dans un Canada multiculturel: trousse de renseignements sur l'extrémisme violent*. Montréal : Université du Québec à Montréal.

⁶⁶ Bramadat, P. (2014). The Public, the Political, and the Possible: Religion and Radicalization in Canada and Beyond. Dans P. Bramadat et L. Dawson (dir.), *Religious Radicalization and Securitization in Canada, and Beyond* (p. 3-29). Toronto: University of Toronto Press, p. 3-19.

conséquence « d'isolement » et de « ruptures réciproques » entre deux ou plusieurs acteurs ⁶⁷. La recherche scientifique est alors appelée à montrer comment différents acteurs, y compris les entités étatiques, se radicalisent et « se construisent » l'un et l'autre comme ennemis. Toutefois, est-il possible, en pratique, de qualifier une entité étatique de « radicale » et de désigner son action comme l'aboutissement ou le résultat d'un processus de radicalisation?

1.3.6 En résumé

Bien qu'elle ne soit pas exhaustive, cette recension des écrits représente la trame narrative sur laquelle se déploie aujourd'hui le récit officiel sur la radicalisation menant à la violence. Les facteurs de cette radicalisation renvoient tantôt au « paradigme d'exclusion », en mettant en cause le déclin social, la stigmatisation et les sentiments d'injustice et de victimisation qui en résultent, et tantôt conjuguent le paradigme d'exclusion au « paradigme culturaliste », en convenant que l'intégration, « déficitaire » ou « trop réussie », provoque un déchirement identitaire, conséquence de l'enracinement conflictuel des jeunes musulmans, tiraillés entre un héritage religieux et une culture occidentale séculière. Ce « malaise identitaire » serait exploité par des entrepreneurs de la violence terroriste armés de « puissantes narrations idéologiques ». Quant à l'individu radicalisé, il est représenté comme un être à la fois « rationnel et irrationnel » : en perte de confiance dans les voies politiques et légales, il agit sciemment, selon des convictions ou par opportunisme, afin d'intégrer un réseau et, au moyen de la violence, combattre l'impérialisme et restaurer la dignité des musulmans. Mais frustré, en colère et psychologiquement fragilisé, il agirait, tel « un instrument de Dieu » sous « l'effet hypnotisant » d'une « fascination » ou d'une « emprise idéologique ».

Cette conception « bipolaire » de l'individu radicalisé est encore plus apparente dans les « pratiques de lutte » contre la radicalisation menant à la violence. En effet, parmi les cas enregistrés au Québec, il y a celui d'un jeune musulman issu de l'immigration et jugé

⁶⁷ Amiraux, V. et Araya-Moreno, J. (2014). Pluralisme and Radicalization: Mind the Gap ! [Chapitre de livre]. Dans P. Bramadat et L. Dawson (dir.), *Religious Radicalization and securitization in Canada, and Beyond* (91-113). Toronto: University of Toronto, p. 93-105.

coupable pour avoir eu l'intention de s'engager dans les hostilités en Syrie. Selon le juge : « l'adolescent n'est aucunement confus [...] ses idées sont remarquablement bien structurées et exprimées. Il est vigilant, éveillé et déterminé ⁶⁸ ». Si la loi pénalise la « dimension idéelle » et non seulement « matérielle » de la violence terroriste, c'est pour incriminer et dissuader « en amont » le passage à l'acte. La loi estime, en outre, que l'individu radicalisé est un être rationnel, libre et responsable de ces choix, une conception qui contredit celle du Centre québécois de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV). Ce dernier conçoit « la radicalisation menant à la violence comme une problématique psychosociale ⁶⁹ ». Il présente l'individu radicalisé comme un être « en perte de jugement », sous l'effet d'une « emprise mentale » et « victime » d'un malaise psychosocial. Selon la direction du CPRMV : « déprogrammer quelqu'un qui est dans une emprise mentale, ça prend du temps ⁷⁰ ». Dans sa démarche préventive, l'organisme s'assure « d'une prise en charge proactive et non pénale des individus radicalisés ou engagés dans le processus ⁷¹ ». Nous avons alors affaire à deux conceptions distinctes d'un même problème : la première, en concevant l'individu radicalisé comme « responsable », privilégie la voie de la « coercition pénale »; alors que la seconde, en le concevant comme « victime », favorise une « intervention corrective ». Si la radicalisation est présentée comme une clé à l'énigme de l'implication et de l'engagement dans la violence terroriste d'une minorité de jeunes musulmans issus de l'immigration, elle ne manque pas de produire une nouvelle énigme : les jeunes radicalisés étant perçus à la fois comme « victimes » et « responsables ».

⁶⁸ Touzin, C. (2015, 17 décembre). Adolescent condamné pour terrorisme : appel à des efforts concertés contre la radicalisation. *La Presse*.

⁶⁹ CPRMV. (2015). *Enjeux et perspectives de la radicalisation menant à la violence en milieu scolaire au Québec*, p. 6.

⁷⁰ TVA Nouvelles. (2016, 13 février, 18 h 19). Actualités. Dans *Montréal a transmis 9 cas de radicalisation aux autorités policières*. Montréal : l'auteur.

⁷¹ CPRMV. (2015). *Op. cit.*, p. 6.

CHAPITRE II

L'APPROCHE PRAGMATISTE DES PROBLÈMES PUBLICS

L'objectif principal de cette étude est d'examiner le traitement public réservé par la société québécoise au problème de l'engagement de certains jeunes dans la violence terroriste. Avant d'éclairer le processus moyennant lequel ce phénomène était constitué collectivement en un problème public et formulé en termes de radicalisation menant à la violence, nous expliquerons, dans ce chapitre, ce qu'est un problème public, son point de départ, les propriétés du public engagé dans sa définition, ainsi que sa trajectoire selon différentes approches théoriques.

2.1 Problématique

En réponse aux attentats du 20 et du 22 octobre 2014, le Québec a mis en place un Plan d'action intitulé *La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble*. Par cette initiative, le Québec s'est officiellement engagé à lutter contre la radicalisation qui « conduit » certains jeunes à la violence terroriste. Or, comme le montre la recension des écrits, les tenants comme les opposants de la puissance analytique de la catégorie radicalisation n'ont toujours pas établi si la « religiosité », l'« idéologisation » et l'« endoctrinement » sont prononcés durant des étapes « postérieures » ou « antérieures » à l'engagement de certains jeunes dans la violence terroriste. Nous tenons alors à comprendre dans cette étude les deux versants d'une même question de recherche :

- Pourquoi en est-on arrivé, au Québec, à privilégier un seul modèle unidirectionnel qui conçoit la radicalisation cognitive comme préalable nécessaire à l'engagement dans la violence terroriste?

- Comment une telle version du problème a-t-elle pu se naturaliser dans le récit officiel sur la violence terroriste impliquant une infime minorité de jeunes musulmans issus de l'immigration au Québec?

2.2 La radicalisation menant à la violence : réception collective d'un problème public

L'engagement dans la violence terroriste de certains jeunes musulmans issus de l'immigration au Québec pourrait être désigné comme acte terroriste, interprété et raconté selon cette perspective, traité et résolu en vertu des procédures déjà prévues par la loi à cet effet. Au fait, par le passé, le Canada et le Québec ont éprouvé nombre d'expériences d'attentats terroristes motivés autant par des idéologies politiques que par des idéologies religieuses extrémistes⁷². Or, les attentats de Saint-Jean-sur-Richelieu et d'Ottawa, couplés aux départs ou au désir de départ de quelques jeunes vers des zones de conflits comme la Syrie, constituaient une situation étrange et semblaient impliquer un trouble inédit. Au moment de la réception collective de ces événements, l'incompréhension et la consternation étaient généralisées : comment ces jeunes, nés et éduqués au Canada, nourris des préceptes et valeurs de la démocratie, peuvent-ils éprouver une quelconque forme de solidarité envers des groupes terroristes? Comment peuvent-ils s'engager dans des causes et de lointains conflits qui leur sont étrangers? Le choc était unanimement partagé par la population qui éprouvait alors le sentiment d'un trouble, à la fois indéterminé et insolite. C'est la nature même de ce trouble qui était interrogée : comment le nommer, l'expliquer, le raconter? Bref, comment faire sens de ces événements troublants?

L'implication de jeunes Québécois et de Canadiens dans le terrorisme a fait naître non seulement un sentiment d'insécurité, mais également la « hantise » de vivre dans une société qui abrite de « potentiels terroristes », et l'angoisse de faire partie d'un corps social qui couve une « maladie contagieuse », baptisée radicalisation. Les conséquences de ce trouble sont si

⁷² Kellet, A., Beanlands, B., Deacon, J. (1991). *Le terrorisme au Canada de 1960 à 1989*. Sécurité publique Canada. Centre de coordination de la sécurité nationale, p. 46-47. En effet, dans cette recherche, on recense plus de 350 incidents qualifiés de terroristes, motivés autant par des idéologies religieuses que politiques, et survenus au Canada et au Québec entre 1960 et 1989.

sérieuses qu'elles ont provoqué une forte mobilisation en vue de maintenir les conditions propices, aussi bien à la sécurité qu'au vivre ensemble. La réception collective de ce trouble n'était pas seulement un moment de passivité et de peur. Elle était surtout une « occasion d'activité » qui avait stimulé plusieurs formes d'association et de mobilisation. Moment de « réception productive », le choc généré par ces événements troublants était envisagé « comme une provocation à l'«investigation» ou comme une incitation à l'invention; autant de mouvements qui contiendraient une promesse de novation ⁷³ ». L'expérience des attentats des 20 et 22 octobre avait contraint « les personnes à se poser des questions et, dans le meilleur des cas, à discuter, enquêter et expérimenter afin de contrôler cette perturbation existentielle ⁷⁴ ». Au lendemain de ces attentats, l'indignation des personnes « indirectement touchées » par leurs conséquences s'est spontanément disséminée sur les scènes publiques. Dès leurs premiers balbutiements, les témoignages, les commentaires, les communiqués de presse et les revendications de citoyens, de collectifs, d'associations, de militants, de journalistes et de responsables politiques, notamment, tentaient de nommer ces événements selon diverses formulations. Certains mettaient en relief l'extrémisme religieux ou l'intégrisme violent. D'autres évoquaient le fanatisme, le radicalisme ou la folie guerrière, à la fois pour exprimer leurs inquiétudes et pour nommer ce phénomène, le penser, méditer sur ses causes et réfléchir à ses solutions. Ensemble, ils ont tenté d'attirer l'attention publique sur l'existence d'une situation sociale dommageable, outrageante et choquante.

Au moyen de cette « activité collective interprétative », le trouble ressenti suite aux événements terroristes des 20 et 22 octobre a été porté sur la place publique et thématisé sous diverses formulations, dont chacune, porteuse d'arguments et tributaire de perspectives, repérait un ou plusieurs aspects problématiques, désignait des coupables et imputait des responsabilités. Sous ses diverses formulations, le trouble généré par les attentats terroristes devenait « le foyer de processus d'enquête et d'expérimentation, mais aussi de dramatisation

⁷³ Debaugé, J. S. (2012). Des « événements difficiles à encaisser. Un pragmatisme pessimiste. [Chapitre de livre]. Dans D. Cefaï et C. Terzi (dir.), *L'expérience des problèmes publics* (p. 191-223). Paris : École des hautes études en sciences sociales, p. 196.

⁷⁴ Cefaï, D. (2016). Publics, problèmes publics, arènes publiques... Que nous apprend le pragmatisme? *Questions de communication*, 2(30), p. 29.

et d'argumentation ⁷⁵ ». Il s'est hissé en « un enjeu de prises de position en public ⁷⁶ », en un lieu d'alliance et de conflit entre protagonistes, perspectives, dénominations et arguments. Le principal défi de cette activité collective consistait alors à nommer ce trouble, à préciser ses causes, pour ainsi le « maîtriser », lui donner une « consistance » et le sortir de sa « contingence ». Bien évidemment, les autorités publiques avaient confirmé que les événements de Saint-Jean-sur-Richelieu et d'Ottawa étaient liés au terrorisme, une interprétation largement acceptée et partagée parmi la population. Mais en même temps, on avait le sentiment qu'il s'agissait d'un problème nouveau, qui avait besoin d'être traité publiquement et défini autrement qu'un problème de terrorisme. Bref, grâce à l'activité et à la mobilisation collectives, le trouble éprouvé par la population face à l'implication de jeunes Québécois et de Canadiens dans la violence terroriste était porté sur la place publique, converti en problème public et formulé en termes de radicalisation menant à la violence. Admettons que ce « scénario » soit « plausible », qui sont alors les protagonistes de ce « on » qui ressentait ce trouble et éprouvait le besoin de le signifier autrement qu'un acte terroriste? Comment et où s'est déployée leur activité interprétative derrière la conversion de ce trouble en problème public? Que s'est-il passé entre le moment où ce trouble a été éprouvé par ces protagonistes et celui de sa formulation en termes de radicalisation menant à la violence?

2.3 Processus de définition collective d'un problème public : modèle de Dewey

Dans *Le public et ses problèmes*, John Dewey est l'un des premiers à se pencher sur le processus politique de définition et de constitution de problèmes publics. Il nous montre comment, face à une expérience collective d'un trouble, l'ensemble de tous ceux qui en sont « indirectement affectés » ne fait pas que « subir » les conséquences de ce trouble, mais agit et transforme cette « expérience éprouvante » en une « opportunité d'action ». Cet ensemble forme un public qui, éprouvé par l'expérience de ce trouble, s'organise pour le circonscrire et

⁷⁵ Cefaï, D. (2014). Public, socialisation et politisation : Mead et Dewey. [Chapitre de livre]. Dans A. Cukier et E. Debray (dir.), *La théorie sociale de George Herbert Mead: études critiques et traditions inédites*. Lormont : Le bord de l'eau, p. 358.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 359.

agit, à travers des « structures convenables », en vue de le contrôler et de le prévenir⁷⁷. En ce sens, la « formulation » d'un problème public va de pair avec la « formation » d'un « public » qui le met en lumière et participe à sa définition comme telle. « Les conséquences indirectes, étendues, persistantes et sérieuses d'un comportement collectif et interactif engendrent un public dont l'intérêt commun est le contrôle de ces conséquences⁷⁸ ». De l'action conjointe de ce public, « il naît des buts, des plans, des mesures et des moyens pour éliminer ces conséquences⁷⁹. C'est une « expérience collective » au moyen de laquelle les participants de ce public « peuvent développer des activités qui leur permettront à terme de transformer les affections sociales dont [ils] se ressentent en une action politique⁸⁰ ».

Dewey nous propose un modèle de ce processus collectif de « conversion d'un trouble » en problème public et, par conséquent, en « action politique novatrice ». Le point de départ d'un problème public est la confrontation d'un public à un trouble indéterminé. Celui-ci engendre des « formes d'associations », dont les participants manifestent leur intérêt commun à contrôler les conséquences de ce trouble et à le maîtriser. De telles associations prennent la forme de « collectifs d'enquêteurs, d'explorateurs et d'expérimentateurs qui vont monter des dispositifs de mobilisation pour définir leur trouble, l'ériger en problème d'intérêt public et interpellier le pouvoir public en vue de le résoudre⁸¹ ». En fait, ce sont des « formes d'activités » qui transforment une situation problématique indéterminée en problème public. « Une situation est problématique lorsqu'elle interrompt le cours fluide de la conduite parce qu'elle est embrouillée, incompréhensible, pas assez claire pour savoir comment la

⁷⁷ Dewey, J. (2003). *Le public et ses problèmes*. Cometti, J. P. (dir.). (J. Zask, trad.). Paris : Publications de l'Université de Pau. Éditions Léo Scheer. [1926-1927], p. 61-72.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 140.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 76.

⁸⁰ Zask, J. (2003). La politique comme expérimentation. [Chapitre de livre]. Dans Dewey, J. (2003). *Op.cit.*, p. 37.

⁸¹ Cefaï, D. et Pasquier, D. (2003). Introduction. [Chapitre de livre]. Dans D. Cefaï et D. Pasquier (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques* (13-59). Paris : Presses universitaires de France, p. 25.

traiter ⁸² ». Elle « engendre un public » qui, en retour, « la constitue », trouve la formulation appropriée pour la nommer, mobilise les leaders et décideurs politiques pour y remédier, débat de ses causes, lance les bases des premières enquêtes et organise, par le fait même, « l'horizon de sa résolution ». En ce sens, la situation problématique générée par un trouble « constitue » un public qui la « constitue » en retour, car ce dernier « se constitue dans et par les activités qui sont destinées à identifier ⁸³ » et à définir cette situation problématique.

2.4 Public des problèmes publics : une communauté d'aventure

Concept polysémique, le « public » recouvre un réseau étendu de significations. Comme « [s] ubstantif, il semble pointer vers une “personne collective”, au statut grammatical de sujet, actif ou passif, bien problématique à apercevoir ⁸⁴ ». Cette personne collective désigne un « “être” doté de capacités d'auto-gouvernement, de délibération ou de participation ou de compétence de réception médiatique et culturelle ⁸⁵ ». Mais comme « adjectif », le public renvoie à « la multiplicité des registres d'expérience et d'activité qui se sont configurés depuis plusieurs siècles dans les régimes démocratiques ⁸⁶ ». On parle alors de biens publics, de décisions, de responsabilités ou d'intérêts publics, notamment. Adjectif ou substantif, le terme public est souvent convoqué pour décrire aussi bien des registres d'activités que des regroupements d'individus concrets qui assistent ou prennent part à des délibérations politiques publiques, à des représentations artistiques, médiatiques, sportives ou culturelles.

À l'évidence, bien qu'ils puissent avoir plusieurs propriétés en commun, dont l'expérience d'une « émotion collective », le public exposé à un événement problématique ne cherche pas la distraction d'un « public esthétique » de théâtre, par exemple. Ses participants sont en quelque sorte « vigilants », éprouvent des formes « d'indignation ou d'inquiétude », et

⁸² Dewey, J. Cité dans Quéré, L. (2012). Le travail des émotions dans l'expérience publique. [Chapitre de livre]. Dans D. Cefaï, et C. Terzi (dir.), *L'expérience des problèmes publics* (p. 135-162). Paris : Écoles des Hautes Études en Sciences Sociales, p. 154.

⁸³ Zask, J. (2003). *Op. cit.*, p. 34.

⁸⁴ Cefaï, D. et Pasquier, D. (2003). *Op. cit.*, p. 13.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 13-14.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 14.

partagent une expérience qui n'est pas toujours amusante ou plaisante. C'est un « public politique », selon Dewey, soit « un public associatif, enquêtant ou délibérant, visant à contrôler les conséquences d'un événement ou d'une action et à définir des modalités du bien public [...] Il cherche à prendre en main sa propre existence et son propre destin de public ⁸⁷ ». Le public politique consiste en l'ensemble de tous ceux qui, indirectement affectés par les conséquences d'une situation problématique, s'engagent, au nom de « l'intérêt général », dans des régimes d'action publique, et se comportent collectivement pour avoir une prise ou un contrôle sur ces conséquences ⁸⁸. Le public politique est à la fois passif et actif : exposé à un trouble, il souffre des ses conséquences, mais réagit en même temps et cherche à résoudre la situation problématique qui en découle, en adoptant un certain nombre de comportements et de stratégies pour l'éviter ou pour la contrôler. En ce sens, le public politique est « une forme d'association, dans l'action et la passion [induite par] l'inscription dans un espace commun d'enquête, de communication [et] de discussion ⁸⁹ ». Mais de quoi est-elle composée au juste cette forme d'association? Qui sont les protagonistes de ce public politique?

2.4.1 Un public évanescent et éphémère

« Celui qui porte la chaussure sait mieux si elle blesse et où elle blesse, même si le cordonnier compétent est meilleur juge pour savoir comment remédier au défaut ⁹⁰ ». Au moyen de cette analogie fort éclairante, Dewey nous montre que l'identification aussi bien que la résolution d'une situation problématique ne sont pas le monopole de l'État et de ses représentants, officiels, élus ou experts ⁹¹. Le premier qui subit les conséquences d'une situation problématique est le public composé de la masse de citoyens « ordinaires et profanes ». C'est lui qui ressent les premiers effets d'un problème public et c'est de lui, et non pas des experts et des décideurs politiques, qu'émanent les premiers éléments de sa

⁸⁷ Dewey, J. Cité dans Cefaï, D. et Pasquier, D. (2003). *Op. cit.*, p. 18.

⁸⁸ Dewey, J. (2003). *Op. cit.*, p. 63-126.

⁸⁹ Quéré, L. (2012). *Op. cit.*, p. 133.

⁹⁰ Dewey, J. (2003). *Op. cit.*, p. 197.

⁹¹ Cefaï, D. et Pasquier, D. (2003). *Op. cit.*, p. 25.

définition et les premières intuitions de sa résolution. Ceci explique l'impératif pour un gouvernement représentatif de convoquer régulièrement des consultations publiques au sujet de problèmes publics, afin de dévoiler les besoins des « masses de citoyens », d'identifier les troubles éprouvés par elles, d'explorer leurs plaintes, de sonder leurs arguments, de mettre en relief leurs convictions et les solutions qu'elles imaginent. « L'époque durant laquelle il était possible de gouverner sans avoir à prétendre rendre compte des souhaits des gouvernés appartient au passé. En théorie, l'assentiment de ces derniers est requis ⁹² » nous dit Dewey, en rajoutant avec raison que « tout gouvernement d'experts dans lequel les masses n'ont pas la possibilité d'informer les experts sur leurs besoins ne peut être autre chose qu'une oligarchie administrée en vue des intérêts de quelqu'un ⁹³ ».

Le public politique est composé aussi bien d'un public d'experts et de décideurs politiques que d'un public de citoyens profanes et de particuliers qui « communient » dans une « émotion collective », éprouvent, partagent et vivent l'expérience collective d'une situation problématique. Les participants du public politique sont « des personnes attentives à un problème, ou concernées par un problème, ayant une opinion sur un problème ou votant par référence à un problème, des gens qui s'engagent ou qui soutiennent un mouvement d'action collective ⁹⁴ ». Parmi eux, on trouve des élus, des journalistes, des activistes, des militants, des professeurs, des entrepreneurs et des lobbyistes, des experts, des membres d'associations, de collectifs ou de partis politiques, mais aussi de simples citoyens et des particuliers qui se sentent concernés par des troubles ou des enjeux qui « outrepassent » leurs propres « intérêts personnels ». Certains parmi ces participants décident d'écrire une pièce de théâtre, un article scientifique ou de publier leurs opinions dans un journal ou dans un blogue, pour communiquer leurs propres visions des choses. D'autres, pour discuter d'un problème public, de ses conséquences et de ses issues, préfèrent attendre les élections ou, encore, choisissent le

⁹² Dewey, J. (2003). *Op. cit.*, p. 179.

⁹³ *Ibid.*, p. 198.

⁹⁴ Gusfield, J. (2003). Action collective et problèmes publics. [Chapitre de livre]. Dans D. Cefaï et D. Pasquier (dir.), *op.cit.*, p. 70.

face-à-face sur les scènes ordinaires du quotidien, dans le milieu associatif ou sur les scènes publiques et médiatiques officielles ⁹⁵.

Une des propriétés les plus caractéristiques du public des problèmes publics est qu'il n'est pas « immuable ». Il est « évanescent et éphémère ⁹⁶ ». Il se forme, se déforme, se transforme, se reforme et s'évanouit au rythme de l'évolution, du traitement et de l'issue d'une situation problématique. En outre, son lieu reste incertain. Tout comme la situation problématique qui l'a engendré, le public politique n'est pas donné à l'avance. C'est « un échange interactionnel ⁹⁷ ». Ordonné autour d'une situation problématique, il peut aboutir ou s'évanouir à tout moment. Le public politique est une « expérience commune » qui engendre une « communauté d'aventure », dont les participants sont liés par « des concernés communs ». Cette communauté « requiert une capacité de sentir et de ressentir en commun [...] Les gens se rassemblent, s'associent, discutent, s'inquiètent, s'indignent, se mettent à enquêter ⁹⁸ ». Au sein de cette communauté d'aventure, des particuliers, des groupes, des responsables, des élus, des organisations et des institutions cherchent à évaluer les conséquences d'un trouble ressenti, à identifier ce qu'il comprend de dommageable, d'injuste, de néfaste et d'angoissant. C'est dans la réception publique de ce trouble que sont lancées les premières bases d'un travail d'enquête publique sur la situation problématique qui en découle. Et c'est dans ce moment de réception collective que « la communauté d'aventure ou de destin se mue en une communauté d'enquête et de contrôle ⁹⁹ ».

⁹⁵ Cefaï, D. et Pasquier, D. (2003). *Op. cit.*, p. 49-50.

⁹⁶ Dewey, J. et Cometti, J. P. (dir.). (2003). *Op. cit.*, p. 134.

⁹⁷ Mead, G. H. [1934]. *L'Esprit, le soi et la société*. (D. Cefaï, trad.). Paris : Presses universitaires de France. Cité dans Cefaï, D. (2016). *Publics, problèmes publics, arènes publiques... Que nous apprend le pragmatisme? Questions de communication*, 2(30), p. 34.

⁹⁸ Cefaï, D. (2016). *Op. cit.*, p. 34.

⁹⁹ Quéré, L. (2012). *Op. cit.*, p. 124.

2.4.2 Un public récepteur collectif et acteur collectif

Concrètement, le public politique « couvre les activités de ses membres ¹⁰⁰ ». Il est à la fois récepteur collectif et acteur collectif. Il accomplit deux activités déterminantes dans la carrière de la situation problématique qui l'a engendré. D'abord, « le public se publicise » dans différentes « scènes publiques », « à travers la publicisation d'un problème social ou d'une mesure politique [...] en publicisant du coup des manifestations [...] de critique, de soutien, de désaveu, de honte et d'indignation, de justification et de dénonciation ¹⁰¹ ». En ce sens, le public mène une « activité de publicité ». Il met en lumière un trouble, reliquat d'un événement ou d'une situation qui l'inquiète et lui pose problème. Il le sort de l'ombre et fait en sorte qu'il soit pris en compte, discuté publiquement, reconnu et résolu « par des représentants de l'opinion publique et par des opérateurs d'action public ¹⁰² ». Parallèlement à ses activités de « publicisation », le public mène un important travail de « problématisation » : il identifie un trouble, s'efforce de le nommer, enquête sur les causes expliquant son avènement, désigne les coupables et les victimes qu'il implique et, surtout, cherche une façon d'« anticiper » ses conséquences et de le résoudre. Par la médiation de ses activités de publicisation et de problématisation, le public assure « un mouvement de passage entre les situations sociales problématiques et les actes de réglementation politiques ¹⁰³ ».

S'il parvient à faire reconnaître publiquement une situation comme problématique et à la faire gagner en légitimité, le public politique engage les pouvoirs publics dans un processus de résolution de cette situation. C'est alors que « des experts de certaines agences publiques s'emparent du problème, poursuivent l'enquête, commanditent des expérimentations, organisent et imaginent des modes de résolution par des institutions et des dispositifs pilotés par l'État ¹⁰⁴ ». En ce sens, le public politique, au moyen de ses activités de publicisation et de problématisation, « s'élargit et s'étend » à de nouveaux participants et à de nouveaux

¹⁰⁰ Cefaï, D. et Pasquier, D. (2003). *Op. cit.*, p. 18.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 14.

¹⁰² Cefaï, D. (2016). *Op. cit.*, p. 37.

¹⁰³ Zask, J. (2003). *Op. cit.*, p. 36.

¹⁰⁴ Cefaï, D. (2016). *Op. cit.*, p. 37.

types d'enquêtes et d'enquêteurs, allant des reportages journalistiques, des investigations policières, des rapports d'experts, des expérimentations scientifiques jusqu'aux instructions judiciaires et auditions parlementaires. Approuvée, à ce stade, par un public politique élargi, la situation problématique s'impose alors dans les « agendas » des décideurs politiques. Saisie, en même temps, par le « bas » (l'activité du public de profanes) et par le « haut » (l'action publique des officiels et des experts), la situation problématique fait l'objet d'une pluralité d'enquêtes.

2.5 Lieu du public : un « milieu » de division unificatrice

Les activités de publicisation et de problématisation sont en réalité « deux dimensions » d'une « même dynamique », celle du « processus de définition collective » d'une situation problématique. Pour Dewey, ce processus « n'est rien d'autre que la politique en train de se faire ¹⁰⁵ ». C'est au cours de ce processus que s'affrontent diverses perspectives, qu'une version plus ou moins acceptable d'une situation problématique est stabilisée. Car, « qui dit publicité, dit pluralité et conflictualité. Un public est une communauté politique dont l'unité s'ordonne autour d'enjeux de division et de conflit ¹⁰⁶ ». La pluralité des enquêtes menées sur une situation problématique donne naissance à la confrontation d'une pluralité de perspectives, d'interprétations et de définitions. Celles-ci sont « configurées et reconfigurées » au sein d'une « arène publique ». Tout comme le public et ses problèmes, l'arène publique n'est pas donnée à l'avance. Elle est suscitée simultanément par la formation d'un public engendré par l'occurrence d'une situation problématique.

Elle se configure temporellement sans que l'on puisse lui assigner des frontières déjà instituées. Elle se déploie en prenant ses appuis et en lançant des passerelles entre différentes scènes publiques – elle fait jouer l'une contre l'autre, publicité médiatique, judiciaire, scientifique, politique ¹⁰⁷.

¹⁰⁵ Dewey, J. Cité dans Cefaï, D. (2009). *Op.cit.*, p. 226.

¹⁰⁶ Cefaï, D. (2016). *Op. cit.*, p. 36.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 45.

Au sein de l'arène publique se déploient des activités de témoignage, de délibération, d'expertise, de catégorisation, d'interprétation et de diagnostic d'une situation problématique. Plus les participants du public communiquent, s'interpellent, échangent, discutent et exposent leurs arguments au sein de leur arène publique, plus le problème débattu gagne en visibilité et en légitimité. Un problème public émerge progressivement de cette dynamique collective, suivant le cours des activités interprétatives de son public au sein de son arène publique. Le principal enjeu dans une arène publique est la « stabilisation » ou le « changement » d'une perspective concernant la définition d'une situation problématique¹⁰⁸. Cela signifie par ailleurs qu'aussi divisées et conflictuelles soient elles, les activités de définition d'une situation problématique au sein d'une arène publique ne s'articulent pas uniquement autour d'une logique de confrontation et de compétition. Elles sont également ordonnées par un « intérêt commun » partagé par l'ensemble des participants du public politique en conflit, à savoir faire émerger et stabiliser une version de cette situation problématique pour avoir une prise sur elle. « L'arène publique n'est [pas] seulement régie par une logique de l'échange d'arguments ou du conflit d'intérêts. Elle est animée par un processus d'unification et d'identification collective [...] afin de restaurer l'ordre public¹⁰⁹ » et d'établir une forme de vivre ensemble.

2.6 Problèmes publics, créations et créateurs de publics

Si on prend en considération l'apport des activités de publicisation et de problématisation dans la conversion d'un trouble en problème public, celui-ci apparaît alors comme le produit d'un processus de définition collective. Ce processus « is responsible for the emergence of social problems, for the way in which they are seen, for the way in which they are approached and considered, for the kind of official remedial plan that is laid out¹¹⁰ ». Le processus de définition collective « determines the career and fate of social problems, from the initial point of their appearance to whatever may be the terminal point in their course¹¹¹ ».

¹⁰⁸ Cefai, D. (2014). *Op.cit.*, p. 357.

¹⁰⁹ Cefai, D. (2009). *Op. cit.*, p. 278.

¹¹⁰ Blumer, H. (1971). Social Problems as Collective Behavior. *Oxford Journals*, 18(3), p. 301.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 301.

Dans cette perspective pragmatiste, aux yeux d'une société donnée, une situation sociale ou un événement troublants, aussi funestes soient-ils, n'apparaissent pas « systématiquement » comme étant problématiques. Pour qu'il sorte de l'obscurité et prenne vie, un trouble doit passer par un processus d'interactions et d'échanges collectifs. Il doit être identifié et reconnu par un public comme étant problématique, mobiliser une activité collective au sein d'une arène publique et réussir à interpeller le pouvoir public pour de possibles stratégies de réparation. C'est au cours de ce « processus interactif » que les problèmes publics sont « discursivement configurés », c'est-à-dire nommés, leurs causes et conséquences identifiées, des solutions leur sont envisagées et des responsables désignés pour les résoudre.

Au cas où ils ne parviennent pas à attirer l'attention dans les sociétés où ils surviennent, les troubles et les situations problématiques qui en découlent ne sont tout simplement pas reconnus comme problématiques. Plus important encore, certaines situations problématiques, comme la pollution ou la pauvreté, par exemple, « may be ignored at one time yet, without change in their makeup, become matters of grave concern at another time ¹¹² ». Cet état de choses dévoile une dynamique de « reconnaissance » et de « sélectivité », ainsi qu'un travail collectif de publicisation et de problématisation, déterminant dans l'émergence, la carrière et le destin des problèmes publics. Certains problèmes sont publiquement récurrents, d'autres n'attirent aucune attention, bien qu'ils soient perçus par des spécialistes comme ayant des conséquences pernicieuses pour la société. D'autres encore échouent en cours du processus de reconnaissance, s'évanouissent avec leurs arènes et publics, et n'obtiennent pas la légitimité nécessaire à la mobilisation d'une action publique pour les résoudre ¹¹³. En bref, l'émergence, la carrière et le destin d'un problème public sont tributaires de son processus de définition collective. « A social problem does not exist for a society unless it is recognized by that society to exist ¹¹⁴ ». Les problèmes publics, en ce sens, sont la « création » de leurs publics qui, eux, sont le « produit » engendré par ces problèmes.

¹¹² *Ibid.*, p. 302.

¹¹³ *Ibid.*, p. 302.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 301-302.

2.6.1 Problèmes publics ou problèmes sociaux?

Les arguments présentés plus haut concernant le processus de réception et de définition des problèmes publics pourraient bien s'appliquer à celui des problèmes sociaux. La pauvreté, la pollution, le chômage, le phénomène de l'itinérance, la corruption, entre autres problèmes sociaux contemporains, peuvent aussi choquer les sensibilités, occuper les devants des scènes publiques, mobiliser l'action collective, engendrer des publics et des arènes publiques. Pourquoi alors choisir l'adjectif « public » au lieu de « social » pour nommer un problème? Comme un problème public, un « problème social est un phénomène qui est perçu comme esthétiquement laid, éthiquement mauvais, ou politiquement illégitime. Le désagrément, le danger ou le risque qu'il représente ne se réduisent pas à un "trouble personnel" ¹¹⁵ ». Si « un problème social n'est rien d'autre que la société qui s'indigne, s'observe, s'étudie, s'interroge, et qui se soigne, se régule, s'organise, s'institue ¹¹⁶ », un problème public « n'est pas un type de problème social, mais plutôt un mode de développement de ce problème ¹¹⁷ ». Le recours au terme de « public » au lieu de « social » participe à attirer l'attention sur l'importance du processus de définition collective des problèmes sociaux ¹¹⁸. Pour être « public », un problème social doit être inscrit par un public dans « un espace commun d'enquête, de communication et de discussion ¹¹⁹ » publiques. Pour qu'il existe publiquement, un problème social doit nécessairement se convertir en lieu de conflit et de controverse au sein d'une arène publique, s'ériger comme enjeu d'une activité collective qui vise à le « signifier » et à en faire sens, en vue de le maîtriser et d'avoir une prise sur ses conséquences ¹²⁰.

¹¹⁵ Cefai, D. (2009). *Op. cit.*, p. 231.

¹¹⁶ Gusfield, J. (2003). *Op. cit.*, p. 110.

¹¹⁷ Tonnelat, S. (2012). La dimension sensible des problèmes publics. [Chapitre de livre]. Dans, D. Cefai et C. Terzi (dir.), *op.cit.*, p. 183.

¹¹⁸ Gusfield, J. (2003). *Op. cit.*, p. 70.

¹¹⁹ Quéré, L. (2012). *Op. cit.*, p. 133.

¹²⁰ Gusfield, J. (2009). *Op. cit.*, p. 5.

2.6.2 En résumé

Le concept de problème public désigne « le processus au travers duquel un état de fait devient un enjeu de réflexion et de protestation publiques et une ressource et une cible pour l'action publique ¹²¹ ». Être un enjeu de réflexion et de protestation signifie qu'autour d'un problème se forme un public et s'articule une arène publique, où advient ce problème en tant que « lieu » de ralliements, de contestations d'alliance et de conflits. Au sein de cette arène, le public engage des activités d'évaluation, de définition, de justification, d'argumentation et de réparation. « Il ne suffit donc pas qu'il y ait un "problème", il faut encore que l'attention publique s'en saisisse. C'est cet aspect que vise la notion de problème public ¹²² ». Les formes d'association engendrées par un problème lors de sa réception collective sont des formes d'activités nécessaires à sa publicisation et à sa problématisation. C'est dans le but d'avoir une prise sur les conséquences d'un problème qu'un public, indirectement affecté par celles-ci, se forme, s'associe, s'organise, enquête, s'efforce de comprendre ses causes, cherche à trouver des moyens pour le contrôler, énonce des mesures à entreprendre, désigne des coupables et des victimes, et émet des hypothèses quant à de possibles solutions. En ce sens, les problèmes publics sont à la fois « générés par » et « générateurs de » certaines de formes d'associations, de publics et d'arènes publiques.

2.7 Signification sociale des problèmes publics

En portant un problème sur la place publique, le public politique « rétablit la liaison entre subir et agir ¹²³ ». Si le problème en question est « récurrent », déjà « recensé », « publicisé et problématisé » par le passé, « il se coule dans un dispositif de catégorisation et d'intervention disponible et le jeu des habitudes collectives suffit à le qualifier et à le traiter ¹²⁴ ». Un problème connu et ayant reçu une réponse publique antérieure signifie que certaines de ses propriétés caractéristiques ont été définies, qu'il a reçu un nom et une certaine formulation, et

¹²¹ Gusfield, J. (2003). *Op. cit.*, p. 71.

¹²² Widmer, J. et Terzi, C. (dir.). (1999). *Mémoire collective et pouvoir symbolique. Discours & société*. Suisse : Département Sociologie et médias : Université de Fribourg, p. 12.

¹²³ Zask, J. (2003). *Op. cit.*, p. 36.

¹²⁴ Cefai, D. (2016). *Op. cit.*, p. 31.

qu'il a été catégorisé selon une certaine perspective et en fonction d'un contexte spécifique. « [I]l rejoint alors les répertoires des problèmes déjà recensés et pour lesquels des procédures de traitement sont déjà disponibles ¹²⁵ ». Or, quand un problème est encore « informe », n'est pas recensé, n'a pas d'antécédents précis et n'a pas été traité publiquement par le passé, « il cristallise », c'est-à-dire qu'il se concrétise et « prend forme » au rythme de l'activité du public qui le met en lumière, le spécifie et « l'individualise », en vue d'un éventuel traitement ¹²⁶. « L'individuation » d'un problème est « la détermination et la stabilisation de son identité [...] de sa signification sociales, à travers un parcours interprétatif ¹²⁷ ». Elle dépend de l'activité du public qui, exposé à un événement problématique, cherche à répondre aux questions suivantes : « que s'est-il passé? Qu'est-il arrivé? À quoi exactement a-t-on affaire? Que peut-on ou doit-on faire face à ce qui a eu lieu? ¹²⁸ ».

2.7.1 Nommer un problème public, c'est déjà agir

Répondre à ces questions est en quelque sorte une façon d'identifier un problème indéterminé, de le nommer, de le narrer, de lui donner une forme et de le pourvoir d'un sens et d'une signification. Au moment où un trouble est ressenti collectivement, le problème qui en résulte est informe et indéterminé. Chacun des participants du public politique formé autour de ce trouble l'aborde et l'interprète depuis sa propre perspective. Au cours de cette « activité interprétative », le problème est spécifié, formulé, nommé, raconté, signifié et « soustrait de l'obscurité ». Il est appréhendé à travers son « affiliation à un contexte de description ¹²⁹ ». Celui-ci fournit un « arrière-plan » ou un « fond » sur lequel prennent appui le nom et la signification attribués par le public politique à un événement problématique. Le contexte de description est constitué des façons de voir et d'agir, des règles, normes, us et coutumes,

¹²⁵ *Ibid.*, p. 31.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 31.

¹²⁷ Quéré, L. (1994). Sociologie et sémantique: le langage dans l'organisation sociale de l'expérience. *Sociétés contemporaines*, 18-19(2-3), 17-41, p. 20.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 20.

¹²⁹ *Ibid.*, p. 21. En fait, L. Quéré emprunte ce concept de « contexte de description » à Paul Ricoeur.

langages, catégories et concepts, bref « tout ce qui sert à donner forme, ordre et direction à la vie » dans une société donnée ¹³⁰.

Affilié à un contexte de description, l'évènement problématique est placé, par son public politique, sous une description qui le catégorise et le nomme. Identifié pour « ce qu'il est », il est alors susceptible d'être rapporté, raconté, expliqué, mis en relation avec d'autres évènements et, éventuellement, réparé ¹³¹. L'activité interprétative du public est à la fois un moment « d'imagination collective » et un « lieu » de voir, de dire et de faire collectifs ¹³². De ce moment émerge un « univers de sens » qui décrit un problème, le recadre, le rapporte à des précédents, le relie à des causes, l'articule à travers des opérations de symbolisation, de catégorisation et de raisonnement ¹³³. Le problème est nommé, signifié et raconté par et dans l'activité interprétative du public qui le place dans un contexte de description. En ce sens, nommer, signifier et narrer un problème, « c'est [le] faire advenir à l'existence et [le] rendre digne de préoccupation [...] Nommer et narrer, c'est déjà agir, entrer dans une logique de désignation et de description du problème en vue de le résoudre ¹³⁴ ».

2.7.2 Signifier un problème public : un moment d'interactions symboliques

Accordant le rôle principal au public politique dans la définition des problèmes publics, l'approche pragmatiste a d'importantes implications quant à la genèse des problèmes publics. Dans cette approche, la signification attribuée à un problème public ne constitue pas une « information intrinsèque » à ce problème, véhiculée tel un « stimulus » qui orienterait l'activité et l'imagination collective du public impliqué dans sa définition et sa résolution. La diversité et la multiplicité des participants d'un public et des perspectives qui s'opposent au sein d'une arène publique pour nommer un problème, le signifier et l'interpréter révèle en

¹³⁰ *Ibid.*, p. 23.

¹³¹ *Ibid.*, p. 22.

¹³² Cefai, D. (2014). *Op. cit.*, p. 15.

¹³³ *Ibid.*, p. 3.

¹³⁴ Cefai, D. (1996). La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques. *Réseaux*, 75(1), p. 49.

même temps qu'elle illustre la « dimension pragmatique » de la signification de ce problème. Ce n'est qu'une fois placé, par un public, dans un contexte de description qu'un problème reçoit, au terme d'une expérience collective interprétative, une signification. Celle-ci est définie comme « l'expérience humaine [...] à laquelle peut être rapporté un énoncé (mot ou ensemble de mots) qui en permet la compréhension ¹³⁵ ». Exposé à un événement problématique, le public « ressent » un trouble, le nomme, l'interprète et le négocie, au cours d'un processus de définition collective au terme duquel, il en « stabilise une signification ».

En ce sens, le public aborde le problème dont il fait l'épreuve en fonction de la signification qu'il lui attribue au terme d'un processus de définition collective. Cela veut dire qu'un problème public est « contingent ». Il est susceptible de plusieurs significations, même si toutes ne sont pas plausibles ou, encore, même si certaines peuvent s'avérer inappropriées après coup. Parfois, les participants d'un public politique se disputent la signification d'un problème public, sans pour autant réussir à articuler celle-ci d'une manière acceptable et satisfaisante pour tous. La signification d'un problème public dépend de l'activité interprétative des participants de son public politique, du contexte de description dans lequel ils l'insèrent et des perspectives qu'ils mobilisent pour en faire sens.

En bref : a) les participants d'un public politique agissent sur un problème public en fonction de la signification que celui-ci a pour eux; b) cette signification émerge de leurs « interactions symboliques », soit de leur coopération, communication et affrontement de leurs perspectives au sein d'une arène publique articulée autour de ce problème; c) cette signification est accomplie, modifiée, révisée et stabilisée tout au long du processus interprétatif propre à l'activité du public qui fait l'expérience de ce problème public. Ce sont là les trois principales prémisses de « l'interactionnisme symbolique », une approche théorique consacrée par Herbert Blumer et amplement inspirée par l'approche pragmatiste fondée sur les travaux de George Herbert Mead et de John Dewey, entre autres figures du pragmatisme américain. Selon cette approche, les participants d'une interaction symbolique :

¹³⁵ Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (3^e éd. rév. et augm.). Malakoff : Armand Colin, p. 61.

act toward things on the basis of the meanings that the things have for them. Such things include everything [...] such as [...] activities of others [...] and such situations as an individual encounters in his daily life. The second premise is that the meaning of such things is derived from, or arises out of, the social interaction that one has with one's fellows. The third premise is that these meanings are handled in, and modified through, an interpretative process used by the person in dealing with the things he encounters ¹³⁶.

2.7.3 En résumé

La relation d'un public politique à un problème est une « expérience du monde médiatisée » par des « activités symboliques ». C'est à partir d'une signification dérivée de ses interactions symboliques avec les objets et événements qui meublent et animent son monde social que le public politique « fait advenir » des problèmes publics à l'existence. Plus important encore, si un événement problématique est susceptible de « plusieurs significations », dépendamment de l'issue des interactions de son public, il admet logiquement « plusieurs solutions ». En effet, la signification d'un événement problématique peut changer en fonction du « contexte sélectionné » pour l'interpréter et « de la perspective à partir de laquelle on répond à la question "que s'est-il passé ?" » ¹³⁷.

Par exemple : choqués par le saccage récurrent d'un cimetière musulman, certains participants du public politique de ce problème seront portés à privilégier ou à défendre la perspective d'« incivilité ». Ils parleraient alors d'un « acte irresponsable de vandalisme » ou de « profanation », pendant que d'autres, en mettant de l'avant la perspective « d'acte haineux », parleraient d'« islamophobie ou de racisme ». Tout dépend du « contexte de description » où un tel acte a été placé, de la perspective privilégiée pour le raconter, ainsi que de la « sémantique des termes » utilisés pour le signifier. Au cas où un tel trouble est converti en problème public, il serait, en conséquence, ouvert à diverses solutions, car chacune des perspectives d'islamophobie ou de vandalisme évoque à la fois une « texture de causalités particulière » et suggère, par le fait même, un type particulier de coupables, de

¹³⁶ Blumer, H. (1986). *Symbolic Interactionism. Perspective and Methode*. California: University of California Press, p. 2.

¹³⁷ Quéré, L. (1994). *Op. cit.*, p. 27.

victimes ou de solutions à entreprendre. Néanmoins, chacune de ces deux perspectives « est une façon de ne pas voir, autant qu'une façon de voir ¹³⁸ ». En stabilisant, au sein d'une arène publique, l'une ou l'autre de ces deux versions de l'évènement problématique, le public exclut, ignore ou réduit au silence bien d'autres versions possibles de cet évènement et, par conséquent, de potentielles opportunités de solutions. Selon qu'il est identifié comme acte de vandalisme ou d'islamophobie, l'évènement problématique est inscrit dans un « champ pratique spécifique » pour sa résolution. Le type de causes et de raisons pouvant expliquer un même évènement problématique, les victimes et les coupables qu'il implique, les solutions et les responsables qu'il engage pour sa réparation dépendent du contexte dans lequel cet évènement a été placé, de la « perspective stabilisée » pour l'identifier et des termes utilisés pour le signifier.

2.8 Définition des problèmes publics : un processus d'étiquetage collectif?

Cette manière pragmatiste de raisonner et de penser les problèmes publics a d'importantes implications épistémologiques. Elle nous apprend que tant les solutions d'un problème public que ses causes, c'est-à-dire ses « conditions objectives », ne lui sont pas « intrinsèques », mais lui sont plutôt attribuées au moyen de l'activité interprétative de son public politique. Dans cette perspective, l'« objectivité » d'un évènement problématique est rapportée « à un processus social, observable et descriptible, de stabilisation progressive de son identité et de sa signification. C'est donc une objectivité émergente, socialement produite, dans le temps, à travers une activité ¹³⁹ ». Cela signifie que les problèmes publics n'existent pas d'une manière « objective et figée ». Ils sont le produit « of a process of collective definition instead of existing independently as a set of objective social arrangements with an intrinsic makeup ¹⁴⁰ ». Les problèmes publics ne sont pas « donnés en nature », leurs causes et solutions ne sont pas « objectivement identifiables », leurs significations ne se « cachent » pas dans des « structures invisibles » qui leur sont inhérentes et qui donneraient à entendre et à voir à leur

¹³⁸ Burke, K. (1984). *Op. cit.*, p. 41.

¹³⁹ Quéré, L. (1994). *Op. cit.*, p. 26-27.

¹⁴⁰ Blumer, H. (1971). *Op. cit.*, p. 298.

public la façon de les nommer et de les réparer. Les problèmes publics sont nommés, signifiés, définis et configurés dans et par les activités interprétatives et discursives de leur public politique. Cela étant dit, un problème public est :

plus que le produit d'un « étiquetage collectif », c'est une « activité collective » en train de se faire. Les attributions de causalité et les imputations de responsabilité, les identifications d'acteurs et les configurations d'action, les évaluations de préjudices et les propositions de solutions, sont autant d'« accomplissements pratiques » dans des situations vécues et perçues comme problématiques ¹⁴¹.

La perspective théorique pragmatiste a des implications non négligeables sur les études sociologiques des problèmes publics. Celles-ci constituent un domaine de recherche étroitement lié à l'émergence et au déploiement de « l'État providence ». « La culture de l'État providence requiert que des fonctions de bien-être soient assurées [...] Elle mobilise également une part importante de la structure sociale [...] pour atténuer ou résoudre les problèmes sociaux ¹⁴² ». La tendance de l'État providence de prendre en charge des problèmes sociaux était accompagnée par l'essor d'un domaine de recherche sociologique sur le « sort public » des problèmes sociaux. Dans ce mouvement, nombreuses approches ont été développées pour rendre compte du processus de définition collective des problèmes publics.

2.8.1 Approche fonctionnaliste des problèmes publics

Bien avant l'émergence et la diffusion du « paradigme constructiviste » durant les années 1970, la recherche sur les problèmes publics était polarisée entre deux approches d'analyse : « celle de la théorie fonctionnaliste, défendue par R.K Merton et celle de la théorie du conflit des valeurs (*value-conflict theory*), développée par W.Walker, R. Fuller et R. Myers ¹⁴³ ». Ayant pour ambition d'apporter une « explication objective » aux problèmes publics à partir de l'analyse de leur « constitution objective », la thèse fonctionnaliste présuppose l'existence,

¹⁴¹ Cefai, D. (1996). *Op. cit.*, p. 49.

¹⁴² Gusfield, J. (2012). *Op. cit.*, p. 116.

¹⁴³ Cefai, D. (1996). *Op. cit.*, p. 45.

notamment sous forme de « dysfonctions sociales », de « problèmes sociaux latents » en attentes d'être découverts ¹⁴⁴. Pour les tenants de cette approche, un problème social :

exists as an objective condition or arrangement in the texture of a society. The objective condition or arrangement is seen as having an intrinsically harmful or malignant nature standing in contrast to a normal or socially healthful society. In sociological jargon it is state of dysfunction, pathology, disorganisation, or deviance. The task of the sociologist is to identify the harmful condition or arrangement and to resolve it into its essential elements or parts ¹⁴⁵.

Les principales prémisses de l'approche fonctionnaliste sont : a) les problèmes sociaux sont détectables par les sociologues, en dehors de toute désignation, reconnaissance ou activité du public qui en fait l'expérience; b) un problème social « existe essentiellement » sous la forme d'une condition objectivement identifiable; c) il devrait recevoir un traitement efficace, suivant les conclusions et recommandations faites par une étude sociologique objective ¹⁴⁶. Après avoir analysé la « nature objective » d'un problème social, en identifiant ses causes objectives, en décomposant ses « agencements nuisibles » et ses « éléments essentiels », le sociologue fonctionnaliste « croit » avoir accompli son devoir de scientifique, en formulant alors des recommandations et en prescrivant une ordonnance de remèdes possibles ¹⁴⁷.

Or, comme nous le fait remarquer Herbert Blumer, dans bien des cas, si ce n'est pas dans leur ensemble, « the designation of social problems by sociologists is derived from the public designation of social problems ¹⁴⁸ ». Sans public, et en dehors de ses activités de publicisation, de problématisation et de symbolisation, il n'y a pas de problème public. Tout d'abord, le sociologue fonctionnaliste n'est pas en mesure d'expliquer pourquoi des cas de « dysfonctionnement et de déviance » ne parviennent pas à être reconnus et à avoir la légitimité et le statut de problèmes publics, alors que d'autres cas du même type y

¹⁴⁴ Cefai, D et Terzi, C. (dir.). (2012). *Op. cit.*, p. 32.

¹⁴⁵ Blumer, H. (1971). *Op. cit.*, p. 298.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 299-301.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 298.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 299.

parviennent. Il ne nous ne dit pas non plus quand et comment des cas de dysfonctionnements deviennent des problèmes publics ¹⁴⁹. Ensuite, supposons que le sociologue est en mesure d'identifier avec précision les conditions objectives d'une situation problématique qu'il a repérée. La société, de son côté, peut tout à fait ignorer la « présence » ou la « nocivité » d'une telle situation, en minimisant ses conséquences, entre autres. Plus encore, le sociologue peut détecter l'existence objective d'un problème reconnu par la société, mais peut très bien l'aborder et le traiter d'une façon différente de celle-ci. Ces arguments penchent pour la thèse de l'approche pragmatiste suivant laquelle un problème public « exists primarily in terms of how it is defined and conceived in a society instead of being an objective condition [...] The societal definition gives the social problem its nature, lays out how it is to be approached, and shapes what is done about it ¹⁵⁰ ». En ce sens, à côté du processus collectif au moyen duquel une société en vient à reconnaître un problème, à identifier ses causes et à définir ses solutions, les « conditions objectives » de ce problème restent « secondaires ». Enfin, si le sociologue n'examine pas ce qui a été fait et décidé publiquement et collectivement pour aborder un problème public, son analyse objective sera complètement déconnectée de la réalité publique de ce problème et, par conséquent, ses résultats et recommandations n'auront aucun effet sur son traitement.

2.8.2 Approche du conflit des valeurs des problèmes publics

Pour cette approche, les problèmes sociaux sont ce que les gens pensent qu'ils sont ¹⁵¹. Pour qu'il y ait problème, il est nécessaire que les membres d'une société « prennent conscience » d'une situation qui leur semble insupportable ou indésirable, et qu'ils aient un « jugement de valeur » à son égard. S'il n'y a pas de « perception subjective », alors il n'y a pas de problème social, selon cette perspective.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 300.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 300.

¹⁵¹ Fuller, R. et Meyers, R. (1941). Some aspects of a Theory of Social Problems. *American Sociological Review*, 6(1), 24-32. Cité dans Spector, M. et Kitsuse, J. I. (1977). *Constructing Social Problems*. Ontario : Benjamin/Cummings, p. 44.

Every social problem thus consists of an objective condition and a subjective definition. The objective condition is a verifiable situation which can be checked as to existence and magnitude (proportion) by impartial and trained observers. The subjective definition is the awareness of certain individuals that the condition is a threat to certain cherished values.... The objective condition is necessary, but not in itself sufficient to constitute a social problem ¹⁵².

En plus de la perception subjective de conditions objectives, un problème public « peut provenir d'une interférence ou d'un conflit entre différentes valeurs ¹⁵³ ». En fait, les jugements de valeur ont parfois un « double effet pervers » : ils font à la fois émerger un problème et obstruent sa résolution ¹⁵⁴. Par exemple, un « jugement de valeur » qui impose le silence sur la sexualité à la maison ou à l'école serait, selon cette perspective, une des raisons de la propagation des maladies vénériennes. Un tel jugement contribue non seulement à l'émergence du problème et à sa définition comme tel, mais obstrue également sa résolution. Au nom d'une valeur morale, on provoque à la fois le problème et on le perpétue ¹⁵⁵.

Toutefois, une telle approche des problèmes publics reste largement contestable. En prolongeant la thèse fonctionnaliste, tout en accréditant l'existence de conditions objectives susceptibles d'être détectées par des « observateurs impartiaux », l'approche du conflit des valeurs « tend à fétichiser les valeurs comme des forces réelles qui se contrediraient ou s'annuleraient, sans s'inquiéter des acteurs ou des interactions, des pratiques ou des contextes où ces valeurs s'incarnent ¹⁵⁶ ». Elle développe en outre une « vision pessimiste » en réaction à « l'optimisme » des fonctionnalistes qui, eux, ont foi en la capacité du sociologue, tel un « ingénieur social », de diagnostiquer objectivement des dysfonctions et de les résoudre. À cet égard, l'approche du conflit des valeurs considère les problèmes publics non seulement

¹⁵² Fuller, R. et Meyers, R. (1941). The Natural History of a Social Problems. *American Sociological Review*, 6(3), 320-329. Cité dans Spector, M. et Kitsuse, J. *Op. cit.*, p. 44-45.

¹⁵³ Cefai, D. (1996). *Op. cit.*, p. 46.

¹⁵⁴ Spector, M. et Kitsuse, J. I. (1977). *Op. cit.*, p. 49.

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 49.

¹⁵⁶ Cefai, D. (1996). *Op. cit.*, p. 46.

comme « intransigent and resistant to change, but contended that reformers themselves inhibit their solution ¹⁵⁷ ».

2.8.3 Approche constructiviste des problèmes publics

Vers la fin des années 1970, la « perspective constructiviste » des problèmes sociaux a fini par prévaloir sur les autres approches. Elle soutient que les problèmes sociaux n'existent pas en soi, mais émergent à l'épreuve d'activités :

of individuals or groups making assertions of grievances and claims with respect to some putative conditions. The emergence of a social problem is contingent upon the organisation of activities asserting the need for eradicating [...] some conditions ¹⁵⁸.

Au lieu de « conditions objectives », l'approche constructiviste introduit l'idée de « putative conditions », une expression qui désigne des « conditions présumées » d'un problème social et qui accentue le fait « that any given claim or complaint is about a condition *alleged* to exist, rather than about a condition whose existence we, as sociologists, are willing to verify or certify ¹⁵⁹ ». En évoquant des « conditions présumées » au lieu de « conditions objectives » des problèmes sociaux, les tenants de l'approche constructiviste proposent aux chercheurs de se centrer sur le « processus de construction et de revendications collectives » de ces problèmes. Ils jugent inutile, dans un premier temps, l'examen des conditions objectives de ces problèmes, puisque ces conditions sont présumées ou hypothétiques. « That is, in focusing attention on claims-making process, we set aside the question of whether those claims are true or false ¹⁶⁰ ». L'approche constructiviste déplace ainsi le regard analytique vers les activités de revendication des groupes sociaux concernant un problème. La principale prémisse de cette approche est que « le caractère problématique de certaines [situations] ne leur est pas essentiel, il est le produit d'opérations, plus ou moins heureuses, accomplies par

¹⁵⁷ Spector, M. et Kitsuse, J. I. (1977). *Op. cit.*, p. 50.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 75-76.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 76.

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 76.

des acteurs, plus ou moins habilités ou autorisés¹⁶¹ ». Mettant en question l'existence objective de problèmes sociaux « en attente d'être découverts », l'approche constructiviste soutient que ceux-ci sont « générés et perpétués par les activités de groupes de dénonciation et de revendication et par les réponses institutionnelles qui leur sont faites¹⁶² ».

La thèse de l'approche constructiviste présente toutefois quelques difficultés. « Si les problèmes sociaux ne sont pas des réalités *en soi*, accessibles hors des activités et des représentations des acteurs, l'idée de construction risque d'en faire des inventions *ex nihilo* de la part des acteurs¹⁶³ ». L'expérience collective d'une situation problématique n'est pas une affaire « d'étiquetage collectif », une « invention » ou « fiction » construite de toutes pièces. C'est une « épreuve vécue » et dont les protagonistes, avant de s'aventurer dans des activités d'enquête, « éprouvent » un choc et « ressentent » un trouble face à l'occurrence d'un événement problématique. À travers leurs activités, ils convertissent ce trouble ressenti en problème public. En ce sens, un problème public n'est pas seulement le résultat d'une activité collective de « construction arbitraire ». Bien avant qu'il acquière la consistance d'un problème public, il est « ressenti » comme un événement-choc, éprouvé comme un trouble indéterminé, non thématiqué et non encore problématisé. En mettant l'accent sur l'activité du public au détriment de son affectivité, l'approche constructiviste occulte le « caractère non constructiviste » des problèmes publics¹⁶⁴. Si elle soutient qu'un problème public est « configuré » dans et par les activités de dénonciation de groupes à propos de « conditions présumées » problématiques, l'approche constructiviste omet de reconnaître qu'un problème public est « préfiguré » par un trouble ressenti comme indéterminé. « [L]e caractère problématique de la situation n'est pas de la décision des acteurs : il s'impose à eux¹⁶⁵ ». Les activités de revendication et de dénonciation d'un public politique ne sont pas une réponse à

¹⁶¹ Cefăi, D. (2009). Postface. *Op. cit.*, p. 232.

¹⁶² Spector, M. et Kitsuse, J. I. (1973). Social Problems : Are-formulation. *Social Problems*, 21(2), 145-159. [Chapitre de livre]. Dans Cefăi, D et Terzi, C. (dir.). (2012). *Op. cit.*, p. 105.

¹⁶³ Cefăi, D. (2009). *Op. cit.*, p. 235.

¹⁶⁴ *Ibid.*, 238.

¹⁶⁵ *Ibid.*, 238.

des « conditions problématiques présumées ou hypothétiques », mais à des « épreuves concrètes » « d'affection et de réception ».

2.8.4 Approche pragmatiste des problèmes publics

En montrant que les problèmes publics ne sont pas seulement construits, mais d'abord reçus, éprouvés et ressentis comme troubles indéterminés, l'approche pragmatiste maintient certains acquis de l'approche fonctionnaliste et de l'approche constructivistes, tout en évitant leurs écueils. Sans nier leur apport, elle se détourne du « positivisme fonctionnaliste » aveugle à l'activité du public et du « nominalisme constructiviste » qui occulte l'affectivité du public des problèmes publics¹⁶⁶. L'approche pragmatiste envisage l'existence de « problèmes préfigurés », c'est-à-dire de « troubles ressentis », en attente de « configuration » en problèmes publics. Elle prend en compte à la fois le caractère « non constructiviste » (affectivité) et « constructiviste » (activité du public) de l'expérience des problèmes publics. Le trouble est d'abord et avant tout « d'ordre affectif », il « naît de l'indétermination de la situation que les membres d'une collectivité devront circonscrire, contenir, comprendre [et] contrôler¹⁶⁷ ». Il est vécu non pas comme une condition « objective ou présumée » en attente d'être découverte, mais plutôt comme « une inquiétude, une angoisse, une confusion, une hantise non encore articulées en langage descriptif¹⁶⁸ ».

Sous forme de trouble « reçu et ressenti », le problème n'est encore ni thématisé, ni publicisé, ni problématisé. Le trouble est un problème « en gestation », quelque chose de « latent » qui « préfigure » un problème et sur lequel la « configuration » de celui-ci prendra appui. Mais « la "latence" dont il est question ici est une forme de rapport à l'organisation temporelle des situations, qui est irréductible à des "conditions objectives"¹⁶⁹ ». Cette « organisation

¹⁶⁶ Cefaï, D. et Terzi, C. (2012). *Op. cit.*, p. 31-32.

¹⁶⁷ Cefaï, D. (2016). *Op. cit.*, p. 27.

¹⁶⁸ Breviglieri, M. et Trom, D. (2003). Troubles et tensions en milieu urbain. [Chapitre de livre]. Dans D. Cefaï et D. Pasquier (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques* (399-416). Paris : Presses universitaires de France, p. 399-400.

¹⁶⁹ Cefaï, D. et Terzi, C. (dir.). (2012). *Op.cit.*, p. 32.

temporelle » renvoie non pas aux « conditions objectives » des fonctionnalistes, ou « conditions présumées » des constructivistes, mais à « l'histoire » d'une situation problématique et à sa « trajectoire ». Cette histoire est celle du passage d'un « moment d'affectivité », déclenché par l'épreuve d'un trouble, à un « moment d'activité », qui se déploie temporellement pour convertir ce trouble en problème public. Dans la perspective pragmatiste, la question de l'affectivité et de l'activité du public est prégnante. Cette position théorique constitue l'une des principales lignes de force de cette approche d'analyse des problèmes publics.

2.9 Trajectoire des problèmes publics : un canevas général

Pour analyser un problème public, le mouvement de pensée pragmatiste, dont nous avons adopté les préceptes dans la présente enquête, propose de revenir sur la trajectoire de ce problème, sur son processus de définition collective, c'est-à-dire son émergence, sa conversion en problème public, sa carrière et son destin. Bref, l'approche pragmatiste nous propose de revenir sur « l'histoire naturelle ¹⁷⁰ » d'un problème public pour l'analyser. L'enquêteur est alors appelé non pas à identifier les causes ou conditions objectives ou présumées d'un problème public, à se prononcer sur la validité d'une perspective qui a servi à sa définition et à sa résolution ou encore, à prétendre produire la « vérité » en faisant valoir sa propre perspective et en discréditant celles des autres, mais à analyser le processus de publicisation et de problématisation de ce problème. Un tel travail d'enquête requiert la « description » et « l'analyse » du « cours des événements » et des activités propres au

¹⁷⁰ Spector, M. et Kitsuse, J. I (2012). Sociologie des problèmes sociaux. Un modèle d'histoire naturelle. [Chapitre de livre]. Dans D. Cefaï et C. Terzi (dir.), *op. cit.*, p. 89. Le concept d'histoire naturelle renvoie au processus d'évolution d'un problème social. Il s'agit d'une « modélisation théorique » qui présuppose que les problèmes sociaux se développent et se transforment dans le temps. Ils seraient le résultat d'un « processus historique ». Empruntée à Robert Ezra Park, le concept d'histoire naturelle des problèmes sociaux signifie « qu'un phénomène donné se développe en passant par un certain nombre de phases distinctes, chacune étant caractérisée par des processus ou par des dynamiques, par des distributions de personnages, des types d'activités et des dilemmes qui lui sont propres. Un tel développement n'a cependant pas besoin d'être une progression linéaire, mais doit plutôt être conçu comme un processus où le passage d'une phase à la suivante est facilité ou entravé par différents facteurs. L'utilité d'un modèle d'histoire naturelle pourra être évaluée par sa capacité à identifier des phases qui s'enchaînent et un ensemble de facteurs qui conditionnent le développement du problème social d'une phase à l'autre ». *Ibid.* p., 89-90.

processus de définition collective d'un problème public. Certains chercheurs, à la suite de Dewey, ont formalisé les étapes de ce processus de définition collective, appelé également « processus de politisation » des problèmes publics ¹⁷¹.

Ce processus, l'approche constructiviste en propose un modèle en quatre phases : (1) publicisation de revendications par des individus ou des groupes qui définissent des « conditions présumées » comme dommageables; (2) reconnaissance de la légitimité de ces revendications et leur prise en charge par des institutions; (3) réémergence de ces revendications exprimant une insatisfaction vis-à-vis des procédures établies pour régler le problème; (4) rejet, par les plaignants, de la réponse de l'agence en charge de leurs revendications, et développement de nouvelles activités pour fonder de nouvelles institutions alternatives ¹⁷². Dans une approche anthropologique, la trajectoire d'un problème public :

court entre différentes phases : la *brèche* correspond au moment de rupture ou de transgression; la *crise* est le moment de désordre qui peut conduire au chaos si rien n'est fait; la *réparation* et la *réintégration* correspondent au moment de déploiement d'arènes concrètes, où une action publique, à la fois fonctionnelle et symbolique, juggle la crise et entreprend de colmater la brèche ¹⁷³.

Quant à l'approche pragmatiste, le processus de définition collective d'un problème public requiert cinq principales étapes : (1) l'émergence du problème social; (2) sa légitimation; (3) la mobilisation de l'action; (4) la formation d'un plan d'action officiel pour le traiter; (5) la transformation de ce plan d'action lors de sa mise en œuvre concrète ¹⁷⁴.

Cela étant dit, il n'existe aucun modèle unique de la trajectoire d'un problème public. Ces différentes modélisations ne constituent en réalité qu'un « idéaltype » de la trajectoire d'un problème public, un « canevas général et abstrait » des différentes étapes de son processus de

¹⁷¹ Cefai, D. (2014). *Op. cit.*, p. 4.

¹⁷² Spector, M. et Kitsuse, J. I. (2012). *Op. cit.*, p. 90-91.

¹⁷³ Cefai, D. et Terzi, C. (dir.). (2012). *Op.cit.*, p. 34. En fait, il s'agit d'une modélisation proposée par Victor Turner. (1969). *The Ritual Process. Structure and Anti-Structure*. New York : New York Aldine.

¹⁷⁴ Blumer, H. (1971). *Op. cit.*, p. 301.

définition collective. Ce processus dépend d'une variété d'acteurs et de publics et se prête à une multiplicité de mode de publicisation, de problématisation, ainsi qu'à une pluralité de dynamiques de mobilisation, de participation et de traitement au sein d'une arène publique. Certaines des phases du processus de définition collective d'un problème public sont susceptibles d'« être sautées, d'autres avortées, d'autres se superposer ou s'inverser. Il peut arriver que le traitement par les pouvoirs publics précède les initiatives civiques ou que tout se joue sur des scènes institutionnelles, auprès d'auditoires très bien informés ¹⁷⁵ ». En ce sens, la trajectoire d'un problème public n'est pas forcément une « succession linéaire » de phases, et le processus de sa publicisation, de sa problématisation et de son traitement ne peut pas être formalisé d'une façon rigide ¹⁷⁶.

¹⁷⁵ Cefai, D. et Terzi, C. (dir.). (2012). *Op.cit.*, p. 30.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 30.

CHAPITRE III

CORPUS ET MÉTHODE D'ANALYSE

Dans ce chapitre, nous abordons la question du choix méthodologique et les opérations de construction du corpus de données. Bien évidemment, il n'est ni nécessaire, ni élégant de donner à voir toutes les opérations mentales et les étapes de raisonnement dont nous nous sommes servis pour tisser des liens entre la question de recherche, le cadre théorique, la méthode et le corpus d'analyse. Néanmoins, pour des raisons de clarté, et afin de justifier nos choix de méthode et du matériel d'analyse, nous allons exposer, dans la première partie de ce chapitre, le chemin que nous avons parcouru pour définir notre corpus de données et, surtout, pour justifier ses liens avec la question de recherche et avec l'approche pragmatiste des problèmes publics. Dans la seconde partie, nous aborderons la méthode que nous avons choisie pour extraire et traiter les données du corpus à l'étude.

3.1 Corpus d'analyse

3.1.1 « Histoire naturelle » du problème de la radicalisation menant à la violence

Un des principaux défis de cette enquête était celui de construire un corpus d'analyse et de collecter des données sur le processus de définition collective du problème de la radicalisation menant à la violence. Comme nous l'apprend l'approche pragmatiste, ce processus ne repose pas sur le « travail » de définition ou le « discours » d'un seul participant du public politique formé autour de ce problème. Il n'engage pas non plus l'activité d'une scène en particulier de l'arène articulée autour de ce problème. La définition d'un problème public est un processus qui met ensemble les activités de plusieurs participants d'un public politique engagé dans une « constellation de scènes publiques », allant des scènes médiatiques, politiques, judiciaires et institutionnelles, jusqu'aux scènes de fiction, en passant par les scènes ordinaires de la vie quotidienne. L'articulation de l'activité de définition collective d'un problème public dans une seule et même scène est « très peu probable ».

Comment alors restituer cette activité qui se déroule dans différentes scènes? Comment reconstituer le travail collectif des différents protagonistes de ces scènes? Comment extraire de cette activité de définition collective un corpus de données, dont l'analyse nous permettrait de répondre à notre question de recherche, à savoir comprendre comment en est-on arrivé, au Québec, à formuler le trouble causé par l'implication de certains jeunes dans le terrorisme en termes de radicalisation menant à la violence, et pourquoi on a privilégié cette version du problème au détriment d'autres versions possibles? Plus important encore, comment délimiter cette activité de définition collective dans le temps et dans l'espace? Et quelle méthode sociologique conviendrait-elle le mieux pour l'analyser?

L'enquête pragmatiste nous invite à suivre « l'organisation temporelle » des épreuves et expériences qui provoquent des mobilisations collectives, dont l'ultime objectif est d'avoir une prise sur une situation problématique. Il est alors nécessaire, pour l'enquêteur, de procéder à des « régressions temporelles [...] le long de chaînage [...] d'initiatives civiques [...] de décisions politiques, d'aspirations refoulées, de convergences ou d'interférences événementielles, de mobilisations et de désinvestissements collectifs ¹⁷⁷ ». De fait, l'enquête pragmatiste nous invite à choisir un terrain d'étude qui permet de « retracer l'histoire naturelle » d'un problème public, pour ainsi être en mesure d'examiner son processus de définition collective. Nous sommes alors appelés non pas à analyser le « discours » des participants du public ayant pris part dans ce processus de définition collective, mais plutôt à examiner leurs « activités » et « pratiques », c'est-à-dire les initiatives, propositions, décisions, indécisions, revendications, aspirations, actions, dénominations, collaborations et compromis au moyen desquels ils ont publicisé, problématisé, symbolisé et résolu un événement troublant dont ils ont fait l'expérience.

Ainsi, pour reconstituer cette activité de définition collective, nous sommes revenus sur la trajectoire du problème public de la radicalisation menant à la violence. Dans un premier temps, nous avons collecté des « données informatives » qui nous ont permis de décrire cette

¹⁷⁷ Cefaï, D. (2009). Postface. *Op. cit.*, p. 239.

trajectoire, pour ainsi « localiser », dans un second temps, les données qui concernent plus directement notre question de recherche. Ce travail d'investigation, essentiellement descriptif, s'étend du moment de la « brèche » qui a favorisé l'émergence de ce problème jusqu'au moment de sa définition officielle, en passant par celui de la mobilisation collective derrière sa reconnaissance publique. Bref, avant d'analyser et d'examiner de près la « carrière » et le « destin » publics du problème de la radicalisation menant à la violence, il était nécessaire de « décrire », dans un premier temps, sa trajectoire.

3.1.1.1 Officialisation du problème

En effectuant un retour sur l'organisation temporelle du problème de la radicalisation menant à la violence, nous avons observé que, près d'un an suivant l'occurrence des attentats des 20 et 22 octobre 2014, le Québec avait mis en place, en juin 2015, un Plan d'action en réponse à ces événements. Dans sa trajectoire, une fois l'étape de Plan d'action gouvernemental franchie, un problème public reçoit une « définition stabilisée » et plus ou moins « satisfaisante ¹⁷⁸ ». Concrètement, le Plan d'action gouvernemental constitue en soi une « définition officielle » et propose une « solution officielle » au problème de la radicalisation menant à la violence. Or, celles-ci, bien qu'elles soient officialisées par cette « initiative » gouvernementale, ne sont ni imposées d'en « haut », ni produites par le seul travail des officiels de l'État, de ses élus et de ses experts. Elles correspondraient à la façon dont la société québécoise a finalement conçu et cherché à traiter ce problème à travers ses organes officiels. La définition et la solution officielles proposées à ce problème seraient le produit « of bargaining, in which diverse views and interests are accommodated. Compromises, concessions, tradeoffs, deference to influence, response to power, and judgments of what may be workable – all play a part in the final formulation ¹⁷⁹ ». Cette dynamique d'échange, de compromis et d'arrangements négociés attire l'attention sur le processus de définition collective qui a préparé et initié l'élaboration d'un Plan d'action pour résoudre ce problème.

¹⁷⁸ Blumer, H. (1971). *Op. cit.*, p. 301-302.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 304.

3.1.1.2 Institutionnalisation du problème

En explorant davantage l'organisation temporelle du problème de la radicalisation menant à la violence, il s'est avéré que la réponse du Québec sous forme de Plan d'action n'était en réalité que « l'aval » du processus de définition collective de ce problème. En effet, le Plan d'action gouvernemental était précédé par des « initiatives civiques » et par d'autres formes de traitements collectifs. En avançant à rebours de la trajectoire de ce problème, nous avons observé que, quelque mois avant la mise en place du Plan d'action gouvernemental, la Ville de Montréal et son Service de police (SPVM) avaient procédé à la mise en place, en mars 2015, du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV). Concrètement, une telle initiative traduit « l'amorce d'un consensus », à la fois sur la « résolution » de ce problème et sur sa « formulation » en termes de radicalisation menant à la violence. Par l'amorce de ce consensus, le problème était pris en charge par une institution publique et inscrit dans un « champ d'activités pratiques », mobilisant ainsi l'attention et l'intervention du pouvoir municipal. Cette initiative signifie en outre que le processus de définition collective de ce problème « se jouait » déjà sur une autre scène publique, à savoir la scène municipale. Sur cette scène s'est constituée une idée sur « ce qui peut être fait » et sur « ce qui doit être fait » au sujet de ce problème. Bref, dans la trajectoire du problème de la radicalisation menant à la violence, il s'agit là de l'amorce de la mobilisation de l'action publique, étape durant laquelle le problème est entré dans une « phase d'institutionnalisation ».

3.1.1.3 Reconnaissance du problème

Or, avant la mobilisation des autorités publiques et le passage à l'action préventive, le problème avait nécessité une étape cruciale, celle de sa « reconnaissance » et de sa « légitimation » comme problème public. En remontant encore dans l'histoire de ce problème, nous avons observé que peu de temps avant la mise du problème en « mode opératif », c'est-à-dire avant l'entrée en scène en mars 2015 du CPRMV, le gouvernement avait formulé une promesse d'un Plan d'action. De plus, des chercheurs et des experts issus de diverses disciplines avaient procédé à la mise en place, en février 2015, d'un Observatoire sur la radicalisation et l'extrémisme violent. De son côté, la Ville de Montréal avait annoncé, en février 2015, la tenue d'un Sommet des grandes villes sur le vivre ensemble. L'annonce de telles initiatives de recherches scientifiques, de discussions et de mobilisations publiques

témoigne que le problème de la radicalisation menant à la violence avait réussi à acquérir une forme de légitimité sociale et à franchir son étape de « reconnaissance publique ». Ceci signifie également que le problème était devenu « digne d'intérêt » et qu'il disposait d'une respectabilité suffisante pour intégrer le monde de la recherche et des débats publics. En conséquence, cette reconnaissance a participé à l'élargissement du public politique formé autour de la définition du problème de la radicalisation menant à la violence.

3.1.1.4 Médiatisation du problème

Pris au sérieux et considéré dans des activités discursives publiques, le problème de la radicalisation était alors inscrit dans un « lieu d'activité interprétative ». Ce lieu n'était toutefois pas réservé aux activités d'un public d'officiels, d'experts et de chercheurs universitaires. En plus des scènes gouvernementale, municipale et de la recherche scientifique, ce lieu s'étendait à diverses « scènes publiques médiatiques » et regroupait diverses initiatives civiques, allant des activités de témoignages et de déclarations publiques jusqu'aux plaidoyers de citoyens profanes, de militants, de représentants d'associations, en passant par des enquêtes de journalistes et d'éditorialistes, des chroniques et des lettres d'opinion publiées dans la presse écrite. Bref, ce lieu d'activité interprétative s'étendait aux activités discursives qui occupaient, depuis l'occurrence des attentats terroristes en octobre 2014, différentes scènes médiatiques. Cherchant à attirer l'attention sur le problème de la radicalisation menant à la violence, les participants de ces scènes médiatiques exprimaient des opinions, des inquiétudes et des ressentiments éveillés par l'occurrence de ces attentats. C'est à partir de ces activités discursives que le processus de publicisation de ce problème a été engagé, que des demandes de sa reconnaissance ont été formulées, que l'action publique a été sollicitée, et que les premières intuitions concernant la formulation du problème, ses causes et ses solutions ont été publiquement énoncées. Il s'agit là de « l'étape d'émergence » du problème de la radicalisation menant à la violence, un moment aussi déterminant pour son devenir que celui de son officialisation par la mise en place d'un Plan d'action.

3.1.2 Délimitation du corpus de données

L'approche pragmatiste des problèmes publics s'est avérée d'une grande importance au moment de la construction de notre corpus de données. Le retour sur l'histoire du problème

de la radicalisation menant à la violence nous a permis de collecter non seulement des données informatives sur l'activité de sa définition collective, mais également de localiser des données essentielles à la construction de notre corpus. Ce retour nous a permis de repérer quatre principales étapes du processus de définition collective de ce problème : son émergence, sa reconnaissance, la mobilisation de l'action publique et l'élaboration d'un plan d'action gouvernemental pour le résoudre. Ce sont là quatre des principales étapes de la trajectoire formalisée par l'approche pragmatiste des problèmes publiques. Plus important encore, le retour sur la temporalité de ce problème nous a permis d'identifier quatre scènes clés articulées autour de la définition collective de ce problème : la scène médiatique, la scène de la recherche scientifique, la scène municipale et la scène gouvernementale. Dans ces quatre scènes, les « traces matérielles » (documents officiels, articles de presse, projet de loi, guides, initiatives, décisions, plan d'action, etc.) de l'activité du public politique constituent le matériel d'analyse au moyen duquel nous avons construit notre corpus de données.

Il s'agit en fait de quatre scènes d'un théâtre où s'est joué un conflit et où se sont formés des compromis autour de la carrière et du destin du problème de la radicalisation menant à la violence. Les protagonistes de ce conflit forment un public politique élargi qui « n'est pas la somme des individus qui le composent : il est un « faire ensemble » qui engendre une expérience collective et incarnée ¹⁸⁰ ». Ce « faire collectif » est le propre de ce public politique. Il a pour lieux ces quatre scènes publiques au carrefour desquelles se sont configurés, simultanément, une définition du problème de la radicalisation menant à la violence, un public politique et une arène publique. Cette arène est « une constellation de scènes qui empiètent les unes sur les autres ¹⁸¹ ». Les frontières de celles-ci sont poreuses : elles s'échangent des arguments, empruntent des stratégies les unes des autres, s'accusent, se compromettent, se jettent des blâmes, se dénoncent mutuellement, en même temps qu'elles s'associent, collaborent et se font écho. Parfois, comme nous le verrons dans l'analyse subséquente, dans une même scène peuvent se côtoyer des avis d'experts, des prises de

¹⁸⁰ Cefai, D. et Terzi, C. (dir.). (2012). *Op.cit.*, p. 20.

¹⁸¹ Cefai, D. (2016). *Op.cit.*, p. 53.

position de politiciens, des recommandations de chercheurs et de simples opinions de citoyens profanes.

3.1.2.1 Scène médiatique

Dans l'arène publique articulée autour du problème de la radicalisation menant à la violence, la scène médiatique nous a semblé une de ses principales scènes. En effet, au lendemain des attentats du 20 et 22 octobre 2014, les médias étaient les premiers participants du public politique à avoir « nommé » ces actes et mis en scène certaines explications, interprétations et significations. En outre, ils ont couvert les débats publics autour de ces événements, ainsi que le traitement et les décisions publics qui leur ont été réservés. La presse écrite nous offre un excellent support qui rend possible le travail d'investigation sur l'activité interprétative propre à la scène médiatique. Telle une scène de théâtre, la presse met en relief des représentations et restitue des confrontations entre divers acteurs et protagonistes, notamment entre porte-parole d'associations, de partis politiques et de responsables de gouvernements. Du reste, la presse écrite a l'avantage d'accueillir non seulement des chroniques et des articles d'investigations journalistiques, mais également des débats entre chercheurs, experts et responsables politiques, notamment. Outre des enquêtes d'utilité collective menées par des experts, des journalistes ou de simples citoyens profanes, la scène journalistique accueille, par ailleurs, les premiers griefs, revendications et plaintes sous forme de lettres d'opinion, d'éditoriaux, de témoignages et de dénonciation de Monsieur et Madame Tout-le-Monde.

En plus d'avoir mis en scène les activités discursives et interprétatives de divers protagonistes et participants du public politique, la presse écrite a joué un rôle décisif dans l'émergence et la prise en compte, par les pouvoirs publics, du problème de la radicalisation menant à la violence. Pour explorer l'activité discursive qui s'y est déployée, nous avons choisi quatre grands quotidiens québécois francophones : *Le Devoir*, *La Presse*, *Le Droit* et *le Soleil*. Nous avons sélectionné et compilé l'ensemble des articles publiés par ces quotidiens sur le problème de la radicalisation menant à la violence, soit plus de 300 articles publiés du 20 et

du 22 octobre 2014, dates d'occurrence des attentats de Saint-Jean-sur-Richelieu et d'Ottawa, jusqu'au 10 juin 2015, date du dépôt du Plan d'action gouvernemental du Québec ¹⁸².

3.1.2.2 Scènes de la recherche

Une autre scène clé de cette arène publique est celle où le problème avait fait l'objet de recherches scientifiques et de discussions au sein des institutions publiques. En effet, en février 2015, soit trois mois après les attentats de Saint-Jean-sur-Richelieu et d'Ottawa, « le maire de Montréal [avait] annoncé qu'il organiserait, en juin dans la métropole, un sommet des grandes villes sur le “vivre ensemble” ¹⁸³ ». Présenté comme « un exercice de réflexion sur les mesures destinées à favoriser l'intégration et à combattre la radicalisation ¹⁸⁴ », le sommet avait « réuni les maires de 23 villes qui cherchent des solutions à la radicalisation violente ¹⁸⁵ ». Un autre volet important de cette scène de discussions publiques est celui de la recherche scientifique. La création d'un Observatoire sur la radicalisation et l'extrémisme violent est une initiative qui a pour objectifs « d'observer, de documenter et de comprendre les phénomènes de radicalisation et d'extrémisme violent au Québec et au Canada ¹⁸⁶ ».

Cela étant dit, le Sommet annoncé en février 2015 par la Ville de Montréal a été tenu le 11 juin 2015, soit après le dépôt à l'Assemblée nationale du Québec du Plan d'action gouvernemental. Les activités qui ont eu lieu lors de ce Sommet ne feront pas partie de notre corpus d'analyse, puisque celui-ci couvre une période qui s'étend de la date d'occurrence des attentats du 20 et du 22 octobre 2014 à la date du dépôt du Plan d'action le 10 juin 2015, initiative qui officialise la définition et la solution du problème de la radicalisation menant à la violence. Quant à l'Observatoire sur la radicalisation et l'extrémisme violent, au moment

¹⁸² La compilation de ces articles a été effectuée en mars 2018 à partir de la base de données Eureka.cc. Sélectionnés selon le mot clef « radicalisation menant à la violence », ces articles couvrent la période du 20 octobre 2014 au 10 juin 2015.

¹⁸³ Denis Coderre. Cité dans Rioux, C. (2015, 3 février). Le maire de Montréal à Paris – Coderre propose un sommet sur le « vivre ensemble ». *Le Devoir*, p. A1.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. A1

¹⁸⁵ La Presse Canadienne. (2015, 12 juin). Il faut combattre la pauvreté, dit Hidalgo. *Le Droit*, p. 15.

¹⁸⁶ Elkouri, R. (2015, 13 février). Observer l'intégrisme. *La Presse*, p. A5.

de la rédaction de ce mémoire, il n'avait toujours pas publié de rapports ou de recherches sur le problème à l'étude. Néanmoins, nous avons recensé, dans la presse écrite, plusieurs avis d'expertise, commentaires, témoignages, explications et débats des membres fondateurs de cet Observatoire. Mais si nous rappelons ici l'entrée en scène de cet organisme de recherche ainsi que l'annonce de la tenue d'un Sommet sur le vivre ensemble, c'est pour attirer l'attention sur la « reconnaissance publique » du problème de la radicalisation menant à la violence, étape qui initie celle de son institutionnalisation.

3.1.2.3 Scène municipale

En mars 2015, cinq mois après les attentats des 20 et 22 octobre 2014, la Ville de Montréal et son Service de police avaient mis en place le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV). Il s'agit d'une scène publique institutionnelle au sein de laquelle des experts et spécialistes issus de divers domaines (criminologie, travail social, psychothérapie, sociologie, etc.) mènent des activités d'enquêtes, de recherches, de prévention, de communication et d'insertion sociale. Par cette initiative, le pouvoir municipal traduit la première tentative de « stabiliser », à la fois, une « définition du problème » public de la radicalisation menant à la violence et une « solution » pour le résoudre. Comme protagoniste participant à un public politique élargi, le CPRMV a tenu un rôle déterminant dans le « diagnostic » de ce problème et, par conséquent, dans sa compréhension, sa formulation et sa configuration collectives. Entre la date de sa mise en place (10 mars 2015) et celle du dépôt du Plan d'action gouvernemental (10 juin 2015), le CPRMV a publié un *guide d'information à l'intention des intervenants*; un *guide d'information à l'intention du personnel scolaire du Québec*; ainsi qu'une trousse d'information intitulée *Prévenir la radicalisation menant à la violence. « Les contours d'une approche québécoise »*. Faisant partie de notre corpus d'analyse, ces trois documents représentent le versant institutionnel de l'activité de définition collective du problème de la radicalisation menant à la violence.

3.1.2.4 Scène gouvernementale

La médiatisation du problème de la radicalisation menant à la violence, sa reconnaissance et son institutionnalisation ont conduit à l'interpellation « des pouvoirs publics, afin qu'ils interviennent en tant que juge ou arbitre, enquêteur ou expérimentateur, médiateur ou

législateur, administrateur, décideur ou policier ¹⁸⁷ ». En effet, le 10 juin 2015, soit trois mois après la mise en place du CPRMV, le gouvernement du Québec a déposé à l'Assemblée nationale du Québec un Plan d'action pour résoudre le problème de la radicalisation menant à la violence. On y prévoit la mise en œuvre d'une batterie de mesures préventives impliquant l'action d'une multiplicité d'acteurs pour les réaliser. Traité sur la scène publique gouvernementale, le problème de la radicalisation menant à la violence était clairement formulé, ses causes identifiées, des mesures adoptées pour y remédier, des victimes et des coupables désignés, des responsabilités et des rôles distribués, et tout un système d'actions réparatrices projetées pour le résoudre. Bref, le Plan d'action a stabilisé une définition du problème de la radicalisation menant à la violence, en a façonné « l'image collective » et officialisé les modalités de son traitement. Étape cruciale dans la trajectoire de ce problème, le Plan d'action fait partie de notre corpus de recherche. La prise en compte de ces trois types de documents, Plan d'action gouvernemental, guides et trousse d'information du CPRMV et articles de presse, nous permet de circonscrire les étapes du processus de définition collective du problème de la radicalisation menant à la violence et, par le fait même, de délimiter notre corpus d'analyse à la fois dans le temps et dans l'espace. En résumé, notre corpus d'analyse se présente comme suit :

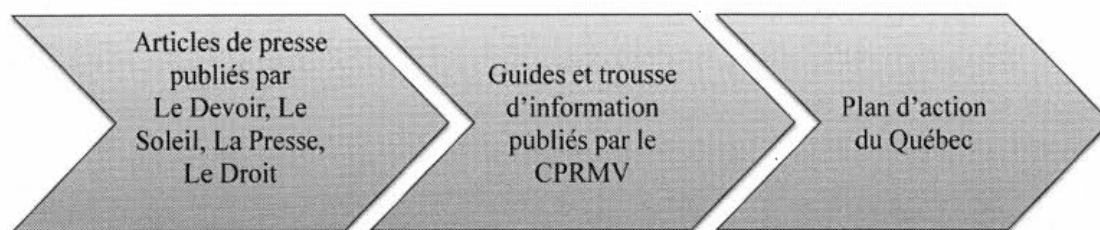


Figure 3. Corpus de données

¹⁸⁷ Cefai, D. (2014). *Op. cit.*, p. 4.

3.2 Méthode d'analyse

3.2.1 L'analyse thématique

Avant d'examiner de près ce corpus, il convient d'abord d'en extraire des données qui décrivent et restituent l'activité du public engagé dans le processus de définition collective du problème de la radicalisation menant à la violence. Dans la présente enquête, nous cherchons à reconstituer, d'une façon méthodique, les étapes de ce processus, afin de comprendre le « comment » et le « pourquoi » de la formulation du trouble généré par les attentats des 20 et 22 octobre selon une version qui fait de la radicalisation un préalable à l'engagement de certains jeunes dans la violence terroriste. Notre choix de méthode d'extraction de données s'est alors posé sur l'« analyse thématique », une forme d'analyse qualitative qui n'a « d'autre prétention que de rendre compte des témoignages [avant] de les mettre en perspective ¹⁸⁸ ». L'analyse thématique est un « procédé » de réduction et de traitement de données. Elle consiste dans la « transposition d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé, et ce, en rapport avec l'orientation de la recherche (la problématique) ¹⁸⁹ ». Dans un premier temps, le chercheur repère, à l'intérieur du matériau à l'étude, des données pertinentes pour sa recherche. Il leur attribue des thèmes qu'il regroupe, ensuite, sous des « rubriques thématiques » pour, enfin, tracer des parallèles et des liens entre ces thèmes au moyen d'« axes thématiques ». Transposer les données extraites d'un corpus en un certain nombre de thèmes a pour ultime objectif de construire une « vue d'ensemble », soit « un panorama au sein duquel les grandes tendances du phénomène à l'étude vont se matérialiser dans un schéma (l'arbre thématique ¹⁹⁰ ». Cet arbre thématique n'a aucune prétention explicative, interprétative ou théorisante. C'est une « représentation synthétique » qui vise à « décrire » et à « restituer » le contenu d'un corpus.

Concrètement, thématiser, c'est attribuer et générer des thèmes en lien avec un matériau de recherche. Cela revient à « cerner par une série de courtes expressions (les thèmes) l'essentiel

¹⁸⁸ Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012). *Op. cit.*, p. 290-291.

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 232.

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 232.

d'un propos ou d'un document ¹⁹¹ ». Un thème est toutefois plus qu'une simple « annotation ». Il répond aux interrogations suivantes : de quoi est-il question au juste dans l'extrait analysé? Quel thème précis est-il soulevé? ¹⁹² Qu'y a-t-il de fondamental dans ce propos? De quoi y traite-t-on? ¹⁹³. Comparativement à une simple annotation, un thème attribué est pourvu d'une « faible ou moyenne inférence ». Il exige une lecture plus attentive du corpus et « permet à la fois d'étiqueter et de dénoter un extrait ¹⁹⁴ ». Il révèle ainsi la « teneur » d'un propos correspondant et saisit ce dont il a été question dans ce propos et ce qui a été dit à ce propos. Il ne reste pas, tel un simple « code abstrait », à un « degré de généralité élevée » par rapport au propos correspondant, mais ne vise pas non plus un niveau d'« inférence élevé » pour dégager l'essentiel d'un contenu. Autrement dit, l'attribution de thèmes est plus qu'une simple « opération abstraite de classification », mais largement moins qu'une « opération interprétative de conceptualisation ». Thématiser n'est pas une opération exercée d'une façon mécanique, mais demande de la réflexivité et de la vigilance ¹⁹⁵.

L'analyse thématique n'a pour prétention « ni d'interpréter [...] ni de théoriser [...] ni de dégager l'essence d'une expérience [...] Elle est d'abord et avant tout une méthode servant au relevé et à la synthèse des thèmes présents dans un corpus ¹⁹⁶ ». Deux types de support technique peuvent être envisagés pour relever ces thèmes : le support papier et le support logiciel. Pour l'un comme pour l'autre, la thématisation se fait selon deux types de démarche : la « thématisation en continue » et la « thématisation séquenciée ». La première « consiste en une démarche ininterrompue d'attribution de thèmes et, simultanément, de construction de l'arbre thématique ¹⁹⁷ ». Procédant d'une logique différente, la seconde démarche divise l'analyse en deux temps. Le chercheur, après avoir constitué une « fiche thématique », soit

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 235.

¹⁹² *Ibid.*, p. 242.

¹⁹³ Paillé, P. et Mucchielli, A. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin, p. 53.

¹⁹⁴ Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012). *Op. cit.*, p. 250.

¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 231-242.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 249.

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 237.

une liste de « thèmes centraux » attribués à partir d'un « échantillon tiré au hasard » du corpus à l'étude, l'applique à l'ensemble de ce corpus de manière stricte ¹⁹⁸, en vue d'en extraire des données. Mais qu'elle soit en continue ou séquenciée, menée en fonction d'un support papier ou logiciel, la démarche de thématisation ne s'arrête pas à l'« étiquetage » des extraits, mais débouche nécessairement sur la construction d'un arbre thématique, « où un certain nombre de rubriques classificatoires chapeautent des grands regroupements thématiques, lesquels se subdivisent à leur tour en autant d'axes thématiques que le phénomène à l'étude le suggère ¹⁹⁹ ». Rubriques et axes thématiques sont des outils de regroupement et de hiérarchisation des thèmes attribués. On s'en sert pour classer et mettre en relations ces thèmes selon leurs liens de convergence, de divergence, de complémentarité, de ressemblance ou de dissemblance ²⁰⁰. Une fois achevé, l'arbre thématique restitue les propos du corpus et en fournit un « portrait thématique ».

3.2.2 De la description à l'interprétation des données

Lorsqu'elle décrit et rend compte des thèmes abordés dans un corpus, l'analyse thématique « fait œuvre de restitution, lorsqu'elle les met en perspective, elle fait œuvre d'analyse. Dans le premier cas, on attend du chercheur qu'il rende la parole, dans le deuxième cas, qu'il la prenne ²⁰¹ ». Si l'objectif de l'analyse thématique est atteint avec la construction d'un arbre thématique, celui du chercheur n'est atteint qu'avec la mise en perspective des thèmes relevés dans cet arbre thématique. De l'opération descriptive d'attribution de thèmes, le chercheur poursuit sa démarche analytique en adoptant une logique plus interprétative des thèmes relevés. Il procède alors à un « examen discursif des thèmes et des extraits correspondants ²⁰² ». Mis en relation avec leurs extraits, les thèmes relevés sont interrogés, confrontés les uns aux autres, comparés et mis en lien avec des référents théoriques.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 237.

¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 257.

²⁰⁰ *Ibid.*, p. 233-267.

²⁰¹ *Ibid.*, p. 290-291.

²⁰² *Ibid.*, p. 291.

Dans notre enquête, analyser qualitativement c'est « observer [...] comparer, nommer, juger, étiqueter, contraster [et] relier²⁰³ » les activités sociales de stabilisation de « l'identité » et de la « signification » du problème de la radicalisation menant à la violence. L'essentiel de notre analyse thématique porte sur les traces matérielles de cette activité discursive, soit les dénominations du problème, les perspectives, les initiatives, les pratiques, les décisions et les propositions de solutions mobilisées dans le processus de définition collective de ce problème. Ces traces forment un matériau d'analyse dont la thématisation constitue une « porte d'entrée » sur « l'expérience sociale » du problème de la radicalisation menant à la violence. Pour analyser cette expérience, nous avons décrit, dans le chapitre IV, les quatre étapes de la trajectoire de ce problème (émergence, reconnaissance, institutionnalisation, officialisation), avant de mettre le tout en perspective et de l'interpréter, dans le chapitre V. Pour mener à bien ce travail de thématisation et de mise en perspective, nous avons adopté une démarche de « thématisation séquentielle », car, en plus d'être appropriée à un corpus relativement volumineux, elle permet « une analyse efficace et uniforme du corpus²⁰⁴ ». Nous avons, d'abord, tiré au hasard un échantillon de notre corpus de données et nous l'avons, ensuite, thématisé pour constituer une « liste de thèmes centraux ». Partant de ces thèmes centraux, nous avons généré nombre de « thèmes subsidiaires » et identifié des parallèles entre eux, en documentant leurs liens d'opposition, de complémentarité, de convergence et de divergence. Après les avoir regroupés selon les consignes et outils de l'analyse thématique, nous avons construit quatre arbres thématiques qui correspondent aux quatre étapes de la trajectoire du problème de la radicalisation menant à violence.

3.2.3 Justification des données

D'entrée de jeu, nous avons fait face à un défi de taille : comment générer des thèmes centraux et comment les justifier ? En procédant à la lecture de l'échantillon tiré au hasard de notre corpus, nous avons observé plusieurs types de données, dont certaines paraissaient pertinentes pour notre enquête, d'autres de moindre importance ou encore, au statut incertain.

²⁰³ *Ibid.*, p. 61.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 237.

Nous avons été tentés de thématiser le tout, mais nous prenions alors le risque de perdre de vue notre objectif de recherche. Et puisqu'il est impossible de traiter toutes les facettes d'un même objet dans une seule étude, nous avons été contraints de faire des choix, en privilégiant certains types de données et en abandonnant d'autres. Mais comment éviter à de tels choix le risque d'inhiber certains détails importants pour notre enquête? Pour les justifier et en juger de leur pertinence, les données que nous avons extraites en vue les transposer en thèmes centraux devaient entretenir un « lien direct », à la fois, avec notre objet de recherche, notre question de recherche et le référent théorique que nous avons retenus dans cette enquête.

À vrai dire, pour constituer une liste de thèmes centraux, nous ne sommes pas partis du vide, sans aucune « conception a priori » de ce qu'est un processus de définition collective d'un problème public. Les thèmes centraux que nous avons attribués ont été générés dans le cadre d'une situation de recherche dont les principaux paramètres (objectif, problématique et référent théorique) ont été bien établis d'avance. En effet, notre enquête porte sur la réponse et le traitement publics réservés, au Québec, au phénomène d'engagement de certains jeunes dans la violence terroriste (objectif). Nous cherchons à comprendre le processus moyennant lequel ce problème était défini collectivement, ainsi que les raisons de sa thématisation en termes de radicalisation menant à la violence (problématique). Pour ce faire, nous avons mobilisé l'approche pragmatiste des problèmes publics comme référent théorique. Selon cette approche, du processus de définition collective d'un problème public se dégage non pas « une nature essentielle et objective de ce problème », mais une « version stabilisée », issue de la confrontation de perspectives divergentes, dont l'ultime prétention est d'élucider ce problème. Le nom, les responsables, les causes et solutions d'un problème public dépendent non pas de sa « nature objective », mais plutôt du « faire collectif » qui le « constitue » en problème. Ce « présupposé théorique » est présent, à la fois, dans notre objet de recherche : la société québécoise, en réponse aux attentats terroristes, aurait bien pu appréhender le problème selon la perspective qui fait de la violence un préalable à la radicalisation et non pas l'inverse; et dans notre question de recherche : le problème aurait bien pu être formulé, expliqué et élucidé selon divers types de dénominations, de causes et de solutions.

C'est également en fonction de ce présupposé théorique que nous avons généré les thèmes centraux de notre fiche thématique. L'expérience collective d'un problème public met en scène diverses perspectives, défendues par une multiplicité d'acteurs qui partagent des thèmes de préoccupation et d'indignation, discutent de leurs conséquences, formulent des enjeux de mobilisation et élaborent des solutions. Bref, face à un événement problématique, les participants d'un public politique s'interrogent collectivement « à voix haute » et cherchent à répondre aux questions suivantes : que s'est-il passé? Quel nom attribuer au trouble en question? Qui y est impliqué? Comment, par quels moyens et pour quelles finalités agit-il ainsi? Comment signifier ses actes? Et comment élucider le problème qui en découle? C'est à la lumière de ces questions que nous avons lu l'échantillon de notre corpus à l'étude et avons extrait des données que nous avons transposées en une « fiche thématique ». Celle-ci est composée de quatre thèmes centraux, regroupés sous la rubrique thématique « processus de définition collective du problème de la radicalisation menant à la violence ».

Tableau 1. Fiche thématique

Processus de définition collective du problème de la radicalisation menant à la violence				
Thèmes centraux	Nommer le problème	Désigner les coupables	Identifier les causes	Projeter des solutions
Corpus à l'étude				
Articles de presse écrite				
Guides et trousse du CPRMV				
Plan d'action gouvernemental				

3.2.4 Organisation méthodologique des données

Pour le premier corpus de données, celui de la presse écrite, compte tenu de son volume assez important (300 articles), ainsi que de la période relativement longue qu'il couvre (du 20 octobre 2014 au 10 juin 2015), nous l'avons segmenté en trois périodes successives, dont chacune est synthétisée par un arbre thématique. En fait, « il est plus aisé d'attribuer des thèmes si le texte a d'abord été subdivisé, ce qui représente, incidemment, une forme de proto-thématisation²⁰⁵ ». Chacune de ces trois périodes est consécutive à des événements concrets. La première s'étend des dates des attentats de Saint-Jean-sur-Richelieu et d'Ottawa, survenus le 20 et le 22 octobre 2014, jusqu'au 5 janvier 2015. Cette période correspond à l'étape d'émergence du problème. La seconde période fait écho aux attentats de Charlie Hebdo et couvrent les articles publiés du 6 janvier au 13 février 2015. Cette période a été marquée par la promesse du premier ministre du Québec d'élaborer un Plan d'action, par l'annonce de la Ville de Montréal de la tenue du Sommet sur le vivre ensemble, et par le lancement de l'Observatoire sur la radicalisation et l'extrémisme violent. Elle correspond à l'étape de reconnaissance publique du problème. La troisième période couvre les articles de presse publiés du 14 février au 9 juin 2015. Marquée par l'interpellation de jeunes Québécois sur le point de s'engager dans les hostilités en Syrie ou, encore, soupçonnés de fomenter un attentat terroriste au Québec, cette période a connu l'entrée en opérativité du CPRMV. Elle correspond à l'étape d'institutionnalisation du problème. Son arbre thématique fusionne et synthétise les contenus des articles de presse correspondants et des guides d'information publiés par le CPRMV. Quant au Plan d'action, il couvre la quatrième période (10 juin) et porte sur l'étape d'officialisation de la définition collective du problème public de la radicalisation menant à la violence.

3.2.5 Limites de la recherche

Nous sommes conscients que l'activité de définition collective de ce problème s'étend à d'autres scènes publiques. Les discussions sur les réseaux socionumériques, les analyses des experts sur les plateformes de diffusion audio et télévisuelle, les initiatives du milieu

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 241.

associatif, les colloques tenus dans les universités font partie de cette activité de définition collective. On pourrait aller plus loin et étendre cette activité aux scènes de fictions et aux scènes ordinaires du quotidien. Par ailleurs, les décisions des scènes judiciaires ne sont pas sans effets sur cette activité. Comme nous l'avons vu plus haut, la décision d'un juge de condamner un jeune Québécois, en réprimant son « intention » de voyager en Syrie, « fait émerger de nouvelles perceptions de la réalité et du droit, de la vérité et de la justice ²⁰⁶ ». Ce type de décision nourrit des catégories d'arguments, propose des solutions et fournit de nouveaux repères pour le public politique. Or, compte tenu de l'espace, du temps et des moyens restreints, nous ne pouvons pas couvrir l'ensemble des scènes composant l'arène publique articulée autour du problème de la radicalisation menant à la violence. Cela étant dit, notre corpus à l'étude compense, en grande partie, ce manque. En effet, dans le corpus de la presse écrite, nous avons trouvé des comptes rendus de jugements émis par les scènes judiciaires, des synthèses d'expertises scientifiques, des revendications du milieu associatif, des débats entre responsables politiques, militants et chercheurs universitaires, en plus des opinions et témoignages de particuliers.

Par ailleurs, nous reconnaissons un autre type de limites. Au fait, qui dit scènes, dit coulisses, et qui dit coulisses, dit travail d'alliances, de négociations et de compromis traités dans des « zones d'ombre ». Par exemple, l'élaboration du Plan d'action gouvernemental s'est faite à la fois sous les lumières médiatiques, mais en aussi dans des coulisses, loin des yeux et des oreilles du public politique élargi. Explorer les activités de définition collective au sein de ces coulisses, souvent frappées du sceau du secret, peut nous informer sur l'aspect « obscur » et peu visible du processus de définition collective du problème public de la radicalisation menant à la violence. Mais comme nous allons le voir dans l'analyse subséquente, en dépit de ces limites, le corpus que nous avons construit a amplement rempli la vocation dont nous l'avons investie, à savoir « décrire » et « analyser » le « comment » et le « pourquoi » de la définition du problème et de sa thématization en termes de radicalisation menant à la violence.

²⁰⁶ Cefai, D. (2016). *Op. cit.*, p. 53.

CHAPITRE IV

DESCRIPTION DU PROCESSUS DE DÉFINITION COLLECTIVE DU PROBLÈME DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE

Ce chapitre sera entièrement consacré à la thématisation du contenu abordé dans le corpus à l'étude. Il sera alors question d'extraire des données au moyen de la fiche thématique et de les transposer en thèmes, afin de reconstituer une vue d'ensemble du processus de définition collective du problème de la radicalisation menant à la violence. Les thèmes attribués seront synthétisés dans quatre arbres thématiques et mis en relation avec les extraits du corpus qui leur correspondent. Ces arbres thématiques retracent la trajectoire du problème de la radicalisation menant à la violence, restituent ses étapes d'émergence, de reconnaissance, d'institutionnalisation, d'officialisation et donnent à voir, de façon chronologique, le déploiement ainsi que l'évolution de l'activité interprétative de son public politique.

4.1 Émergence du problème : attentats de Saint-Jean-sur-Richelieu et d'Ottawa

4.1.1 Attentat de Saint-Jean-sur-Richelieu : un acte, plusieurs dénominations

Dans cette partie descriptive, notre défi est de garder un pied dans l'abstrait et l'autre dans l'empirique. Bien qu'elle comporte des éléments d'explication et d'interprétation, cette description tire son sens directement du vocabulaire des participants du public politique du problème de la radicalisation menant à la violence. Au lendemain de l'attentat de Saint-Jean-sur-Richelieu survenu le 20 octobre 2014, plusieurs ont réagi à l'événement en exposant leur vision des choses, notamment dans la presse écrite. Sur cette scène, c'est la confusion et l'incertitude qui dominaient quant à la nature de cet attentat. C'est un « acte de guerre », pour

certain, survenu en réaction à l'intervention du Canada dans des conflits à l'étranger²⁰⁷. Il annonce l'émergence, au Québec, d'un « djihadisme local²⁰⁸ » et d'une « radicalisation domestique », « la forme de terrorisme la plus difficile à détecter et à prévenir²⁰⁹ ». D'autres évoquaient une « folie meurtrière », associée à « la radicalisation religieuse²¹⁰ » ou, encore, un « geste isolé d'un loup solitaire²¹¹ ». Certains préféraient traiter l'attentat comme « simple geste criminel », afin d'« éviter de [le] glorifier involontairement » en le qualifiant de terroriste²¹². Pour certains politiciens, il s'agissait d'une « attaque contre nos valeurs de démocratie civilisée²¹³ ».

4.1.2 Un coupable, plusieurs désignations

L'oscillation entre diverses dénominations pour signifier cet attentat s'étend logiquement aux tentatives de désignation du coupable. D'une interprétation à l'autre, celui-ci était décrit selon des termes à connotation religieuse, « un extrémiste islamiste²¹⁴ », à connotation psychopathologique, « un être fêlé » qui « obéirait à ses propres démons²¹⁵ », à connotations juridiques, un « criminel de droit commun²¹⁶ » ou encore un « terroriste », un « combattant »,

²⁰⁷ Leman-Langlois, S. Cité dans Ricard-Châtelain, B. (2014, 22 octobre). « Ce n'est que le tout début ». *Le Soleil*, p. 4. Stéphane Leman-Langlois est criminologue et directeur de la Chaire du Canada en surveillance et construction sociale du risque. Il dirige également l'Équipe de recherche sur le terrorisme et l'antiterrorisme et assure la coordination de la recherche à l'Observatoire sur la radicalisation et l'extrémisme violent.

²⁰⁸ Campana, A. (2014, 22 octobre). L'émergence d'un djihadisme local. *La Presse+*, p. A21. Aurélie Campana est professeure à l'Université Laval et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les conflits et le terrorisme. Elle dirige l'Équipe de recherche sur le terrorisme et l'extrémisme.

²⁰⁹ Chouinard, T. (2014, 22 octobre). Un acte terrible, mais pas vraiment étonnant, affirme Couillard. *La Presse*, p. A6.

²¹⁰ Fleury, É. (2014, 22 octobre). Allah et les démons. *Le Soleil*, p. 2.

²¹¹ Breton, P. (2014, 22 octobre). Pas un acte isolé. *La Presse*, p. A20.

²¹² Lagacé, P. (2014, 21 octobre). Évitions de glorifier un geste criminel. *La Presse*, p. A6.

²¹³ Harper, S. Cité dans Cornellier, M. (2014, 22 octobre). La menace. *Le Devoir*, p. A3. Stephen Harper est un ancien premier ministre du Canada.

²¹⁴ Harris, D. Cité dans Ricard-Châtelain, B. (2014, 22 octobre). *Loc-cit.*, p. 4. David Harris est directeur du Programme de renseignement international à l'Insignis Strategic Research à Ottawa.

²¹⁵ Fleury, É. (2014, 22 octobre). *Op. cit.*

²¹⁶ Lagacé, P. (2014, 21 octobre). *Op. cit.*

un « loup solitaire », selon des termes à connotation politique ²¹⁷. Il aurait le « profil » de quelqu'un de « désabusé de la société nord-américaine ²¹⁸ », qui se serait « converti à l'islam radical et inspiré par un prêt-à-penser djihadiste trouvé sur Internet ²¹⁹ ». Cette conversion a pour « signes annonciateurs » un changement soudain sur les plans cognitif et comportemental qui se traduit par un « attrait pour le terrorisme ²²⁰ » et par la volonté de se rendre en Syrie ²²¹. Dans ces différentes désignations, l'accent était mis sur la « personne » et « l'état d'esprit » du coupable, décrit alors comme un être psychologiquement fragile, à peine sorti de l'adolescence, en perte de repères, en rupture avec ses proches et avec la société, à la fois « enfermé sur soi » et « ouvert » sur de nouveaux référents identitaires et idéologiques.

4.1.3 Causes identifiées : processus de radicalisation

Si certains mettaient en cause la radicalisation pour expliquer cet acte, ils la décrivaient à la fois comme « processus généralement long », en même temps qu'il peut se faire « à la vitesse grand V ²²² ». Chez l'auteur de cet attentat, ce processus aurait été favorisé par une santé mentale fragile et une situation économique difficile. Cet état de fait aurait facilité son idéologisation et son endoctrinement, parrainés par une sorte de « proximité virtuelle [...] avec les groupes islamistes actifs sur les théâtres de conflit ²²³ ». À ces facteurs se rajoutent les « griefs », le ressentiment, la colère, la frustration et la haine de la démocratie qui auraient été, apparemment, déclenchés chez l'auteur de l'attentat par « la décision d'Ottawa de se lancer dans la lutte contre l'EI ²²⁴ ». On présupposait alors une « logique de guerre » pour

²¹⁷ Gagnon, K. (2014, 21 octobre). Surveiller les loups solitaires. *La Presse*, p. A5.

²¹⁸ *Ibid.*

²¹⁹ Campana, A. (2014, 22 octobre). *Op. cit.*

²²⁰ Jury, P. (2014, 22 octobre). Écart de langage. *Le Droit*, p. 16.

²²¹ Buzzetti, H. (2014, 22 octobre). Attentat contre des militaires – Le tueur avait été interrogé ce mois-ci. *Le Devoir*, p. A1.

²²² Campana, A. Cité dans Ricard-Châtelain, B. (2014, 22 octobre). *Loc.cit.*, p. A4.

²²³ Campana, A. (2014, 22 octobre). *Op. cit.*

²²⁴ Chouinard, T. (2014, 22 octobre). *Op. cit.*

expliquer les causes de cet acte, car « [s] i on s'engage dans les actions violentes à l'étranger, c'est sûr qu'il faut s'attendre à ce qu'il y ait un backlash à la maison ²²⁵ ».

4.1.4 Un phénomène nouveau, des solutions adaptées

Bien évidemment, nommer un problème et définir ses causes est une façon de réfléchir en même temps à ses solutions. Bien que le problème n'ait pas été encore tout à fait circonscrit, le public politique avait déjà l'intuition qu'il s'agissait d'un « phénomène nouveau », et qu'il fallait « comprendre ce qui pousse quelqu'un à se radicaliser, et s'attaquer aux racines de ce problème ²²⁶ ». Concrètement, « [l] a solution à long terme repose sur la prévention de la radicalisation ²²⁷ ». Pour ce faire, « [i] l nous faut apprendre à reconnaître et évaluer les signes de radicalisation et le potentiel de violence d'un proche ²²⁸ ». Bref, il faut apprendre à détecter les personnes radicalisées et à les faire « déprogrammer » par des spécialistes. Provenant, pour l'essentiel, des avis d'experts et des enquêtes journalistiques, ces suggestions de solutions ont jailli en réponse à l'incapacité des dispositifs policiers et des mesures préventives législatives et judiciaires d'« anticiper » ce problème et ses conséquences.

En effet, les proches de l'auteur de l'attentat avaient remarqué sa radicalisation et prévenu la GRC qui avait alors tenté de le ramener à la raison, sans y parvenir ²²⁹. Selon son protecteur, « [l] a GRC intervenait auprès de lui en collaboration avec l'imam de la mosquée qu'il fréquentait pour l'encadrer et l'influencer positivement ²³⁰ ». Et dix jours avant l'attentat, la GRC l'avait rencontré et « avait noté une amélioration rassurante de son cas ²³¹ ».

²²⁵ Leman-Langlois, S. Cité dans Ricard-Châtelain, B. (2014, 22 octobre). *Op. cit.*

²²⁶ Trudeau, J. Cité dans Cornellier, M. (2014, 22 octobre). *Loc.cit.*, p. A3. Au moment de cette déclaration, Justin Trudeau était chef du Parti libéral du Canada.

²²⁷ Cornellier, M. (2014, 22 octobre). *Op. cit.*

²²⁸ Fleury, É. (2014, 22 octobre). *Op. cit.*

²²⁹ Myles, B. (2014, 25 octobre). La meute des désœuvrés. *Le Devoir*, p. A8. Journaliste et ancien professeur à l'École de médias de l'Université du Québec à Montréal, Brian Myles est directeur du quotidien indépendant *Le Devoir*.

²³⁰ Buzzetti, H. (2014, 22 octobre). *Op. cit.*

²³¹ *Ibid.*

« La police avait M. Rouleau [auteur de l'attentat] à l'œil, mais pour prévenir son geste, elle aurait dû pouvoir lire dans ses pensées ²³² ». Les limites du travail de prévention de la GRC ne se résumaient pas à l'incapacité de ses agents, soutenus par des *imams*, de « déprogrammer » l'auteur de l'attentat ou d'anticiper ses actes. La loi ne permet pas aux forces de l'ordre d'arrêter une personne de façon préventive. De plus, les forces de l'ordre « n'ont pas les moyens ni le temps de suivre à la trace tous ceux qui se radicalisent ²³³ », et encore moins de les surveiller « 24/7 [car] ça peut mobiliser des centaines d'enquêteurs. Et pendant ce temps, ils ne font pas d'enquêtes, ils ne font que de la surveillance ²³⁴ ». À ces limites se rajoutent celles des mesures judiciaires. Au fait, bien que la loi canadienne criminalise la tentation « de quitter le Canada pour aller commettre un acte terroriste à l'étranger », et malgré la saisie du passeport de l'auteur de l'attentat, alors qu'il tentait de rejoindre des groupes terroristes en Syrie, « le bureau du directeur des poursuites pénales a estimé que les preuves n'étaient pas suffisantes pour déposer des accusations » contre lui ²³⁵.

4.1.4.1 Surmonter les limites des mesures en place

En réalité, de telles limites préventives ne font que confirmer la « nature inusitée » de ce trouble, dont les paramètres et les propriétés semblaient suggérer une forme nouvelle de prévention et des structures adaptées d'intervention. L'incrimination de toute intention de participer à des actions terroristes, soutenue par le travail de surveillance « de police et de renseignement qui s'effectue dans l'ombre ²³⁶ », s'est avérée non suffisante comme dispositif de prévention. Pour le public politique de ce problème, puisqu'il s'agit d'individus qui « se lèvent le matin et [...] passent à l'acte ²³⁷ », il apparaît alors nécessaire d'encourager les proches et les familles à détecter les signes de ce comportement, d'impliquer la communauté arabomusulmane comme autre « source de renseignements », de faire appel à de « vrais

²³² Cornellier, M. (2014, 22 octobre). *Op. cit.*

²³³ *Ibid.*

²³⁴ Gagnon, K. (2014, 21 octobre). *Op. cit.*

²³⁵ Buzzetti, H. (2014, 22 octobre). *Op. cit.*

²³⁶ Lagacé, P. (2014, 21 octobre). *Op. cit.*

²³⁷ Gagnon, K. (2014, 21 octobre). *Op. cit.*

spécialistes de la déprogrammation » et de « de maintenir ou de rétablir le plus possible la communication avec le jeune ²³⁸ », pour anticiper cette violence.

Proposée dans ce sens, une des plus innovantes suggestions de solutions était celle avancée et « concrétisée », après l'occurrence de l'attentat de Saint-Jean-sur-Richelieu, par un particulier. Il s'agit de Christianne Boudreau, une Canadienne qui réside à Calgary et dont le fils, s'étant enrôlé comme combattant du groupe État islamique, a été tué en Syrie. Pour cette mère, « il faut trouver une solution ensemble. Nous devons nous rassembler pour trouver de l'aide pour nos jeunes. Nous devons communiquer tous ensemble ²³⁹ ». Déterminée dans sa « croisade » contre ce qu'elle appelait l'attrait des jeunes pour « l'extrémisme violent », elle a lancé, en réponse à l'attentat de Saint-Jean-sur-Richelieu, la première ligne téléphonique d'information sur ce problème au Canada ainsi qu'un premier site Internet baptisé *Extreme dialogue*. Par cette initiative civique, son objectif était d'offrir de l'aide aux familles canadiennes et québécoises qui craignent la radicalisation de leurs enfants et de mettre à leur disposition une équipe qu'elle avait mise en place, composée d'experts, de psychologues et d'un imam. Elle avait également exprimé son intention de fonder un organisme qui rassemblerait les familles touchées par ce phénomène et qui proposerait des ressources éducatives aux jeunes ²⁴⁰.

4.1.5 Attentats d'Ottawa : un terrorisme atomisé

Ayant germée en réponse aux limites des mesures préventives policières et législatives, cette version alternative, qui conçoit le problème comme phénomène nouveau requérant une solution adaptée, a gagné davantage en plausibilité après l'attentat d'Ottawa survenu le 22 octobre 2014. Selon certains, ce deuxième attentat aurait inauguré au Canada « l'ère du loup solitaire », où celui-ci n'a « plus besoin d'un groupe en chair et en os pour devenir

²³⁸ Juneau-Katsuya, M. Cité dans Gagnon, K. (2014, 21 octobre). *Loc-cit*. Michel Juneau-Katsuya est un ancien officier supérieur du Service canadien du renseignement de sécurité.

²³⁹ Boudreau, C. Cité dans Gagnon, K. (2014, 25 octobre). Main tendue aux proches. *Le Soleil*, p. 5.

²⁴⁰ *Ibid.*

terroriste ²⁴¹ ». À l'heure d'Internet et des médias sociaux, « [p]lus besoin d'aller dans un camp d'entraînement en Afghanistan, pas besoin d'entretenir des liens avec quelque chef de guerre. Il suffit d'un ordinateur. Et d'un peu de temps ²⁴² ». Ce serait un terrorisme à « caractère religieux », sans leader et sans contact avec un groupe. C'est une forme d'« atomisation du djihad ²⁴³ », « l'expression d'un « islamisme terroriste et guerrier » que « le Canada découvre à peine ²⁴⁴ ». Prenant acte des propriétés de ce « terrorisme nouveau », d'autres sont allés jusqu'à qualifier les attentats du 20 et du 22 octobre de « terrorismes mineurs, d'initiatives improvisées empreintes d'amateurisme et qui, techniquement, peuvent répondre à la définition du terrorisme, mais qui n'ont rien à voir avec un complot international ²⁴⁵ ». Par conséquent, la sécurité nationale « ne serait pas en jeu du tout ». Bref, il s'agirait, selon le public politique, d'actes inspirés par « l'islamisme terroriste », mais menés par des « amateurs » qui adhèrent à cette idéologie violente, sans être insérés dans un groupe terroriste.

4.1.6 Des coupables difficiles à profiler

En précisant davantage la dénomination du problème, le public précisait, par le fait même, le profil du coupable, alors qualifié de « djihadiste 2.0 », de « terroriste amateur » et de « loup solitaire ». En revanche, les participants du public politique étaient partagés : pendant que certains soutenaient l'existence d'un « profil type », d'autre rétorquaient qu'« [i] l n'y a vraiment vraiment pas de profil ²⁴⁶ ». D'un côté, il s'agirait d'un être « instable psychologiquement » et « mal dans sa peau ». « Désaffilié » et en perte de repère « [à] la suite d'une rupture, d'une perte d'emploi, de l'effritement de son cercle d'amis, il [cherche]

²⁴¹ Montpetit, C. (2014, 25 octobre). À l'ère des médias sociaux – Plus besoin d'un groupe en chair et en os pour devenir terroriste. *Le Devoir*, p. A9.

²⁴² Gruda, A. (2014, 23 octobre). L'endoctrinement 2.0. *La Presse*, p. A9.

²⁴³ Myles, B. (2014, 25 octobre). *Op. cit.*

²⁴⁴ Boileau, J. (2014, 25 octobre). Attentats. Nommer ce qui est. *Le Devoir*, p. B4.

²⁴⁵ Dubuc, A. (2014, 24 octobre). Vous sentez-vous menacés? *La Presse*, p. A19.

²⁴⁶ Campana, A. Cité dans Ricard-Châtelain, B. (2014, 25 octobre). Le parcours du djihadiste. *Le Soleil*, p. 2-3.

inévitablement à se reconstruire²⁴⁷ ». Enfermé sur soi, il vit une rupture avec son entourage et n'a « aucune culture religieuse ». Par-dessus tout, il éprouve des difficultés économiques et rejette « les valeurs occidentales et les principes de liberté ou d'égalité²⁴⁸ ». Il a des démêlés avec la justice et une criminalité développée. Face à ce mal-être, « [s] a découverte d'un "islam bricolé" intervient souvent comme un remède spirituel²⁴⁹ ». Complètement immergé dans un univers virtuel, il entre dans le monde du djihadisme en ligne et cherche une réponse à ses maux dans les sites extrémistes qui le confortent dans sa requête²⁵⁰.

De l'autre côté, les coupables impliqués dans ce type d'attentats terroristes ne feraient pas état de faiblesse psychologique et ne seraient ni dépressifs, ni suicidaires²⁵¹. Leur grande hétérogénéité « rend leur profilage assez difficile²⁵² ». Ils proviennent de différents groupes d'âge et sont issus de différentes couches de la société²⁵³. « La très grande majorité est d'une normalité qu'on a du mal à comprendre. Ils sont normaux, ils sont comme vous et moi²⁵⁴ ». Ils n'ont pas de dossier criminel et peuvent sembler parfaitement intégrés. Bien qu'ils puissent tous s'identifier « à la cause djihadiste au point de tuer pour elle et de lui sacrifier [leur] vie²⁵⁵ », chacun d'eux à une trajectoire unique qui « ne se résume pas à une série d'étapes suivies dans l'ordre. On ne sait pas ce qui se passe²⁵⁶ ».

²⁴⁷ Myles, B. (2014, 25 octobre). *Op. cit.*

²⁴⁸ Breton, P. (2014, 25 octobre). Difficile de comprendre. *La Presse*, p. A32.

²⁴⁹ Ducol, B. (2014, 24 octobre). Le terreau de la fragilité. *La Presse*, p. A19. Benjamin Ducol est criminologue et chercheur à l'Université Laval. Il est associé à la Chair du Canada sur les conflits et le terrorisme et collabore aux activités de recherche du CPRMV.

²⁵⁰ Ricard-Châtelain, B. (2014, 25 octobre). *Op. cit.*

²⁵¹ Montpetit, C. (2014, 25 octobre). *Op. cit.*

²⁵² *Ibid.*

²⁵³ Myles, B. (2014, 25 octobre). *Op. cit.*

²⁵⁴ Campana, A. Cité dans Ricard-Châtelain, B. (2014, 25 octobre). *Op. cit.*

²⁵⁵ Roussel, J. F. (2014, 24 octobre). La masculinité au temps du djihad électronique. *Le Devoir*, p. A9. Jean-François Roussel est professeur à la Faculté de théologie et des sciences des religions de l'Université de Montréal et membre de l'équipe de recherche interdisciplinaire Masculinités et société.

²⁵⁶ Lemay-Langlois, S. Cité dans Myles, B. (2014, 25 octobre). *Loc.cit.*, p. A8.

4.1.7 Causes identifiées : entre haine et compassion

En plus de la fragilité psychologique et sociale, de « l'endoctrinement 2.0 », des griefs contre ce qui est qualifié d'« impérialisme occidental »²⁵⁷, de nouvelles causes ont été mises au jour pour expliquer l'attentat d'Ottawa, notamment la « compassion » envers les populations opprimées, l'exclusion sociale, le déficit d'intégration et la perception de préjugés islamophobes. Par leurs actes, ces « combattants solitaires » auraient apparemment exprimé une volonté de « réparer les injustices » de ce monde. Ils naviguent sur des sites Internet où « l'on expose des violences faites aux populations civiles afin de susciter [leur] compassion. Tranquillement, on leur suggère que [leur] implication pourrait prendre la forme [d'] aide humanitaire »²⁵⁸. Ils sont ainsi tiraillés entre un « désir de vengeance », la « haine » « envers la notion même de société démocratique »²⁵⁹, et une « compassion » envers des populations qu'ils jugent opprimées. « Ajoutons à cela que ces hommes subissent souvent l'exclusion sociale, économique et religieuse dans les pays de l'hémisphère nord, où ils sont nés de parents immigrants dans bien des cas »²⁶⁰.

4.1.8 Solutions projetées : réprimer ou corriger?

En avançant, entre autres causes, que les « nouveaux djihadistes » seraient des « victimes » d'exclusion et de préjugés islamophobes et agiraient, à la fois, par compassion et par haine, le public politique présupposait un « faisceau de causes » beaucoup plus complexe qu'il ne l'imaginait lors des attentats de Saint-Jean-sur-Richelieu. Cette complexité causale requiert, par conséquent, des solutions « innovantes et adaptées ». Une première initiative de solution officielle est venue des autorités fédérales, estimant que les attentats étaient « une “opportunité” pour revoir les lois “pour ceux qui se radicalisent” »²⁶¹. Elles songeaient alors

²⁵⁷ Renaud, J. (2014, 23 octobre). Le Canada, une cible de choix pour les islamistes. *Le Soleil*, p. 16.

²⁵⁸ Campana, A. Cité dans Ricard-Châtelain, B. (2014, 25 octobre). *Op. cit.*

²⁵⁹ Premier ministre du Québec. Cité dans Chouinard, T. (2014, 22 octobre). Un acte terrible, mais pas vraiment étonnant, affirme Couillard. *La Presse*, p. A6.

²⁶⁰ Roussel, J.F. (2014, 24 octobre). *Op. cit.*

²⁶¹ Ebacher. L. D. (2014, 24 octobre). 20 jours... Et une minute 23 secondes. *Le Droit*, p. 3.

à « faire adopter une loi qui rendrait criminel le fait d'applaudir à un acte terroriste²⁶² », car « la “glorification” ou la “promotion” contribuent [...] à “empoisonner de jeunes esprits” et à les mener vers la “radicalisation”²⁶³ ». Tout en reconnaissant la nécessité « d'appuyer l'effort de prévention pour lutter contre l'extrémisme violent avant que certains ne deviennent des combattants étrangers²⁶⁴ », les responsables politiques à Ottawa soutenaient qu'un tel effort relève principalement de la responsabilité et du « sort des policiers²⁶⁵ ».

Si Ottawa privilégiait une « approche coercitive », du côté de Québec, les autorités ont exprimé leur détermination à s'engager dans une voie beaucoup plus « corrective ». Basée sur « la détection et la prévention précoces des comportements à risques²⁶⁶ », l'approche de Québec met à contribution l'engagement des membres de la communauté musulmane qui se chargeraient désormais « de détecter les individus qui pourraient déraiper parmi les fidèles²⁶⁷ ». « Au même titre que les services de renseignement, les corps policiers et les proches attentifs, la communauté musulmane a une certaine part de responsabilité pour faire en sorte d'éviter d'autres attentats²⁶⁸ ». En échange, le premier ministre du Québec avait promis « d'aider les musulmans du Québec à combattre les préjugés liés à l'islam pour éviter leur stigmatisation [espérant ainsi] être en mesure de faciliter leur intégration au sein de la société et, par le fait même, de lutter contre la radicalisation, principalement celle des jeunes²⁶⁹ ».

²⁶² MacKay, P. Cité dans Dib, L. (2014, 30 octobre). Ottawa songe à rendre criminelle la glorification d'actes terroristes. *Le Soleil*, p. 17. Peter MacKay était ministre fédéral de la Justice.

²⁶³ Ministre fédéral de la justice. Cité dans La Presse Canadienne. (2014, 30 octobre). Criminaliser la glorification du terrorisme. *Le Droit*, p. 16.

²⁶⁴ Premier ministre du Canada. Cité dans Cornellier, M. (2014, 22 octobre). *Loc.cit.*, p. A3.

²⁶⁵ Ebacher, L. D. (2014, 24 octobre). *Op. cit.*

²⁶⁶ Premier ministre du Québec. Cité dans Gauthier, J. (2014, 25 octobre). La faute à la religion? *Le Devoir*, p. B5.

²⁶⁷ Teisceira-Lessard, P. et Normandin, P. A. (2014, 20 octobre). Les mosquées gardent l'œil ouvert. *La Presse*, p. A8.

²⁶⁸ Breton, P. (2014, 25 octobre). *Op. cit.*

²⁶⁹ Loisel, M. (2014, 18 novembre). Québec lance un dialogue avec la communauté musulmane. *Le Devoir*, p. A3.

4.1.8.1 Limites des solutions projetées

De part et d'autre, tout l'enjeu consistait à détecter et à interpréter, en temps réel, la menace terroriste et à l'anticiper. Si Ottawa chargeait les policiers de l'effort de prévention et estimait nécessaire la réforme des lois pour réprimer toute forme de support au terrorisme, Québec, de son côté, privilégiait une approche communautaire, en faisant de la lutte contre la stigmatisation et l'exclusion une priorité, et en engageant un travail de surveillance préventive mené par les forces de l'ordre soutenues par la vigilance des familles et des communautés musulmanes. Or, ces deux approches se sont avérées lacunaires. Selon la GRC, une journée avant l'attentat d'Ottawa, la mère du coupable les avait prévenus que son fils voulait aller en Syrie, une information qui n'a soulevé « ni inquiétude, ni certitudes » de la part des agents de la GRC ²⁷⁰. Quant au SPVM, en plus des coûts qu'elle implique, « la nouvelle intensification de la lutte contre le terrorisme occupe jusqu'à 300 de ses policiers [...] 90 % de leur temps est consacré à ce volet-là. Donc pendant ce temps-là, on ne traite pas les autres dossiers de menaces locales ²⁷¹ ».

En bref, il s'avère de plus en plus que l'« [o] n ne peut faire porter le poids de la lutte sur les seules épaules des agences d'application de la loi ²⁷² ». De plus, il leur est pratiquement impossible de détecter ou d'empêcher un passage à l'acte d'un « loup solitaire ». « Même une société totalitaire calquée sur le modèle d'Orwell n'y parviendrait pas. “Quand on surveille tout le monde, on ne surveille plus personne” », avertit la philosophe Nicole Morgan ²⁷³ ». Selon certains experts, « [i]l ne faut pas penser qu'une action policière peut prévenir des attentats de ce genre [...] La famille, les psychologues, les criminologues et autres spécialistes de l'approche clinique doivent être mis à contribution. Et vite ²⁷⁴. » L'idéal serait

²⁷⁰ Orfali, P. (2014, 24 octobre). Les 83 secondes qui ont changé Ottawa. *Le Devoir*, p. A3

²⁷¹ Parent, M. Cité dans La Presse Canadienne. (2014, 1 décembre). Les dossiers liés au terrorisme monopolisent jusqu'à 300 agents du SPVM. *Le Devoir*, p. A5. À l'époque, Marc Parent occupait le poste de directeur du SPVM.

²⁷² Tanner, S. Cité dans Myles, B. (2014, 25 octobre). *Loc.cit.* Criminologue, Samuel Tanner mène des recherches sur la radicalisation et l'extrême droite canadienne.

²⁷³ Morgan, N. cité dans Myles, B. (2014, 25 octobre). *Op. cit.*

²⁷⁴ Leman-Langlois, S. Cité dans Myles, B. (2014, 25 octobre). *Op. cit.*

de mettre en place de nouvelles structures et d'engager de nouveaux acteurs pour gérer et freiner « ceux qui ont été identifiés comme étant à risque avant qu'ils ne frappent ²⁷⁵ ».

Désormais, une chose est sûre pour le public politique, c'est qu'à elle seule, « [u] ne figure d'autorité comme un policier n'a aucune chance d'être écoutée par un individu en processus de désaffiliation ²⁷⁶ ». Les forces de l'ordre ne seraient pas les mieux placées pour ce type « d'intervention préventive », car « les policiers sont mal outillés pour empêcher le passage à l'acte des loups solitaires [...] et ne seraient pas en mesure de prédire des attentats ²⁷⁷ ». Plus important encore, élaborer de nouvelles lois en vue d'emprisonner des jeunes dont le comportement est jugé « à risque », de leur ôter leur passeport ou retirer la citoyenneté sont des solutions d'une grande inefficacité, particulièrement quand il s'agit de « déradicaliser » ou de « désengager » ces jeunes de la violence. Au contraire, de telles mesures ne les empêchent pas de se venger et créent davantage de problèmes ²⁷⁸. Tout concorde, en quelque sorte, pour penser que les lacunes et limites des mesures coercitives peuvent être comblées et surmontées par une « solution alternative » qui privilégie des mesures correctives et proactives. Celles-ci consistent dans l'engagement du gouvernement dans la lutte contre l'exclusion et la stigmatisation des jeunes musulmans, dans l'implication des membres de leurs communautés à la détection des comportements à risque, dans la vigilance des écoles et des familles, dans l'intervention précoce et le suivi clinique auprès des jeunes jugés à risque.

4.1.8.2 Solutions alternatives : une ébauche

Pour les tenants de cette solution alternative, l'importance et le rôle joué par les forces de sécurité sont maintenus, mais la participation de nouveaux acteurs à l'effort de prévention se révèle nécessaire. En plus de la nécessité de tenir « les jeunes éloignés des idées

²⁷⁵ Dubuc, A. (2014, 24 octobre). *Op. cit.*

²⁷⁶ Leman-Langlois, S. Cité dans Myles, B. (2014, 25 octobre). *Op. cit.*

²⁷⁷ Myles, B. (2014, 25 octobre). *Op. cit.*

²⁷⁸ Côté, É. (2014, 13 décembre) Tendre la main aux jeunes radicaux. *Le Soleil*, p. 30.

extrémistes²⁷⁹ » et de « faire davantage d'éducation spirituelle²⁸⁰ », il faut « repérer les signalements dangereux, mais aussi intervenir auprès de ces gens et de leurs familles²⁸¹ ». Reste à savoir comment organiser ce travail de signalement, de repérage, d'intervention, d'éloignement, et qui désigner comme acteur pour l'assurer. Pour ce faire, certains estiment qu'« on a peut-être besoin d'un info-secte nouveau genre pour lutter contre la radicalisation des jeunes²⁸² ». D'autres évoquent des expériences européennes et affirment qu'une structure de soutien aux familles et aux jeunes, comme celle du Centre français de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam (CPDSI), servirait à identifier les jeunes endoctrinés, faciliterait leur signalement et assurerait leur prise en charge²⁸³. Engagés dans un travail d'enquête méticuleux, d'autres, principalement des journalistes et des experts, citent le *Programme de déradicalisation d'Aarhus*, une initiative créée au Danemark pour « tendre la main aux djihadistes potentiels » et pour « freiner toute forme de terrorisme²⁸⁴ ». En plus d'avoir créé un réseau qui regroupe, à la fois, des policiers, des écoles, des organismes de quartiers et différents intervenants sociaux, le programme danois offre un volet de mentorat et met à la disposition des citoyens un centre d'informations baptisé *Info House*. Il s'agit d'une sorte de « maison virtuelle [...] où on peut offrir des conseils et de l'aide aux citoyens ou aux employés municipaux qui sont devant des cas de radicalisation. Les gens peuvent y partager leurs inquiétudes²⁸⁵ ». Ainsi, dans cette version alternative, la solution du problème, encore en processus d'imagination collective, commence à intégrer de nouvelles structures et dimensions, en appelant, entre autres mesures, à impliquer la vigilance des familles et à

²⁷⁹ Hashmi, S. Cité dans Teisceira-Lessard, P. et Normandin, P. A. (2014, 20 octobre). Les mosquées gardent l'œil ouvert. *La Presse*, p. A8. Imam d'une mosquée d'Ottawa, Sikander Hashmi exprimait, dans cet article, son intention de mettre en place un programme destiné aux jeunes pour prévenir, selon ses propres termes, les « dérives extrémistes ».

²⁸⁰ Malas, M. Cité dans Blais, A. (2014, 25 octobre). Les organismes musulmans veulent aider à contrer la radicalisation. *La Presse*, p. A10. Kathy Malas est membre du Forum musulman canadien.

²⁸¹ Premier ministre du Québec. Cité dans Corbeil, M. (2014, 24 octobre). Entraide nécessaire, dit Couillard. *Le Soleil*, p. 4-5.

²⁸² Leman-Langlois, S. Cité dans Myles, B. (2014, 25 octobre). *Op. cit.*

²⁸³ Gruda, A. (2014, 23 octobre). *Op. cit.*

²⁸⁴ Côté, É. (2014, 13 décembre). *Op. cit.*

²⁸⁵ Asselin, P. (2014, 2 novembre). Offrir une porte de sortie. *Le Soleil*, p. 20.

encourager le travail concerté de policiers, d'acteurs et d'intervenants issus de divers horizons sociaux.

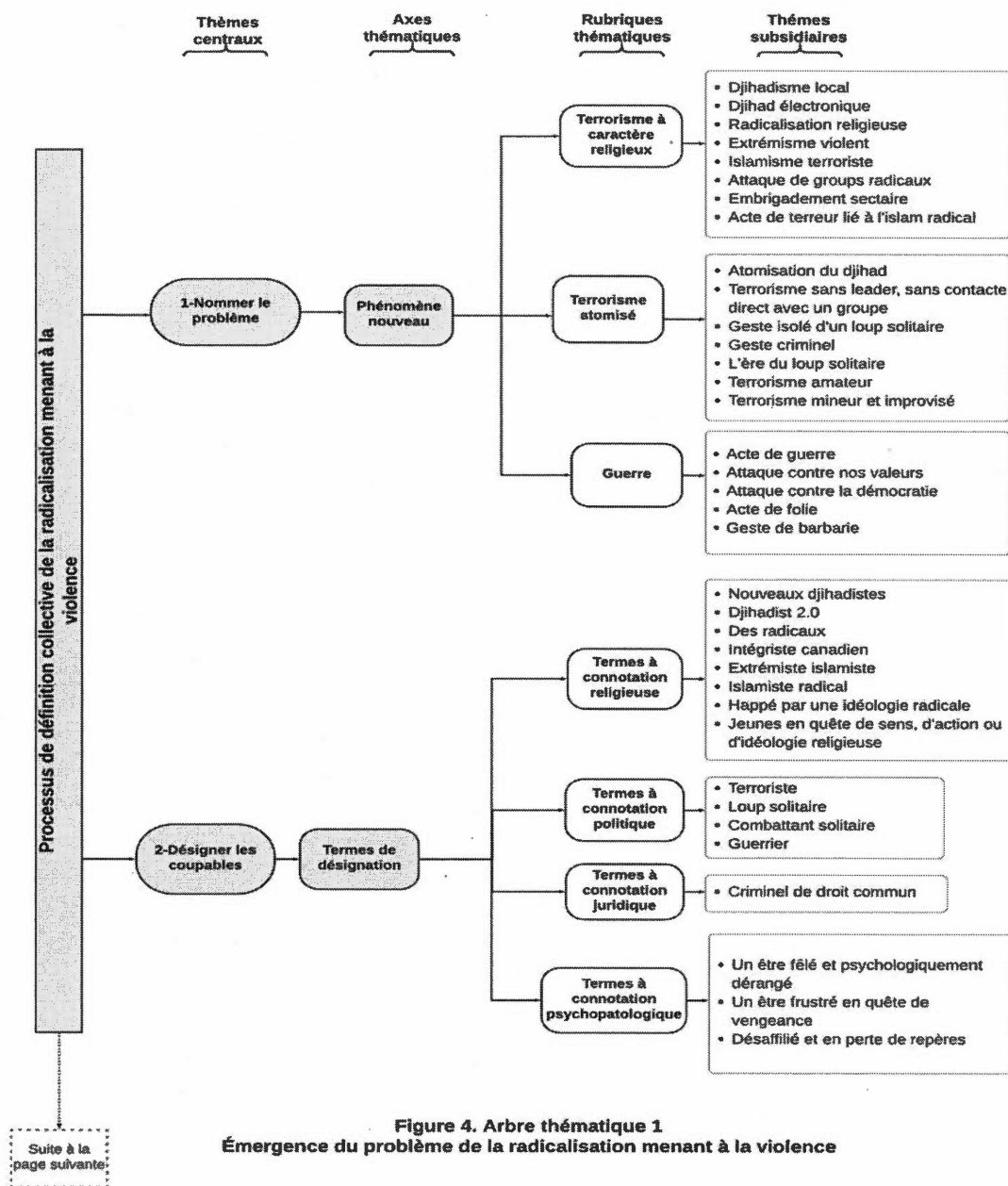


Figure 4. Arbre thématique 1
Émergence du problème de la radicalisation menant à la violence

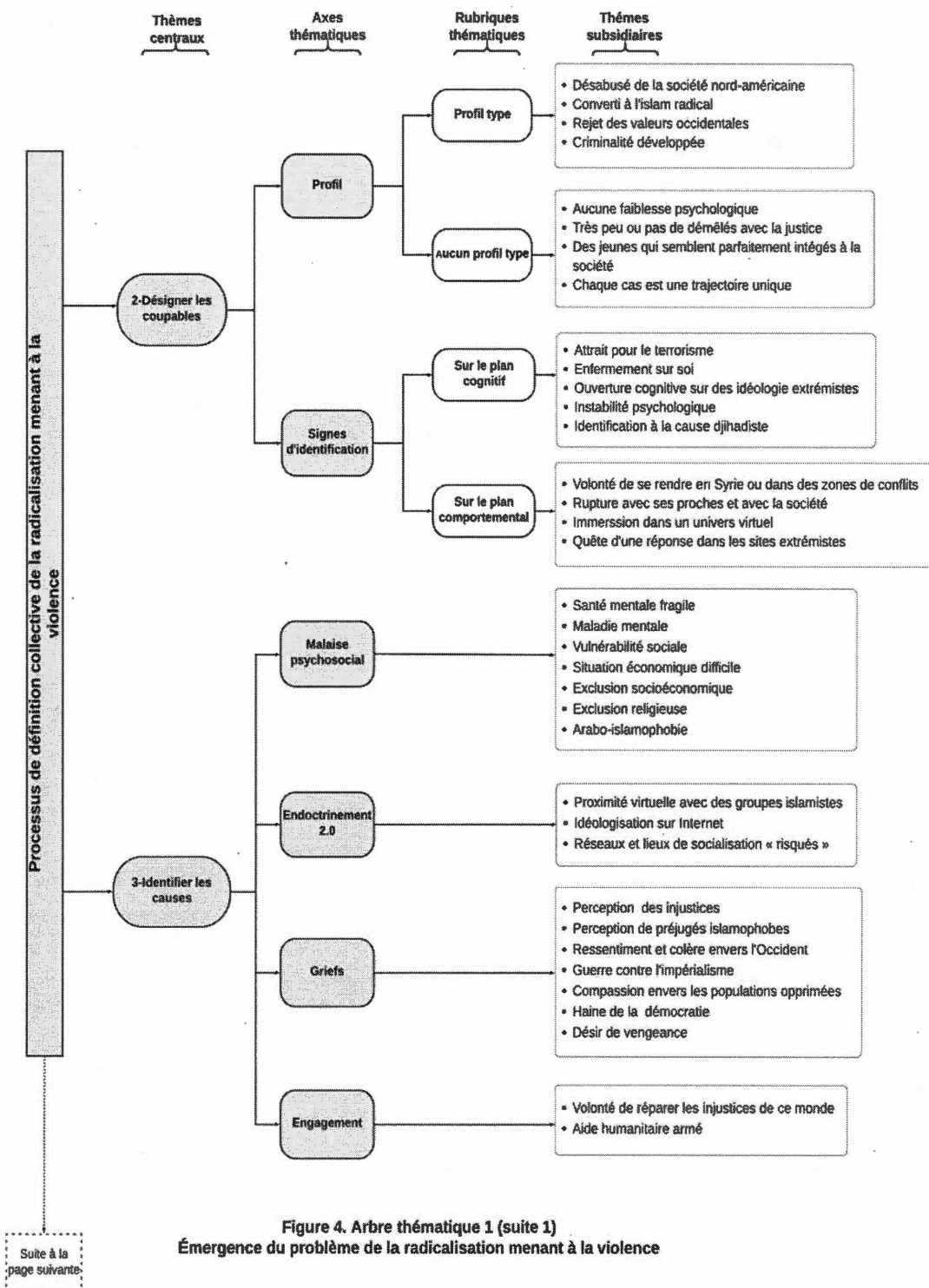


Figure 4. Arbre thématique 1 (suite 1)
Émergence du problème de la radicalisation menant à la violence

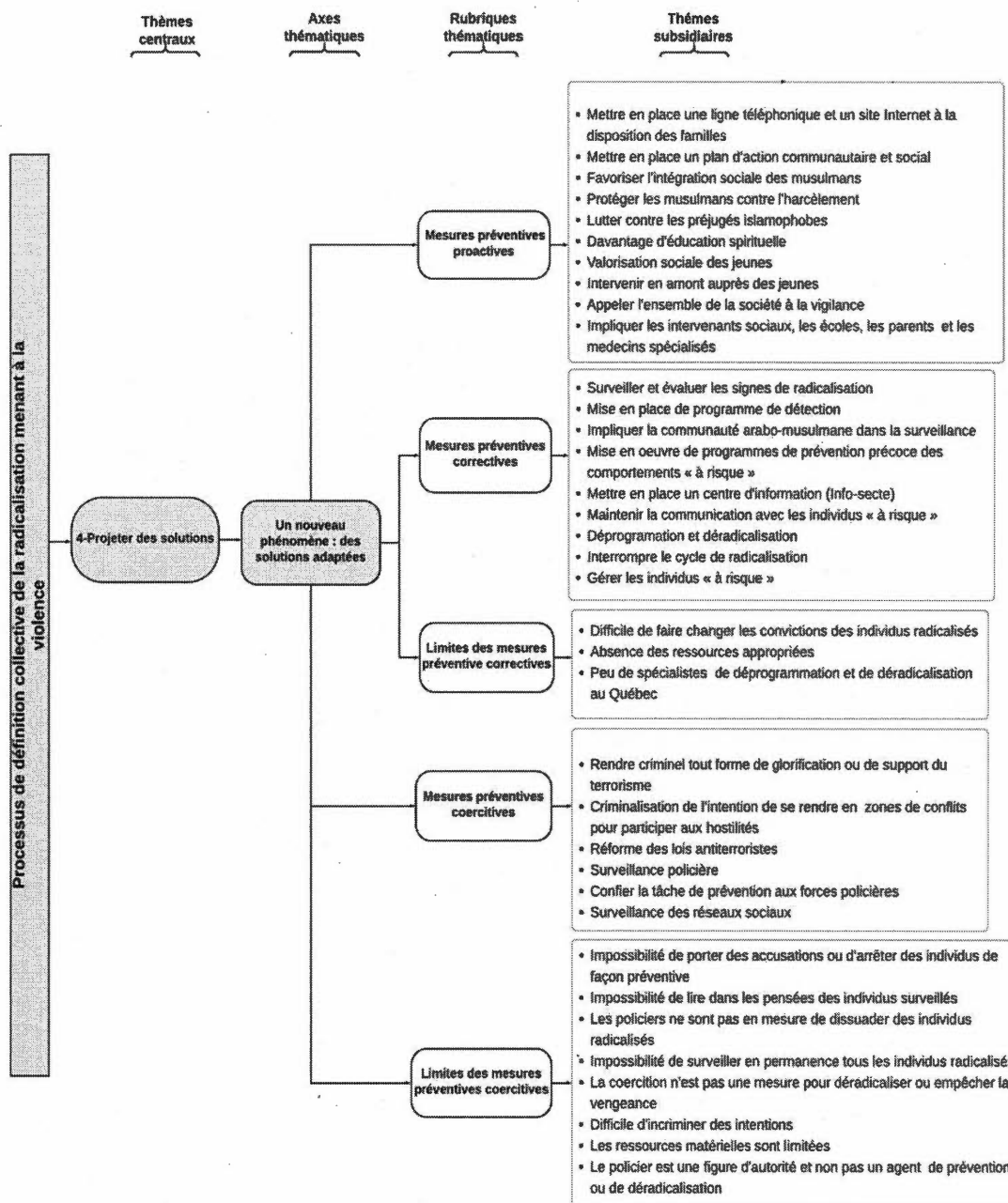


Figure 4. Arbre thématique 1 (suite 2)
Émergence du problème de la radicalisation menant à la violence

4.2 Reconnaissance du problème de la radicalisation menant à la violence

4.2.1 Intégrisme ou radicalisme, comment nommer le problème?

En plus de mettre en relief les limites des mesures préventives existantes et d'appeler à une solution alternative, le phénomène d'engagement de certains jeunes dans la violence terroriste a fait l'objet d'une reconnaissance publique comme étant un problème nouveau. En effet, au lendemain des attentats du 20 et du 22 octobre, le premier ministre du Québec avait promis « de faire l'ébauche d'un "[plan d'] action communautaire et sociale" pour enrayer le "phénomène de la radicalisation domestique"²⁸⁶ ». Par cet engagement, le problème était confirmé et reconnu comme « enjeu de réflexion » et « cible » pour l'action publique. Nous devions alors « comprendre ce qui se passe²⁸⁷ » et ne pas « rester passif par rapport à ce phénomène-là [...] un phénomène "pas très bien compris"²⁸⁸ ». En conséquence de cet engagement, le problème est devenu un enjeu de conflit et de prise de position. Pour désigner ce phénomène, le premier ministre du Québec évoquait la détermination de son gouvernement de lutter contre « le fanatisme [...] le terrorisme [et] la radicalisation²⁸⁹ ». Quant au Parti Québécois, il pensait le phénomène en terme « d'intégrisme religieux » et faisait savoir son intention de déposer « un projet de loi afin de mettre sur pied un observatoire sur les intégrismes religieux²⁹⁰ ».

Réfutant la dénomination du phénomène en termes d'« intégrisme religieux », le premier ministre du Québec formulait le problème en termes de « radicalisation domestique » et appelait le public à dissiper les amalgames faits entre terrorisme et intégrisme. Il déclarait

²⁸⁶ Premier ministre du Québec. Cité dans Porter, I. et Bélair-Cirino, M. (2014, 24 octobre). Les leaders musulmans mis à contribution. *Le Devoir*, p. A4.

²⁸⁷ Maltais, A. Cité dans Bélair-Cirino, M. (2015, 22 janvier). Signes religieux ostensibles – PKP opte pour la neutralité. *Le Devoir*, p. A2. Députée et porte-parole du Parti québécois en matière de laïcité, Agnès Maltais a présenté le projet de loi 395 visant à créer un Observateur sur l'intégrisme.

²⁸⁸ Weil, K. Cité dans Richer, J. (2015, 21 janvier). Intégrisme religieux – Québec s'engage à intervenir avant la fin de l'année. *Le Devoir*, p. A2. Députée du Parti libéral du Québec, Kathleen Weil était, au moment de cette déclaration, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

²⁸⁹ La Presse Canadienne. (2015, 14 janvier). Québec – La Loi sur la laïcité encore au programme de couillard. *Le Devoir*, p. A3.

²⁹⁰ Bélair-Cirino, M. (2015, 22 janvier). *Op. cit.*

alors qu'on a « le droit d'être intégriste » et que « cela fait partie des choix personnels de chacun ²⁹¹ ». Il affirmait, par ailleurs, que l'intégrisme est « une pratique religieuse poussée à l'extrême qui, tant qu'elle n'enfreint pas les droits des autres [...] fait partie des choix personnels de chacun ²⁹² », alors que « le terrorisme est l'expression des extrémismes de tout type, bien sûr celui de l'islam radical [notamment] ²⁹³ ». Selon le premier ministre du Québec, « [l]a radicalisation des jeunes et la menace de la violence terroriste, c'est un enjeu qui est distinct en lui-même et qui a ses propres dynamiques ²⁹⁴ ». Pourtant, durant sa campagne électorale, soit un an avant l'occurrence des attentats, le premier ministre « n'hésitait pas à parler de “lutte à l'intégrisme” ²⁹⁵ ». Mais lors de l'annonce de son Plan d'action, il avait « banni de son vocabulaire les mots intégrisme et intégristes, qui sont remplacés par radicalisation ²⁹⁶ ». Il a promis alors de combattre « non pas l'intégrisme [...] mais la radicalisation et la menace terroriste ²⁹⁷ » « [e]t encore là, la radicalisation “violente” ²⁹⁸ ».

Autour de ces dénominations du phénomène en termes de radicalisme ou d'intégrisme s'opposaient et s'agrégeaient des camps rivaux qui les corroboraient ou les infirmaient. Pour certains, il existe « un lien entre intégrisme et terrorisme, mais l'un ne conduit pas nécessairement à l'autre ²⁹⁹ ». Seulement « dans des cas bien spécifiques d'intégrisme,

²⁹¹ Premier ministre du Québec. Cité dans Gagnon, L. (2015, 29 janvier). Couillard et les valeurs libérales. *La Presse*, p. A19.

²⁹² Premier ministre du Québec. Cité dans Dutrisac, R. (2015, 31 janvier). *Op. cit.*

²⁹³ Premier ministre du Québec. Cité dans Dutrisac, R. (2015, 27 janvier). L'intégrisme est un choix personnel, juge le premier ministre. *Le Devoir*, p. A2.

²⁹⁴ Premier ministre du Québec. Cité dans Dutrisac, R. (2015, 28 janvier). Couillard combattra la radicalisation. *Le Devoir*, p. A3.

²⁹⁵ Premier ministre du Québec. Cité dans Dutrisac, R. (2015, 31 janvier). *Op. cit.*

²⁹⁶ La Presse Canadienne. (2015, 13 février). Couillard veut cesser le débat sur l'intégrisme. *Le Droit*, p. 15.

²⁹⁷ Premier ministre du Québec. Cité dans Gagnon, L. (2015, 29 janvier). *Op. cit.*

²⁹⁸ Weil, K. Cité dans Dutrisac, R. (2015, 30 janvier). Un imam intégriste choque Weil, *Le Devoir*. p. A1.

²⁹⁹ Bouchard, G. Cité dans Dutrisac, R. (2015, 31 janvier). Radicalisation – Cet intégrisme qui embête tant. *Le Devoir*, p. B3. Sociologue québécois, Gerard Bouchard est le coprésident de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliés aux différences culturelles.

l'intention était de nature hostile ³⁰⁰ ». D'autres, en termes moins nuancés, affirmaient que « l'intégrisme, dans sa forme islamique, du moins, c'est bien davantage qu'une pratique individuelle. Il s'agit d'une idéologie, une idéologie qui mène au terrorisme ³⁰¹ ». La querelle entre les camps formés autour de la dénomination du problème n'est pas une simple « querelle sémantique ». Dans ces séances publiques de réflexions à haute voix, les tentatives de nommer le problème sont en même temps des « procès collectifs » pour le signifier, pour désigner ses coupables, définir ses causes et penser à des stratégies pour le résoudre.

4.2.2 Coupables : des esprits égarés à la recherche d'une identification

L'engagement de certains jeunes dans la violence terroriste est désormais perçu, par le public politique, comme le résultat d'une « radicalisation » ou d'un « intégrisme religieux ». Ces jeunes sont classés comme étant des individus en « dérive intégriste ³⁰² », qui se seraient « radicalisés », avant de s'engager dans la violence terroriste ³⁰³. Ils « apparaissent comme des amateurs peu organisés ³⁰⁴ », des « esprits égarés ³⁰⁵ », « socialement fragiles » qui mèneraient une « vie chaotique ³⁰⁶ ». Imprégnés « d'extrémisme religieux », ils seraient « en quête d'un sentiment d'appartenance et d'une identité ³⁰⁷ ». Ils sont, pour certains, des « éventuels terroristes ³⁰⁸ ». Leurs profils sont hétérogènes : « Ils sont parfois très jeunes, tantôt convertis, tantôt de famille musulmane, ruraux ou urbains, issus de milieux en

³⁰⁰ Legault, F. (2015, 10 février). La fin de l'innocence. *La Presse*, p. A15. François Legault est le dirigeant et fondateur du Parti politique Coalition avenir Québec (CAQ).

³⁰¹ Benhabib, D. et El Rhazoui, Z. Cité dans Dutrisac, R. (2015, 31 janvier). *Op. cit.* Essayiste et journaliste québécoise, Djemila Benhabib est auteur du livre *Ma vie à contre Coran*. Journaliste de Charlie Hebdo, Zineb El Rhazoui est auteur du livre *Détruire le fascisme islamique*.

³⁰² Legault, F. (2015, 10 février). *Op. cit.*

³⁰³ Arsenault, J. (2015, 17 janvier). Couillard n'est pas pressé. *Le Droit*, p. 20.

³⁰⁴ Myles, B. (2015, 9 janvier). Comment faire un terroriste. *Le Devoir*, p. A3.

³⁰⁵ Legault, F. (2015, 10 février). *Op. cit.*

³⁰⁶ Gruda, A. (2015, 21 janvier). Les pièges de l'après - « Charlie ». *La Presse*, p. A18.

³⁰⁷ Agence France-Presse. (2015, 23 février). Comment empêcher les jeunes filles de rejoindre l'EI ? *Le Devoir*, p. B6.

³⁰⁸ La Presse Canadienne. (2015, 3 février). Un imam prêche pour la prévention. *Le Droit*, p. 5.

difficulté ou des classes moyennes, et parmi eux des jeunes filles, des couples avec enfants ³⁰⁹ ».

4.2.3 Causes identifiées : « laïcité » ou « islamophobie »?

Dans leurs interprétations, ceux pour qui « l'intégrisme » serait derrière l'engagement de ces jeunes dans la violence terroriste pressaient le gouvernement de légiférer sur la laïcité et de présenter « un projet de loi regroupant [à la fois] la proclamation de la neutralité religieuse de l'État et des mesures de lutte contre l'intégrisme religieux ³¹⁰ ». Ils estimaient que le gouvernement du Québec faisait preuve d'un « "manque de courage" devant l'intégrisme ³¹¹ » et déploraient sa réticence de lier les jeunes « qui ont commis des attentats meurtriers à leur religion, l'islam ³¹² ». À leur sens, « [l']intégriste ne reconnaît que sa loi divine et veut l'imposer aux mépris des lois votées démocratiquement. C'est déjà un risque ³¹³ ». Les intégristes « testent nos lois [et] carburent aux accommodements religieux. Ce qu'ils veulent, c'est changer la norme [...] c'est imposer la loi de Dieu ³¹⁴ ». En ce sens, il y aurait, selon certains partisans de cette perspective, un lien indéniable entre l'intégrisme et le terrorisme. « Il y a tout un tas de procédés mis en place par les fondamentalistes pour faire taire toute critique rationnelle de l'islam. Ça peut aller du crime, du meurtre, du terrorisme

³⁰⁹ Chambraud, C. (2015, 10 janvier). Les jeunes combattants - "Ma génération choisissait l'extrême gauche, eux, le djihad". *Le Devoir*, p. B1.

³¹⁰ Richer, J. (2015, 21 janvier). Intégrisme religieux - Québec s'engage à intervenir avant la fin de l'année. *Le Devoir*, p. A2.

³¹¹ Drainville, B. Cité dans Dutrisac, R. (2015, 28 janvier). *Loc.cit.* Ancien ministre dans le gouvernement de Pauline Marois, Bernard Drainville était, au moment de cette déclaration, candidat à la chefferie du Parti québécois.

³¹² Lisée, J-F. Cité dans Boivin, S. (2015, 21 janvier). « Aveugle face à la menace ». *Le Soleil*, p. 5. Ancien ministre des Relations internationales, Jean-François Lisée était aspirant à la chefferie du Parti québécois au moment de cette déclaration.

³¹³ Robitaille, A. (2015, 28 janvier). M. Couillard et l'intégrisme - Cible mouvante. *Le Devoir*, p. A8.

³¹⁴ Drainville, B. Cité dans Dutrisac, R. (2015, 31 janvier). *Loc.cit.*

[...] jusqu'à un discours beaucoup plus édulcoré [...] qui se sert de l'argument de l'islamophobie ³¹⁵ ».

Vivement dénoncé dans le camp des défenseurs de la perspective du « radicalisme », l'amalgame fait, dans ce débat public, entre intégrisme, laïcité, et prévention du terrorisme est réfuté en bloc. L'intégrisme religieux ne serait « qu'une des formes de radicalisation qui existent [et] la dimension religieuse n'est pas forcément celle qui produit le plus d'actions violentes ³¹⁶ », nous disent-ils. Pour le premier ministre, « la question de la radicalisation n'avait rien à voir avec [...] la neutralité religieuse de l'État ³¹⁷ », et « l'encadrement des accommodements raisonnables n'avait rien à voir avec l'extrémisme récemment constaté ³¹⁸ ». Mettant en cause les discours islamophobes et d'exclusion qui stigmatiseraient les musulmans, le premier ministre a déclaré que « [t]oute exclusion, volontaire ou non, ou tout discours d'exclusion d'une population comporte de grands risques ³¹⁹ ». « Les radicaux violents se nourrissent de ce discours d'islamophobie ou d'exclusion pour faire des recrues ³²⁰ », car « c'est l'exclusion qui alimente la radicalisation et leur amène de nouveaux adeptes ³²¹ ».

Pour les défenseurs de la perspective du « radicalisme », les discours incitant à la violence et à la propagande haineuse sont également mis en cause. Les réseaux sociaux, comme « outils de la radicalisation », et Internet, comme « lieu de socialisation [et] d'alphabétisation

³¹⁵ El Rhazoui, Z. Cité dans Buzzetti, H. (2015, 26 janvier). La laïcité de l'État en réponse au terrorisme. *Le Devoir*, p. A1.

³¹⁶ Morin, D. Cité dans Elkouri, R. (2015, 13 février). Observer l'intégrisme. *La Presse*, p. A5. Professeur à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke, David Morin et codirecteur de l'Observatoire sur la radicalisation et l'extrémisme violent.

³¹⁷ Premier ministre du Québec. Cité dans *La Presse Canadienne*. (2015, 20 janvier). Une mission teintée par le débat sur l'extrémisme. *La Presse*, p. A14.

³¹⁸ Premier ministre du Québec. Cité dans Arsenault, J. (2015, 17 janvier). Couillard n'est pas pressé. *Le Droit*, p. 20.

³¹⁹ Premier ministre du Québec. Cité dans Dutrisac, R. (2015, 28 janvier). *Op. cit.*

³²⁰ *Ibid.*

³²¹ Asselin, P. (2015, 10 janvier). Laïcité : un faux débat. *Le Soleil*, p. 29.

djihadiste³²² », auraient « démocratisé le djihad » et changé le volume et la vitesse de propagation de ces discours³²³. L'exclusion et la pauvreté³²⁴, couplées à la vulnérabilité de certains jeunes et à leur stigmatisation, « provoque[nt] un sentiment que les plus fragiles ont du mal à gérer et il arrive qu'ils se tournent vers un discours extrémiste³²⁵ ». Les propos du premier ministre abondent dans ce sens en soutenant que, lorsqu'une « proposition a été faite de congédier des femmes en raison de la façon dont elles s'habillent, on nourrit les extrémistes³²⁶ ». Et « [l] a plus certaine façon de les rendre encore plus radicaux et éloignés de nos valeurs, c'est de les maintenir dans l'isolement³²⁷ ». Bref, dans cette perspective, les causes les plus significatives de l'engagement de certains jeunes dans la violence terroriste seraient non pas « l'intégrisme religieux », mais la radicalisation, une dynamique favorisée par l'isolement et l'exposition d'individus, socialement fragilisés, à l'exclusion, aux préjugés islamophobes et aux discours haineux.

4.2.4 Solutions projetées : l'impasse

Aussi conflictuels soient-ils, les protagonistes du public politique formé autour du phénomène d'engagement de certains jeunes dans la violence terroriste partageaient un même intérêt, celui de nommer ce problème et de comprendre ses paramètres, en vue d'organiser une action publique pour le résoudre. Certains proposaient au gouvernement de légiférer pour « limiter la liberté d'expression » des intégristes et leur interdire « d'enseigner ou de prêcher des idées qui encouragent le déni des valeurs québécoises³²⁸ ». Ils revendiquaient en outre la

³²² Amghar, S. Cité dans Chambrud, C. (2015, 10 janvier). *Loc.cit.* Chercheur associé à l'Université de Chicoutimi, Samir Amghar mène des recherches sur les mouvements islamistes.

³²³ Ducol, B. Cité dans Marissal, V. (2015, 20 janvier). Expédition incertaine dans la jungle Internet. *Le Droit*, p. 15.

³²⁴ Houda-Pepin, F. Cité dans Lortie, M. C. (2015, 26 janvier). Enraciné ici. *La Presse*, p. A10. Anciennement députée du Parti libéral du Québec, Fatima Houda-Pepin est présidente du Centre maghrébin de recherche et d'information.

³²⁵ Beauchemin, M. (2015, 17 janvier). L'électrochoc. *La Presse*, p. A12-A13.

³²⁶ Premier ministre du Québec. Cité dans Arsenault, J. (2015, 17 janvier). *Op. cit.*

³²⁷ Premier ministre du Québec. Cité dans Dutrisac, R. (2015, 27 janvier). *Op. cit.*

³²⁸ Coalition avenir Québec. Cité dans Dutrisac, R. (2015, 5 février). Intégrisme – La CAQ veut s'attaquer à la liberté d'expression. *Le Devoir*, p. A3.

modification de la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*, pour inscrire dans son préambule « “l’importance de prévenir la promotion de comportements et d’attitudes contraires” à ces droits et pour ajouter un article interdisant à toute personne d’enseigner leur déni ³²⁹ ». D’autres ont soutenu cette proposition, en se montrant ouverts à l’amendement de la Charte pour interdire la tenue publique de « propos haineux [et] mieux défendre les droits pouvant être bafoués pas des intégristes ³³⁰ ». De son côté, le Parti Québécois avait fait de la « lutte contre l’intégrisme religieux une priorité ³³¹ », en présentant un projet de loi « qui crée un “observateur” chargé de documenter les manifestations d’intégrisme religieux au Québec ³³² ». Dans la même veine, mais un peu plus intransigeants, d’autres participants du public politique estimaient que face à cette « situation complexe », « seule une approche globale, comprenant des mesures à plusieurs volets, serait susceptible de nous sortir de l’impasse ³³³ ». Pour eux, l’interdiction des discours haineux n’est pas suffisante et « l’adoption d’une charte de laïcité s’impose ³³⁴ ». Pour assurer la paix sociale, il serait nécessaire de « soumettre la liberté d’expression et de religions à certaines balises ³³⁵ », et de « s’assurer que l’enseignement religieux promulgué dans les écoles privées soit basé sur une lecture tolérante et non rigide ³³⁶ ».

N’adhérant pas entièrement à ces suggestions de solutions, le gouvernement du Québec précisait qu’il s’agit non pas d’une lutte contre l’intégrisme, mais d’une lutte contre la radicalisation violente ³³⁷ et que la neutralité de l’État n’est en aucun cas « un remède au

³²⁹ *Ibid.*

³³⁰ Bouchard, G. Cité dans Legault, F. (2015, 10 février). *Op. cit.*

³³¹ Lavoie, J. (2015, 22 janvier). Le PQ s’inspirera des idées de Fatima Houada-Pepin. *La Presse*, p. A8.

³³² Maltais, A. Cité dans Dutrisac, R. (2015, 12 février). Nouvel imbroglio autour de l’“intégrisme”. *Le Devoir*, p. A2.

³³³ Geadah, Y. (2015, 6 février). Les beaux malaises face à l’intégrisme. *Le Devoir*, p. A9. Écrivaine québécoise, Yoland Geadah est auteur du livre *Accommodements raisonnables. Droit à la différence et non différence des droits*.

³³⁴ *Ibid.*

³³⁵ *Ibid.*

³³⁶ *Ibid.*

³³⁷ Premier ministre du Québec. Cité dans Dutrisac, R. (2015, 28 janvier). *Op. cit.*

terrorisme islamiste³³⁸ ». Avant de « présenter des mesures concrètes “pour détecter [et] contrer la radicalisation” de certains jeunes³³⁹ », le gouvernement avait mis en place un « Comité multipartite » dont le mandat est de « prévenir l'exclusion et de cibler les propos et les gestes haineux, ainsi que les comportements discriminatoires envers les religions pouvant mener à la radicalisation³⁴⁰ ». Le Comité devait « nouer des contacts réguliers avec les représentants des communautés musulmanes pour qu'ils viennent en aide aux autorités publiques dans la lutte à mener contre les fanatismes et l'obscurantisme³⁴¹ ».

Par ailleurs, au lendemain du dépôt, par l'opposition officielle, d'un projet de loi pour la création d'un « Observateur sur l'intégrisme », le gouvernement du Québec avait annoncé la création d'un Observatoire sur la radicalisation et l'extrémisme violent³⁴², une « entité indépendante » qui regroupe plusieurs chercheurs pour documenter le phénomène de radicalisation au Québec. Une autre initiative était lancée par la Ville de Montréal qui, dans la foulée des attentats de Charlie Hebdo, avait annoncé la tenue d'un Sommet des grandes villes sur le vivre ensemble. Se voulant « un exercice de réflexion sur les mesures destinées à favoriser l'intégration et à combattre la radicalisation³⁴³ », l'évènement avait rassemblé des maires de plusieurs métropoles autour de la question : « qu'est-ce qu'on peut faire ensemble³⁴⁴ ». En plaidant pour davantage de pouvoir d'agir, le maire de Montréal avait rappelé qu'en tant qu'ordres de gouvernements, « les villes ont aussi un rôle à jouer dans la lutte contre le terrorisme [et] en prévention de la radicalisation³⁴⁵ ».

³³⁸ Premier ministre du Québec. Cité dans Buzzetti, H. (2015, 26 janvier). *Op. cit.*

³³⁹ Richer, J. (2015, 21 janvier). *Op. cit.*

³⁴⁰ Premier ministre du Québec. Cité dans Salvé, J. M. (2015, 11 janvier). Un Comité opérationnel dans quelques semaines. *Le Soleil*, p. 3.

³⁴¹ *Ibid.*

³⁴² Elkouri, R. (2015, 13 février). *Op. cit.*

³⁴³ Coderre, D. Cité dans Rioux, C. (2015, 3 février). *Op. cit.*

³⁴⁴ Coderre, D. Cité dans Beauchemin, M. (2015, 3 février). Vers un sommet sur l'intégration et la sécurité à Montréal. *La Presse*, p. A2.

³⁴⁵ *Ibid.*

4.2.4.1 Lutter contre la radicalisation ou contre l'intégrisme?

Après la promesse du gouvernement d'un « plan d'action pour lutter contre la montée du radicalisme religieux ³⁴⁶ », la catégorie « radicalisation » était perçue comme « allant de soi », pour expliquer l'engagement de certains jeunes dans la violence terroriste. Aussi, le fait que des pays européens ³⁴⁷ sont arrivés aux mêmes conclusions et se sont dotés de programmes et de structures de « prévention de la radicalisation » ne faisait que conforter l'orientation du Québec de faire de la radicalisation l'objet principal de sa lutte. « La vérité, c'est que nous devons non seulement combattre le terrorisme, mais aussi prévenir la radicalisation en remontant à la source ³⁴⁸ ». Il faut alors « trouver des façons de freiner l'endoctrinement auquel se livrent, à travers les réseaux d'Internet, les groupes islamistes radicaux ³⁴⁹ », car les jeunes « ne se radicalisent plus dans des églises ou des mosquées, mais plutôt devant un ordinateur ³⁵⁰ ». Mais s'il y a une chose qui fait l'unanimité dans cette étape de reconnaissance du problème de la radicalisation menant à la violence, ce serait celle du besoin ressenti par le public politique d'introduire une réponse préventive « corrective » à côté du travail « coercitif » des forces de l'ordre. Les attentats de *Charlie Hebdo* ont été souvent donnés en exemple pour montrer qu'en dépit que leurs auteurs aient été surveillés par les services secrets français, et malgré le fait qu'ils aient été inscrits « sur la liste noire du terrorisme des États-Unis [...] rien, ni même le séjour en prison [...] ne les a fait dévier de leur trajectoire dans l'islam radical ³⁵¹ ». Le public politique semblait pencher de plus en plus vers une solution alternative qui passe par une intervention « en amont pour prévenir

³⁴⁶ La Presse Canadienne. (2015, 21 janvier). Plan d'action contre l'intégrisme dévoilé « dans l'année ». *Le Soleil*, p. 16.

³⁴⁷ En effet, plusieurs enquêtes journalistiques ont cité des exemples de stratégies et de structures mises en place par des pays européens pour intervenir tôt dans le « processus de radicalisation menant à la violence ». De ces enquêtes, on apprend que la France s'est dotée d'un Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam; l'Allemagne a créé un programme baptisé *Hayat*, pour « désendoctriner les adeptes du mouvement djihadiste »; et le Danemark a mis en place le Programme de déradicalisation d'Aarhus, pour freiner la radicalisation des jeunes.

³⁴⁸ Legault, F. (2015, 10 février). *Op. cit.*

³⁴⁹ Asselin, P. (2015, 10 janvier). *Op. cit.*

³⁵⁰ Lafrenière, I. Cité dans Meunier, H. et Dubé, I. (2014, 23 décembre). « Mon petit-fils n'est pas un terroriste! ». *Le Soleil*, p. 8. Ian Lafrenière est le porte-parole du SPVM.

³⁵¹ Myles, B. (2015, 10 janvier). Le tout-répressif face à la dérive islamiste. *Le Devoir*, p. A1.

l'endoctrinement », notamment par l'entremise de structures et de programmes de « désaffiliation [et de] déradicalisation ³⁵² ».

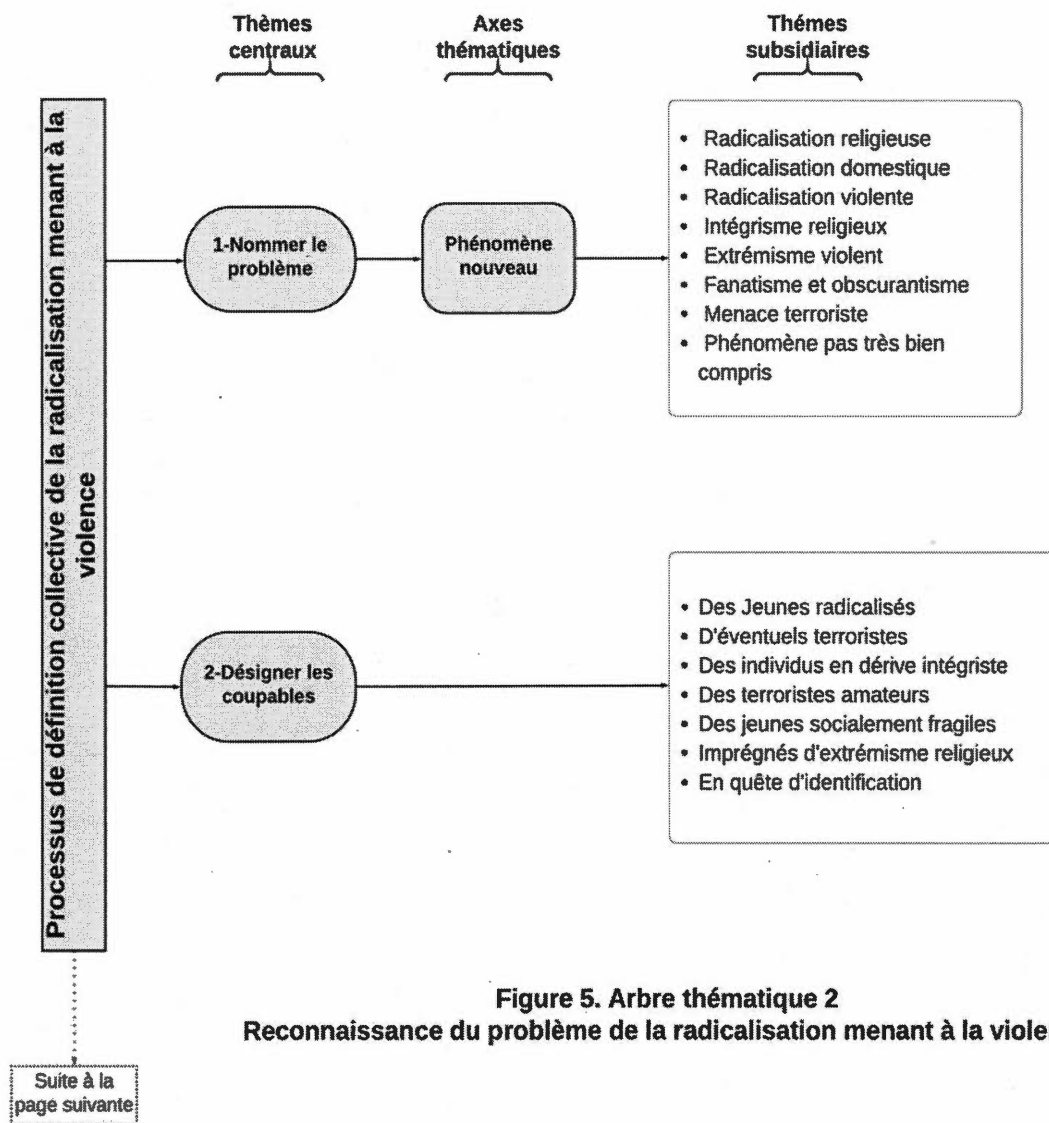


Figure 5. Arbre thématique 2
Reconnaissance du problème de la radicalisation menant à la violence

³⁵² Amghar, S. Cité dans Myles, B. (2015, 10 janvier). *Op. cit.*

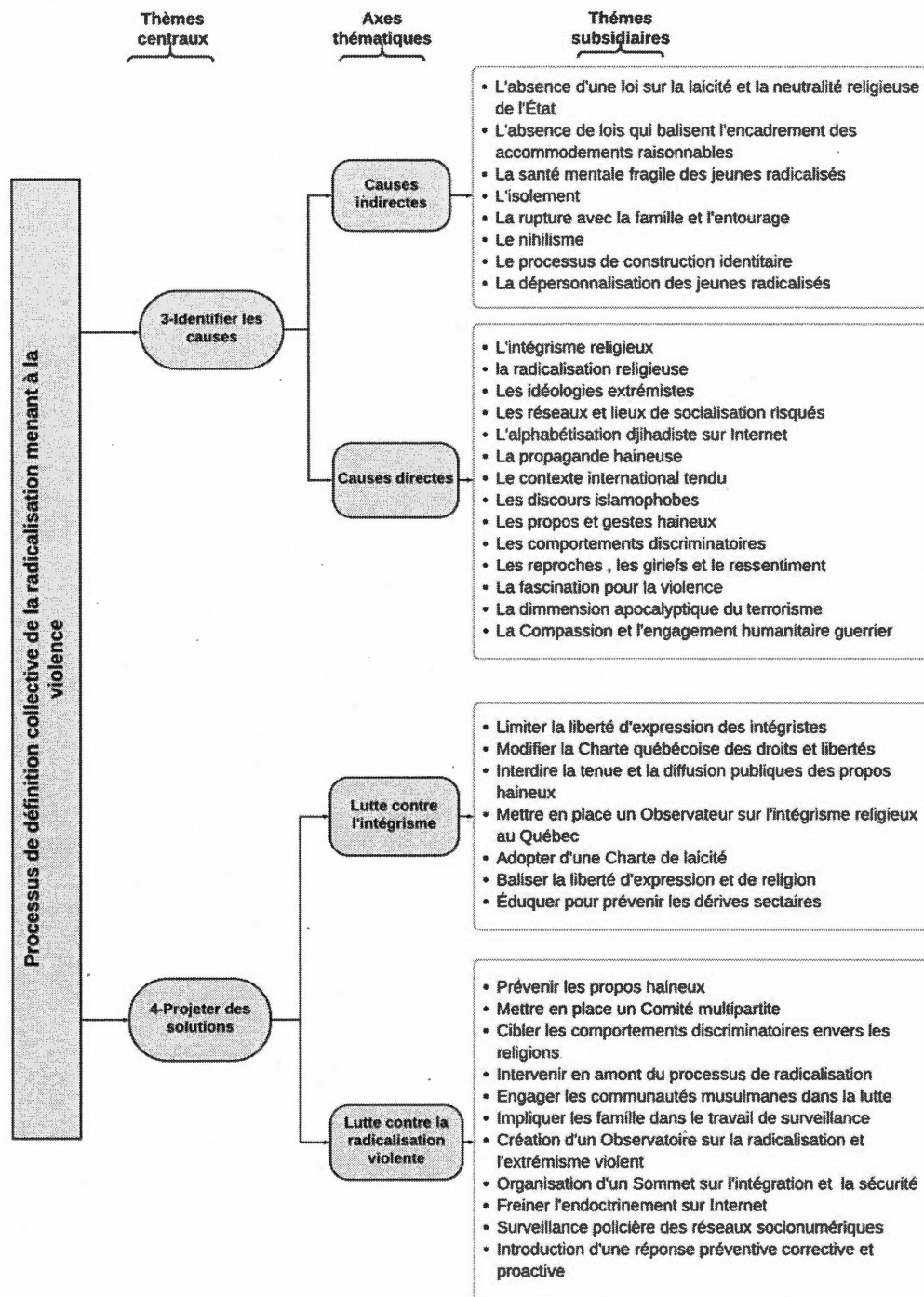


Figure 5. Arbre thématique 2 (suite 1)
Reconnaissance du problème de la radicalisation menant à la violence

4.3 Institutionnalisation du problème de la radicalisation menant à la violence

4.3.1 Consécration de la dénomination « radicalisation menant à la violence »

« [L] e départ présumé des six jeunes Québécois vers la Syrie ³⁵³ », ainsi que « l'arrestation d'une dizaine de jeunes présumés djihadistes à l'aéroport Montréal-Trudeau ³⁵⁴ » ont mis au jour un problème « qui dépasse largement le cadre de la lutte contre le terrorisme ³⁵⁵ ». Pour le premier ministre du Québec, cette « situation illustre [...] l'importance de “travailler en amont, dans les milieux scolaires, dans les communautés” afin de faire obstacle à “l'intégrisme radical” ³⁵⁶ ». D'autres participants du public politique parlaient de « radicalisme religieux », de « djihad armé ³⁵⁷ », de « terrorisme et de radicalisation violente ³⁵⁸ », d'« intégrisme islamiste ³⁵⁹ » ou, encore, de « terrorisme moderne » qui « rend inévitable la surveillance de masse ³⁶⁰ ». Mais si les discussions, négociations et suggestions se poursuivaient sur la scène publique journalistique quant à une juste dénomination de ce « terrorisme moderne », c'est autour de la catégorie « radicalisation » que semblait s'articuler un compromis pour nommer ce problème. Mais « la seule radicalisation [...] qui préoccupe [...] c'est celle qui mène à la violence ³⁶¹ ». La catégorie radicalisation est « consacrée » par l'entrée en scène du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV). Nouveau participant venu élargir les rangs du public politique de ce problème, le Centre est investi de la mission « de recevoir et traiter les signalements de parents, amis ou autres qui

³⁵³ Marin, S. (2015, 28 février). Contrats suspendus – Charkaoui menace les collèges de poursuites. *Le Devoir*, p. A3.

³⁵⁴ Teisceira-Lessard, P. et Leclerc, W. (2015, 22 mai). La déradicalisation doit être religieuse, selon un rapport. *La Presse*, p. A13.

³⁵⁵ Myles, B. (2015, 30 mai). Au coeur du djihad – L'arracheuse d'enfants. *Le Devoir*, p. A1.

³⁵⁶ Premier ministre du Québec. Cité dans Marin, S. (2015, 28 février). *Op. cit.*

³⁵⁷ Myles, B. (2015, 30 mai). *Op. cit.*

³⁵⁸ Larouche, V. (2015, 21 mai). Quatre clés pour combattre l'attrait du djihadisme. *La Presse*, p. A9.

³⁵⁹ Opinion. (2015, 23 mars). Opposer l'espoir à la haine. *Le Devoir*, p. X.

³⁶⁰ Ministre française de la Justice. Cité dans Léveillé, J. T. (2015, 25 avril). La surveillance, un mal « nécessaire ». *La Presse*, p. A26. Il s'agit de propos de Christiane Taubira, essayiste et ancienne ministre française de la Justice.

³⁶¹ Dagher, F. Cité dans Larouche, V. (2015, 21 mai). Crainte de profilage racial. *La Presse*, p. A8. Au moment de cette déclaration, Fady Dagher était directeur adjoint au SPVM.

constatent ou soupçonnent une radicalisation de leurs proches³⁶² ». Créé en mars 2015 par la Ville de Montréal et le SPVM, le Centre met à disposition du public une ligne téléphonique ainsi qu'un site Internet pour répondre « aux demandes des établissements d'enseignement et des individus préoccupés par des situations à risque³⁶³ ». Il offre « un soutien psychosocial aux individus radicalisés ou en voie de se radicaliser de même qu'à leurs proches³⁶⁴ ».

4.3.2 Coupables : aucun profil type

Dans l'ensemble, les termes employés désormais pour désigner les individus dits radicalisés décèlent une « connotation idéologico-religieuse ». Ils sont décrits comme des « Québécois qui partent faire le djihad³⁶⁵ », des jeunes adhérents d'une « vision stricte de l'islam »³⁶⁶ et « recrutés par des mouvements radicaux violents³⁶⁷ ». Ce sont, du reste, des « jeunes à peine sortis de l'adolescence³⁶⁸ » et « qui ont faim de connaissances religieuses³⁶⁹ ». Ce sont « des jeunes ordinaires [...] sans histoire. Souvent pieux, ils sont dégoûtés [...] par le fossé qui sépare les valeurs qu'on leur prêche et la société dans laquelle ils vivent³⁷⁰ ». Ils sont animés « par des idées de justices sociales, sensibles à l'extrême quant aux inégalités et à l'oppression³⁷¹ ». La plupart, « nés ici de parents immigrants, ayant grandi avec un pied dans la culture québécoise et l'autre dans celle de leurs origines [...] ont atteint l'âge où l'on est en

³⁶² La Presse Canadienne. (2015, 11 juin). Lutter contre la radicalisation. *Le Droit*, p. 18.

³⁶³ Teisceira-Lessard, P. et Larouche, V. (2015, 17 avril). Le SPVM s'installe au collège Maisonneuve. *La Presse*, p. A4.

³⁶⁴ Arruda, M. et Ducol, B. (2015). *Prévenir la radicalisation menant à la violence. Les contours d'une « approche québécoise »*. [Présentation du CPRMV]. Journée des juristes LSJPA. Montréal, 6 novembre 2015, p. 3.

³⁶⁵ Breton, P. (2015, 23 mai). Le mirage de la simplicité. *La Presse*, p. A30.

³⁶⁶ Myles, B. (2015, 30 mai). Des signes avant-coureurs de la radicalisation. *Le Devoir*, p. A5.

³⁶⁷ Cornellier, M. (2015, 28 février). Réponse incomplète. *Le Devoir*, p. B2.

³⁶⁸ Myles, B. (2015, 30 mai). *Op. cit.*

³⁶⁹ Vidino, L. Cité dans Teisceira-Lessard, P. et Leclerc, W. (2015, 22 mai). *Loc. cit.* Expert en matière de terrorisme, Lorenzo Vidino est directeur d'un programme de recherche sur l'extrémisme à l'Université George Washington.

³⁷⁰ Dawson, L. Cité dans Cornellier, M. Réponse incomplète. *Le Devoir*, p. B2. Professeur de sociologie à l'Université de Waterloo, Lorne Dawson mène des recherches sur la radicalisation et sur les nouveaux mouvements religieux.

³⁷¹ Myles, B. (2015, 30 mai). Des signes avant-coureurs de la radicalisation. *Op. cit.*

quête de son identité³⁷² ». Leur engagement dans la violence terroriste « est une forme de résistance sociale réactionnelle ». Ils sont « vulnérables », à la recherche d'une appartenance à un groupe³⁷³, et « ont surtout besoin [...] d'un soutien psychologique³⁷⁴ ».

Cela étant dit, il n'existerait, apparemment, aucun profil type de ces jeunes. Cette réalité est désormais reconnue, notamment, par le SPVM, qui, par crainte de stigmatiser des minorités, avait « mis sur glace toutes ses démarches pour dresser un “portrait type” de l'apprenti djihadiste³⁷⁵ ». En revanche, il existerait « un certain nombre de mécanismes que l'on peut observer chez les individus qui passent à la violence terroriste ou qui ont l'intention de rejoindre un groupe violent³⁷⁶ ». Parmi ces mécanismes, « la recherche d'une identité, un sentiment d'aliénation dans la société [et] une rupture familiale³⁷⁷ ». D'autres qualifient ces mécanismes de « signaux d'alarme » qui méritent une « attention urgente ». Bien qu'ils ne témoignent pas d'un basculement dans la violence, ils peuvent « énoncer l'enclenchement » potentiel du processus de radicalisation menant à la violence. Parmi ces signaux, l'apparition de nouveaux réseaux sociaux dont l'identité des membres reste cachée aux parents, le rejet du mode de vie occidental, l'adhésion à une vision stricte de l'islam et l'adoption d'un regard sur le monde en termes de « pur et d'impur³⁷⁸ ». Les parents ont pour « devoir » de s'informer sur ces signaux, de les reconnaître et de les dénoncer³⁷⁹.

³⁷² Breton, P. (2015, 23 mai). *Loc-cit.*

³⁷³ Campana, A. Cité dans Vincent. C. B. (2015, 23 avril). L'éveil du radicalisme. *Le Soleil*, p. 21.

³⁷⁴ Jabiri, M. Z. (2015, 4 mars). Pensons à l'avenir et à nos enfants. *La Presse*, p. A14. Mohammed Zaari est médecin résident en psychiatrie à l'Université Laval.

³⁷⁵ Dagher, F. Cité dans Larouche, V. (2015, 21 mai). *Op. cit.*

³⁷⁶ Campana, A. Cité dans Vincent. C. B. (2015, 23 avril). *Op. cit.*

³⁷⁷ *Ibid.*

³⁷⁸ Myles, B. (2015, 30 mai). *Op. cit.* Ces signaux d'alarme ont été compilés par le quotidien *Le Devoir* à partir de travaux de recherche, d'enquêtes journalistiques et de témoignages.

³⁷⁹ Bulphred, O. Cité dans Desjardins, C. (2015, 18 avril). Du djihad à la cabane à sucre. *La Presse*, p. A22. Omar Bulphred est un ancien « radicalisé », condamné en 2007 à la prison ferme pour avoir mis le feu à une école juive hassidique d'Outremont et pour avoir tenté de faire exploser un centre communautaire juif.

Pareillement pour le CPRMV, chaque situation de radicalisation serait « unique ». « [I]l n'existe ni profil type en situation de radicalisation, ni facteurs exclusifs à ce phénomène ³⁸⁰ ». Cependant, « certains comportements » constituent des raisons suffisantes pour que la famille et les proches soient alertés et signalent le cas d'un jeune aux intervenants et professionnels du CPRMV ³⁸¹. Parmi ces signes, le Centre a identifié l'isolement progressif des jeunes et leur rupture avec la famille et les amis, la fréquentation d'individus ou de réseaux radicaux, l'expression répétée d'un sentiment de victimisation et de stigmatisation identitaire, l'adoption d'une idéologie ou d'un discours haineux, conjuguée à la légitimation de la violence ³⁸². Dans la perspective du Centre, les jeunes qui adoptent ces comportements sont des individus « vulnérables ou à risque ». Leur vulnérabilité est « une réalité avec laquelle il convient de composer dans une perspective bienveillante et secourable ³⁸³ ». Toutefois, pour certains experts, « ces signes ne sont pas si avant-coureurs que ça » et il n'est pas aisé de distinguer « entre quelqu'un qui se radicalise et qui va se rendre en Syrie [...] puis un jeune qui traverse sa crise d'adolescence ³⁸⁴ ». De plus, les recruteurs « essaient de convaincre le jeune qu'il doit à tout prix dissimuler son nouvel engagement ³⁸⁵ ».

4.3.3 Causes ou facteurs de risque?

Pour comprendre les causes de l'engagement de certains jeunes dans la violence terroriste, le public politique se pose désormais les questions suivantes : « comment ces individus vulnérables en viennent-ils à s'approprier les idées radicales d'un groupe extrémiste? ³⁸⁶ ». « Quel est le processus qui les mène à adhérer à ces idéologies religieuses violentes? Et,

³⁸⁰ CPRMV. (2015). *Guide d'information à l'intention des intervenants. Mieux comprendre le phénomène de la radicalisation menant à la violence*. [Document PDF], p. 4.

³⁸¹ *Ibid.*, p. 4.

³⁸² *Ibid.*, p. 2.

³⁸³ CPRMV. (2015). *Guide d'information à l'intention du personnel scolaire. La radicalisation menant à la violence en milieu scolaire : mieux comprendre, pour mieux réagir*. [Document PDF], p. 6.

³⁸⁴ Campana, A. Cité dans Vincent, C. B. (2015, 23 avril). *Op. cit.*

³⁸⁵ *Ibid.*

³⁸⁶ Vincent. C. B. (2015, 23 avril). *Op. cit.*

surtout comment le prévenir? ³⁸⁷ ». Avant d'être qualifiés de « djihadistes » et de « radicaux violents », ces jeunes sont considérés d'abord comme « victimes de la propagande ³⁸⁸ ». Ils se seraient « radicalisés par la force des réseaux sociaux ³⁸⁹ ». Manipulés et endoctrinés, ces jeunes agiraient sous l'effet d'une emprise, en ligne ou en personne, d'un leader, d'un gourou ou d'un théologien charismatique ³⁹⁰. Selon certains, le processus qui les mène à la violence terroriste est toujours le même : ils ont « une volonté de réparer les injustices de ce monde, une colère, et une légitimation de l'utilisation de la violence à des fins politiques ³⁹¹ ». Si certains parmi eux décident de partir en Syrie, c'est « pour faire de l'humanitaire armé ³⁹² ».

Il s'avère en outre qu'une partie de ces jeunes est victime de diverses formes de « violences familiales » ou, encore, de manque de « soutien à la maison ³⁹³ ». Par ailleurs, certains parmi eux se sentent « incompris, en perte de repères sociaux [...] et ont une vision d'eux-mêmes assez dévalorisée. Ils recherchent [...] à se faire valoir à leurs yeux et aux yeux des autres ³⁹⁴ ». « Souvent, ces jeunes vont trouver dans un groupe, peu importe l'orientation idéologique de ce groupe, une nouvelle famille, une nouvelle identité à laquelle se raccrocher ³⁹⁵ ». « [E] n mal de direction [ils] sont réceptifs à un discours religieux radical. Il leur permet de trouver un sens à leur vie ³⁹⁶ ». Issus, pour la plupart, de l'immigration, ces jeunes seraient également victimes d'une forme de « déchirement identitaire » ou, encore,

³⁸⁷ Cornellier, M. (2015, 28 février). *Loc.cit.*

³⁸⁸ Bellal, H. Cité dans *La Presse*. (2015, 8 avril). La GRC veut contrer l'EI sur les réseaux sociaux. *La Presse*, p. 22. Hakim Bellal est un haut responsable de l'équipe intégrée de la sécurité nationale de la GRC.

³⁸⁹ Bélanger, J. Cité dans Duchaine, G. et Larouche, V. (2015, 30 mai). La nébuleuse québécoise du djihadisme. *La Presse*, p. A2-A3. Professeur de psychologie Jocelyn Bélanger est collaborateur au Centre montréalais de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV).

³⁹⁰ Myles, B. (2015, 30 mai). *Op. cit.*

³⁹¹ Kriebler, J. Cité dans Myles, B. (2015, 30 mai). *Loc.cit.* Janine Kriebler est professeure associée au Collège militaire royal du Canada.

³⁹² Ducol, B. Cité dans Myles, B. (2015, 30 mai). *Op. cit.*

³⁹³ Bronskill, J. (2015, 30 avril). Radicalisation – Les prisons ne seraient pas des terrains fertiles. *Le Devoir*, p. A6.

³⁹⁴ Jabiri, M. Z. (2015, 4 mars). *Op. cit.*

³⁹⁵ Campana, A. Cité dans Vincent, C. B. (2015, 23 avril). *Op. cit.*

³⁹⁶ Vidino, L. Cité dans Thibodeau, M. (2015, 17 février). *Op. cit.*

d'une forme d'« anomie »³⁹⁷. En fait, certains parmi eux sont incapables « de cohabiter au sein de deux systèmes de valeurs »³⁹⁸, c'est-à-dire incapables de concilier leur « héritage religieux » et leur « culture séculière » occidentale. Ce déchirement serait d'autant plus exacerbé par leur appartenance à une communauté ethnoculturelle minoritaire, « soumise aux stéréotypes et à la discrimination »³⁹⁹.

Mais la propagande sur Internet, l'endoctrinement, l'exclusion, l'anomie, le tiraillement identitaire, entre autres, n'ont pas pour « effet déterminant » l'engagement de ces jeunes dans la violence terroriste. Ils joueraient un rôle non pas en tant que « causes », mais plutôt comme « éléments » qui participent à la composition d'un « terreau fertile » propice à la radicalisation violente. Ces éléments n'entretiennent pas une relation de cause à effet avec ce phénomène, car « un lien de causalité aussi simple n'existe pas »⁴⁰⁰. Pour le public politique, ces éléments sont plutôt des « facteurs » qui rendent certains de ces jeunes « plus fragiles aux discours de radicalisation »⁴⁰¹. Selon les experts⁴⁰², il s'agit de « facteurs de risques » qui se déploient entre les « caractéristiques » de ces jeunes et « l'environnement social » où ils évoluent⁴⁰³. Ces « facteurs de risques » seraient, selon le CPRMV, relationnels (désaffiliation familiale), personnels (adolescence troublée), socio-identitaires (malaise identitaire), psychologiques (troubles ou vulnérabilité) et externes (discours et propagande extrémistes)⁴⁰⁴.

³⁹⁷ Myles, B. (2015, 30 mai). *Op. cit.*

³⁹⁸ *Ibid.*

³⁹⁹ Bouchard, G. (2015, 6 mars). En sommes-nous rendus là? La crainte du terrorisme inspire aussi des comportements inadmissibles. *La Presse*, p. A16.

⁴⁰⁰ Ducol, B. Cité dans Myles, B. (2015, 30 mai). *Op. cit.*

⁴⁰¹ CPRMV. (2015). *Guide d'information à l'intention des intervenants*. *Op. cit.*, p. 8.

⁴⁰² *Ibid.*, p. 8-9.

⁴⁰³ *Ibid.*, p. 2-6.

⁴⁰⁴ *Ibid.*, p. 7-8.

4.3.4 Solutions projetées : entre coercition et correction

Concevoir le problème comme une forme de « terrorisme moderne », consacrer l'expression radicalisation menant à la violence pour le nommer, désigner les jeunes qui s'y engagent comme des « victimes » vulnérables à la propagande, évoquer des facteurs de risque pour expliquer leur engagement dans la violence terroriste sont tous des éléments de définition qui ouvrent vers un horizon de solutions ajustées. Au sein du public politique, du moins au Québec, un consensus se définissait, d'une part, autour de « l'importance de travailler en amont » et, de l'autre, à propos du refus d'une réponse venant uniquement des forces policières. Ainsi, la démarche coercitive entamée par Ottawa dans son projet de loi antiterroriste C-51 était vivement critiquée et largement réfutée ⁴⁰⁵. Pour les experts, l'approche répressive n'aborde pas le vrai problème. « Avec le projet de loi C-51, on s'attaque à un terrorisme qui n'existe que dans la tête des politiciens ⁴⁰⁶ ». On « n'y voit rien qui traite vraiment de la prévention de la radicalisation ⁴⁰⁷ ». Le projet de loi accorde davantage de pouvoir aux services de renseignement canadiens et encourage la surveillance à grande échelle, mais « ne sert pas à grand-chose [...] d'où l'importance de mettre en place des mesures de prévention [et] des ressources [...] à la disposition des familles et des proches qui sont confrontés directement à ce type de situation ⁴⁰⁸ ». « L'intensification de la répression » est une mesure à éviter, puisqu'à elle seule, elle ne peut pas « garantir un résultat positif et par-dessus tout, permanent contre la radicalisation djihadiste ⁴⁰⁹ ». Le défi, selon les experts, serait de « trouver l'équilibre entre la répression, nécessaire pour empêcher des attentats meurtriers, et la prévention », car « [l]a prévention ne peut pas marcher sans la répression ⁴¹⁰ ». D'autres experts vont encore plus loin en affirmant que « [l]a force du social

⁴⁰⁵ Dans sa phase initiale, le projet de loi C-51 accordait aux Service canadien de renseignements de sécurité (SCRS) le pouvoir de procéder à des détentions secrètes, ici ou à l'étranger. Pour certains, cela ferait des agents du SCRS des gendarmes et du Canada un État policier.

⁴⁰⁶ Leman-Langlois, S. Cité dans Myles, B. (2015, 30 mai). Montréal s'inspire des stratégies de lutte contre les gangs de rue. *Le Devoir*, p. A4.

⁴⁰⁷ Dawson, L. Cité dans Cornellier, M. (2015, 28 février). *Op. cit.*

⁴⁰⁸ Campana, A. Cité dans Vincent, C. B. (2015, 23 avril). *Op. cit.*

⁴⁰⁹ Opinion. (2015, 23 mars). *Loc. cit.*

⁴¹⁰ Ducol, B. Cité dans Myles, B. (2015, 30 mai). *Op. cit.*

est plus importante que le bâton dans la prévention et le traitement de la radicalisation⁴¹¹ ». « Il faut s'y prendre en amont, avant que les gens soient prêts à commettre des gestes violents⁴¹² ». Pour ce faire, il faut « tisser des liens entre les autorités et les communautés⁴¹³ », et « travailler en partenariat avec les milieux communautaires et scolaires⁴¹⁴ ». Bref, il faut « mettre en commun » plusieurs expertises et « arrimer » le travail policier au travail social⁴¹⁵.

4.3.4.1 Exploiter la force du social

Concrètement il s'agit, selon les experts, d'opter pour une « approche préventive transversale » qui mise d'abord et avant tout sur le dépistage de la radicalisation et la détection précoce des « situations à risque ». Une telle approche « met en commun » le travail de surveillance et de vigilance des familles et des écoles, ainsi que l'expertise de policiers et d'intervenants spécialisés. Son principal défi serait, d'une part, de « détecter des signes de radicalisation sans tomber dans le profilage et l'exclusion⁴¹⁶ » et, de l'autre, de mener une offensive contre la propagande et « déconstruire des idéologies violentes par des contrediscours⁴¹⁷ ». Sa principale visée est d'« aider les jeunes à risque en leur offrant d'autres possibilités pour qu'ils puissent quitter “un système social contaminé” par l'idéologie djihadiste⁴¹⁸ ».

L'initiative de la Ville de Montréal et son Service de police de mettre en place le CPRMV s'inscrit pleinement dans cette approche transversale. Le Centre regroupe des chercheurs et des intervenants issus de divers milieux, effectue des études et des recherches pour

⁴¹¹ Bélanger, J. Cité dans Myles, B. (2015, 30 mai). *Op. cit.*

⁴¹² Leman-Langlois, S. cité dans Myles, B. (2015, 30 mai). *Op. cit.*

⁴¹³ Breton, P. (2015, 23 mai). *Op. cit.*

⁴¹⁴ Parent, M. Cité dans Larouche, V. (2015, 10 mars). Coderre estime avoir « fait son travail ». *La Presse*, p. A10.

⁴¹⁵ Bélanger, J. Cité dans Myles, B. (2015, 30 mai). *Op. cit.*

⁴¹⁶ Breton, P. (2015, 23 mai). *Op. cit.*

⁴¹⁷ Parent, M. Cité dans Larouche, V. (2015, 10 mars). *Op. cit.*

⁴¹⁸ Bélanger, J. Cité dans Myles, B. (2015, 30 mai). *Op. cit.*

documenter le phénomène de la radicalisation, déconstruit les discours et idéologies de haines et offre un service de mentorat et de soutien psychosocial aux jeunes radicalisés. Il vise « beaucoup plus à prévenir la radicalisation qu'à traquer les extrémistes violents ⁴¹⁹ ». Ses intervenants ont pour rôle de « repérer les citoyens – surtout des jeunes – tentés par la radicalisation, et de les ramener dans le droit chemin avant qu'ils passent aux actes ⁴²⁰ ». Par exemple, en réponse à un appel à l'aide lancé par le cégep Maisonneuve devant la multiplication de présumés cas de radicalisation parmi ses étudiants en avril 2015, le CPRMV a dépêché en urgence une intervenante, qui est à la fois policière et travailleuse sociale, non pas pour enquêter, mais « pour faire de la détection, de la formation [et] expliquer ce que sont les facteurs de risque ⁴²¹ ».

4.3.4.2 Contrer les facteurs de risque

L'ultime visée du CPRMV est d'agir sur les facteurs de risque pour ainsi « empêcher la violence terroriste » d'éclore. Il mobilise et « implique les familles, les proches, les enseignants, les intervenants, la communauté, etc., qui sont les acteurs premiers dans la détection des comportements de radicalisation ⁴²² ». Dans les cas graves de radicalisation, il offre « une alternative à la judiciarisation et [développe] des stratégies de réinsertion ⁴²³ ». Si le CPRMV a défini des « facteurs de risque » qui favoriseraient l'engagement dans la violence terroriste de certains jeunes, il a défini des « facteurs de protection » qui immuniseraient ces jeunes. Ces facteurs de protection « sont autant de leviers qui peuvent être utilisés par les intervenants et les intervenantes afin de créer un filet de protection autour de la personne ⁴²⁴ ». Ils sont d'ordre divers : relationnels (lien familial fort; appartenance à un réseau social tempéré); personnels (soutien, accompagnement lors d'épisodes de vie difficiles); socio-identitaires (processus de construction identitaire stable); psychologiques

⁴¹⁹ Parent, M. Cité dans Fortier, M. (2015, 10 mars). *Op. cit.*

⁴²⁰ Coderre, D. Cité dans Fortier, M. (2015, 10 mars). *Op. cit.*

⁴²¹ Lafrenière, I. Cité dans Teisceira-Lessard, P. et Larouche, V. (2015, 17 avril). *Op. cit.*

⁴²² Arruda, M. et Ducol, B. (2015). *Op. cit.*, p. 4.

⁴²³ *Ibid.*, p. 2.

⁴²⁴ CPRMV. (2015). *Guide d'information à l'intention des intervenants. Op. cit.*, p. 14.

(résilience émotionnelle envers les tentatives d'endoctrinement); et externes (résilience collective face aux idéologies et aux discours haineux) ⁴²⁵.

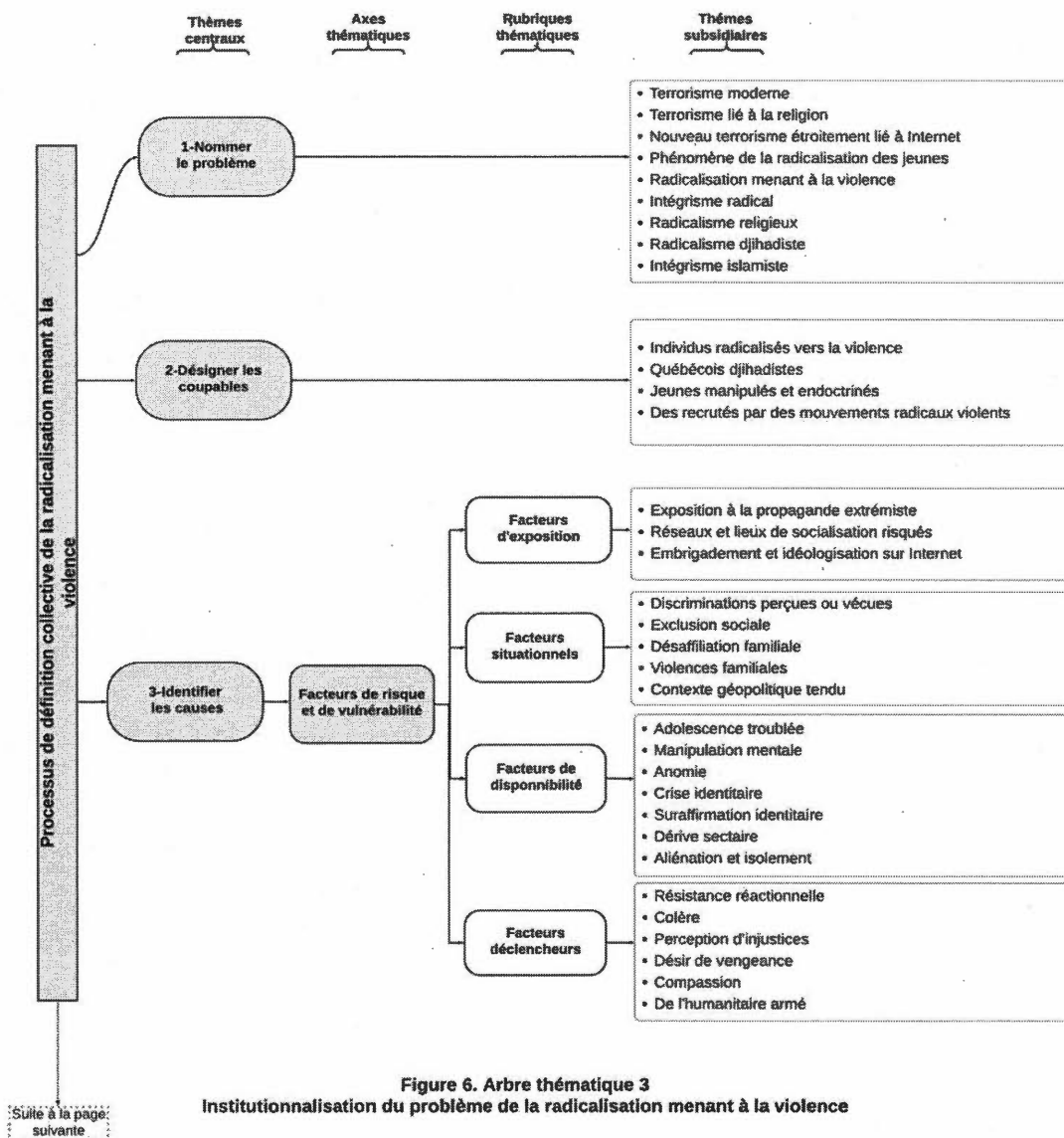


Figure 6. Arbre thématique 3
Institutionnalisation du problème de la radicalisation menant à la violence

⁴²⁵ Ibid., p. 13-14.

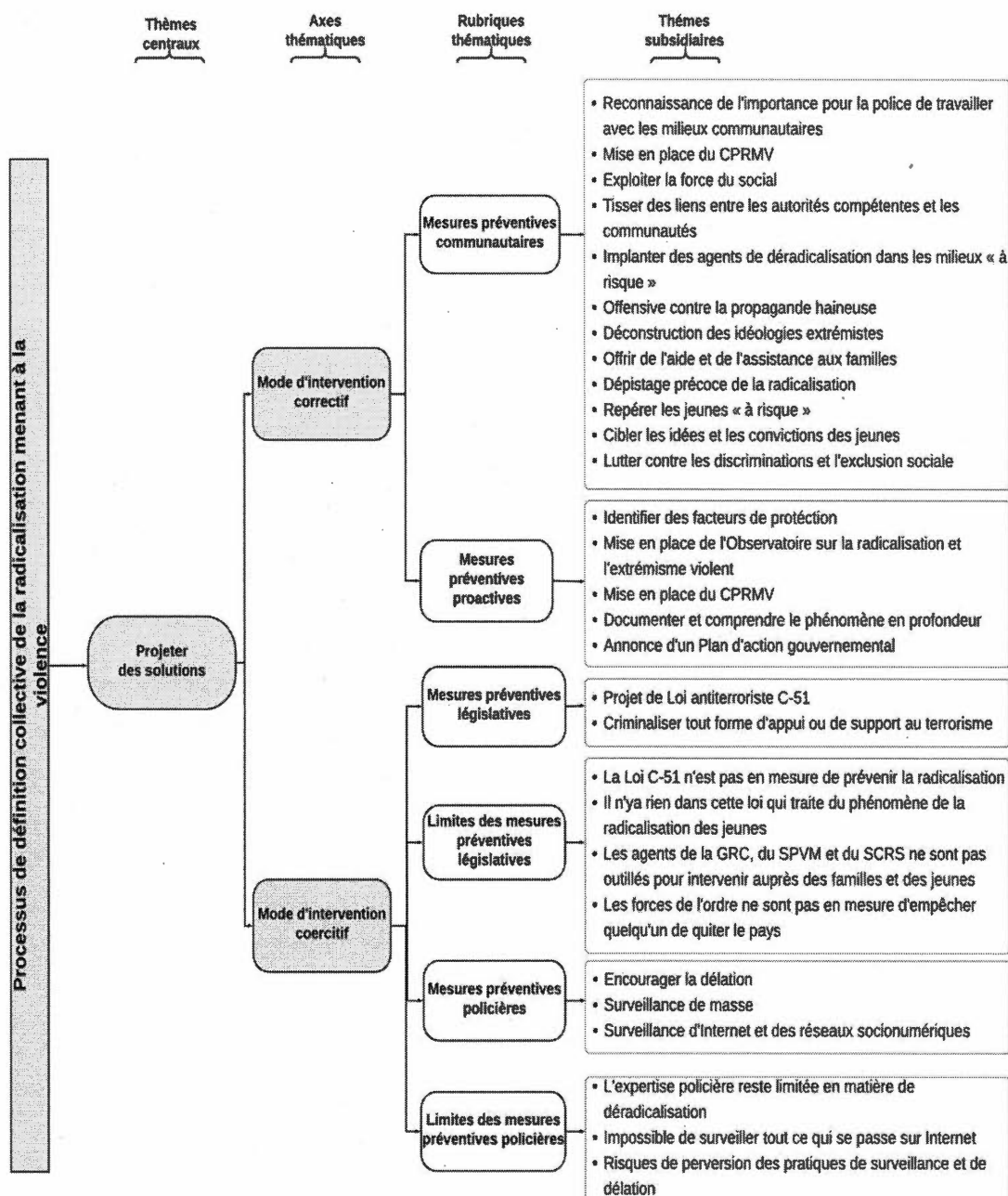


Figure 6. Arbre thématique 3 (suite 1)
Institutionnalisation du problème de la radicalisation menant à la violence

4.4 Officialisation du problème de la radicalisation menant à la violence

4.4.1 Nommer le problème et les coupables

Après huit mois de débats sur diverses scènes publiques, et plus de trois mois après l'entrée en opération du CPRMV, le gouvernement du Québec a dévoilé son Plan d'action 2015-2018, intitulé *La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble*. Officiellement baptisé « radicalisation menant à la violence ⁴²⁶ » ou, encore, « radicalisation à l'extrémisme violent ⁴²⁷ », l'engagement de certains jeunes dans la violence terroriste représente désormais « une préoccupation de première instance ⁴²⁸ ». « Les événements de nature terroriste survenus à Saint-Jean-sur-Richelieu et à Ottawa en octobre 2014 ont montré que le Québec n'est pas immunisé contre des personnes radicalisées ⁴²⁹ ». Celles-ci peuvent, « même avec des moyens rudimentaires, perpétrer des gestes violents au nom d'une idéologie extrémiste ⁴³⁰ ». Bien qu'elle soit « influencée par plusieurs facteurs [la radicalisation violente] semble toucher en particuliers les jeunes nés au Québec de parents immigrants, qui développent un sentiment d'impuissance, individuelle et collective, à l'égard de l'exclusion ⁴³¹ ». Une infime minorité de ces jeunes vit une « situation de crise ⁴³² » et s'identifie à « un courant radical violent de l'islam ⁴³³ ». Toutefois, le Plan précise que la radicalisation violente « n'est pas l'apanage d'une religion en particulier et ne concerne pas que la religion ⁴³⁴ ».

⁴²⁶ Gouvernement du Québec. (2015). *Plan d'action gouvernemental 2015-2018. La Radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble*. [Document PDF], p. 7.

⁴²⁷ *Ibid.*, p. 11.

⁴²⁸ *Ibid.*, p. 7.

⁴²⁹ *Ibid.*, p. 7.

⁴³⁰ *Ibid.*, p. 7.

⁴³¹ *Ibid.*, p. 13.

⁴³² *Ibid.*, p. 13.

⁴³³ *Ibid.*, p. 7.

⁴³⁴ *Ibid.*, p. 7.

4.4.2 Causes identifiées : « sources de motivation » et « situations propices »

Selon le Plan d'action, l'engagement de certains jeunes Québécois dans la violence terroriste met « en relief l'importance, pour tous les acteurs de la société, de se mobiliser afin de prévenir et de détecter les signes de la radicalisation et d'agir pour contrer les situations qui y sont propices ⁴³⁵ ». « La radicalisation, dont les sources de motivation sont multiples, est souvent le fait de groupes restreints, voir de personnes isolées, et de jeunes qui sont plus vulnérables ⁴³⁶ ». Ainsi, dans la perspective du Plan d'action, il est question de « détecter des signes », d'agir sur des « situations propices » à la radicalisation et de contrer des « sources de motivation ». Les jeunes radicalisés recourent à « une interprétation littérale » d'un système de pensée et agissent « au nom d'une idéologie extrémiste ⁴³⁷ ». Ils seraient sous l'emprise de discours et de « propos haineux ou incitant à la violence ⁴³⁸ ». À ces « sources de motivation » identifiées dans le Plan d'action se rajoutent des « facteurs de risque » qui favoriseraient le développement de « situations propices » à la radicalisation violente de ces jeunes. Les « actes xénophobes », « notamment ceux motivés par des préjugés islamophobes [...] atteignent l'identité et la dignité » de ces jeunes ⁴³⁹. L'exposition au « racisme » et aux « discriminations » peut « constituer un terreau fertile pour l'émergence de la radicalisation qui, à son tour, renforce des préjugés, dont l'islamophobie ⁴⁴⁰ ». Le « contrôle excessif et la pratique des mariages forcés ⁴⁴¹ » ou, encore, les « mauvais traitements psychologiques » subis au sein de certaines familles au nom d'une « idéologie » ou d'une « conception de l'honneur » sont également considérés, dans le Plan d'action, comme des facteurs de risque qui créent des « zones de fragilités » chez certains jeunes ⁴⁴².

⁴³⁵ *Ibid.*, p. 7.

⁴³⁶ *Ibid.*, p. 7.

⁴³⁷ *Ibid.*, p. 7.

⁴³⁸ *Ibid.*, p. 8.

⁴³⁹ *Ibid.*, p. 19.

⁴⁴⁰ *Ibid.*, p. 8.

⁴⁴¹ *Ibid.*, p. 26.

⁴⁴² *Ibid.*, p. 11-13.

4.4.2.1 La radicalisation menant à la violence : une rupture réciproque

Selon le Plan d'action, la radicalisation violente serait le résultat de « l'interaction » de « sources de motivation », telles que les discours haineux ou incitant à la violence, et de « situations propices », notamment des situations de discrimination, d'islamophobie et de racisme. Fragilisés par leur exposition à diverses formes de violence, d'exclusion et de xénophobie, les jeunes radicalisés sont vulnérabilisés à l'endoctrinement et aux idéologies extrémistes et, par le fait même, facilement enclins à tomber dans le piège tendu par les entrepreneurs de la violence terroriste. La radicalisation violente de certains parmi ces jeunes augmente « le niveau d'inquiétude de la population ⁴⁴³ et, par conséquent, « renforce des préjugés, dont l'islamophobie ⁴⁴⁴ ». En retour, ces préjugés nuisent à la participation sociale et au sentiment d'appartenance de certains jeunes à la société québécoise, favorisant ainsi des situations propices au développement du processus de radicalisation menant à la violence. En ce sens la radicalisation violente serait le résultat d'une « rupture réciproque » entre des jeunes victimes d'exclusion et une société inquiétée par leur attitude de radicalisation.

4.4.3 Solutions projetées : « déradicalisation »

Élaborées en vue de lutter contre les « sources de motivation » et les « conditions propices » à la radicalisation violente, les 59 mesures du Plan d'action accordent « une priorité à la prévention, associant tous les acteurs des milieux concernés, tant au sein du secteur public que de la société civile ⁴⁴⁵ ». Elles mettent « en relief l'importance, pour tous les acteurs de la société, de se mobiliser afin de détecter les signes de la radicalisation ⁴⁴⁶ ». Regroupées autour de « quatre axes d'intervention », agir, prévenir, détecter, vivre ensemble, ces mesures se veulent complémentaires à l'action des autres acteurs, notamment les forces policières et le CPRMV ⁴⁴⁷. Elles favorisent : « la détection précoce du processus de radicalisation et son

⁴⁴³ *Ibid.*, p. 33.

⁴⁴⁴ *Ibid.*, p. 8.

⁴⁴⁵ *Ibid.*, p. 17.

⁴⁴⁶ *Ibid.*, p. 7.

⁴⁴⁷ *Ibid.*, p. 8.

signalement. Un signalement rapide [...] permettra l'enclenchement immédiat du processus de déradicalisation, garantissant ainsi l'efficacité de la lutte contre la radicalisation ⁴⁴⁸.

Articulées autour d'une « approche transversale », les mesures du Plan d'action tablent sur la concertation entre « les corps policiers, le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec afin d'[...] appuyer les corps de police ⁴⁴⁹ ». Ainsi, pour « estimer les facteurs de risque » des personnes en situation de crise, les corps policiers auront désormais accès à une équipe multidisciplinaire composée de professionnels en intervention psychosociale, notamment ⁴⁵⁰. Autres enjeux primordiaux pour l'approche transversale sont les programmes de partenariat et de financement de la recherche scientifique. L'objectif est d'approfondir les connaissances sur le processus de radicalisation ⁴⁵¹, de documenter des pratiques en matière de déradicalisation ⁴⁵², d'élaborer des outils d'intervention pour les acteurs des services publics ⁴⁵³, et de maintenir « un bon niveau de connaissance à l'égard d'un phénomène complexe et en évolution constante ⁴⁵⁴ ». Du reste, la recherche est investie de la vocation d'analyser le processus de construction identitaire des jeunes musulmans issus de l'immigration ⁴⁵⁵, de mieux comprendre les actes haineux et xénophobes, notamment ceux motivés par les préjugés islamophobes ⁴⁵⁶, de déterminer les signes et les facteurs de risque de radicalisation, et de définir des facteurs de soutien et de protection pour les détecter et les prévenir ⁴⁵⁷. Bref, la recherche scientifique a pour mission d'identifier les multiples « sources

⁴⁴⁸ *Ibid.*, p. 27.

⁴⁴⁹ *Ibid.*, p. 11.

⁴⁵⁰ *Ibid.*, p. 13.

⁴⁵¹ *Ibid.*, p. 17.

⁴⁵² *Ibid.*, p. 20.

⁴⁵³ *Ibid.*, p. 19.

⁴⁵⁴ *Ibid.*, p. 29.

⁴⁵⁵ *Ibid.*, p. 19.

⁴⁵⁶ *Ibid.*, p. 19.

⁴⁵⁷ *Ibid.*, p. 22.

de motivation » et les « conditions et situations sociales propices » à la radicalisation menant à la violence.

4.4.3.1 Contrer les sources de motivation de la radicalisation

Outre le financement de la recherche scientifique, l'effort de lutte contre les « multiples sources de motivation » de la radicalisation est soutenu par des mesures et des moyens législatifs. En effet, le Plan d'action propose une loi qui vise à « [s] anctionner civilement la tenue et la diffusion publiques de propos haineux, ou incitant à la violence, fondés sur un motif de discrimination prévu à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec ⁴⁵⁸ ». Le Plan d'action va encore plus loin, en proposant d'inclure à la Charte des droits et libertés « une disposition assurant la protection contre les discours haineux ou les discours incitant à la violence [...] L'inclusion de cette protection à la Charte permettrait à une personne de porter plainte auprès de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse ⁴⁵⁹ ». Il propose également à la CDPDJ le mandat de « veiller » à repérer l'expression publique des discours haineux et d'« informer » la société québécoise des noms de leurs tenants et partisans ⁴⁶⁰. Afin de dissuader la diffusion de ces discours, le Plan propose « d'octroyer à un tribunal, en l'occurrence le Tribunal des droits de la personne, le pouvoir d'imposer des sanctions civiles pécuniaires s'il est démontré qu'une personne a tenu de tels propos ⁴⁶¹ ».

Pour renforcer cette lutte contre les discours haineux et incitant à la violence, le Plan d'action prévoit d'autres mesures plus ou moins répressives, notamment la mise en place de moyens qui permettent « au public et aux intervenantes et intervenants de détecter les signes de comportements radicaux prônant la violence et de les signaler, ainsi que les propos haineux, aux autorités compétentes ⁴⁶² ». Afin d'augmenter la capacité de détection et d'anticipation de ces comportements et discours sur Internet, le Plan d'action prévoit la création d'une « équipe

⁴⁵⁸ *Ibid.*, p. 14.

⁴⁵⁹ *Ibid.*, p. 35.

⁴⁶⁰ *Ibid.*, p. 14-21.

⁴⁶¹ *Ibid.*, p. 14.

⁴⁶² *Ibid.*, p. 27.

intégrée » qui sera chargée d'assurer une vigie sur les médias sociaux ⁴⁶³. Par ce travail de surveillance, on espère « identifier rapidement les personnes représentant une menace à la sécurité afin d'intervenir sur le terrain dès les premiers signes ⁴⁶⁴ ». Pour « calculer les probabilités » d'occurrence de cette menace, le Plan d'action rend obligatoire, pour tous les intervenants, une formation pour l'utilisation de « l'Outil d'estimation du risque d'homicide », un dispositif qui permettra aux intervenants « de vérifier le scénario homicide (planification), de repérer les facteurs de risque présents, d'identifier les facteurs aggravants ainsi que les facteurs de protection pour établir l'estimation globale du niveau de risque d'homicide ⁴⁶⁵ ».

4.4.3.2 Contrer les situations propices à la radicalisation

Outre les mesures de lutte contre les sources de motivation, le Plan d'action propose des mesures de lutte contre les situations propices à la radicalisation. Il déploie une stratégie de sensibilisation qui vise « à lutter contre [...] la discrimination et le racisme [et à] renforcer l'estime de soi, le sentiment d'appartenance et la participation à la société québécoise des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles ⁴⁶⁶ ». Cette stratégie visera également « à lutter contre les préjugés, notamment ceux exprimés à l'égard des personnes de confession musulmane, et favorisera la cohésion sociale, l'inclusion et le mieux vivre ensemble dans le but de diminuer le niveau d'inquiétude de la population ⁴⁶⁷ ». Par ailleurs, le Plan d'action compte instaurer de nouvelles règles pour mettre les jeunes à l'abri des violences parentales, particulièrement celles « justifiées par une idéologie » ou basées sur une « conception de l'honneur ⁴⁶⁸ ». Il projette ainsi de modifier la *Loi sur la protection de la jeunesse*, en y ajoutant « expressément à la liste des exemples de mauvais traitements

⁴⁶³ *Ibid.*, p. 27-28.

⁴⁶⁴ *Ibid.*, p. 28.

⁴⁶⁵ *Ibid.*, p. 28.

⁴⁶⁶ *Ibid.*, p. 31.

⁴⁶⁷ *Ibid.*, p. 33.

⁴⁶⁸ *Ibid.*, p. 13-14.

psychologiques, la notion de contrôle excessif⁴⁶⁹ ». Estimant qu'« on ne peut nier l'existence de la pratique de mariages forcés⁴⁷⁰ », le Plan propose d'« encadrer davantage les règles relatives au mariage pour s'assurer du consentement [...] particulièrement dans les cas de personnes âgées de 16 à 18 ans⁴⁷¹ ».

4.4.3.3 « Dépolicer » le CPRMV

En complément des solutions de lutte contre les situations propices à la radicalisation, certaines mesures ont été élaborées dans le but de favoriser le rapprochement et les échanges entre les Québécois de toutes origines, « en mettant sur pied des comités de dialogue et des groupes de discussion⁴⁷² ». D'autres visent à « [s] ensibiliser les jeunes à l'usage éthique et responsable⁴⁷³ » d'Internet et des médias sociaux, « afin de prévenir l'influence que pourraient exercer sur eux les propos haineux⁴⁷⁴ ». En vue de favoriser l'inclusion et la participation sociales, ces mesures comptent également proposer aux jeunes, notamment ceux de minorités racisées, des modèles de réussite⁴⁷⁵. Elles prévoient en outre la mise en place de sites Internet, d'une part, pour informer les victimes de racisme et de propos haineux sur leurs droits et sur les ressources pouvant les accompagner pour les faire valoir⁴⁷⁶ et, de l'autre, pour informer les familles et la population québécoise sur les enjeux liés à la radicalisation violente et les ressources disponibles pour la reconnaître et la signaler⁴⁷⁷. Du reste, une ligne téléphonique unique a été créée à l'échelle du Québec afin « de répondre aux interrogations et aux préoccupations de citoyennes et de citoyens qui croient être témoins de signes de

⁴⁶⁹ *Ibid.*, p. 13. Selon le Plan d'action, cet amendement de la *Loi sur la protection de la jeunesse* visait principalement à lutter contre le phénomène des « crimes d'honneur ».

⁴⁷⁰ *Ibid.*, p. 26.

⁴⁷¹ *Ibid.*, p. 26.

⁴⁷² *Ibid.*, p. 33.

⁴⁷³ *Ibid.*, p. 21.

⁴⁷⁴ *Ibid.*, p. 21.

⁴⁷⁵ *Ibid.*, p. 32.

⁴⁷⁶ *Ibid.*, p. 24-34.

⁴⁷⁷ *Ibid.*, p. 21.

radicalisation dans leur entourage ⁴⁷⁸ ». Enfin, pour confirmer les orientations correctives et proactives de ces mesures, une des plus importantes décisions du gouvernement est celle prise au lendemain du dépôt du Plan d'action et qui consiste à « dépolicer », selon l'expression de la ministre de la Sécurité publique du Québec, le CPRMV, soit de le retirer « des mains du Service de police de la Ville de Montréal ⁴⁷⁹ ».

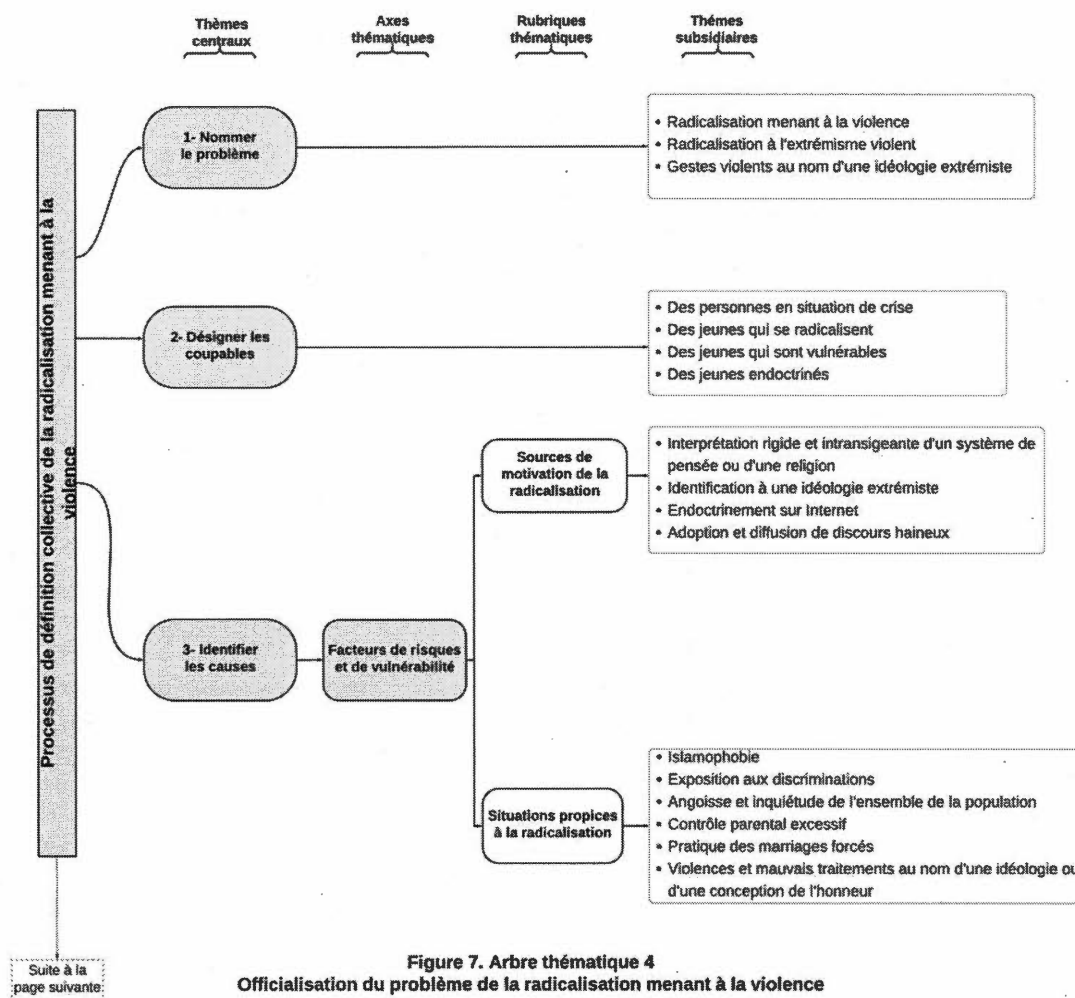


Figure 7. Arbre thématique 4
Officialisation du problème de la radicalisation menant à la violence

⁴⁷⁸ *Ibid.*, p. 20.

⁴⁷⁹ Thériault, L. Cité dans Dutrisac, R. (11 juin 2015). *Loc.cit.* Au sein du gouvernement du Québec, Lise Thériault occupait le poste de ministre de la Sécurité publique au moment de cette déclaration.

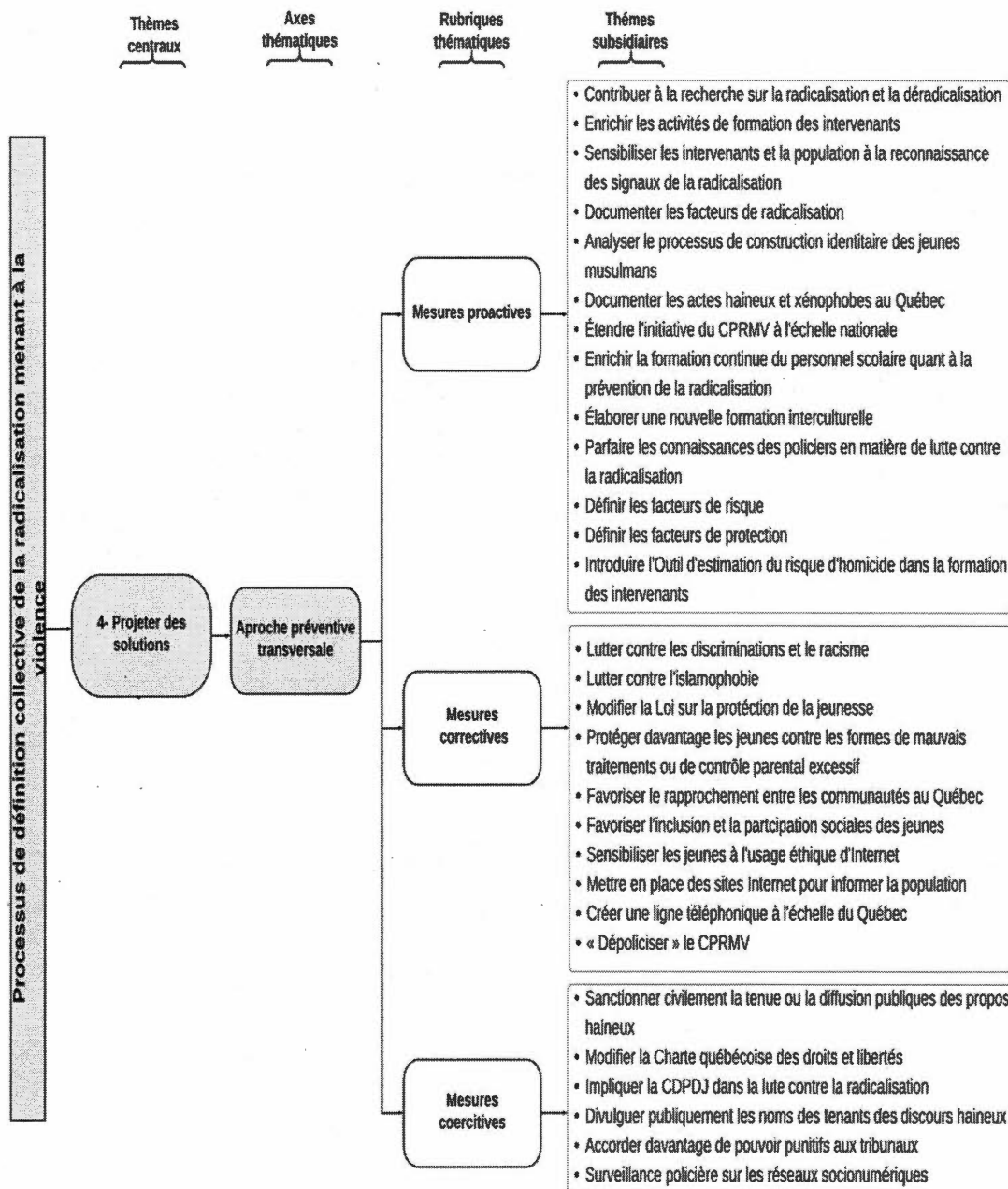


Figure 7. Arbre thématique 4 (suite 1)
Officialisation du problème de la radicalisation menant à la violence

CHAPITRE V

INTERPRÉTATION DU PROCESSUS DE DÉFINITION COLLECTIVE DU PROBLÈME DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE

À présent nous allons examiner de près le processus de définition collective du problème de la radicalisation menant à la violence. La logique descriptive empruntée dans le chapitre précédent pour restituer le faire collectif du public politique et construire un portrait thématique du corpus laissera la place à une logique plus interprétative. Notre objectif, dans ce dernier chapitre, est de répondre aux deux versants de notre question de recherche. Il s'agira alors de mettre en perspective les données que nous avons transposées en thèmes, de les confronter, de les comparer et de les mettre en lien en vue de les faire parler.

5.1 Comment en est-on arrivé au Québec à formuler le problème en termes de radicalisation menant à la violence?

La description de la trajectoire du problème de la radicalisation menant à la violence donne à voir, en action, le faire collectif derrière la définition de ce problème. En même temps qu'elle révèle la diversité des participants du public politique de ce problème, elle met en relief certaines des initiatives qui ont participé à le publiciser, à le problématiser, à le symboliser et à le résoudre. Dans cette description, on peut voir la société québécoise en train d'agir sur elle-même. Éprouvée par l'expérience des attentats terroristes, elle a engendré des formes d'associations, organisé des processus de discussions publiques, généré de nouvelles significations et formes d'action, et conduit à l'élaboration de lois et à la création de nouvelles institutions. La description de la trajectoire du problème de la radicalisation menant à la violence nous informe également sur le rôle d'un État démocratique et d'un gouvernement représentatif qui, dans le but de maintenir les intérêts de leurs gouvernés, encouragent l'expérience de « formation libre » de publics politiques et d'arènes publiques autour de situations problématiques. En effet :

La supériorité de la démocratie sur les autres formes politiques ne provient [...] pas de ce qu'elle serait plus parfaite ou plus naturelle, mais de ce que sa capacité d'auto-correction, d'amendement et d'encouragement des activités humaines s'avère beaucoup plus grande que celle de tout autre régime ⁴⁸⁰.

Mais plus important encore, la description de la trajectoire du problème de la radicalisation menant à la violence ne montre pas seulement comment un public politique, formé aussi bien par une élite d'experts que par une masse de citoyens profanes, assure un « mouvement de passage entre les situations problématiques et les actes de réglementation ⁴⁸¹ ». Elle dévoile également les « modes d'émergence de la vie collective ⁴⁸² ». À vrai dire, si la société est constamment éprouvée par des problèmes sociaux, elle est, par conséquent, constamment appelée à engendrer des formes d'associations pour les signifier, les définir et maîtriser leurs conséquences. De cette dynamique permanente « d'imagination et d'innovation » collectives, émergent non seulement des solutions appropriées à ces problèmes, mais également une forme de « vivre ensemble » et un « monde commun », toujours en train de « se faire, se défaire, et se refaire ⁴⁸³ ». Quels rapports peut-on établir entre ce mouvement permanent de définition et de résolution collectives des problèmes publics et notre question de recherche?

5.1.1 Préfiguration du problème

Avant qu'il soit clairement formulé en termes de radicalisation menant à la violence durant son étape d'officialisation, le problème avait reçu plusieurs dénominations durant ses étapes d'émergence, de reconnaissance et d'institutionnalisation. Chacune de ces dénominations était en même temps une tentative d'identifier des coupables, de définir des causes et d'envisager des solutions. Une des étapes qui a attiré davantage notre attention est celle de la reconnaissance du problème. Dans cette étape, nous avons observé une polarisation de deux camps rivaux autour de deux principales perspectives de dénominations : « radicalisme » et « intégrisme ». De part et d'autre, on a défini des causes et projeté des solutions en fonction

⁴⁸⁰ Zask, J. (2003). p. 40. *Op. cit.*

⁴⁸¹ *Ibid.*, p. 36.

⁴⁸² Cefaï, D. et Pasquier, D. (2003). Introduction, *Op.cit.*, p. 23.

⁴⁸³ Gusfield, J. Cité dans Cefaï, D. (2009). Postface, *Op. cit.*, p. 282.

de ces deux perspectives. Dans le camp partisan de la perspective d'intégrisme, on revendiquait, dans un projet de loi, la création d'un observateur chargé de documenter les manifestations d'intégrisme au Québec. On mettait en cause l'intégrisme religieux et l'absence de lois sur la neutralité de l'État, pour expliquer l'occurrence des attentats des 20 et 22 octobre. L'État était alors sommé, d'une part, de proclamer sa neutralité religieuse, de baliser l'encadrement des « accommodements raisonnables » et, d'autre part, de modifier la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*, afin de limiter la liberté d'expression des intégristes et de les empêcher d'enseigner le déni des « valeurs québécoises ». Certains participants de ce camp sont allés encore plus loin en revendiquant « l'adoption d'une charte de laïcité ⁴⁸⁴ ». Mais quel intérêt pour le public politique de revendiquer la « neutralité de l'État », d'appeler à l'instauration d'une « charte de laïcité » et de ressusciter la « crise des accommodements raisonnables », en vue d'identifier le nom, les causes et les solutions du problème de la radicalisation menant à la violence?

Au premier abord, nous avons observé qu'un des principaux défenseurs de la perspective d'intégrisme était le Parti québécois et l'un de ses fervents opposants était le Parti libéral du Québec. Nous avons alors été portés à interpréter la « revendication » autant que le « rejet » d'une loi sur la neutralité de l'État et sur l'encadrement des accommodements raisonnables comme une simple manœuvre électorale. Or, cette interprétation, certes simpliste, ne ferait que confirmer la « thèse nominaliste » des problèmes publics. Elle ferait du problème de la radicalisation menant à la violence une « pure invention », construite, telle une « fiction », au cours d'un simple processus « d'étiquetage collectif ». Chacun des participants de ce processus mettrait une étiquette sur le problème en fonction de ses propres intérêts, une thèse qui ne concorde par vraiment avec celle de l'approche pragmatiste que nous avons adoptée ici. Celle-ci nous apprend qu'un problème public est d'abord et avant tout une « expérience éprouvée » par un public. Il est d'abord « ressenti » tel un « trouble indéterminé », soit une sorte d'« inquiétude » en attente d'être formulée et configurée en problème public. L'approche pragmatiste nous apprend aussi que, parfois, « des problèmes publics émergent

⁴⁸⁴ Geadah, Y. (2015, 6 février). *Op. cit.*

longtemps après que des événements sont advenus et des processus se sont mis en branle ⁴⁸⁵ ». À quel moment alors le problème de la radicalisation menant à la violence était-il éprouvé collectivement tel un trouble indéterminé? Sa définition serait-elle liée à l'expérience collective de la crise des accommodements raisonnables?

Pour en avoir le cœur net, nous sommes revenus sur cette crise des accommodements raisonnables ⁴⁸⁶, un événement chargé de « d'émotions » et de « dramatisation » collectives. Et à notre grande surprise, nous avons découvert que les troubles liés à la radicalisation violente ont été pressentis, éprouvés et exprimés par le public politique québécois bien avant l'occurrence des attentats terroristes des 20 et 22 octobre 2014. En effet, dans un passage de leur rapport sur cette crise, Gérard Bouchard et Charles Taylor dénonçaient la formation au Québec de ce qu'ils ont appelé le « stéréotype du musulman radical ⁴⁸⁷ ». Dans des témoignages de citoyens devant la commission publique alors organisée pour désamorcer cette crise, le « musulman radical » était décrit comme quelqu'un :

qui ne veut pas s'intégrer, qui rejette les valeurs fondamentales de notre société, qui veut remettre le religieux en selle dans les affaires publiques et qui utilise les pratiques d'harmonisation pour faire avancer un projet agressif de conquête ⁴⁸⁸.

⁴⁸⁵ Gusfield, J. (2009). p. 3. *Op. cit.*

⁴⁸⁶ En 2007, le Québec a vécu ce qu'on a appelé alors « la crise des accommodements raisonnables ». Chargé de tensions et d'émotions collectives, cet événement social exprimait un sentiment d'insatisfaction éprouvé par divers groupes protagonistes : les uns revendiquaient d'être accommodés dans leurs pratiques religieuses pendant que les autres, s'indignant publiquement, exprimaient leur frustration de devoir accommoder des pratiques qu'ils qualifiaient de rigides et d'intransigeantes. De part et d'autre, les groupes protagonistes se nourrissaient d'une même indignation : les uns, en rejetant les pratiques d'accommodements, mettaient de l'avant des valeurs fondamentales de la société qui méritent reconnaissance et autorité, pendant que les autres, résistants à toute révision de leurs pratiques religieuses, exprimaient leur malaise en termes de manque de reconnaissance. En réponse à cette crise, le gouvernement libéral du Québec avait créé, à l'époque, la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Près de trois mois après sa mise en place, la Commission a formulé, dans son rapport, plusieurs recommandations au gouvernement pour désamorcer la crise.

⁴⁸⁷ Bouchard, G. et Taylor, C. (2008). *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation*. [Document PDF]. Rapport intégral de la Commission de consultations sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, déposé en mai 2008, p. 207.

⁴⁸⁸ *Ibid.*, p. 207.

Déplorant ce type de propos, les auteurs du rapport rétorquaient en affirmant que « le refus répété » de ces pratiques d'harmonisation et de « demandes en provenance de groupes religieux peut avoir un effet aliénant en les repoussant vers les marges de la société, là où les fondamentalismes prennent habituellement racine ⁴⁸⁹ ». Dans une note de bas de page, les auteurs du rapport font explicitement référence à l'exclusion comme « cause » de la radicalisation et de la violence : « l'exclusion sociale, a-t-on dit, est la mère du décrochage, de la radicalisation et de la violence ⁴⁹⁰ ». Ils avertissaient en outre que l'exclusion sociale, combinée à la discrimination et au déclassement économique, peut avoir des « effets » « que l'on voudrait prévenir chez ces concitoyens [...] un repli [...] un durcissement des croyances, une marginalisation [...] et des comportements de défense qui prendraient tous les airs de la subversion tant redoutée ⁴⁹¹ ».

Que ce soit du côté des tenants du « stéréotype » du musulman radical ou du côté de ceux qui s'efforçaient de le déconstruire, on avait « pressenti le danger » d'éclosion d'un phénomène de « durcissement de croyances » et on anticipait, d'ores et déjà, le risque qu'un tel phénomène prenne la forme de « comportements de défense » ou « d'une subversion tant redoutée ». De part et d'autre, on identifiait des causes à ce phénomène (projet agressif de conquête, discrimination, marginalisation, exclusion, déclassement économique et social) et on spéculait sur de possibles solutions (encadrement ou refus des pratiques d'harmonisation ou, à l'inverse, l'acceptation des demandes d'accommodements). Sous diverses reformulations, les causes et solutions identifiées par le public dans le rapport sur la crise des accommodements raisonnables sont ressuscitées par les deux camps polarisés autour du problème de la radicalisation menant à la violence. Les deux camps semblent placer, dans un premier temps, ce problème dans le contexte de la crise des accommodements raisonnables pour l'interpréter.

⁴⁸⁹ *Ibid.*, p. 179.

⁴⁹⁰ *Ibid.*, p. 179.

⁴⁹¹ *Ibid.*, p. 207-208.

Pour les partisans de la perspective de l'intégrisme, en plus de la nécessité d'une loi sur la neutralité de l'État et sur l'encadrement des accommodements raisonnables, il faut combattre les « idées qui encouragent le déni des valeurs québécoises ⁴⁹² » et « soumettre la liberté d'expression et de religions à certaines balises ⁴⁹³ ». Pour les tenants de la perspective de la radicalisation, la neutralité religieuse de l'État et l'encadrement des accommodements raisonnables n'ont rien avoir avec la radicalisation violente ⁴⁹⁴. Il faut, au contraire, « prévenir l'exclusion [...] ainsi que les comportements discriminatoires envers les religions pouvant mener à la radicalisation ⁴⁹⁵ ». Il faut lutter aussi contre les « discours d'islamophobie et d'exclusion ⁴⁹⁶ ». Les deux camps polarisés autour du problème de la radicalisation menant à la violence « s'appuyaient », chacun à sa manière, sur le trouble pressenti lors de la crise des accommodements raisonnables. D'un côté, on ressuscitait la neutralité de l'État et l'encadrement des pratiques des accommodements raisonnables pour envisager des solutions au problème de la radicalisation menant à la violence et, de l'autre, la discrimination, l'exclusion, et l'islamophobie, à la fois pour expliquer les causes et réfléchir aux solutions de ce problème.

Le retour sur la crise des accommodements raisonnables nous révèle qu'au sein de l'arène alors formée autour de cette crise, le public politique pensait déjà le problème de la radicalisation violente à voix haute, en anticipait les conséquences, débattait de ses causes, de ses protagonistes et s'opposait sur plus d'une solution pour le prévenir. De cette régression temporelle, on apprend que, déjà à l'époque, la société québécoise « éprouvait l'expérience » d'un « trouble confus » lié à « la radicalisation des croyances ». Elle « reconnaissait déjà que quelque chose va mal et qu'il faut y remédier ⁴⁹⁷ ». Elle redoutait les conséquences d'une

⁴⁹² Dutrisac, R. (2015, 5 février). *Loc.cit.*

⁴⁹³ Geadah, Y. (2015, 6 février). *Op. cit.*

⁴⁹⁴ Premier ministre du Québec. Cité dans Arsenault, J. (2015, 17 janvier). *Loc.cit.*

⁴⁹⁵ Premier ministre du Québec. Cité dans Salvet, J. M. (2015, 11 janvier). Un comité opérationnel dans quelques semaines. *Le Soleil*, p. 3.

⁴⁹⁶ Premier ministre du Québec. Cité dans Dutrisac, R. (2015, 28 janvier). *Loc.cit.*

⁴⁹⁷ Emerson, R. M et Messinger, S. L. (1977). The Micro-Politics of Trouble. *Social Problems*. 25(2), 121-134. [Chapitre de livre]. (Cefaï, D. et Terzi, C, trad.). Dans D. Cefaï, et C. Terzi (dir.). (2012). *Op.cit.*, p. 7.

situation qu'elle formulait alors en termes de « projet agressif de conquête » ou de « subversion tant redoutée ». Plus important pour notre enquête, la crise des accommodements raisonnables révèle que le problème de la radicalisation menant à la violence était déjà ressenti, éprouvé et vécu comme un « problème latent », une « angoisse collective » ou, encore, une forme de « hantise » non encore clairement « thématiques » ou « articulées » en langage descriptif. Cette angoisse collective semble être le point de départ du problème de la radicalisation menant à la violence. Ce problème, en ce sens, ne serait pas une invention ou une fiction ficelée selon les « intérêts électoraux » de certains participants de son public politique. Il s'est « constitu[é] temporellement au “contact” d'une activité collective⁴⁹⁸ ». Il est ancré dans une « affectivité » et un « subir » collectifs qui l'annoncent et le « préfigurent ».

5.1.2 Configuration du problème

Le trouble perçu et ressenti, lors de la crise des accommodements raisonnables, comme « projet agressif de conquête », « comportement de défense » ou « subversion tant redoutée » a acquis, après les attentats terroristes des 20 et 22 octobre, la « consistance » d'un problème public qui porte un nom : la radicalisation menant à la violence. Mais avant qu'il soit baptisé ainsi, ce trouble ressenti est entré dans un processus de définition collective que nous avons formalisé selon les étapes d'émergence, de reconnaissance, d'institutionnalisation et d'officialisation. Durant ce processus, les enjeux de dispute autour de ce trouble ont changé, la recherche de causes a été poussée et le regard du public politique a pointé vers de nouveaux horizons, en vue de le nommer, de le résoudre et de déceler des raisons d'agir. Cette fois-ci, le public politique articulé autour de ce trouble s'en est saisi autrement. Chacun des protagonistes de ce public défendait une ou plusieurs perspectives pour le définir et pour le contenir. Ces perspectives « ne sont pas simplement une affaire de “choix”, de “préférence” ou de “stratégies”⁴⁹⁹ ». Elles ne renvoient pas à la « vérité » et ne sont pas non plus de simples étiquettes apposées, par intérêt, sur la situation problématique. Elles apparaissent,

⁴⁹⁸ Cefai, D. (2014). *Op. cit.*, p. 4.

⁴⁹⁹ Cefai, D. et Terzi, C. (2012). *Op. cit.*, p. 36.

pour leurs défenseurs, comme « appropriées » à la situation problématique. Elles élaborent leurs compréhensions et forment leurs jugements ⁵⁰⁰ concernant l'engagement de certains jeunes dans la violence terroriste. Les perspectives du public politique :

prennent corps dans le monde : elles occupent des rayons de bibliothèque et des banques de données, mobilisent des réseaux de personnes [...] nourrissent des laboratoires de recherche, des soutiens politiques, des dispositifs administratifs, des controverses universitaires, forment des étudiants [...] et accroissent les rangs de leurs partisans ⁵⁰¹.

La définition du problème en termes de radicalisation menant à la violence a requis non pas la conciliation des « intérêts » divergents des participants de son public politique, mais la « stabilisation de compromis » parmi la « pluralité de leurs perspectives ». Les participants de ce public « prennent la perspective les uns des autres – soit pour simplement se coordonner, soit pour l'incorporer à leur propre perspective ou, selon d'autres modalités, pour la comprendre, la discuter, l'interroger, l'interpréter, la critiquer, la rejete ⁵⁰² ». Dans la description que nous avons faite du processus de définition collective du problème de la radicalisation menant à la violence, nous avons observé plusieurs de ces compromis, élaborés aussi bien pour nommer ce problème que pour identifier ses causes et envisager ses solutions. Parmi ces compromis, celui fait par le premier ministre du Québec qui, tout en réfutant la perspective de l'intégrisme au profit de celle du radicalisme, n'hésitait pas, à l'occasion, à faire référence « à l'intégrisme radical ⁵⁰³ » pour nommer le problème. Il ne s'agit pas là d'un simple « compromis sémantique », mais d'un compromis entre les perspectives de deux camps polarisés autour de la définition collective du problème. C'est une tentative de « concilier », en partie, les arguments, les revendications, les interprétations et les projections de deux camps concurrents, en conjuguant la perspective de l'intégrisme à celle du radicalisme pour définir le problème.

⁵⁰⁰ *Ibid.*, p. 36.

⁵⁰¹ Gusfield, J. Cité dans Cefai, D. (2009). Postface. *Op. cit.*, p. 282.

⁵⁰² Cefai, D. (2014). *Op. cit.*, p. 8.

⁵⁰³ Premier ministre du Québec. Cité dans Marin, S. (2015, 28 février). *Op. cit.*

Les compromis entre ces deux perspectives sont encore plus élaborés quand il s'agit des solutions envisagées au problème. En effet, si les partisans de la perspective de l'intégrisme n'avaient pas réussi à incorporer le terme « intégrisme religieux » dans la dénomination officielle du problème de la radicalisation menant à la violence, ils ont néanmoins su faire valoir leur perspective pour le résoudre. D'une part, ils revendiquaient la modification de la Charte québécoise des droits et libertés pour limiter la liberté d'expression des intégristes, de même que l'interdiction de la tenue et de la diffusion publique de propos haineux⁵⁰⁴. D'autre part, ils revendiquaient la mise en place d'un « Observateur » pour documenter le phénomène d'intégrisme au Québec⁵⁰⁵. Ces revendications ont abouti, en grande partie, dans la solution officialisée par le Plan d'action. En dépit du penchant de ce Plan en faveur de la perspective du radicalisme, il a intégré les solutions projetées par les partisans de la perspective de l'intégrisme. En effet, le Plan propose de modifier la Charte québécoise des droits et libertés pour assurer la protection des personnes contre les discours haineux ou les discours incitant à la violence⁵⁰⁶, et confie non pas à un « Observateur », mais à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) la mission d'enquêter et d'informer la société québécoise sur le phénomène de l'intégrisme au Québec. Il a présenté également, comme le souhaitait le camp partisan de la perspective de l'intégrisme, un projet de loi qui sanctionne la tenue publique des discours haineux ou incitant à la violence⁵⁰⁷.

À côté de ces compromis, nous avons également observé plusieurs « échanges et emprunts » de perspectives ayant servi à définir le problème de la radicalisation menant à la violence. Parmi ces échanges de perspectives, le plus significatif à notre sens est celui qui s'est opéré, entre la scène ordinaire de la vie quotidienne et la scène gouvernementale. Au lendemain de

⁵⁰⁴ Dutrisac, R. (2015, 5 février). *Op. cit.*

⁵⁰⁵ Maltais, A. Cité dans Dutrisac, R. (2015, 12 février). *Op. cit.*

⁵⁰⁶ Gouvernement du Québec. (2015). *Op. cit.*, p. 35.

⁵⁰⁷ Legault, F. (2015, 10 février). *Op. cit.* Dans cet article d'opinion, François Legault affiche sa position en faveur de la perspective de l'intégrisme et cite des propos de Gérard Bouchard pour soutenir la proposition d'amender la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, en vue d'interdire la tenue publique des propos haineux.

l'attentat de Saint-Jean-sur-Richelieu, une citoyenne ordinaire⁵⁰⁸ avait décidé de mettre à la disposition de la population québécoise et canadienne sa propre ligne téléphonique, son site Internet baptisé *Extreme dialogue.org*, ainsi qu'une équipe de prévention composée de psychologues, d'experts et d'un imam, dans le but d'informer et de prendre en charge les familles touchées par le problème de la radicalisation violente. Selon cette initiative civique, nous devrions exploiter la « force du social », « trouver des solutions ensemble [et] communiquer tous ensemble⁵⁰⁹ ». Reprenant à la lettre ces recommandations, le Plan d'action gouvernemental reconnaissait « l'importance, pour tous les acteurs de la société, de se mobiliser afin de prévenir [...] la radicalisation⁵¹⁰ ». Un an après cette initiative civique, le Plan d'action a mis en place un site Internet ainsi qu'une ligne téléphonique, à l'échelle du Québec, en vue d'informer la population sur les enjeux liés à la radicalisation et sur les ressources disponibles pour la prise en charge des individus radicalisés et de leurs familles. Il nous semble, par ailleurs, que « l'équipe » de prévention mise en place par cette initiative civique serait « l'ancêtre » du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV). Ayant inspiré l'action gouvernementale et probablement la mise en place d'un centre de prévention, cette initiative civique propose une « idée de solution » avant-gardiste et conforte la thèse pragmatiste selon laquelle :

toute idée valable ou nouvelle provient des minorités, peut-être même d'une minorité formée d'une seule personne. Ce qui est important, c'est que cette idée puisse avoir la possibilité de se répandre et de devenir la possession de la multitude⁵¹¹.

D'autres emprunts et échanges de perspectives se sont avérés déterminants lors de l'étape d'institutionnalisation du problème. Nous avons observé que certaines enquêtes journalistiques proposaient des solutions inspirées de l'expérience de nombre de pays

⁵⁰⁸ Il s'agit de Madame Christianne Boudreau, une Canadienne qui réside à Calgary et dont le fils, s'étant enrôlé comme combattant du groupe État islamique, a été tué en Syrie.

⁵⁰⁹ Boudreau, C. Cité dans Gagnon, K. (2014, 22 octobre). *Op. cit.*

⁵⁰⁹ Premier ministre du Québec. Cité dans Loisel, M. (2014, 18 novembre). *Op. cit.*

⁵¹⁰ Gouvernement du Québec. (2015). *Op. cit.*, p. 7.

⁵¹¹ Dewey, J. (2003). *Op. cit.*, p. 198.

européens. Elles préconisaient la mise en place de centres et de programmes de déradicalisation, en vue « d'étouffer le problème de la radicalisation violente dans l'œuf ». Le programme danois de déradicalisation, ainsi que sa structure de conseil et d'information aux citoyens *Info House*, a souvent été cité par les journalistes en exemple à suivre pour le Québec⁵¹². Impliquant le travail concerté d'intervenants sociaux, d'employés municipaux, de policiers et d'experts, le programme de déradicalisation danois avait pour objectifs de « tendre la main aux djihadistes potentiels » et de « freiner toute forme de terrorisme⁵¹³ ». La Ville de Montréal et le SPVM ont fini par adopter, presque à la lettre, cette initiative qui vise à établir un « équilibre entre prévention et répression ». Ils ont alors mis en place le CPRMV. Engagé à la fois dans l'information de la population québécoise et dans la prise en charge des individus radicalisés et de leurs familles, le Centre vise principalement à « repérer les citoyens – surtout des jeunes – tentés par la radicalisation, et de les ramener dans le droit chemin avant qu'ils passent aux actes⁵¹⁴ ». À l'instar du programme danois de déradicalisation et de son *Info House*, le CPRMV offre un service de mentorat aux jeunes radicalisés, leur propose des voies de sorties, met à la disposition des citoyens une ligne téléphonique et une structure d'information, et implique le travail concerté des intervenants sociaux, de psychologues, d'experts et de policiers.

Ce n'est pas pour juger de la pertinence de ces formes de compromis et d'échanges que nous en avons exposé quelques exemples ici. Ces compromis et échanges traduisent le travail de communication, de collaboration et de recoupement entre diverses scènes publiques impliquées dans le processus de définition collective du problème. En plus de nous montrer, concrètement, le « comment » de la définition et de la formulation du problème en termes de radicalisation menant à la violence, ces compromis nous apprennent que ce problème n'est

⁵¹² Asselin, P. (2014, 2 novembre). *Op. cit.*; Côté, É. (2014, 13 décembre). *Op. cit.*; Myles, B. (2015, 30 mai). Prévention et traitement. *Le Devoir*, p. A5; Thibodeau, M. (2015, 17 février). Unis contre le terrorisme. *Le Soleil*, p. 22.

⁵¹³ Côté, É. (2014, 13 décembre). *Loc.cit.*

⁵¹⁴ Coderre, D. Cité dans Fortier, M. (2015, 10 mars). *Op. cit.* Maire de Montréal au moment de cette déclaration, Denis Coderre avait procédé à la mise en place du CPRMV.

pas défini d'une « façon artificielle » ou selon « l'intérêt particulier » d'un des participants de son public politique. C'est au nom de « l'intérêt général » que des « formes d'associations » ont émergé en vue d'avoir une prise sur ce problème. Éphémères, évanescentes et non données à l'avance, ces formes d'associations se composaient aussi bien d'un public de particuliers et de citoyens ordinaires que d'un public d'experts, d'officiels et de journalistes. Elles ont pris la forme de « collectifs d'enquêteurs, d'explorateurs et d'expérimentateurs qui [ont monté] des dispositifs de mobilisation pour définir leur trouble, l'ériger en problème d'intérêt public et interpeller le pouvoir public en vue de le résoudre ⁵¹⁵ ».

C'est au rythme de ces formes d'associations que le problème de la radicalisation menant à la violence a été nommé, ses causes identifiées et ses solutions définies. En ce sens, l'identification et la résolution de ce problème n'étaient pas le monopole de l'État et des experts. Avant leur institutionnalisation et leur officialisation, certaines des solutions innovantes apportées à ce problème étaient « imaginées » par des particuliers et « ébauchées » dans des enquêtes journalistiques. Elles sont le résultat d'« un échange interactionnel ⁵¹⁶ », au sein d'une « communauté d'aventure » engendrée par ce problème. Les membres de cette communauté forment un public, à la fois « récepteur collectif » et « acteur collectif ». Par son affectivité et son activité de publicisation et de problématisation, ce public construit, « dans la pluralité et la conflictualité, un monde commun ⁵¹⁷ ». Plus important encore, l'activité de ce public nous montre que le problème de la radicalisation menant à la violence était identifié et défini « par le bas », avant d'être renvoyé « vers le haut », c'est-à-dire avant que des institutions et des pouvoirs publics s'en soient emparées pour le résoudre. Ces pouvoirs et institutions étaient à la fois interpellés et inspirés par les solutions imaginées par des particuliers et esquissées par des journalistes. C'est en partant de ces propositions de solutions qu'ils ont pu « organiser et officialiser » des dispositifs et des modes de résolution de ce problème public.

⁵¹⁵ Cefai, D. et Pasquier, D. (2003). *Op. cit.*, p. 25.

⁵¹⁶ Mead, G. H. Cité dans Cefai, D. (2016). *Op. cit.*, p. 34.

⁵¹⁷ Cefai, D. (2016). *Op. cit.*, p. 57.

5.1.3 Refiguration du problème

Nous pouvons maintenant affirmer que, dans le processus de définition collective du problème de la radicalisation menant à la violence, les initiatives civiques ont « précédé » le traitement des pouvoirs publics pour résoudre ce problème. Nous pouvons également affirmer que la « carrière » de ce problème s'est jouée à la fois sur la scène de la vie ordinaire, sur la scène journalistique et sur les scènes municipale et gouvernementale, entre autres. Nous pouvons aller encore plus loin et soutenir que les compromis et échanges de perspectives au sein de ces différentes scènes publiques ont eu un effet non seulement sur la définition et la résolution de ce problème, mais également sur son « destin ». Au fait, une des solutions projetées dans le Plan d'action et qui a fait l'objet d'un compromis entre les deux perspectives de l'intégrisme et du radicalisme propose une loi qui interdit « de tenir ou de diffuser, publiquement et à l'égard d'une personne, un discours haineux ou un discours incitant à la violence ⁵¹⁸ ». Lors de sa mise en œuvre concrète, cette solution a rencontré une forte résistance. Nous avons recensé plus de quarante mémoires ⁵¹⁹ présentés l'Assemblée nationale du Québec par des citoyens et par le milieu associatif au sujet de cette solution. Dans l'ensemble, ces mémoires rejettent catégoriquement cette solution, au motif qu'elle présente le risque de limiter la liberté d'expression de tous. Après au moins une année de débats, le gouvernement a fini par retirer cette solution et abandonner son projet de loi sur l'interdiction de la diffusion publique des discours haineux. Selon la ministre de la Justice, en abandonnant cette mesure, le Québec « ne ferme [...] pas la porte définitivement à une législation sur les discours haineux, estimant que la perception des Québécois sur cette question pourrait évoluer ⁵²⁰ ».

⁵¹⁸ Gouvernement du Québec. (2015). *Op. cit.*, p. 35.

⁵¹⁹ Gouvernement du Québec. Assemblée nationale. (2015-2016). *Loi édictant la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux incitant à la violence et apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes*. Québec. On peut consulter dans le site Internet de l'Assemblée nationale l'ensemble des mémoires et débats officiels qui ont eu lieu au Québec entre 2015 et 2016 au sujet de la mise en œuvre concrète de cette solution.

⁵²⁰ Vallée, S. Cité dans Radio Canada. (2016, 25 mai, 14 h 3). Info. Dans *Québec retirera les dispositions sur les discours haineux du projet de loi 59*. Montréal : l'auteur. Au moment de cette déclaration, Stéphanie Vallée était ministre de la Justice du Québec.

En évoquant cette étape de mise en œuvre d'une des mesures prévues par le Plan d'action pour lutter contre la radicalisation violente, notre objectif n'est pas d'évaluer les conséquences ou les effets de cette mesure. D'ailleurs, la mise en place concrète des mesures du Plan d'action, une étape très importante dans la trajectoire d'un problème public, ne fait pas partie des objectifs de notre enquête. Or, nous avons jugé pertinent d'évoquer cette étape, dans la mesure où elle met en lumière la « refiguration » du problème de la radicalisation menant à la violence. Officialisée comme une des principales solutions au problème public de la radicalisation menant à la violence, l'interdiction de la diffusion publique de discours haineux ou incitant à la violence avait suscité, lors de sa réception collective, des flambées d'émotions et engendré un nouveau public politique et une nouvelle arène, articulée autour de la définition du problème de « discours haineux ». N'ayant pas établi de compromis autour d'une définition acceptable de « ce que peut être » un discours haineux, les participants de ce public politique ont fini par interrompre le processus de définition collective de ce problème et, par conséquent, abandonner la solution d'interdire la diffusion publique des propos haineux. « « Le consensus qui s'est dégagé, c'est qu'on n'est pas prêts pour ça », a déclaré la ministre [de la Justice] ⁵²¹ ».

La description, certes grossière, du traitement public du problème des discours haineux vient compléter notre compréhension du « comment » de la définition collective du problème de la radicalisation menant à la violence. La mise en œuvre concrète de certaines mesures du Plan d'action en vue de lutter contre la radicalisation violente avait déclenché un nouveau processus de définition collective d'un nouveau problème public, celui des discours haineux. Or, les discours haineux sont identifiés, dans le Plan d'action, comme une « cause » ou « source de motivation » de la radicalisation menant à la violence. Leur interdiction était envisagée comme une des principales solutions à ce problème. Débattre publiquement de la définition des discours haineux revient alors à « rouvrir » le débat public concernant certaines causes et solutions officielles du problème de la radicalisation menant à la violence. Il convient alors de dire que le processus de « définition collective » du problème des discours

⁵²¹ *Ibid.*

haineux est, en réalité, un processus de « redéfinition collective » du problème de la radicalisation menant à la violence. En même temps qu'il s'efforçait de définir les discours haineux, le public politique formé autour de ce problème cherchait, indirectement, à « redéfinir » certaines des causes et solutions du problème de la radicalisation menant à la violence. En l'absence de compromis sur « ce que c'est » un discours haineux, le public politique a fini par abandonner « une cause » qui expliquerait le problème de la radicalisation menant à la violence et, par le fait même, à renoncer à une des solutions envisagées collectivement pour le résoudre. En ce sens, le problème de la radicalisation menant à la violence a été « refiguré » et « redéfini » lors de la mise en œuvre concrète de certaines mesures de son Plan d'action gouvernemental. Cette refiguration nous incite à « reconnaître » « les possibilités multiples » d'explication des causes et de la résolution du problème de la radicalisation menant à la violence. Celui-ci, dépendamment du faire collectif et de l'activité interprétative de son public politique, semble ouvert à la fois à une variété de causes socialement produites pour expliquer son occurrence et à une variété de moyens pour concevoir ses solutions.

5.1.4 Processus de définition collective du problème

Les étapes de configuration et de refiguration nous montrent que le problème de la radicalisation menant à la violence n'est pas cerné ou défini d'une façon décisive et irrévocable. Plus important encore, ces étapes nous montrent que les causes identifiées et les solutions envisagées pour ce problème ne lui sont ni « inhérentes » ni « permanentes ». Elles sont, au contraire, « émergentes » et « socialement produites ». Elles sont le produit d'échanges et de compromis de perspectives stabilisés au cours du processus de définition collective de ce problème. C'est au public politique de ce problème que revient le travail « d'imagination collective » pour lui donner un nom, identifier ses causes et ses solutions. Ceux-ci ne sont pas suggérés au public par une nature « objective du problème », mais élaborés au cours d'une activité de « coopération » et de « compétition » au sein d'une arène publique. Ils sont le résultat de compromis stabilisés d'une « façon provisoire ». À cet égard, le fait que le compromis établi autour des discours haineux comme cause et de leur interdiction comme solution n'ait pas pu résister lors de la refiguration du problème de la radicalisation violente est très significatif. D'une part, ce « compromis avorté » révèle que,

comme tout problème public, celui de la radicalisation menant à la violence n'a pas « une nature objective » qui suggère à son public politique des « causes objectives » et « des solutions définitives ». D'autre part, il montre que le processus de définition collective de ce problème ne s'achève pas par un Plan d'action gouvernemental, mais se prolonge lors de la mise en œuvre concrète des mesures prévues par ce Plan d'action. Bref, l'abandon du compromis autour de l'interdiction des discours haineux nous enseigne que le problème de la radicalisation menant à la violence pourrait être expliqué, résolu et nommé de plusieurs façons, dépendamment des compromis et des perspectives stabilisées dans son arène publique. L'abandon de ce compromis nous apprend en outre que « la recherche collective d'un remède » à ce problème est appelée à se poursuivre encore. Autrement dit, le destin du problème de la radicalisation menant à la violence n'est pas encore scellé.

À cet égard, les commentaires de la ministre québécoise de la Justice concernant l'abandon du projet de loi sur l'interdiction des propos haineux sont très significatifs. Elle a constaté que le Québec « n'est pas prêt pour ça ⁵²² », c'est-à-dire n'est pas prêt à enclencher un processus de définition collective du problème des discours haineux. Elle avait rajouté que la « perception des Québécois sur cette question pourrait évoluer ⁵²³ », ce qui montre que le gouvernement est pleinement conscient qu'un problème public requiert une sorte de « maturation du public », et implique « l'affectivité et la perception collectives » des Québécois et non seulement la « perspicacité » des experts et des responsables politiques. Il faut attendre que le trouble causé par la diffusion des discours haineux soit d'abord ressenti, identifié et défini collectivement par le bas. « Être prêt pour ça » signifie être « affecté » par la diffusion publique des discours haineux, en faire l'expérience collective, en éprouver les conséquences et en être irrité et indigné au point de se mobiliser, d'enquêter, de créer la polémique autour de cette situation problématique, de réussir à la faire reconnaître comme telle, d'interpeller et de mobiliser les pouvoirs publics pour la résoudre. Même si un politicien, un expert ou un sociologue arrive, preuves à l'appui, à la conclusion que le Québec serait « rongé » par la diffusion publique des discours haineux, ce trouble n'aura le statut de

⁵²² *Ibid.*

⁵²³ *Ibid.*

« public » et ne sera traité publiquement qu'à partir du moment où il est « perçu », « ressenti », « éprouvé » et « saisi » collectivement comme situation problématique. De plus, les causes et solutions identifiées par ces experts, politiciens ou sociologues ne seraient pas forcément les mêmes que celles identifiées par le public politique qui fait l'épreuve de ce trouble. En ce sens, le sociologue, avant de chercher des « causes objectives » et d'envisager des solutions appropriées à un problème public, doit d'abord examiner le processus social de stabilisation de compromis et d'échanges de perspectives qui a servi à publiciser, à problématiser et à symboliser ce problème. Bref, le destin du problème de la radicalisation menant à la violence sera, peut-être, accompli au moment où les Québécois seront « prêts » à enclencher un processus de définition collective du problème de la diffusion publique de discours haineux.

De ces trois étapes, préfiguration, configuration, refiguration, on pourrait également confirmer une des thèses de l'approche pragmatiste selon laquelle un problème public peut émerger longtemps « après que des événements sont advenus et des processus se sont mis en branle ⁵²⁴ ». Comme le révèle le rapport Bouchard-Taylor, le trouble lié à la radicalisation violente était déjà ressenti par le public, lors de la crise des accommodements raisonnables, sous forme d'inquiétudes et exprimé par le stéréotype du « musulman radical » ou par l'expression de « subversion tant redoutée ». En ce sens, il convient de dire que le problème de la radicalisation menant à la violence était en « gestation » lors de la crise des accommodements raisonnables. Les « germes » de ce problème sont contenus dans le processus de définition collective du problème public des accommodements raisonnables. Nous pouvons alors dire que la « configuration » du problème public des accommodements raisonnables « préfigure » celle du problème public de la radicalisation menant à la violence. Celui-ci serait alors la « refiguration » du problème des accommodements raisonnables. Nous pouvons même aller plus loin et accepter qu'à son tour, le problème public de la diffusion des « discours haineux » était déjà en « gestation » lors de la « configuration » du problème de la radicalisation menant à la violence. En ce sens, la configuration du problème de la

⁵²⁴ Gusfield, J. (2009). *Op. cit.*, p. 3.

radicalisation menant à la violence préfigure celle du problème des discours haineux. Celui-ci serait alors la « refiguration » du problème de la radicalisation menant à la violence. En ce sens, les configurations des problèmes publics « sont rendues possibles, et même appelées, par les préfigurations qui les précèdent; et elles sollicitent à leur tour les refigurations qui vont prendre appui sur elles ⁵²⁵ ».

Appliqués à l'analyse des problèmes publics ⁵²⁶ et inspirés du modèle de la « configuration narrative » développé par Paul Ricoeur ⁵²⁷, ces trois moments de préfiguration, configuration, refiguration mettent au jour un fait d'une grande importance quant à la trajectoire d'un problème public. Si le problème de la radicalisation menant à la violence avait abouti à l'élaboration d'un plan d'action, celui des discours haineux avait pour point de départ ce même plan d'action gouvernemental. Plus important encore, si ce plan d'action « était précédé » par des initiatives civiques pour définir le problème de la radicalisation menant à la violence, « il a précédé », dans le cas du problème des discours haineux, les initiatives civiques qui avaient pris forme de mémoires présentés devant l'Assemblée nationale du Québec. En ce sens, la trajectoire d'un problème public n'est ni « linéaire » ni « rigide ». Certaines de ses phases peuvent être « inversées », d'autre « avortées », comme dans le cas du problème des discours haineux qui, n'ayant pas abouti à des phases d'institutionnalisation et d'officialisation, n'a reçu ni signification, ni définition, ni résolution satisfaisantes.

⁵²⁵ Cefai, D. et Terzi, C. (2012). *Op. cit.*, p. 31.

⁵²⁶ Cefai, D. (1996). *Loc.cit.*, p. 48. Dans cet article, D. Cefai attire notre attention sur le modèle de la *triple mimesis* de Paul Ricoeur, pour nous montrer que les situations problématiques ont une « forme d'intrigue », c'est-à-dire un ensemble d'événements qui forme la trame d'une histoire dont nous sommes à la fois « les acteurs et les patients ». Cette histoire est traversée par trois moments : préfiguration (moment de gestation d'un trouble), configuration (moment de conversion du trouble en problème) et refiguration (moment de réception du problème).

⁵²⁷ Ricoeur, P. (1983). *Temps et récit. T.I : L'intrigue et le récit historique*. France : Édition du Seuil, p. 108-162. En fait, les trois moments de préfiguration, configuration et refiguration correspondent au modèle de la « configuration narrative » ou de *triple mimesis*, développé par Ricoeur pour expliquer la « médiation » entre « temps » et « récit », et pour décrire le « procès concret par lequel la configuration textuelle fait médiation entre la préfiguration du champ pratique et sa refiguration par la réception de l'œuvre » (*Ibid.*, p. 107).

Le « comment » de la définition collective du problème de la radicalisation menant à la violence met au jour une autre propriété importante des problèmes publics. La simple description de sa trajectoire nous montre que le problème de la radicalisation menant à la violence n'a pas émergé seul, mais était accompagné d'une « grappe de problèmes sociaux ». En plus du problème de la diffusion publique des discours haineux, le problème de la radicalisation menant à la violence met en relief des problèmes d'exclusion sociale, de discrimination, de racisme, d'intégration, d'intégrisme religieux, de violences parentales, de mariages forcés, de contrôle excessif, d'endoctrinement sur Internet, pour ainsi expliquer l'engagement de certains jeunes dans la violence terroriste. Ceci signifie qu'autour du problème de la radicalisation menant à la violence « s'étend un champ de problématisation où des chapelets de problèmes se surdéterminent les uns les autres, s'engendrent temporellement ou se conditionnent pratiquement ⁵²⁸ ».

5.2 Pourquoi en est-on arrivé au Québec à privilégier un seul modèle unidirectionnel qui conçoit la radicalisation cognitive comme préalable nécessaire à l'engagement dans la violence terroriste?

5.2.1 Nommer un problème, c'est le faire advenir à l'existence

Si le problème de la radicalisation menant à la violence n'a pas de « nature objective » qui suggère des « causes objectives », des « solutions définitives » et, par conséquent, une « dénomination appropriée », pourquoi alors son public politique a privilégié et sélectionné la perspective de la radicalisation pour le nommer au lieu de celle de l'intégrisme, entre autres perspectives? En dépit des quelques intuitions du public politique qui redoutait, lors de la crise des accommodements raisonnables, un problème de « durcissement de croyances » de « comportements défensifs », « de subversion tant redoutée » ou encore de « projet agressif de conquête », les attentats des 20 et 22 octobre ont mis au jour un problème « informe », « indéterminé », qui n'avait encore ni antécédents, ni identité. La diversité des dénominations que nous avons observées dans la description de ces événements illustre le « faire collectif » qui s'efforçait de les sortir de leur « indétermination ». En vue de pourvoir ces événements

⁵²⁸ Cefai, D. (2016). *Op. cit.*, p. 54.

d'un sens et de réduire leur contingence, leur public politique devait d'abord leur donner un « nom » qui véhicule une « signification ». Il devait alors répondre aux questions suivantes : que s'est-il passé? À quoi exactement avait-on affaire le 20 et le 22 octobre 2014?

Si on ne parvient pas à répondre collectivement à ces questions, il n'y aura alors pas de problème public, puisque « nommer », c'est « faire exister ». Si, par contre, on parvient à attribuer un nom qui véhicule une signification à ce problème, celui-ci aura des « chances » d'être traité publiquement et résolu en fonction de ce nom et de la signification qu'il décèle. Toutefois, cette signification, comme les causes et les solutions attribuées collectivement, ne sera ni « figée », ni « décisive » ni « inhérente » à ce problème. Entre le moment de la « configuration » du problème de la radicalisation menant à la violence et celui de sa « refiguration », la signification de ce problème a forcément changé, particulièrement après « l'abandon collectif » du compromis autour des discours haineux comme « cause » et de leur interdiction comme « solution » à ce problème. Comme les causes et les solutions, la signification de ce problème dépend du « parcours interprétatif », des compromis et des échanges de perspectives de son public politique. Cela étant dit, l'approche pragmatiste nous enseigne que la signification d'un problème public ne lui est pas attribuée d'une façon arbitraire ou artificielle. En plus des compromis et échanges de perspectives, le nom d'un problème et la signification qu'il véhicule dépendent du « contexte de description » dans lequel ce problème a été placé par son public pour le signifier. Pour être « catégorisé », « raconté » et « soustrait » de son indétermination, le problème est inséré, par son public, dans un contexte de description. Celui-ci forme un « arrière-plan » sur lequel « prennent appui » le nom et la signification attribués collectivement à ce problème. En le plaçant dans un contexte, le public politique met le problème de la radicalisation menant à la violence en « perspective, lui donne de la dimension. Il l'insère à l'intérieur d'un réseau de significations et le replace à l'intérieur d'un temps et d'un espace révélateurs des ensembles auxquels il est inextricablement lié ⁵²⁹ ». Pour comprendre les raisons pour lesquelles notre problème à

⁵²⁹ Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (4^e éd. rév. et augm.). Malakoff : Armand Colin, p. 376.

l'étude était nommé et signifié en termes de radicalisation menant à la violence, il convient alors d'examiner son contexte de description.

5.2.2 Nommer un problème, c'est l'inscrire dans un contexte de description

Concrètement, pour le public politique, placer le problème de la radicalisation menant à la violence dans un contexte de description revient à explorer sa « périphérie » et à identifier les « circonstances » entourant son occurrence. Pour le signifier, le public politique cherche, au moyen de son activité interprétative, à répondre à la question suivante : dans quel univers peut-on situer les attentats du 20 et du 22 octobre ? Il s'efforce alors de comprendre « ce qui entoure, supporte, précède, conditionne, sous-ten ⁵³⁰ » prolonge et met en lumière ces événements. En fait, « il n'y a pas d'évènement sans contexte, comme il n'y a pas de contexte sans événement ⁵³¹ ». Si le contexte permet de lire et de décoder l'évènement, « [l]'évènement est [quant à lui] la trace du contexte. Il en est l'incarnation, la matérialisation, le point de chute ⁵³² ». Comme nous pouvons l'observer dans les quatre arbres thématiques qui reconstituent la description collective des attentats des 20 et 22 octobre, le public politique, pour désigner les coupables, s'informait sur leur identité, leurs histoires de vie, leurs situations professionnelles, leurs conditions psychiques, leurs trajectoires personnelles, leur profil, leurs motifs et obédiences idéologiques, leurs projets et revendications, bref le public politique menait sa propre enquête sur le contexte de ces événements tragiques. Cependant, le public ne s'arrêtait pas uniquement sur la « personne » des coupables pour « contextualiser » les événements des 20 et 22 octobre. Il étendait son enquête à l'« environnement social » de ces jeunes, à leur « univers existentiel », à leur « conditionnement culturel », aux facteurs et aux conditions qui auraient favorisé leur engagement dans la violence terroriste. Ainsi, en enquêtant sur le contexte de ces événements tragiques, le public politique enquêtait, à la fois, sur la personne des coupables et sur leur environnement social et culturel.

⁵³⁰ *Ibid.*, p. 375.

⁵³¹ *Ibid.*, p. 376.

⁵³² *Ibid.*, p. 376.

5.2.2.1 Enquête du public sur les coupables

Dès les étapes d'émergence et de reconnaissance du problème de la radicalisation violente, le public politique était conscient qu'il s'agissait d'un « phénomène nouveau », qui « n'est pas très bien compris » et qui implique un nouveau type de terroristes. Ceux-ci étaient décrits comme des « loups solitaires », des « individus radicalisés », des « terroristes amateurs », des jeunes « en situation de crise », des « fous » ou encore, des « djihadistes 2.0 ». Leurs actes traduiraient une « atomisation du djihad », ainsi qu'une nouvelle forme de terrorisme « sans leader et sans contact avec un groupe ». Dans ces descriptions, l'accent était davantage mis sur la personne de ces individus et sur « leur état d'esprit ». On parlait alors d'individus « isolés », « psychologiquement dérangés », « frustrés », « enfermés sur soi », « désabusés », en « rupture » avec la société nord-américaine, « en dérive », « psychologiquement et socialement fragiles », « manipulés » et « vulnérables ». Ils souffrent, apparemment, d'un état de « déchirement identitaire » et cultivent, à la fois, du « ressentiment » envers l'Occident et de la « compassion » envers des populations opprimées. Plus important encore, le public politique avait fini par prendre conscience qu'il était impossible d'établir un « profil type » de ces individus, car chacun d'eux est un « cas unique » qui nécessite un traitement personnalisé. Tout portait à croire qu'il ne s'agissait pas d'un groupe de terroristes, organisé autour d'un leader et qui défend une « cause particulière ». Il s'agirait, au contraire, de quelques « amateurs », isolés, désorganisés et « sans cause précise ». Leur engagement dans le terrorisme serait d'abord le résultat d'un « état d'esprit », dont le développement serait favorisé par leur âge d'adolescent, leur fragilité sociale, leur situation d'isolement, de crise, de déchirement identitaire, de perte de repères, de fascination pour la violence et de vulnérabilité aux discours haineux, entre autres facteurs.

Pour le public de ce problème, la catégorie « radicalisation » semblait la « candidate idéale » pour décrire « l'état » de ces jeunes. D'un côté, elle semble adaptée à l'idée « d'état d'esprit » et peut s'appliquer à chacun des cas de ces individus, en dépit de l'hétérogénéité de leurs profils. De l'autre, elle est en mesure d'établir un « compromis » entre l'ensemble des descriptions employées par le public pour désigner ces jeunes. En effet, les états d'enferment, de frustration, de solitude, d'isolement, de souffrance, de déchirement, de folie, de crise, de malaise, de rupture, d'intransigeance, entre autres descriptions employées par le public,

peuvent tous avoir le statut de « propriétés caractéristiques » de la catégorie radicalisation. D'autres catégories concurrentes, par exemple l'intégrisme, bien qu'elles puissent comprendre certaines de ces propriétés, ne peuvent pas les couvrir toutes et établir un compromis entre elles. En effet, parmi les principales propriétés caractéristiques de la catégorie intégrisme, on peut citer l'intransigeance et la pratique de l'intégrité d'un dogme. On peut également parler d'isolement, d'extrémisme ou de rupture avec la société. Comme l'affirmait le public politique lui-même : l'intégriste est « quelqu'un qui vit de façon très, très rigoureuse, selon ses propres pensées, qui peut vivre en isolation [sic] ⁵³³ » ou, encore, l'intégrisme est « une pratique religieuse poussée à l'extrême qui, tant qu'elle n'enfreint pas les droits des autres [...] fait partie des choix personnels de chacun ⁵³⁴ ».

Or, selon le public politique, les propriétés caractéristiques de la catégorie radicalisation suggèrent « un enjeu qui est distinct en lui-même et qui a ses propres dynamiques ⁵³⁵ ». La catégorie intégrisme, telle que définie par le public politique, ne serait pas en mesure de s'étendre à « ces dynamiques ». Elle ne couvre pas certaines caractéristiques des jeunes qualifiés de radicalisés, telles que « l'état de crise », de « vulnérabilité » ou de « déchirement identitaires ». Si l'intégrisme est considéré par le public politique comme « pratique religieuse poussée à l'extrême », les intégristes, par conséquent, ne sont pas considérés comme des « fous », des « êtres dérangés psychologiquement », « fragiles socialement ». Et puisque l'intégrisme est un « phénomène connu » et qui a des antécédents, il ne serait pas en mesure d'expliquer un « phénomène nouveau », « sans antécédents », « pas très bien compris » et qui pousse certains jeunes à s'engager dans le terrorisme. Du reste, l'intégrisme apparaît, pour le public politique, comme « un choix de vie », « une pratique religieuse » qui peut concerner un individu ou un groupe, ce qui n'est pas le cas de la radicalisation qui, elle, ne serait ni « une pratique religieuse », ni un « choix de vie », mais une « dynamique » qui concerne surtout l'individu, son état d'esprit, sa trajectoire personnelle, sa psychologie et son univers existentiel. Par sa capacité de s'étendre presque à l'ensemble des caractéristiques

⁵³³ Weil, K. Cité dans Dutrisac, R. (2015, 31 janvier). *Loc.cit.*

⁵³⁴ Premier ministre du Québec. Cité dans Dutrisac, R. (2015, 27 janvier). *Loc.cit.*

⁵³⁵ Premier ministre du Québec. Cité dans Dutrisac, R. (2015, 28 janvier). *Op. cit.*

définies par le public pour désigner certains jeunes et expliquer leur engagement dans la violence terroriste, la catégorie radicalisation apparaît, pour le public, comme la « candidate idéale » en mesure d'établir un compromis entre diverses désignations pour signifier ce phénomène.

5.2.2.2 Enquête du public sur l'environnement social des coupables

Mais la force de la catégorie « radicalisation » ne consiste pas seulement dans sa capacité de couvrir les propriétés identifiées par le public pour signifier l'engagement de certains jeunes dans le terrorisme. Elle réside surtout dans ses « caractéristiques grammaticales ». En fait, la radicalisation désigne l'action de se radicaliser, un verbe qui impose un « sens » que les « grammaires appellent mode de procès ou (mode d'action) ⁵³⁶ ». De par sa signification, ce verbe « indique de quelle façon se déroule le procès qu'il exprime ⁵³⁷ ». Il fait partie d'un ensemble de verbes qui supposent un mode de procès « inchoatif », c'est-à-dire des verbes qui « marque[nt] l'entrée graduelle dans un état ⁵³⁸ ». Ces verbes « peuvent en général être paraphrasés soit par *devenir* + adjectif [...] soit par *rendre* + adjectif ⁵³⁹ ». Ainsi, l'action de se radicaliser suggère « l'entrée graduelle dans un état de radicalisation », « un devenir radical ». Elle connote un processus de développement et des étapes successives. Comment alors le public politique explique-t-il ce processus de développement pour signifier ce phénomène ?

Dans sa mise en contexte de ce phénomène, le public politique ne fait pas qu'isoler les caractéristiques des jeunes pour signifier leur engagement dans la violence terroriste. Il s'efforce de comprendre ce qui provoque leur « folie », les pousse vers l'« isolement », favorise leur « rupture », exacerbe leur « tiraillement identitaire », les incite à chercher d'autres formes d'appartenances et à s'ouvrir à de nouveaux « référents idéologiques ». Bref, le public enquête sur « le monde social » de ces jeunes pour expliquer, en profondeur, leur

⁵³⁶ Maingueneau, D. (1999). *L'Énonciation en linguistique française*. Paris : Hachette, p. 64.

⁵³⁷ *Ibid.*, p. 64.

⁵³⁸ *Ibid.*, p. 65.

⁵³⁹ *Ibid.*, p. 65.

processus de « devenir radical ». Internet et les réseaux socionumériques sont les premiers à être pointés comme moyens favorisant l'éclosion de ce phénomène parmi ces jeunes. Ils auraient « démocratisé » « l'alphabétisation djihadiste », facilité et accéléré la circulation des idéologies extrémistes et discours haineux, et provoqué l'émergence d'un « nouveau terrorisme électronique ». Les jeunes impliqués dans ce nouveau terrorisme sont décrits comme des adolescents fragiles et vulnérables. Certains vont jusqu'à décrire leur engagement dans le terrorisme en termes d'« humanitaire armé ⁵⁴⁰ », pour ainsi montrer qu'ils sont manipulés, endoctrinés, sous emprise et victimes des entrepreneurs de la violence sur Internet.

Ceci étant dit, Internet et les réseaux sociaux sont considérés, par le public politique, non pas comme « facteurs ou causes » de la radicalisation violente, mais comme un « terreau fertile » ou environnement favorable au développement de cet état d'esprit parmi certains jeunes. Ceux-ci, avant d'éprouver une « ouverture cognitive » ou une quelconque « réceptivité » aux idéologies extrémistes violentes diffusées par l'entremise d'Internet, seraient, apparemment, exposés à certaines formes de « violences parentales » et vivraient dans un environnement « altéré » par des problèmes sociaux de discriminations, d'exclusion, de racisme et de préjugés islamophobes. Faisant l'objet d'un large consensus parmi le public politique, ces facteurs sont officialisés dans le Plan d'action pour expliquer la rupture de ces jeunes avec la société, leur quête d'une nouvelle appartenance et leur ouverture à de nouveaux référents identitaires et idéologiques. En ce sens, l'entrée de certains jeunes dans un état de « devenir radical » ne serait qu'un « point focal », une sorte de « jonction » ou de « superposition » d'une « variété de problèmes sociaux ». Le « devenir radical » de certains jeunes musulmans issus de l'immigration serait, selon cette perspective, la « trace » et la « matérialisation » d'une variété de problèmes sociaux.

Ainsi, en plaçant en contexte les événements tragiques du 20 et du 22 octobre 2014, le public politique reconstitue, dans son enquête, les circonstances entourant ces événements. Il nous apprend que la « société dans son ensemble » est « responsable » du développement d'un

⁵⁴⁰ Ducol, B. Cité dans Myles, B. (2015, 30 mai). *Op. cit.*

processus de « devenir radical » parmi certains de ses jeunes. Il nous dit en outre que « les préjugés, la discrimination et le racisme, des phénomènes [qui] briment les droits et libertés de la personne [...] peuvent constituer un terreau fertile pour l'émergence de la radicalisation qui, à son tour, renforce des préjugés, dont l'islamophobie ⁵⁴¹ ». Face à des formes de « violences parentales », de discriminations, d'exclusion et de préjugés islamophobes, certains jeunes musulmans issus de l'immigration répondraient par le « repli sur soi », l'enfermement et la rupture avec leur entourage et avec la société. Une telle situation encourage l'« ouverture » de ces jeunes à de nouveaux référents identitaires et favorise leur « réceptivité » d'idéologies extrémistes violentes, ce qui, en retour, « augmente le niveau d'inquiétude de la population ⁵⁴² » et, par conséquent, « renforce des préjugés, dont l'islamophobie ⁵⁴³ ». En retour, ces préjugés, couplés à des formes d'exclusion sociale, favorisent des « situations propices » à l'entrée graduelle de ces jeunes dans un état de radicalisation. Selon des participants du public politique qui commentent cette dynamique :

nous allons finir par engendrer nous-mêmes ce que nous voulions à tout prix éviter, à savoir une minorité qui, soumise aux stéréotypes et à la discrimination (notamment dans l'emploi), renonce peu à peu à s'intégrer, en vient à se ghettoïser et même à se dresser contre la majorité, lui donnant ainsi des motifs additionnels de persister dans son rejet de l'autre. Est-ce qu'on ne reconnaît pas là le terreau de la radicalisation? ⁵⁴⁴

Le « devenir radical » serait, selon ce « scénario reconstitué » par le public politique de ce problème, le résultat d'un « cercle vicieux » qui affecte à la fois la société et certains de ses jeunes. Ce cercle vicieux provoque une « rupture réciproque » entre, d'un côté, une société qui, troublée et inquiétée par un nouveau phénomène qu'elle ne comprend pas bien, se « replie sur elle-même » et entretient des formes de préjugés et d'exclusion pour se protéger et, de l'autre, des jeunes qui, en perte de repères, se « désolidarisent » d'une société qui les discrimine, s'isolent et « retournent à leurs racines », en espérant trouver une nouvelle

⁵⁴¹ Gouvernement du Québec. (2015). *Op. cit.*, p. 8.

⁵⁴² *Ibid.*, p. 33.

⁵⁴³ *Ibid.*, p. 8.

⁵⁴⁴ Bouchard, G. (2015, 6 mars). *Op. cit.*

appartenance. Le passage à la violence de certains parmi ces jeunes serait alors le résultat d'un « devenir radical », un « état d'esprit » qui ne se produit pas d'une façon « instantanée », mais se développe graduellement dans un « contexte problématique » et prend la forme d'un « retour sur soi » et d'une « rupture » réciproque.

Ainsi, le public politique préfère aborder le « devenir radical » de certains jeunes comme un « enjeu [...] qui a ses propres dynamiques ⁵⁴⁵ » et non comme un simple résultat d'une « pratique religieuse intégriste ». Ces dynamiques seraient celles de la « rupture » et du « repli » réciproques. En explorant ces dynamiques, le public politique prend conscience de deux choses importantes. D'abord, il s'aperçoit que les protagonistes de ces dynamiques, la société et certains de ses jeunes, tombent dans « le piège » tendu par les entrepreneurs de la violence : ce sont « [l]es radicaux violents [qui] se nourrissent de ce discours d'islamophobie ou d'exclusion pour faire des recrues ⁵⁴⁶ », car « c'est l'exclusion qui alimente la radicalisation et leur amène de nouveaux adeptes ⁵⁴⁷ ». Ensuite, le public prend acte du fait que la société et ses jeunes radicalisés sont, en même temps, « responsables et victimes » de ces dynamiques de rupture et de repli réciproques. De part et d'autre, des formes de violences sont exercées et des expériences de rejet, de rupture et de souffrance sont éprouvées. Et puisque « tout le monde » est responsable et victime de ces dynamiques, il est dans l'intérêt de tous, selon le public politique, de « trouver des solutions ensemble ⁵⁴⁸ », de « communiquer tous ensemble ⁵⁴⁹ », et de « trouver un moyen pour travailler ensemble ⁵⁵⁰ », afin de surmonter la rupture et le repli réciproques.

Encore une fois, la catégorie radicalisation se montre particulièrement appropriée pour signifier les attentats du 20 et du 22 octobre 2014. Elle s'étend non seulement aux

⁵⁴⁵ Premier ministre du Québec. Cité dans Dutrisac, R. (2015, 28 janvier). *Op. cit.*

⁵⁴⁶ *Ibid.*, p. A3.

⁵⁴⁷ Asselin, P. (2015, 10 janvier). *Op. cit.*

⁵⁴⁸ Boudreau, C. Cité dans Gagnon, K. (2014, 25 octobre). *Op. cit.*

⁵⁴⁹ *Ibid.*, p. 5.

⁵⁵⁰ Premier ministre du Québec. Cité dans Loisel, M. (2014, 18 novembre). *Op. cit.*

caractéristiques des coupables, mais couvre, selon le public politique, les « dynamiques de rupture et de repli » qui évoluent dans un contexte problématique et « affectent la relation » de la société québécoise à certains de ses jeunes. Impliquant nécessairement deux ou plusieurs parties, ces dynamiques de rupture et de repli réciproques sont identifiées, par le public politique, comme étant certaines des « propriétés déterminantes » de la catégorie radicalisation. De plus, conceptualiser ce phénomène à travers cette catégorie a un avantage que les catégories intégrisme, extrémisme ou même terrorisme n'ont pas. La catégorie radicalisation, comme la conçoit son public politique, « n'est pas l'apanage d'une religion en particulier et ne concerne pas que la religion ⁵⁵¹ ». Elle ne vise aucune idéologie spécifique et ne stigmatise aucune communauté en particulier. Elle s'applique aussi bien aux systèmes de pensée, aux discours de rejet ou de haine qu'aux religions, aux individus et aux communautés. Ayant pour propriété une dynamique de rupture et de repli réciproques, elle « culpabilise », « responsabilise » et « victimise » la société dans son ensemble. Elle s'apprête, par conséquent, à une solution qui implique la société dans son ensemble.

5.2.3 Nommer un problème, c'est l'inscrire dans un champ pratique

En plaçant les attentats des 20 et 22 octobre dans un contexte descriptif, le public politique « a fait advenir » à l'existence un problème jusqu'alors informe et indéterminé. Pour le signifier, le public nous « raconte l'histoire » d'une société où la jonction d'une variété de problèmes sociaux se serait matérialisée en une situation problématique nouvelle, baptisée la radicalisation menant à la violence. Celle-ci serait le résultat d'une dynamique de rupture réciproque entre la société québécoise et certains de ses jeunes (principaux protagonistes de l'histoire). Elle se déroule sur fond de discrimination, d'exclusion, d'islamophobie, de violences parentales et de circulation accélérée d'idéologies extrémistes (trame de l'histoire). Pour identifier cette situation problématique, le public a choisi une catégorie qui, par sa « teneur sémantique » même, s'est avérée parfaitement « appropriée » pour « établir le lien » entre les événements du 20 et du 22 octobre et le contexte descriptif sélectionné par le public pour les interpréter. Si la catégorie radicalisation implique nécessairement deux ou plusieurs

⁵⁵¹ Gouvernement du Québec. (2015). *Op. cit.*, p. 7.

parties, désigne l'intransigeance, le retour sur soi et la rupture avec un « état de modération », elle correspond alors à la « dynamique relationnelle » identifiée par le public politique pour « raconter » la rupture et le repli réciproques entre la société québécoise et certains de ses jeunes. En ce sens, la signification des événements des 20 et 22 octobre dépend, à la fois, de l'activité interprétative du public politique de ces événements, du contexte descriptif où ceux-ci ont été insérés et de la catégorie sélectionnée pour faire le lien entre ces événements et leur contexte descriptif. La radicalisation, par conséquent, n'apparaît pas comme simple étiquette apposée sur une situation problématique, mais une catégorie qui, aux yeux du public politique, apparaît « la plus appropriée » pour signifier une « relation difficile » entre la société et certains de ses jeunes. Elle couvre à la fois l'état d'esprit des jeunes radicalisés, leur univers social et existentiel problématique, ainsi que la « texture causale » identifiée par le public pour expliquer les dynamiques de rupture et de repli réciproque. Elle est ainsi en mesure d'établir un lien entre les événements des 20 et 22 octobre et le « contexte choisi » par le public pour les interpréter.

Mais comme toute catégorie, celle de radicalisation n'est pas « innocente ». Si elle permet de décrire, de saisir et de signifier les événements des 20 et 22 octobre, elle leur impose en même temps certaines « contraintes ». La signification et l'interprétation de ces événements « se déploient dans des directions ouvertes par la structure sémantique de la description sélectionnée [la radicalisation] en même temps qu'elles obéissent aux contraintes qui sont inhérentes à cette structure⁵⁵² ». En fait, la catégorie radicalisation « évoque d'emblée un type d'intentionnalité, une gamme de raisons d'agir et de motivations, et une sorte de causalité⁵⁵³ ». Au simple fait d'évoquer cette catégorie pour signifier l'engagement dans la violence terroriste de certains jeunes, on a déjà une idée des causes de ce problème (entrée progressive dans un état) et peut-être bien d'un remède approprié (déradicalisation). En ce sens, la façon de concevoir les événements problématiques des 20 et 22 octobre selon la catégorie radicalisation est étroitement liée à la façon de concevoir leurs solutions. Nommer ces événements en termes de radicalisation ne participe pas seulement à les signifier, mais également à identifier

⁵⁵² Quéré, L. (1994). *Op. cit.*, p. 26.

⁵⁵³ *Ibid.*, p. 26.

certaines de leurs causes et à leur envisager des solutions appropriées. Bref, nommer ces événements en termes de radicalisation, c'est déjà spécifier des actions et énoncer des solutions pour les résoudre.

En plus de stabiliser l'identité et de signifier le problème de l'engagement de certains jeunes dans la violence terroriste, la catégorie radicalisation « influe » sur ce qui peut être fait au sujet de ce problème. Elle « oriente » en même temps qu'elle « contraint » le public à inscrire ce problème dans un « champ pratique spécifique », en vue de le maîtriser et de contrôler ses conséquences. Inscrire ce problème dans un champ pratique :

c'est lui attribuer une capacité d'affecter des individus ou une collectivité sous un aspect déterminé, spécifier qui est affecté et définir une capacité de réponse – sous la forme d'attribution de responsabilité, de définition d'orientation d'action, de proposition de rôles à endosser, de personnages à incarner, et de système d'action à actualiser⁵⁵⁴.

La mise en contexte de ce problème a poussé le public politique à l'interpréter selon une perspective de rupture et de repli réciproques, une dynamique qui serait derrière l'entrée de certains jeunes dans un état de « devenir radicalisé ». Le développement d'un tel état serait, en ce sens, « relationnel ». Il « affecte » deux parties prenantes d'une « relation difficile », les entraîne dans un cercle vicieux d'actions-réactions-répulsion, favorisant ainsi une dynamique de rupture et de repli réciproques. Selon cette « conception relationnelle » du problème, chacune des deux parties de cette relation difficile, la société et certains de ses jeunes, a une part de « responsabilité » dans le développement de l'état de rupture et de repli réciproques et, par conséquent, de « devenir radicalisé ». Pour entraver le développement d'un tel état, il faut, selon les solutions proposées par le public politique, impliquer les deux parties de cette « relation difficile » et favoriser, comme « remède approprié », l'échange et l'ouverture réciproques des deux côtés.

⁵⁵⁴ Gusfield, J. (1979). *The Culture of Public Problems*. Chicago: The Chicago University Press. Cité dans Quéré, L. (1994). *Loc.cit.*, p. 25.

Du côté de la société, il faut lutter contre les « situations sociales propices ⁵⁵⁵ » au développement de l'état de rupture et de repli réciproques, notamment « la discrimination et le racisme [afin de] renforcer l'estime de soi, le sentiment d'appartenance et la participation à la société québécoise des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles ⁵⁵⁶ ». Il faut en outre lutter contre certaines formes de « contrôle excessif ⁵⁵⁷ » ou, encore, contre des formes de violences faites à certains jeunes au nom d'une idéologie ou d'« une conception de l'honneur ⁵⁵⁸ ». Il faut également lutter contre certaines formes de préjugés « notamment ceux exprimés à l'égard des personnes de confession musulmane ⁵⁵⁹ ». Bref, il faut lutter contre les situations sociales propices au développement de l'état de « devenir radical ». Du côté des jeunes, il faut agir sur les « sources de motivation ⁵⁶⁰ », en les sensibilisant « à l'usage éthique et responsable ⁵⁶¹ » d'Internet et des médias sociaux, « afin de prévenir l'influence que pourraient exercer sur eux les propos haineux ou incitant à la violence ⁵⁶² ». L'objectif est d'éviter que ces jeunes soient exposés à des « facteurs de risques », tels que les idéologies extrémistes violentes et les narrations et discours haineux. Et pour favoriser leur inclusion et participation sociales, le public politique compte proposer à ces jeunes des modèles de réussite ⁵⁶³. Plus important encore, le public politique a prévu dans ses solutions la mise en place de sites Internet pour informer les victimes de racisme et de propos haineux parmi ces jeunes sur leurs droits et sur les ressources pouvant les accompagner pour les faire valoir ⁵⁶⁴. Bref, pour entraver le développement d'un état de « devenir radicalisé », le public politique veut favoriser le « rapprochement » et « stimuler les échanges » entre les Québécois de toutes

⁵⁵⁵ Gouvernement du Québec. (2015). *Op. cit.*, p. 6.

⁵⁵⁶ *Ibid.*, p. 31.

⁵⁵⁷ *Ibid.*, p. 11.

⁵⁵⁸ *Ibid.*, p. 11-13.

⁵⁵⁹ *Ibid.*, p. 33.

⁵⁶⁰ *Ibid.*, p. 7.

⁵⁶¹ *Ibid.*, p. 21.

⁵⁶² *Ibid.*, p. 21.

⁵⁶³ *Ibid.*, p. 32.

⁵⁶⁴ *Ibid.*, p. 24-34.

origines et de toutes confessions ⁵⁶⁵, notamment « en mettant sur pied des comités de dialogue et des groupes de discussion ⁵⁶⁶ ». Et afin de briser le cercle vicieux qui affecte la relation de la société à certains de ses jeunes, le public politique engage des mesures pour « favoris [er] la cohésion sociale, l'inclusion et le mieux vivre ensemble dans le but de diminuer le niveau d'inquiétude de la population ⁵⁶⁷ ».

5.2.3.1 Lecture relationnelle du problème

«[T]oute tentative de résoudre des troubles relationnels soulève la question de la distribution des droits et des responsabilités entre les parties prenantes de cette relation ⁵⁶⁸ ». En conceptualisant l'état de « devenir radicalisé » comme le résultat d'une dynamique de rupture et de repli réciproques, le public politique responsabilise les deux protagonistes de cette relation conflictuelle et les engage à briser, ensemble, le cercle vicieux d'actions-réactions-répulsion qui les affecte. Pour aider les deux parties de cette relation difficile à se sortir de cette situation problématique, le public politique a désigné des « agents réparateurs » chargés à la fois de « remédier » à leurs difficultés relationnelles et de les « médiatiser ⁵⁶⁹ ». En effet, puisque le problème du « devenir radicalisé » est abordé par le public en termes relationnels, « des tierces parties sont susceptibles d'être enrôlées dans la situation problématique et d'y jouer un rôle actif et central ⁵⁷⁰ ». Ces tierces parties incarnent des personnages de « remédiateurs » et endossent un rôle de « médiateurs » et de réparateurs de la relation perturbée entre la société québécoise et certains de ses jeunes. Ils peuvent être des « remédiateurs personnels », désignés en raison de leur « lien » avec l'une des deux parties prenantes de cette relation, ou des remédiateurs officiels, désignés en raison de leur « expertise » et de leur « neutralité ».

⁵⁶⁵ *Ibid.*, p. 31.

⁵⁶⁶ *Ibid.*, p. 33.

⁵⁶⁷ *Ibid.*, p. 33.

⁵⁶⁸ Emerson, R. M. et Messinger, S. L. (1977). *Op. cit.*, p. 62.

⁵⁶⁹ *Ibid.*, p. 69.

⁵⁷⁰ *Ibid.*, p. 66.

Parmi ces tierces parties, le public politique avait désigné, comme remédiateurs personnels, les proches et familles des jeunes radicalisés, ainsi que leurs communautés et leurs écoles. Pour entraver l'évolution de l'état de devenir radical parmi ces jeunes, « [i]l faut s'y prendre en amont, avant que les gens soient prêts à commettre des gestes violents ⁵⁷¹ ». Il faut alors mobiliser et impliquer « les familles, les proches, les enseignants, les intervenants, la communauté, etc., qui sont les acteurs premiers dans la détection des comportements de radicalisation et dans l'accompagnement vers la sortie possible de la radicalisation ⁵⁷² ». En raison de leur proximité avec ces jeunes, ces remédiateurs seraient directement confrontés aux signes de développement de l'état de radicalisation. Ils seraient, par conséquent, les « mieux placés pour témoigner de cette radicalisation ⁵⁷³ » et la signaler. « Un signalement rapide [...] permettra l'enclenchement immédiat du processus de déradicalisation, garantissant ainsi l'efficacité de la lutte contre la radicalisation menant à la violence ⁵⁷⁴ ». Il est alors important de mettre à la disposition de ces remédiateurs personnels « des ressources adéquates », comme des sites Internet, des centres d'information et des lignes téléphoniques, pour « qu'ils viennent en aide aux autorités publiques dans la lutte à mener contre les fanatismes et l'obscurantisme ⁵⁷⁵ ». Or, si la « proximité » des remédiateurs personnels avec les jeunes radicalisés peut s'avérer avantageuse, notamment pour détecter et signaler des états de radicalisation, elle peut constituer également un obstacle, dans la mesure qu'elle poserait des problèmes de neutralité et de compétences. Un parent ou proche d'un jeune radicalisé peut prendre parti, accuser la société d'être à l'origine de l'état de ce jeune, victimiser celui-ci ou, encore, dissimuler son état de radicalisation par peur qu'il soit traité inéquitablement. Il peut également décider de remédier lui-même à la situation de ce jeune, sans toutefois avoir

⁵⁷¹ Leman-Langlois, S. Cité dans Myles, B. (2015, 30 mai). *Op. cit.*

⁵⁷² Arruda, M. et Ducoi, B. (2015). *Op. cit.*, p. 6.

⁵⁷³ Porte-parole du SPVM. Cité dans Dubé, I. et Meunier, H. (2014, 23 décembre). *Loc. cit.*

⁵⁷⁴ Gouvernement du Québec. (2015). *Op. cit.*, p. 27.

⁵⁷⁵ Salvé, J. M. (2015, 11 janvier). *Op. cit.*

les compétences nécessaires pour la prévenir, d'où la nécessité d'introduire des remédiateurs « officiels », « experts » « neutres » et « agréés »⁵⁷⁶.

Ces remédiateurs sont des agents officiels, « disponibles pour le commun des plaignants et les profanes savent à quoi s'en tenir (Freidson, 1961, 1970) : ils s'adressent à eux en cas de troubles relationnels, du fait du caractère général et inclusif de leurs mandats professionnels »⁵⁷⁷. Parmi ces remédiateurs officiels, le public politique avait désigné la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) et mis en place un Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV). À la CDPDJ, le public politique a confié « le mandat d'assurer un rôle de prévention et de détection en matière de lutte contre les discours haineux, ou incitant à la violence, fondés sur un motif de discrimination prévu à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec »⁵⁷⁸. Il a également proposé à la CDPDJ « de veiller à ce que l'expression publique de discours haineux ou d'incitation à des actes de violence, contraire aux valeurs protégées par la Charte, soit repérée, découragée et soumise à un tribunal »⁵⁷⁹. Du reste, la CDPDJ était sommée de constituer et de veiller à tenir à jour « une liste » « qui aurait [...] pour but de protéger et d'informer la société québécoise [...] du nom des personnes ayant tenu un discours haineux ou incitant à la violence »⁵⁸⁰. Investie d'un rôle principal de médiateur, la CDPDJ devait alors incarner le personnage d'arbitre chargé de repérer et de sanctionner les discours de haine et les pratiques discriminatoires qui pourraient perturber la relation de la société québécoise à certains de ses jeunes.

Quant au CPRMV, il se présente comme un « remédiateur » qui « met en commun » le travail de surveillance et de vigilance des familles, des communautés et des écoles, ainsi que l'expertise des intervenants spécialisés, des travailleurs sociaux, des psychothérapeutes et des

⁵⁷⁶ Emerson, R. M. et Messinger, S. L. *Op. cit.*, p. 67.

⁵⁷⁷ *Ibid.*, p. 68.

⁵⁷⁸ Gouvernement du Québec. (2015). *Op. cit.*, p. 17.

⁵⁷⁹ *Ibid.*, p. 21.

⁵⁸⁰ *Ibid.*, p. 14.

experts. Il mène des recherches pour documenter en profondeur le phénomène de la radicalisation, informe la population sur les signes les facteurs favorisant l'évolution de cet état d'esprit, et offre un service de mentorat et de soutien psychosocial aux jeunes radicalisés ou en voie de l'être ⁵⁸¹. Son rôle est de détecter les cas des jeunes « tentés par la radicalisation, et de les ramener dans le droit chemin avant qu'ils passent aux actes ⁵⁸² ». Les intervenants du CPRMV diagnostiquent l'état d'esprit des jeunes repérés, identifient les facteurs ayant favorisé leur radicalisation et déterminent s'il s'agit d'« un cas de police ou d'un cas de travail social ⁵⁸³ ». Leur rôle n'est pas de « traquer les extrémistes violents ⁵⁸⁴ », mais d'entraver l'évolution de l'état de radicalisation parmi certains jeunes, et de mener une offensive pour « déconstruire des idéologies violentes par des contre-discours ⁵⁸⁵ ». En plus d'une ligne téléphonique et d'un site Internet pour informer la population et faciliter le signalement des cas de radicalisation, le CPRMV offre à divers organismes un service de formation pour les sensibiliser aux facteurs de risques qui favorisent de développement d'un tel état d'esprit parmi certains jeunes ⁵⁸⁶.

Mais si la proximité des remédiateurs personnels (familles, proches et entourage) avec des jeunes radicalisés ou en voie de l'être présente un « risque de partialité », le statut et l'autorité des remédiateurs officiels peuvent constituer un « obstacle à la coopération » des familles et des proches. Pour un parent aux prises avec un problème de radicalisation de son enfant, solliciter l'aide ou la prise en charge du CPRMV, un organisme mis en place et parrainé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), revient à criminaliser d'avance son enfant et à le condamner à une prise en charge « coercitive et punitive ». Et même si le CPRMV soutient qu'il intervient selon « une perspective bienveillante et secourable ⁵⁸⁷ », pour « aider les jeunes à risque en leur offrant d'autres possibilités pour qu'ils puissent quitter

⁵⁸¹ Arruda, M. et Ducol, B. *Op. cit.*, p. 3.

⁵⁸² Denis Coderre. Cité dans Fortier, M. (2015, 10 mars). *Op. cit.*

⁵⁸³ Thériault, L. Cité dans Dutrisac, R. (2015, 11 juin). *Loc. cit.*

⁵⁸⁴ Parent, M. Cité dans Fortier, M. (2015, 10 mars). *Op. cit.*

⁵⁸⁵ Parent, M. Cité dans Larouche, V. (2015, 10 mars). *Op. cit.*

⁵⁸⁶ SPVM. Cité dans Teisceira-Lessard, P. et Larouche, V. (2015, 17 avril). *Op. cit.*

⁵⁸⁷ CPRMV. (2015). Guide d'information à l'intention du personnel scolaire. *Op. cit.*, p. 6.

“un système social contaminé” par l’idéologie djihadiste ⁵⁸⁸ », et en dépit de ses initiatives d’offrir « une alternative à la judiciarisation et [de développer] des stratégies de réinsertion » des jeunes radicalisés ⁵⁸⁹, il reste que sa « neutralité » est entachée du fait qu’il appartient à un corps policier. Cette appartenance pose un « problème d’alignement » : le fait que ce remédiateur officiel fait partie d’un corps de police a des conséquences sur la définition même du problème de la radicalisation menant à la violence.

Ce problème, le public politique le définit comme le résultat d’une « relation conflictuelle », dont chacun des protagonistes est responsable des dynamiques de rupture et de repli réciproques qui mènent au développement d’un état de radicalisation. Par conséquent, le public politique désigne des remédiateurs officiels neutres qui « s’engagent équitablement de part et d’autre et en cherchant une médiation entre les parties ⁵⁹⁰ ». Autrement dit, si les deux protagonistes ont une part de responsabilité dans leur relation conflictuelle, le remédiateur officiel doit alors intervenir d’une « façon symétrique » et sans prendre parti. Mais si le CPRMV, remédiateur officiel désigné par le public politique, est en réalité un corps policier « déguisé » en centre de prévention, il est difficile de croire en sa neutralité et d’imaginer que sa prise en charge de jeunes en état de devenir radicalisés ne soit par « répressive ». Signaler ces jeunes et les envoyer à la police est une façon de les « incriminer d’avance » et de leur « attribuer tous les torts » de leur relation difficile avec la société québécoise. C’est aussi une façon de « déresponsabiliser » cette société et de lui attribuer tous les droits. Plus important encore, une telle prise en charge serait forcément « asymétrique » et viendrait « dissoudre le noyau relationnel ⁵⁹¹ » de la définition que le public politique a donnée au problème de la radicalisation menant à la violence.

Ainsi, pour faire en sorte que ce remédiateur officiel soit neutre et garantir une médiation symétrique, le public politique a décidé de « dépoliciser » le CPRMV et de le retirer « des

⁵⁸⁸ Bélanger, J. Cité dans Myles, B. (2015, 30 mai). *Op. cit.*

⁵⁸⁹ Arruda, M. et Ducol, B. *Op. cit.*, p. 3

⁵⁹⁰ Emerson, R. M et Messinger, S. L. *Op. cit.*, p. 70.

⁵⁹¹ *Ibid.*, p. 71.

mains du Service de police de la Ville de Montréal⁵⁹² », trois mois après sa mise en place. Par une telle initiative, le public politique fait d'une pierre deux coups. D'une part, il met en confiance les familles et les encourage à signaler, au CPRMV, le cas de leurs membres engagés dans un état de devenir radicalisé, puisque ceux-ci seront considérés non pas comme des « criminels » ou des « déviants », mais comme des jeunes éprouvant une expérience difficile qui ne requiert pas nécessairement une réponse policière. D'autre part, « dépolicer » le CPRMV permet au public politique de s'aligner sur sa « conception relationnelle » de la radicalisation, et de mettre en œuvre la solution qu'il avait conçue à ce problème, à savoir responsabiliser et impliquer la société dans son ensemble, afin de briser le cercle vicieux action-réaction-répulsion qui l'affecte et, par conséquent, entraver l'évolution de l'état de devenir radical parmi certains de ses jeunes.

5.2.3.2 Processus de réparation collective du problème

Pour signifier les événements des 20 et 22 octobre, le public politique les a d'abord placés dans un contexte sélectionné parmi d'autres possibles. De ce contexte, il a « inféré » une variété de problèmes sociaux, dont la jonction serait à l'origine d'un cercle vicieux qui affecte, simultanément, la société et certains de ses jeunes. Il a alors interprété ces événements comme le résultat d'un contexte problématique qui favoriserait le développement d'une relation difficile entre des jeunes socialement fragiles, d'un côté, et une société inquiétée par les conséquences d'un problème sans précédent, de l'autre. L'une des principales propriétés de cette relation difficile serait la rupture et le repli réciproques, une dynamique identifiée par le public et conceptualisée selon la catégorie radicalisation. Partant de cette catégorisation, le public a inscrit le problème dans un champ pratique pour le résoudre. Le choix de cette catégorie était motivé par sa capacité de faire le lien entre les événements des 20 et 22 octobre et le contexte « choisi » par le public pour les signifier.

Nous pourrions alors dire que le moment de mise en contexte des événements des 20 et 22 octobre était également un moment de les nommer, de définir leurs causes et de concevoir

⁵⁹² Thériault, L. Cité dans Dutrisac, R. (11 juin 2015). *Op. cit.*

leurs solutions. Ces causes et solutions, en même temps qu'elles sont inférées du contexte sélectionné par le public pour interpréter ces événements, sont orientées par la catégorie radicalisation choisie par ce public pour signifier ces événements. En ce sens, la signification attribuée par le public établit un lien entre ces événements, la catégorie sélectionnée pour les conceptualiser, ainsi que les causes et solutions inférées du contexte choisi pour expliquer leur occurrence. La signification des événements des 20 et 22 octobre apparaît alors comme un « lieu de croisement » entre l'activité interprétative de leur public politique, le contexte sélectionné pour les interpréter, les causes et solutions inférées de ce contexte, et la catégorie choisie pour conceptualiser ces événements.

Ainsi, les événements des 20 et 22 octobre ont été traités, maîtrisés et résolus selon la signification qui leur a été attribuée collectivement par leur public politique. C'est en fonction de cette signification que des responsables et des victimes de ces événements ont été identifiés, des causes définies, des solutions envisagées et des remédiateurs désignés pour les réparer. Mais si la signification de ces événements a été attribuée par le public politique, elle a défini ce public en retour. Le choix d'un remédiateur est très révélateur à cet égard. Selon la signification attribuée par le public, ces événements seraient le résultat d'une relation perturbée entre la société québécoise et certains de ses jeunes. Chacun de ces deux protagonistes est considéré à la fois comme responsable et victime d'un cercle vicieux de rupture et de repli réciproques. Pour désamorcer ce cercle vicieux, il faut, selon cette conception relationnelle du problème, impliquer les deux protagonistes et intervenir auprès de chacun d'eux d'une façon symétrique. Par conséquent, les remédiateurs officiels désignés pour réparer cette relation difficile doivent être neutres et ne pas prendre parti, puisque les deux protagonistes ont une part de responsabilité dans cette relation. Si le public choisit un corps policier comme remédiateur officiel, les jeunes en état de devenir radicalisé seraient traités comme seules responsables et la société comme unique victime de ces événements. La solution serait alors particulièrement asymétrique. Or, si ces événements sont signifiés selon une conception relationnelle qui responsabilise et victimise en même temps la société et certains de ses jeunes, le remédiateur serait neutre et la solution symétrique, d'où l'idée du public politique de « dépolicer » le CPRMV. La nature du remédiateur est directement affectée tant par les dimensions de la signification que de réparation des événements des 20 et

22 octobre. En ce sens, la signification attribuée à ces événements influe sur le choix et la sélection des remédiateurs désignés pour les réparer.

En retour, le choix d'un remédiateur influe sur la signification attribuée à ces événements. C'est en ce sens que le problème de la radicalisation est en même temps « créateur et créature » de son public politique. S'il advient à l'existence à travers l'activité interprétative et interactive de son public, il fait advenir celui-ci en retour. Si la signification attribuée à ce problème (radicalisation) a fait exister un Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, celui-ci maintient cette signification et la fait exister en retour. En effet, le CPRMV effectue « des études et des recherches dans le but d'améliorer la compréhension, l'intervention et la diffusion des connaissances face au phénomène de la radicalisation menant à la violence ⁵⁹³ ». Comme un des principaux remédiateurs officiels, le CPRMV bénéficie d'un accès direct aux jeunes en état de devenir radicalisés. Leur prise en charge pour « les ramener dans le droit chemin avant qu'ils passent aux actes ⁵⁹⁴ » est une occasion, pour les chercheurs et les intervenants du CPRMV, de collecter des informations sur chacun des cas traités, d'examiner ce qui perturbe la relation de ces jeunes à la société, d'identifier les facteurs qui favorisent leur engagement dans un état de devenir radicalisé, de définir les « signes annonciateurs » de cet état, d'informer la population pour le détecter, et de former des intervenants pour le prévenir. Ainsi, plus il traite des cas de radicalisation, plus le CPRMV est susceptible de produire des histoires « minutieusement documentées » sur l'origine, les signes, les causes, les facteurs et la persévérance de l'état de devenir radicalisé parmi certains jeunes. En même temps qu'il est la création de la signification attribuée aux événements des 20 et 22 octobre, le CPRMV participe, par son activité de prévention et d'intervention, à maintenir cette signification, à la reproduire, à l'étoffer et à élargir son spectre.

En ce sens, la signification de ces événements n'est ni figée, ni permanente, mais continuellement accomplie, modifiée, révisée, recrée, retravaillée et réinterprétée. Le

⁵⁹³ Arruda, M. et Ducol, B. *Op. cit.*, p. 3.

⁵⁹⁴ Coderre, D. Cité dans Fortier, M. (2015, 10 mars). *Op. cit.*

CPRMV n'est qu'un des participants d'un public politique impliqué dans cette activité interprétative continue. D'autres participants comme l'Observatoire sur la radicalisation et l'extrémisme violent, ainsi que plusieurs initiatives de financement et de partenariats de recherches sur « la radicalisation et la déradicalisation » participent également dans cette activité interprétative, en vue d'approfondir la compréhension de ce phénomène⁵⁹⁵. Ces acteurs et initiatives de recherche « permettront de documenter les pratiques exemplaires en matière de déradicalisation⁵⁹⁶ » et, surtout, de « continuer l'enquête » en profondeur sur les événements des 20 et 22 octobre, de revoir les « compromis stabilisés » autour de leur contexte d'interprétation, de leurs causes, de leurs solutions et, par le fait même, d'élargir le spectre de leur signification.

Et c'est précisément ici que réside « la raison profonde » pour laquelle le public politique a sélectionné la catégorie radicalisation pour conceptualiser les événements des 20 et 22 octobre. Cette catégorie rend possible un « travail continu d'enquête et d'investigation » sur ces événements. Le fait qu'elle responsabilise et victimise la société dans son ensemble et qu'elle ne criminalise pas les jeunes en état de devenir radicalisés permet d'établir un « lien de confiance » avec les familles, les proches et l'entourage de ces jeunes. Par conséquent, elle permet leur signalement précoce et rend possible l'intervention « en amont » des agents du CPRMV. Ainsi, la conceptualisation du problème en termes de radicalisation implique la vigilance des parents et des proches dans la prévention, assure aux remédiateurs officiels, comme le CPRMV, la possibilité de repérer des jeunes en état de devenir radicalisé, et leur garantit un accès pour communiquer et maintenir le contact avec ces jeunes avant qu'ils passent à l'acte. La catégorie radicalisation rend possible une intervention en amont et, de ce fait même, nourrit le mouvement d'enquêtes et de poursuite de collecte de données et d'informations, en vue de comprendre en profondeur chacun des cas des jeunes en état de devenir radicalisé, et d'identifier des stratégies de prévention appropriées.

⁵⁹⁵ Gouvernement du Québec. (2015). *Op. cit.*, p. 8-22.

⁵⁹⁶ *Ibid.*, p. 20.

Plus important encore, la conceptualisation du problème en termes de radicalisation menant à la violence permet d'établir un équilibre entre prévention et répression. Si le public politique avait interprété les événements des 20 et 22 octobre selon la version qui fait de la violence terroriste un préalable à la radicalisation et non pas l'inverse, il aurait condamné d'avance les jeunes impliqués, d'une façon ou d'une autre, dans cette violence. L'horizon des solutions envisagées à leur implication dans la violence terroriste aurait été alors limité à la répression. Or, celle-ci ne peut pas prévenir ou anticiper l'engagement de ces jeunes dans cette violence, ni les détourner d'un tel engagement, ni les ramener vers le droit chemin, et encore moins empêcher leur vengeance. Bref, la répression ne permet pas d'avoir une prise sur ce problème et ses conséquences. De plus, elle rend difficile, voir impossible, l'accès des remédiateurs à ces jeunes et, par conséquent, ne permet pas de documenter, de signifier et de comprendre en profondeur un phénomène « nouveau et pas très bien compris ». En privilégiant un modèle unidirectionnel qui fait de la radicalisation un préalable à la violence terroriste, le public politique conceptualise ce problème d'une façon relationnelle et engage, par le fait même, la société dans son ensemble pour le signifier et pour le résoudre. Si le public politique a nommé le problème en termes de radicalisation menant à la violence, c'est pour « pouvoir apprendre » davantage sur ce problème, le comprendre en profondeur, rendre possible et garantir, pour les remédiateurs, un lien de communication avec les deux parties impliquées dans une relation difficile : la société et certains de ses jeunes.

CONCLUSION

Deux grandes ambitions animent cette enquête : élargir notre compréhension du problème de la radicalisation menant à la violence, et enrichir le savoir dans le domaine de la sociologie des problèmes publics. Les résultats de cette enquête n'ont aucune prétention à l'exhaustivité, et notre réponse aux questions de recherche n'est pas définitive. Du reste, sous peine de commettre des inductions abusives, il n'est pas dans notre ambition de monter en généralité et d'établir un « type » ou un « modèle » de la trajectoire des problèmes publics. L'analyse exposée ici pourrait, et même devrait, être approfondie et poussée plus loin, car, à notre sens, elle reste incomplète et, jusqu'à un certain point, insatisfaisante. Plutôt que de se pencher sur les causes objectives du problème de la radicalisation menant à la violence, elle ouvre de nouvelles pistes de recherche en lien avec ce problème. En examinant le processus par lequel la question de l'implication de certains jeunes dans la violence terroriste a été portée sur la place publique et constituée en problème public, notre étude propose de combler un manque dans la recherche, en apportant un éclairage inédit sur le processus de définition collective de ce problème public. Au lieu de se pencher sur la nature nocive et pernicieuse du problème de l'engagement de certains jeunes Québécois dans la violence terroriste, elle aborde ce problème du point de vue des activités communicatives et interprétatives de son public politique. Elle complète ainsi notre compréhension de ce problème public, notamment en mettant à la disposition des chercheurs des données empiriques sur sa trajectoire, sur la diversité des participants de son public politique et de leurs perspectives, et, plus que tout, sur certains des principaux enjeux sous-jacents à sa définition collective.

Ainsi, notre étude montre que pour les chercheurs, il est aussi légitime que nécessaire de prendre en considération non seulement les causes objectives du problème de la radicalisation violente, mais également l'activité interprétative de son public. Cette activité détermine la manière dont ce problème est appréhendé et ce qui est fait pour le résoudre. Nous savons maintenant que le problème de l'engagement de certains jeunes dans la violence terroriste a

été traité au Québec dépendamment non seulement de sa « nature objective », mais surtout de « l'imagination collective » de son public politique. Dès lors, il nous semble important de reconnaître les possibilités multiples autant pour nommer ce problème que pour définir ses causes et concevoir ses solutions. En effet, il est une question qui n'a pas cessé de resurgir tout au long de cette enquête : existe-t-il vraiment une quelconque adéquation entre le concept de radicalisation et le phénomène de l'engagement de certains jeunes dans la violence terroriste? Si le public politique a choisi la catégorie radicalisation, notamment en fonction des besoins de l'enquête sociale en matière de collecte de données, jusqu'à quel point cette catégorie rendrait-elle compte des propriétés du problème d'engagement de certains jeunes dans la violence terroriste? En d'autres termes, le public risque-t-il d'exclure et de réduire au silence d'autres explications et solutions, en faisant le choix de la catégorie « radicalisation » pour avoir une prise sur ce problème? De par sa structure sémantique, le concept de radicalisation suggère un devenir et renvoie à une dynamique qui implique un ensemble de forces en interaction et en opposition au sein du phénomène de l'implication de certains jeunes dans la violence terroriste. Par conséquent, il semblerait que ce concept contraint le public politique à penser ce problème en terme relationnel.

Dans cette enquête, notre confrontation au référent théorique pragmatiste et aux thèses de certains des chercheurs qui s'en revendiquent a induit du relief et de la profondeur dans notre compréhension du processus de définition collective du problème de la radicalisation menant à la violence. Or, si on prenait une distance par rapport à l'approche pragmatiste des problèmes publics et vis-à-vis de son présupposé théorique voulant que les institutions démocratiques reflètent les intérêts des gouvernés, on pourrait s'attendre à autre chose. Il nous semble presque évident que l'arène publique formée autour du problème de la radicalisation menant à la violence n'était pas un champ où tous les participants du public politique pouvaient jouer en termes égaux. Certains y avaient un plus grand accès que d'autres et, par conséquent, un plus grand pouvoir de nommer le problème et de façonner sa définition. Sur les différentes scènes qui composent cette arène publique, les voix de certains se faisaient entendre davantage que d'autres. Et en dépit des acquis des sociétés démocratiques, tous les participants d'un public politique ne peuvent prendre la parole quand ils le veulent et se faire entendre dans n'importe quelles circonstances. Quelle

aurait été alors la solution envisagée pour ce problème si toutes les voix des participants de son public politique avaient eu les mêmes chances de raisonner dans son arène publique? Aurait-on privilégié une approche relationnelle pour définir ce problème?

Cela étant dit, les conclusions de cette recherche auraient-elles été différentes si on avait pris en compte la part de la joute politique dans la définition collective du problème? Sachant, par exemple, que le Parti québécois, à la tête des tenants de la perspective de l'intégrisme, venait de vivre une défaite électorale en mars 2014, couplée au rejet de son projet d'une « Charte des valeurs », pourrions-nous dire qu'un tel contexte aurait joué en faveur des tenants de la perspective de la radicalisation, dont le Parti libéral, élu en avril 2014, était l'un des fervents défenseurs? Bien évidemment, nous sommes conscients que, pour compléter notre analyse, il faut l'élargir pour ainsi inclure d'autres dimensions et repères contextuels, afin d'évaluer la part des clivages politiques et des manœuvres électorales dans le processus de définition collective du problème de la radicalisation violente.

Pour finir, notre enquête met en relief la place de la communication et du langage dans l'expérience du problème de la radicalisation menant à la violence. La définition collective de ce problème ne dépend pas uniquement des initiatives, projets de loi, décisions, indécisions, perspectives, précompréhensions et préjugés des participants de son public politique. Cette activité de définition collective relève également de l'univers du discours. À la fin de notre enquête, nous avons pris conscience que pour étoffer nos conclusions, il aurait été pertinent de prendre en compte les « procédés rhétoriques » et les différentes « figures argumentatives » à l'œuvre dans les discours des participants du public politique et employés dans le but de gagner l'adhésion des esprits autour de certaines perspectives, et d'orienter ainsi le cours de l'action collective face au problème de la radicalisation violente. À cet égard, l'un des principaux enseignements que l'on peut tirer de notre enquête est que le langage doit occuper une place non pas périphérique, mais centrale dans l'étude du sort public du problème de la radicalisation menant à la violence.

BIBLIOGRAPHIE

Corpus à l'étude

- Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV). Arruda, M. et Ducol, B. (2015). *Prévenir la radicalisation menant à la violence. Les contours d'une « approche québécoise »*. [Présentation du CPRMV]. Journée des juristes LSJPA. Montréal, 6 novembre 2015. Récupéré de <https://inforadical.org/fr/chercher/publication>
- Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Bouchard, G. et Taylor, C. (2008). *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation*. [Document PDF]. Rapport intégral déposé en mai 2008. Récupéré de <https://www.mce.gouv.qc.ca/publications/CCPARDC/rapport-final-integral-fr.pdf>
- CPRMV. (2015). *Guide d'information à l'intention des intervenants. Mieux comprendre le phénomène de la radicalisation menant à la violence*. [Document PDF]. Récupéré de <https://info-radical.org/fr/prevention/guides/>
- CPRMV. (2015). *Guide d'information à l'intention du personnel scolaire. La radicalisation menant à la violence en milieu scolaire : mieux comprendre, pour mieux réagir*. [Document PDF]. Récupéré de <https://info-radical.org/fr/prevention/guides/>
- Gouvernement du Québec. (2015). *Plan d'Action gouvernemental 2015-2018. La radicalisation : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble*. [Document PDF]. Récupéré de http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/PLN_Radicalisation.pdf
- Gouvernement du Québec. Assemblée nationale. (2015-2016). 40 Mémoires sur la *Loi édictant la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux incitant à la violence et apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes*. [Document PDF]. Récupéré de <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-59-41-1.html>
- Le Devoir, La Presse, Le Droit, Le Soleil*. (2014-2015). Eureka.cc. [Base de données]. La sélection de plus de 300 articles publiés dans ces quotidiens a été effectuée en mars 2018. Sélectionnés selon le mot clef « radicalisation menant à la violence », ces articles couvrent la période du 20 octobre 2014 au 10 juin 2015. Récupéré de <https://nouveau-eureka-cc.proxy.bibliotheques.ugam.ca:2443/Search/AdvancedMobile>

Ouvrages et articles de référence cités

- Amiriaux, V. et Araya-Moreno, J. (2014). Pluralisme and Radicalization: Mind the Gap ! [Chapitre de livre]. Dans P. Bramadat et L. Dawson (dir.), *Religious Radicalization and Securitization in Canada, and Beyond* (91-113). Toronto : University of Toronto Press.
- Baker-Beall, C., Heath-Kelly, C. et Jarvis, L. (dir.). *Counter-Radicalisation: Critical perspectives*. Abingdon : Routledge.
- Bakker, E. (2006). *Jihadi terrorists in Europe: their characteristics and the circumstances in which they joined the jihad: an exploratory study*. Clingendael : Netherlands Institute of International Relations. Récupéré de http://www.clingendael.nl/sites/default/files/20061200_cscp_csp_bakker.pdf
- Bartlett, J., Birdwell, J. et King, M. (2010). *The edge of violence, a radical approach to extremism*. London : Demos. Récupéré de http://www.demos.co.uk/files/Edge_of_Violence_-_web.pdf
- Bélanger, J., Nociti, N., Chamberland, P. E., Paquette, V., Gagnon, D., Mahmoud, A., Carla, L.... Eising, C. (2015). *Bâtir une communauté résiliente dans un Canada multiculturel: trousse de renseignements sur l'extrémisme violent*. Montréal : Université du Québec à Montréal. Récupéré de http://fqde.qc.ca/wp-content/uploads/2013/09/Trousse_Renseignements_Extremisme_Violent.pdf
- Blumer, H. (1986). *Symbolic Interactionism. Perspective and Methode*. California: University of California Press.
- Blumer, H. (1971). Social Problems as Collective Behavior. *Oxford Journals*, 18(3), 298-306. doi:10.2307/799797
- Bouchard, G. et Taylor, C. (2008). *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation*. [Document PDF]. Rapport intégral de la Commission de consultations sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles déposé en mai 2008. Récupéré de <https://www.mce.gouv.qc.ca/publications/CCPARDC/rapport-final-integral-fr.pdf>
- Bramadat, P. (2014). The Public, the Political, and the Possible: Religion and Radicalization in Canada and Beyond [Chapitre de livre]. Dans P. Bramadat et L. Dawson (dir.), *Religious Radicalization and Securitization in Canada, and Beyond* (p. 3-29). Toronto : University of Toronto Press.
- Breviglieri, M. et Trom, D. (2003). Troubles et tensions en milieu urbain. [Chapitre de livre]. Dans D. Cefaï et D. Pasquier (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques* (399-416). Paris : Presses universitaires de France.

- Brodeur, J. P. (2009). Comment définir le terrorisme? [Chapitre de livre]. Dans S. Leman-Langlois et J. P. Brodeur (dir.), *Terrorisme et antiterrorisme au Canada* (p. 17-37). Montréal : Les presses de l'Université de Montréal.
- Burke, K. (1984). *Attitudes Toward History*. (3^e éd.). California : University of California Press.
- Cefaï, D. (2016). Publics, problèmes publics, arènes publiques... Que nous apprend le pragmatisme? *Questions de communication*, 2(30), 25-64. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-questions-de-communication-2016-2-p-25.htm>
- Cefaï, D. (2014). Public, socialisation et politisation : Mead et Dewey. [Chapitre de livre]. Dans A. Cukier et E. Debray (dir.), *La théorie sociale de George Herbert Mead : études critiques et traditions inédites* (p. 1-23). Lormont : Le bord de l'eau. Récupéré de http://www.lemetro.ifcs.ufri.br/cefaï_public_relire_dewey.pdf
- Cefaï, D. et Terzi, C. (2012). Présentation. [Chapitre de livre]. Dans D. Cefaï et C. Terzi (dir.), *l'expérience des problèmes publics* (p. 9-47). Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Cefaï, D. et Terzi, C. (dir.). (2012). *L'expérience des problèmes publics*. Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Cefaï, D. (2009). Postface. [Chapitre de livre]. Dans J. Gusfield, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*. (p. 219-318). (D. Cefaï, trad.). Paris : Economica.
- Cefaï, D. et Pasquier, D. (2003). Introduction. [Chapitre de livre]. Dans D. Cefaï et D. Pasquier (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques* (p. 13-59). Paris : Presses universitaires de France.
- Cefaï, D. (1996). La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques. *Réseaux*, 75(1), 43-66.
- Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence. (2015). *Enjeux et perspectives de la radicalisation menant à la violence en milieu scolaire au Québec*. [Rapport d'analyse]. Récupéré de https://info-radical.org/wp-content/uploads/2016/08/RAPPORT_CPRMV.pdf
- Change Institute (2008). *Studies Into Violent Radicalisation : The Beliefs, Ideologies and Narratives*. Récupéré de http://www.changeinstitute.co.uk/images/publications/changeinstitute_beliefsideologienarratives.pdf
- Crenshaw, M. (2011). *Explaining Terrorism. Causes, processes and Consequences*. Oxford : Routledge.

- Dalgaard-nielsen, A. (2010). Violent Radicalization in Europe : What We Know and What We Do Not Know. *Studies in Conflict & Terrorism*, 33(9),797-814.
- Dawson, L. (2009). The Study of New Religious Movements and the Radicalization of Home-Grown Terrorists: Opening a Dialogue. *Terrorism and Political Violence*, 22(1), 1-21. doi: 10.1080/09546550903409163
- Dawson, L. (2014). Trying to make sense of Home-Grown Terrorist Radicalization: The Case of The Toronto 18. [Chapitre de livre]. Dans P. Bramadat et L. Dawson (dir.), *Religious Radicalization and Securitization in Canada, and Beyond* (p. 60- 89). Toronto: University of Toronto Press.
- Dean, M. (2010). *Governmentality. Power and Rule in Modern Society*. London : SAGE.
- Debauge, J. S. (2012). Des événements difficiles à encaisser. Un pragmatisme pessimiste. [Chapitre de livre]. Dans D. Cefaï et C. Terzi (dir.), *L'expérience des problèmes publics* (p. 191-223). Paris : École des hautes études en sciences sociales.
- Della Porta, D. et LaFree, G. (2012). Processes of Radicalization and De-Radicalization. *International Journal of Conflict and Violence*, 6(1), 4-10.
- Dewey, J. (2003). *Le public et ses problèmes*. Cometti, J. P. (dir.). (J. Zask, trad.). Paris : Publications de l'Université de Pau. Éditions Léo Scheer. [1926-1927].
- Elshimi, M. (2015). De-radicalisation interventions as technologies of the self: a Foucauldian analysis. *Critical Studies on Terrorism*, 8(1), 110-129. doi: 10.1080/17539153.2015.1005933
- Emerson, R. M et Messinger, S. L. (1977). The Micro-Politics of Trouble. *Social Problems*. 25(2), 121-134. doi:10.2307/800289
- Foucault, M. (2004). *Sécurité, territoire, population : cours au Collège de France, 1977-1978*. Paris : Gallimard : Seuil.
- Fuller, R. et Meyers, R. (1941). Some aspects of a Theory of Social Problems. *American Sociological Review*, 6(1), 24-32.
- Fuller, R. et Meyers, R. (1941). The Natural History of a Social Problems. *American Sociological Review*, 6(3), 320-329.
- Gartenstein-R. D. et Grossman, L. (2009). *Homegrown Terrorists In the U.S. and U.K. An Empirical Examination of The Radicalization Process*. Washington DC : Center for Terrorism Research. Récupéré de <http://www.defenddemocracy.org/content/uploads/documents/HomegrownTerroristsUSandUK.pdf>

- Githens-mazer, J., Lambert, R., Baker, A., Cohen, B. S. et Pieri, Z. (2010). *Muslim Communities Perspectives on Radicalisation in Leicester, UK*. Center for Studies in Islamism and Radicalisation (CIR). Danemark : Aarhus University. Récupéré de http://cir.au.dk/fileadmin/site_files/filer_statskundskab/subsites/cir/pdffiler/Rapport4_UK_rev_jgmFINAL.pdf
- Gouvernement du Danemark. (2009). *A common and safe future. An action plan to prevent extremist views and radicalisation among young people*. [Document PDF]. Récupéré de https://www.nyidanmark.dk/NR/rdonlyres/58D048E7-0482-4AE8-99EB-928753EFC1F8/0/a_common_and_safe_future_danish_action_plan_to_prevent_extremism.pdf
- Gouvernement de France. (2016). *Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme*. [Document PDF]. Récupéré de <http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/liseuse/7050/master/projet/Plan-d-action-contre-la-radicalisation-et-le-terrorisme.pdf>
- Gouvernement fédéral du Canada. Sécurité publique Canada. (2014). *Réagir à l'extrémisme violent et aux voyages à des fins liées au terrorisme. Rapport public sur la menace terroriste pour le Canada*. [Document PDF]. (PS4-187/2014F). Récupéré de <http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2014-pblc-rpr-trrst-thrt/2014-pblc-rpr-trrst-thrt-fra.pdf>
- Gouvernement fédéral des États-Unis. (2007). *Violent Radicalization and Homegrown Terrorism Prevention Act of 2007*. [Document PDF]. Récupéré de <https://www.govtrack.us/congress/bills/110/hr1955/text>
- Gouvernement du Royaume-Uni. (2011). *CONTEST. The United Kingdom's Strategy for Countering Terrorism*. [Document PDF]. Récupéré de https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/97995/strategy-contest.pdf
- Gusfield, J. (2009). *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*. (D. Cefaï, trad.). Paris : Economica.
- Gusfield, J. (2003). Action collective et problèmes publics. [Chapitre de livre]. Dans D. Cefaï et D. Pasquier (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques* (p. 63-78). Paris : Presses universitaires de France.
- Gusfield, J. (1979). *The Culture of Public Problems*. Chicago : The Chicago University Press.
- Heath-Kelly, C. (2012). Reinventing prevention or exposing the gap? False positives in UK terrorism governance and the quest for pre-emption. *Critical Studies on Terrorism*, 5(1), 69-87.
- Hoffman, B. (1999). *La mécanique terroriste*. Paris : Calmann-Lévy.

- Horgan, J. (2009). Deradicalization or Disengagement? A process in need of clarity and a counterterrorism initiative in need of evaluation. *International Journal of Social Psychology*, 24(2), 291-298. doi: 10.1174/021347409788041408
- Horgan, J. (2005). *The Psychology of Terrorism*. Abingdon : Routledge.
- Horgan, J. (2005). et Bjørge, T. (2005). *Root Causes of Terrorism. Myths, reality and, ways forward*. London : Routledge.
- Jackson, R. (2015). The epistemological crisis of counterterrorism. *Critical Studies on Terrorism*, 8(1), 33-54. doi: 10.1080/17539153.2015.1009762
- James, W. (1998). *La signification de la vérité. Une suite au pragmatisme*. [1909]. Lausanne : Antipodes.
- Johnson, R. (2005). Radical. Dans T. Bennet, L. Grossberg et M. Morris (dir.), *New Keywords. A Revised Vocabulary of Culture and Society*. Oxford : Blackwell.
- Kellet, A., Beanlands, B., Deacon, J. (1991). *Le terrorisme au Canada de 1960 à 1989*. Sécurité publique Canada. Centre de coordination de la sécurité nationale. Récupéré de <https://www.securitepublique.gc.ca/lbrr/archives/hv%206433.c2%20t4%201991%20f-fra.pdf>
- Khosrokhavar, F. (2014). *Radicalisation*. Paris : Interventions.
- King, M. et Taylor, M. D. (2011). The Radicalization of Homegrown Jihadists: A Review of Theoretical Models and Social Psychological Evidence. *Terrorism and Political Violence*, 23(4), 602-622. doi: 10.1080/09546553.2011.587064
- Kundnani, A. (2014). *The Muslims Are Coming! Islamophobia, Extremism, and the Domestic War on Terror*. London : Verso.
- Kühle, L. et Lindekilde, L. (2010). *Radicalization among Young Muslims in Aarhus*. Center for Studies in Islamism and Radicalisation (CIR). Danemark : Aarhus University. Récupéré de http://cir.au.dk/fileadmin/site_files/filer_statskundskab/subsites/cir/radicalization_aarhus_FINAL.pdf
- Lamchichi, A. (2002). L'islamisme n'est pas monolithique. *Confluences Méditerranée*, 1(40), 101-111. doi : 10.3917/come.040.0101
- Lindekilde, L. (2012). Neo-liberal Governing of "Radicals": Danish Radicalization Prevention Policies and Potential Iatrogenic Effects. *International Journal of Conflict and Violence*, 6 (1), 109-125.
- Maingueneau, D. (1999). *L'Énonciation en linguistique française*. Paris : Hachette.

- McCauley, C. et Moskalenko, S. (2008). Mechanisms of Political Radicalization : Pathways Toward Terrorism. *Terrorism and Political Violence*, 20(3), 415-433. doi: 10.1080/09546550802073367
- Mead, G. H. (2006). *L'Esprit, le soi et la société*. (D. Cefaï, trad.). [1934]. Paris : Presses universitaires de France.
- Nesser, P. (2004). *Jihad in Europe: exploring the motivations for Salafi-Jihadi terrorism in Europe post-millennium*. (Thèse de doctorat). Department of Political Science. University of Oslo.
- Neumann, P. R. (2011). *Preventing Violent Radicalization in America*. Washington DC : Bipartisan Policy Center's National Security Preparedness Group. Récupéré de <http://bipartisanpolicy.org/wp-content/uploads/sites/default/files/NSPG.pdf>
- Neumann, P. R. (dir.). (2008). *Introduction to Perspectives on Radicalisation and Political Violence. First International Conference on Radicalisation and Political Violence*. London : ICSR. Récupéré de <http://icsr.info/wp-content/uploads/2012/10/1234516938ICSRPerspectivesonRadicalisation.pdf>
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (4^e éd. rév. et augm.). Malakoff : Armand Colin.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (3^e éd. rév. et augm.). Malakoff : Armand Colin.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin.
- Quéré, L. (2012). Le travail des émotions dans l'expérience publique. [Chapitre de livre]. Dans, D. Cefaï, et C. Terzi (dir.), *L'expérience des problèmes publics* (p. 135-162). Paris : Écoles des hautes études en sciences sociales.
- Quéré, L. (1994). Sociologie et sémantique: le langage dans l'organisation sociale de l'expérience. *Sociétés contemporaines*, 18-19(2-3), 17-41. Récupéré de http://www.persee.fr/doc/socco_1150-1944_1994_num_18_1_1163
- Rapoport, D. C. (2004). The Four Waves of Modern Terrorism. [Chapitre de livre]. Dans A. K. Cronin et J. M. Ludes (dir.), *Attacking Terrorism: Elements of a Grand Strategy* (p. 46-73). Washington : Georgetown University Press.
- Richards, A. (2011). The Problem with 'radicalization': the remit of 'Prevent' and the need to refocus on terrorism in the UK. *International Affairs*, 87(1), 143-152.
- Ricoeur, P. (1983). *Temps et récit. T.I : L'intrigue et le récit historique*. Paris : Édition du Seuil.

- Rose, N., O'Malley, P. et Valverde, M. (2006). Governmentality. *Annual Reviews of Law and Social Sciences*, 2, 3-104. Récupéré de <https://doi.org/10.1146/annurev.lawsocsci.2.081805.105900>
- Rose, N. (1999). *Governing the Soul. The Shaping of the Private self*. London: Free Association Books.
- Roy, O. (2001). *Généalogie de l'islamisme*. Paris : Hachette.
- Roy, O. (2008). *Al Qaeda in the West as a Youth Movement: The Power of a Narrative*. MICROCON Policy Working Paper 2. Brighton: MICROCON. doi: 10.2139/ssrn.1333550
- Sageman, M. (2008). A Strategy for Fighting International Islamist Terrorists. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 618(1), 223-231. doi: 10.1177/0002716208317051
- Schmid, A. P. et Easson, J. J. (2011). 250-plus Academic, Governmental and Intergovernmental Definitions of Terrorism [Chapitre de livre]. Dans A. P. Schmid (dir.), *The Routledge Handbook of Terrorism Research* (p. 99-148). Abingdon : Routledge.
- Sedgwick, M. (2010). The Concept of Radicalization as a Source of Confusion. *Terrorism and Political Violence*, 22(4), 479-494. doi: 10.1080/09546553.2010.491009
- Silber, M. D. et Bhatt, A. (2007). *Radicalization in the West : The Homegrown Threat*. New York Police Department Intelligence Division. Récupéré de http://sethgodin.typepad.com/seths_blog/files/NYPD_ReportRadicalization_in_the_West.pdf
- Spector, M. et Kitsuse, J. I (2012). Sociologie des problèmes sociaux. Un modèle d'histoire naturelle. [Chapitre de livre]. Dans D. Cefaï et C. Terzi (dir.), *L'expérience des problèmes publics* (p. 87-107) (D. Cefaï et C. Terzi, trad.). Paris : École des hautes études en sciences sociales.
- Spector, M. et Kitsuse, J. I. (1973). Social Problems : A re-formulation. *Social Problems*. 21(2), 145-159. doi:10.2307/799536
- Tonnelat, S. (2012). La dimension sensible des problèmes publics. [Chapitre de livre]. Dans, D. Cefaï et C. Terzi (dir.), *L'expérience des problèmes publics* (p. 163-190). Paris : Écoles des hautes études en sciences sociales.
- Turner, V. (1969). *The Ritual Process. Structure and Anti-Structure*. New York : New York Aldine.
- Walters, W. (2012). *Governmentality. Critical encounters*. Abingdon : Routledge.

Widmer, J. et Terzi, C. (dir.). (1999). *Mémoire collective et pouvoir symbolique*. Préface. *Discours & société*. Suisse : Département Sociologie et médias : Université de Fribourg. Récupéré de https://books.google.ca/books/about/M%C3%A9moire_collective_et_pouvoirs_symboliques.html?id=wZTmHAAACAAJ&redir_esc=y

Zask, J. (2003). La politique comme expérimentation. [Chapitre de livre]. Dans J. Dewey. *Le public et ses problèmes* (p. 7-52). (J. Zask, trad.). Paris : Publications de l'Université de Pau. Éditions Léo Scheer. (1926-1927).

Articles dans la presse écrite cités

Agence France-Presse. (2015, 23 février). Comment empêcher les jeunes filles de rejoindre l'EI? *Le Devoir*, p. B6.

Arsenault, J. (2015, 17 janvier). Couillard n'est pas pressé. *Le Droit*, p. 20.

Asselin, P. (2015, 10 janvier). Laïcité : un faux débat. *Le Soleil*, p. 29.

Asselin, P. (2014, 2 novembre). Offrir une porte de sortie. *Le Soleil*, p. 20.

Beauchemin, M. (2015, 17 janvier). L'électrochoc. *La Presse*, p. A12-A13.

Beauchemin, M. (2015, 3 février). Vers un sommet sur l'intégration et la sécurité à Montréal. *La Presse*, p. A2.

Bélair-Cirino, M. (2015, 22 janvier). Signes religieux ostensibles – PKP opte pour la neutralité. *Le Devoir*, p. A2.

Blais, A. (2014, 25 octobre). Les organismes musulmans veulent aider à contrer la radicalisation. *La Presse*, p. A10.

Boileau, J. (2014, 25 octobre). Attentats. Nommer ce qui est. *Le Devoir*, p. B4.

Boivin, S. (2015, 21 janvier). « Aveugle face à la menace ». *Le Soleil*, p. 5.

Bouchard, G. (2015, 6 mars). En sommes-nous rendus là? La crainte du terrorisme inspire aussi des comportements inadmissibles. *La Presse*, p. A16.

Breton, P. (2015, 23 mai). Le mirage de la simplicité. *La Presse*, p. A30.

Breton, P. (2014, 25 octobre). Difficile de comprendre. *La Presse*, p. A32.

Breton, P. (2014, 22 octobre). Pas un acte isolé. *La Presse*, p. A20.

- Bronskill, J. (2015, 30 avril). Radicalisation – Les prisons ne seraient pas des terreaux fertiles. *Le Devoir*, p. A6.
- Buzzetti, H. (2015, 26 janvier). La laïcité de l'État en réponse au terrorisme. *Le Devoir*, p. A1.
- Buzzetti, H. (2014, 22 octobre). Attentat contre des militaires – Le tueur avait été interrogé ce mois-ci. *Le Devoir*, p. A1.
- Campana, A. (2014, 22 octobre). L'émergence d'un djihadisme local. *La Presse*, p. A21.
- Chambraud, C. (2015, 10 janvier). Les jeunes combattants – « Ma génération choisissait l'extrême gauche, eux, le djihad ». *Le Devoir*, p. B1.
- Chouinard, T. (2014, 22 octobre). Un acte terrible, mais pas vraiment étonnant, affirme Couillard. *La Presse*, p. A6.
- Corbeil, M. (2014, 24 octobre). Entraide nécessaire, dit Couillard. *Le Soleil*, p. 4-5.
- Cornellier, M. (2015, 28 février). Réponse incomplète. *Le Devoir*, p. B2
- Cornellier, M. (2014, 22 octobre). La menace. *Le Devoir*, p. A3.
- Côté, É. (2014, 13 décembre). Tendre la main aux jeunes radicaux. *Le Soleil*, p. 30.
- Desjardins, C. (2015, 18 avril). Du djihad à la cabane à sucre. *La Presse*, p. A22.
- Dib, L. (2014, 30 octobre). Ottawa songe à rendre criminelle la glorification d'actes terroristes. *Le Soleil*, p. 17.
- Dubé, I. et Meunier, H. (2014, 23 décembre). « Mon petit-fils n'est pas un terroriste! ». *La Presse*, p. 8.
- Dubuc, A. (2014, 24 octobre). Vous sentez-vous menacés? *La Presse*, p. A19.
- Duchaine, G. et Larouche, V. (2015, 30 mai). La nébuleuse québécoise du djihadisme. *La Presse*, p. A2-A3.
- Ducol, B. (2014, 24 octobre). Le terreau de la fragilité. *La Presse*, p. A19.
- Dutrisac, R. (2015, 11 juin). Québec s'attaque à la radicalisation. *Le Devoir*, p. A1.
- Dutrisac, R. (2015, 12 février). Nouvel imbroglio autour de l'"intégrisme". *Le Devoir*, p. A2.
- Dutrisac, R. (2015, 5 février). Intégrisme – La CAQ veut s'attaquer à la liberté d'expression. *Le Devoir*, p. A3.

- Dutrisac, R. (2015, 31 janvier). Radicalisation – Cet intégrisme qui embête tant. *Le Devoir*, p. B3.
- Dutrisac, R. (2015, 30 janvier). Un imam intégriste choque Weil. *Le Devoir*, p. A1.
- Dutrisac, R. (2015, 28 janvier). Couillard combattrait la radicalisation. *Le Devoir*, p. A3.
- Dutrisac, R. (2015, 27 janvier). L'intégrisme est un choix personnel, juge le premier ministre. *Le Devoir*, p. A2.
- Ebacher, L. D. (2014, 24 octobre). 20 jours... et une minute 23 secondes. *Le Droit*, p. 3.
- Elkouri, R. (2015, 13 février). Observer l'intégrisme. *La Presse*, p. A5.
- Fleury, É. (2014, 22 octobre). Allah et les démons. *Le Soleil*, p. 2.
- Fortier, M. (2015, 10 mars). Vers un Centre contre la radicalisation à Montréal. *Le Devoir*, p. A3.
- Gagnon, K. (2014, 25 octobre). Main tendue aux proches. *Le Soleil*, p. 5.
- Gagnon, K. (2014, 21 octobre). Surveiller les loups solitaires. *La Presse*, p. A5.
- Gagnon, L. (2015, 29 janvier). Couillard et les valeurs libérales. *La Presse*, p. A19.
- Gauthier, J. (2014, 25 octobre). La faute à la religion? *Le Devoir*, p. B5.
- Geadah, Y. (2015, 6 février). Les beaux malaises face à l'intégrisme. *Le Devoir*, p. A9.
- Gruda, A. (2015, 21 janvier). Les pièges de l'après - « Charlie ». *La Presse*, p. A18.
- Gruda, A. (2014, 23 octobre). L'endoctrinement 2.0. *La Presse*, p. A9.
- Jabiri, M. Z. (2015, 4 mars). Pensons à l'avenir et à nos enfants. *La Presse*, p. A14.
- Jury, P. (2014, 22 octobre). Écart de langage. *Le Droit*, p. 16.
- Lagacé, P. (2014, 21 octobre). Évitions de glorifier un geste criminel. *La Presse*, p. A6.
- La Presse Canadienne. (2015, 12 juin). Il faut combattre la pauvreté, dit Hidalgo. *Le Droit*, p. 15.
- La Presse Canadienne. (2015, 11 juin). Lutter contre la radicalisation. *Le Droit*, p. 18.
- La Presse Canadienne. (2015, 13 février). Couillard veut cesser le débat sur l'intégrisme. *Le Droit*, p. 15.
- La Presse Canadienne. (2015, 3 février). Un imam prêche pour la prévention. *Le Droit*, p. 5.

- La Presse Canadienne. (2015, 21 janvier). Plan d'action contre l'intégrisme dévoilé « dans l'année ». *Le Soleil*, p. 16.
- La Presse Canadienne. (2015, 20 janvier). Une mission teintée par le débat sur l'extrémisme. *La Presse*, p. A14.
- La Presse Canadienne. (2015, 14 janvier). Québec – La Loi sur la laïcité encore au programme de Couillard. *Le Devoir*, p. A3.
- La Presse Canadienne. (2014, 1 décembre). Les dossiers liés au terrorisme monopolisent jusqu'à 300 agents du SPVM. *Le Devoir*, p. A5.
- La Presse Canadienne. (2014, 30 octobre). Criminaliser la glorification du terrorisme. *Le Droit*, p. 16.
- LaPresse. (2015, 8 avril). La GRC veut contrer l'EI sur les réseaux sociaux. *La Presse*, p. 22.
- Larouche, V. (2015, 21 mai). Quatre clés pour combattre l'attrait du djihadisme. *La Presse*, p. A9.
- Larouche, V. (2015, 21 mai). Crainte de profilage racial. *La Presse*, p. A8.
- Larouche, V. (2015, 10 mars). Coderre estime avoir « fait son travail ». *La Presse*, p. A10.
- Lavoie, J. (2015, 22 janvier). Le PQ s'inspirera des idées de Fatima Houada-Pepin. *La Presse*, p. A8.
- Leduc, L. (2014, 23 décembre). Des jeunes en perte de repères. *La Presse*, p. A3.
- Legault, F. (2015, 10 février). La fin de l'innocence. *La Presse*, p. A15.
- Léveillé, J. T. (2015, 25 avril). La surveillance, un mal « nécessaire ». *La Presse*, p. A26.
- Loisel, M. (2014, 18 novembre). Québec lance un dialogue avec la communauté musulmane. *Le Devoir*, p. A3.
- Lortie, M. C. (2015, 26 janvier). Enracinée ici. *La Presse*, p. A10.
- Marin, S. (2015, 28 février). Contrats suspendus – Charkaoui menace les collègues de poursuites. *Le Devoir*, p. A3.
- Marissal, V. (2015, 20 janvier). Expédition incertaine dans la jungle Internet. *Le Droit*, p. 15.
- Meunier, H. et Dubé, I. (2014, 23 décembre). « Mon petit-fils n'est pas un terroriste! » *Le Soleil*, p. 8.

- Montpetit, C. (2014, 25 octobre). À l'ère des médias sociaux – Plus besoin d'un groupe en chair et en os pour devenir terroriste. *Le Devoir*, p. A9.
- Myles, B. (2015, 30 mai). Montréal s'inspire des stratégies de lutte contre les gangs de rue. *Le Devoir*, p. A4.
- Myles, B. (2015, 30 mai). Prévention et traitement. *Le Devoir*, p. A5.
- Myles, B. (2015, 30 mai). Au coeur du djihad – L'arracheuse d'enfants. *Le Devoir*, p. A1.
- Myles, B. (2015, 30 mai). Des signes avant-coureurs de la radicalisation. *Le Devoir*, p. A5.
- Myles, B. (2015, 10 janvier). Le tout-répressif face à la dérive islamiste. *Le Devoir*, p. A1.
- Myles, B. (2015, 9 janvier). Comment faire un terroriste. *Le Devoir*, p. A3.
- Myles, B. (2014, 25 octobre). La meute des désœuvrés. *Le Devoir*, p. A8.
- Opinion. (2015, 23 mars). Opposer l'espoir à la haine. *Le Devoir*, p. X.
- Orfali, P. (2014, 24 octobre). Les 83 secondes qui ont changé Ottawa. *Le Devoir*, p. A3.
- Porter, I. et Bélair-Cirino, M. (2014, 24 octobre). Les leaders musulmans mis à contribution. *Le Devoir*, p. A4.
- Radio Canada. (2016, 25 mai, 14 h 3). Info. Dans *Québec retirera les dispositions sur les discours haineux du projet de loi 59*. Montréal : l'auteur. Récupéré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/783451/discours-haineux-quebec-retire-dispositions-projet-loi-59>
- Renaud, J. (2014, 23 octobre). Le Canada, une cible de choix pour les islamistes. *Le Soleil*, p. 16.
- Rioux, C. (2015, 3 février). Le maire de Montréal à Paris – Coderre propose un sommet sur le "vivre ensemble". *Le Devoir*, p. A1.
- Ricard-Châtelain, B. (2014, 22 octobre). « Ce n'est que le tout début ». *Le Soleil*, p. 4.
- Richer, J. (2015, 21 janvier). Intégrisme religieux – Québec s'engage à intervenir avant la fin de l'année. *Le Devoir*, p. A2.
- Robitaille, A. (2015, 28 janvier). M. Couillard et l'intégrisme – Cible mouvante. *Le Devoir*, p. A8.
- Roussel, J.F. (2014, 24 octobre). La masculinité au temps du djihad électronique. *Le Devoir*, p. A9.

- Salvet, J. M. (2015, 11 janvier). Un comité opérationnel dans quelques semaines. *Le Soleil*, p. 3.
- Teisceira-Lessard, P. et Leclerc, W. (2015, 22 mai). La déradicalisation doit être religieuse, selon un rapport. *La Presse*, p. A13.
- Teisceira-Lessard, P. et Larouche, V. (2015, 17 avril). Le SPVM s'installe au collège Maisonneuve. *La Presse*, p. A4.
- Teisceira-Lessard, P. et Normandin, P. A. (2014, 20 octobre). Les mosquées gardent l'œil ouvert. *La Presse*, p. A8.
- Touzin, C. (2015, 17 décembre). Adolescent condamné pour terrorisme: appel à des efforts concertés contre la radicalisation. *La Presse*. Récupéré de <http://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-affaires-criminelles/proces/201512/17/01-4932175->
- TVA Nouvelles. (2016, 13 février, 18 h 19). Actualités. Dans *Montréal a transmis 9 cas de radicalisation aux autorités policières*. Montréal : l'auteur. Récupéré de <http://www.tvanouvelles.ca/2016/02/13/le-centre-de-prevention-de-la-radicalisation-a-transmis-9-cas-aux-autorites-policieres>
- Vincent, C. B. (2015, 23 avril). L'éveil du radicalisme. *Le Soleil*, p. 21.

Ouvrages et articles de référence consultés

- Abbas, T. (dir.). (2007). *Islamic Political Radicalism. A European Perspective*. Edinburgh : Edinburgh University Press.
- Agamben, G. (2003). *État d'exception. Homo sacer II, 1*. (J. Gayrand, trad.). Paris : Seuil.
- Anderson, B. (2010). Preemption, precaution, preparedness: Anticipatory action and future geographies. *Progress in Human Geography*, 34(6), 777-798. doi : 10.1177/0309132510362600
- Angermuller, J., Maingueneau, D. et Wodak, R. (dir.). (2014). *The Discourse Studies Reader. Main currents in theory and analysis*. Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins B.V.
- Angermuller, J. (2014). *Poststructuralist Discourse Analysis. Subjectivity in Enunciative Pragmatics*. London : Palgrave Macmillan.
- Aradau, C. et Rens, V. M. (2007). Governing Terrorism Through Risk: Taking Precautions, (un) Knowing the Future. *European Journal of International Relations*, 13(1), 89-115. doi: 10.1177/1 354 066 107 074 290

- Assmann, J. (2009). *Violence et Monothéisme*. Paris : Bayard.
- Ashour, O. (2009). *The De-Radicalization of jihadists. Transforming Armed Islamist Movements*. Abingdon : Routledge.
- Aziz, P. (1983). *Les sectes secrètes de l'islam. De l'ordre des Assassins aux Frères musulmans*. Paris : Robert Laffont.
- Beck, U. (2001). *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*. (L. Bernardi, trad.). Paris : Aubier.
- Beck, U. (2003). La société du risque globalisé revue sous l'angle de la menace terroriste. *Cahiers internationaux de sociologie*, 1(114), 27-33.
- Benjamin, W. (2012). *Critique de la violence et autres essais*. (N. Casanova, trad.). Paris : Payot & Rivages.
- Berger, P. et Luckmann, T. (2012). *La construction sociale de la réalité*. (P. Taminiaux, trad.). Paris : Armand Colin.
- Bibeau, G. (2015). *Généalogie de la violence. Le terrorisme : piège pour la pensée*. Montréal : Mémoire d'encrier.
- Bigo, D. et Tsoukala, A. (dir.). (2008). *Terror, insecurity and liberty*. London : Routledge.
- Bjergo, T. (2005). *Root Causes of Terrorism. Myths, reality and ways forward*. Abingdon : Routledge.
- Bouzar, D., Caupenne, C. et Valsan, C. (2014). *La métamorphose opérée chez le jeune par les nouveaux discours terroristes. Recherche-Action sur la mutation du processus d'endoctrinement et d'embrigadement dans l'islam radical*. Centre de Prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam. Récupéré de <http://www.bouzar-expertises.fr/images/docs/METAMORPHOSE.pdf>.
- Bröckling, U., Krasmann, S. et Lemke, T. (2011). *Governmentality. Current Issues and Future Challenges*. New York : Routledge.
- Burchell, G., Gordon, C. et Miller, P. (dir.). (1991). *The Foucault Effect. Studies in Governmentality*. Chicago : The University of Chicago Press.
- Burgat, F. (2007). *L'islamisme en face*. Paris : La Découverte.
- Castel, R. (2011). *La Gestion des risques. De l'antipsychiatrie à l'après-psychanalyse*. Paris : Reprise.

- Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV). (2016). *L'engagement des femmes dans la radicalisation violente*. Récupéré de https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/radicalisation_recherche_francais.pdf
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest de l'Île-de-Montréal (CIUSSS). (2016). *Le défi du vivre ensemble: les déterminants individuels et sociaux du soutien à la radicalisation violente des collégiens et collégiennes au Québec*. Récupéré de <http://www.sherpa-recherche.com/wp-content/uploads/2016/10/Rapport-de-recherche-CEGEP-FINAL-24.10.2016.pdf>
- Chaliand, G. et Blin, A. (2006). *Histoire du terrorisme de l'antiquité à Al Qaida*. Paris : Bayard.
- Crenshaw, M. (2007). The Debate over "New" vs. "Old" Terrorism, *Annual Meeting of the American Political Science Association* Chicago, août 30, 2007. Récupéré de [http://www.start.umd.edu/sites/default/files/files/publications/New vs Old Terrorism.pdf](http://www.start.umd.edu/sites/default/files/files/publications/New%20vs%20Old%20Terrorism.pdf)
- Fairclough, Norman et Fairclough, Isabela. (2012). *Political Discourse Analysis. A method for advanced students*. Abingdon : Routledge.
- FBI Counterterrorism Division. (2006). *The Radicalization Process : From Conversion to Jihad*. Récupéré de <http://cryptome.org/fbi-jihad.pdf>
- Foucault, M. (2001). *Dits et écrits, vol. II (1976-1988)*. Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (1997). *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France 1975-1976*. Paris : Gallimard/Seuil.
- Foucault, M. (1988). *Technologies of the Self : A Seminar with Michel Foucault*. [Chapitre de livre]. Dans L. H. Martin, H. Gutman, P. H. Hutton (dir.), *Technologies of the Self* (p. 16-49). Amherst : University of Massachusetts.
- Foucault, M. (1981). L'évolution de la notion d'individu dangereux dans la psychiatrie légale du 19^e siècle. *Déviance et société*, 5(4), 403-422. Récupéré de https://www.persee.fr/doc/ds_0378-7931_1981_num_5_4_1098
- Gendarmerie royale du Canada (GRC). (2009). *Radicalization : a Guide for The Perplexed*. Récupéré de http://publications.gc.ca/collections/collection_2012/grc-rcmp/PS64-102-2009-eng.pdf
- Gouvernement fédéral du Canada. (2004). Sécurité publique Canada. *Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale*. CP22-77/2004F. Récupéré de <http://publications.gc.ca/collections/Collection/CP22-77-2004F.pdf>

- Gouvernement de France. Comité interministériel de Prévention de la Délinquance. (2015). *Prévention de la radicalisation. Kit de formation*. Récupéré de <http://ile-de-france.drjcs.gouv.fr/sites/ile-de-france.drjcs.gouv.fr/IMG/pdf/kitformv2preventionradicalisationoct151.pdf>
- Gouvernement de Norvège. (2014). *Action plan against Radicalisation and Violent Extremism*. Récupéré de https://www.regjeringen.no/contentassets/6d84d5d6c6df47b38f5e2b989347fc49/action-plan-against-radicalisation-and-violent-extremism_2014.pdf
- Hervieu-Léger, D. (1993). *La Religion pour Mémoire*. Paris : Cerf.
- Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI). (2016). *Les étudiants face à la radicalisation religieuse conduisant à la violence. Mieux les connaître pour mieux prévenir*. Récupéré de <http://iripi.ca/wp-content/uploads/2016/05/iripi-rapport-radicalisation.pdf>
- International Centre for the Study of Radicalisation and Political Violence (ICSR). (2010). *Prison and Terrorism, Radicalisation and De-radicalisation in 15 Countries*. London : King College. Récupéré de <http://icsr.info/wp-content/uploads/2012/10/1277699166PrisonsandTerrorismRadicalisationandDeradicalisationin15Countries.pdf>
- Jurgensmeyer, M. (2003). *Au nom de Dieu, ils tuent! Chrétiens, juifs ou musulmans, ils revendiquent la violence*. Paris : Autrement.
- Keller, R. (2013). *Doing Discourse Research. An Introduction for Social Scientists*. London : SAGE.
- Khosrokhavar, F. (2002). *Les nouveaux martyrs d'Allah*. Paris : Flammarion.
- Kundnani, A. (2012). Radicalisation: the journey of a concept. *Race & Class*, 54(2), 3-25. doi: 10.1177/0306396812454984
- Kundnani, A. (2009). Spooked! How not to prevent violent extremism. *Institute of Race Relations*. Récupéré de <http://www.irr.org.uk/pdf2/spooked.pdf>
- Laqueur, W. (2003). *No end to war : terrorism in the twenty-first century*. New York : Continuum.
- Laurens, H. et Delmas-Marty, M. (dir.). (2010). *Terrorismes : histoire et droit*. Paris: CNRS éditions.
- Leman-Langlois, S. et Brodeur, J.P. (dir.). (2009). *Terrorisme et antiterrorisme au Canada*. Montréal : Les presses de l'Université de Montréal.

- Lindekilde, L. (2012). Introduction : assessing the effectiveness of counter-radicalisation policies in northwestern Europe. *Critical Studies on Terrorism*, 5(3), 335-344. doi: 10.1080/17539153.2012.723522
- Lupton, D. (2013). *Risk*. London: Routledge.
- Mandel, D. R. (2009). Radicalisation : What does it Mean ? [Chapitre de livre]. Dans T. M. Pick, A. Speckhard (dir.), *Home-Grown Terrorism. Understanding and addressing the Root Causes of Radicalisation Among Groups with an Immigrant Heritage in Europe*. Amsterdam: IOS Press.
- Meddeb, A. (2002). *La maladie de l'islam*. Paris : Seuil.
- Neumann, P. R. (2015). *Victims, Perpetrators, Assets : The Narratives of Islamic State Defectors*. London : ICSR. Récupéré de <http://icsr.info/wp-content/uploads/2015/09/ICSR-Report-Victims-Perpetrators-Assets-The-Narratives-of-Islamic-State-Defectors.pdf>
- Neumann, P. R. (2011). *Preventing Violent Radicalization in America*. Washington DC : Bipartisan Policy Center's National Security Preparedness Group. Récupéré de <http://bipartisanpolicy.org/wp-content/uploads/sites/default/files/NSPG.pdf>
- Nussbaum, M. C. (2013). *Les religions face à l'intolérance. Vaincre la politique de la peur*. Paris : Climats.
- Rapoport, D. C. (1984). Fear and Trembling : Terrorism in Three Religious Traditions. *The American Political Science Review*, 78 (3), 658-677. doi:10.2307/1 961 835
- Roy, O. (2004). *L'Islam mondialisé*. Paris : Seuil.
- Sageman, M. (2004). *Understanding Terror Networks*. Philadelphia : University of Pennsylvania Press.
- Sageman, M. (2008). *Leaderless Jihad : terror networks in the twenty-first century*. Philadelphia : University of Pennsylvania Press.
- Sécurité publique Canada. (2013). *Renforcer la résilience face au terrorisme. Stratégie antiterroriste du Canada*. PS4-104/2013F. Récupéré de <http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/rslns-gnst-trrrsm/rslns-gnst-trrrsm-fra.pdf>
- Sedgwick, M. (2012). Jihadist ideology, Western counter-ideology, and the ABC model. *Critical Studies on Terrorism*, 5(3), 359-372. doi: 10.1080/17539153.2012.723520
- Slootman, M., Tillie, J. et Fennema, M. (2006). *Process of Radicalisation. Why some Muslims become Radicals. An Amsterdam case study*. Amsterdam : Institute

for Migrations and Ethnic Studies. University of Amsterdam. Récupéré de <https://ecpr.eu/Filestore/PaperProposal/75a50bb9-0e77-4bda-9b77-a240fda72cc8.pdf>

Stampnitzky, L. (2013). *Disciplining Terror. How Experts Invented "Terrorism"*. Cambridge : Cambridge University Press.

Wiktorowicz, Q. (2005). *Radical Islam Rising : Muslim extremism in the West*. Oxford : Rowman & Littlefield.

Vidino, L., Kilberg, J., Lefkowitz, J. et Kohlmann, E. (2015). *Terrorist Chatter. Understanding what terrorists talk about*. The Norman Paterson School of International Affairs. Carleton University. Récupéré de, <http://carleton.ca/npsia/wp-content/uploads/No.-03-Terrorist-Chatter.pdf>